

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

THÈSE PRÉSENTÉE À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU PROGRAMME DE
DOCTORAT EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PAR
ESTELLE DELAY

DE L'ÉQUILIBRE À LA PARTITION :
LES REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE ET DU TEMPS
DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
AU QUÉBEC DEPUIS 1945

Septembre 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

RÉSUMÉ

Cette thèse propose une analyse des politiques de développement régional au Québec de 1945 à 2004. Elle s'inspire du courant cognitiviste développé en science politique et plus particulièrement de l'approche par le référentiel. Elle particularise cette approche en y articulant deux notions essentielles qui sont celles du discours et des représentations : les politiques sont abordées en tant que discours publics vecteurs de représentations. Dans ce cadre, ce sont précisément les représentations de l'espace et du temps qui sont au cœur de l'analyse. En tant que catégories générales du rapport au monde, elles touchent directement à la strate cognitive des politiques et à la logique de légitimation de celles-ci. Et, de part son objet même, le secteur du développement régional est spécifiquement concerné par les dimensions spatiales et temporelles. L'étude des représentations de l'espace et du temps dans les politiques de développement régional est donc doublement propice à une analyse cognitive susceptible de déboucher sur une lecture novatrice de ces politiques et de leur évolution.

L'ensemble de la démarche est sous tendue par un questionnement général relatif aux mutations contemporaines du rapport à l'espace et au temps : l'espace se dilaterait et le temps se contracterait. On se demande donc si cette mutation se vérifie à l'échelle de l'objet d'étude et quelles en sont les répercussions éventuelles, particulièrement en regard des modes de légitimation de l'État.

Le corpus étudié est composé de quinze politiques de développement régional émanant du gouvernement québécois entre 1945 et 2004. Ces *discours* politiques font l'objet d'une analyse de contenu recourant à l'outil lexicométrique. Cette méthodologie est employée tout d'abord pour la dimension spatiale. Dans un premier temps, chaque politique est soumise à une grille d'analyse par *échelons spatiaux* (de l'infra-municipal au supra national) visant à en établir le *profil spatial* (poids relatif de chaque échelon en fonction de son occurrence dans le discours), à repérer l'échelon pivot (échelon spatial prédominant) et à évaluer la perspective spatiale (ouverture aux référents hors Québec). La lecture diachronique de ces résultats permet dans un second temps de saisir les mutations de la spatialité depuis 1945 : l'émergence et la consolidation de l'échelon régional comme *pivot spatial*, la tendance à la *particularisation* de cet échelon et l'effacement progressif des référents extérieurs à l'exception notable de l'échelon mondial.

La démarche méthodologique est ensuite adaptée à la catégorie du temps. Pour chaque politique, une double analyse - lexicale et grammaticale - permet d'en évaluer le *profil temporel* (poids relatif du passé, du présent et du futur), d'identifier la dimension *pivot* et d'en établir la *temporalité* (extension, valorisation et articulation des trois dimensions temporelles). Sur cette base, plusieurs transformations des représentations du temps se dégagent : autour d'un présent pivot toujours dominant, une tendance à l'effacement du passé ; un rétrécissement de la perspective temporelle au profit de l'articulation entre le présent et le futur de court terme ; l'accentuation d'une *spatialisation du temps* (le présent devient mondial et le futur devient multiple et localisé). On constate du même coup une évolution de la portée légitimante du temps. Si, à l'époque duplessiste, l'argumentaire de légitimation puise directement dans une temporalité valorisée, étendue et équilibrée, dans les politiques plus récentes, la temporalité restreinte et

moins articulée est moins explicitement convoquée. Ainsi, parallèlement à la spatialisation du temps, on relève une certaine dé-temporalisation de la légitimité.

La lecture croisée de ces deux dimensions montre une concordance de leur mutation, tant dans le rythme que dans le fond. Se dégagent ainsi trois grandes périodes spatio-temporelles révélatrices de la succession de plusieurs référentiels.

1945-1956 : La période duplessiste est caractérisée par des représentations spatio-temporelles marquées par l'idée d'**équilibre**. Elles font écho à un argumentaire de légitimation fondé sur le principe de **transmission** (incarné par le chef) renvoyant à une conception du monde en terme de stabilité. La concordance est très nette avec le **référentiel d'équilibre** (prévalant en France jusqu'à la seconde guerre mondiale) structuré par la conception d'un État libéral et soucieux de stabilité.

1966-1992 : Le portrait spatio-temporel est, durant cette période, marqué par l'idée de **concentration** à laquelle correspond une nouvelle logique de légitimation centrée sur l'**intervention** étatique (maîtriser les défis du court terme). Cette configuration renvoie au **référentiel modernisateur** (observé dans la France d'après guerre) caractérisé par un État interventionniste et centralisateur.

1995 : Le cas particulier de la politique de 1995 montre une très forte **ouverture** des perspectives spatiales et temporelles et qui correspondent à un mode de légitimation axé sur le principe de **continuité** (garantie par l'État). Cette ouverture marquant la strate cognitive concorde avec une ouverture sur le plan politique (période pré référendaire).

1997-2004 : Les représentations spatio-temporelles sont à nouveau très **concentrées**, mais cette fois marquées par la radicalisation du phénomène de **spatialisation** et de **partition** : la maîtrise du présent se joue en grande partie à l'échelon mondial et celle des futurs dépend des échelons locaux. Dans ce cadre, la légitimité politique perd de son assise temporelle et signe le retrait de l'État dans un rôle d'accompagnateur. Ce schéma recoupe très clairement celui du **référentiel de marché** (depuis le début des années 80 en France) dont les maîtres mots sont le désengagement de l'État, la concurrence et la mondialisation.

En conclusion, cette étude conforte l'intuition d'une profonde mutation des représentations de l'espace et du temps ; elle y adjoint l'hypothèse d'une spatialisation du temps. D'autre part, elle confirme le pouvoir heuristique des catégories d'espace et de temps en regard de la question du politique. Elle démontre la pertinence d'appréhender la dimension cognitive des politiques publiques par la voie des représentations.

REMERCIEMENTS

À l'heure où j'écris ces remerciements, j'ai quitté le Québec depuis plusieurs mois. Mon premier élan m'incite donc à évoquer ce beau pays, multiple et unique, auquel je demeure attachée par des souvenirs inaltérables et des amitiés durables. Et je suis très fière qu'il ait constitué le *terrain* de cette entreprise doctorale.

Depuis le début, j'ai toujours grandement bénéficié du soutien, de l'énergie et de l'expertise de ma directrice de thèse, Danielle Lafontaine : sa rigueur scientifique et son ardeur intellectuelle ont été pour moi une grande source de motivation. Elle sait comme personne transmettre le virus du développement régional. Je la remercie sincèrement et chaleureusement d'avoir dirigé cette recherche et aussi... d'avoir été patiente !

J'adresse toute ma reconnaissance aux professeurs de Rimouski et de Chicoutimi qui m'ont accompagnée au cours de cette aventure doctorale, exigeant parfois de mémorables traversées du Saint-Laurent. Je remercie également la directrice du programme, Johanne Boisjoly, dont j'ai sincèrement apprécié la franchise et la bienveillance.

Je remercie le Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture ainsi que la Fondation de l'UQAR pour la confiance qu'ils m'ont témoignée par l'octroi de bourses.

J'ai une pensée tout particulière pour Jeanne Thalheim, précieuse secrétaire du programme : je la remercie pour son efficacité, son dévouement et son secourable sens de l'humour.

Je salue mes « camarades doctorants » : Hélène, Dominique, Emmanuel, Marcel, Augustin, Marie-Josée, ainsi que Virginie, Aurore, Dounia et bien d'autres. Je remercie particulièrement l'incontournable Mario Handfield dont l'amitié me sera toujours très chère.

Enfin, j'adresse mes plus chaleureux remerciements à Cécile, grâce à qui le temps a gagné en perspective. Merci d'avoir partagé et éclairé le chemin.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	I
REMERCIEMENTS.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	IV
INTRODUCTION.....	I
CHAPITRE UN - CADRE THÉORIQUE ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES.....	17
1.1 LES POLITIQUES PUBLIQUES : UN OBJET À CONSTRUIRE.....	17
1.1.1 Conceptions de l'État et analyse des politiques publiques.....	19
1.1.2 L'approche cognitive des politiques publiques : la notion de référentiel.....	28
1.1.3 Les politiques publiques comme discours.....	35
1.2 LES REPRÉSENTATIONS : CONTRIBUTION À L'ÉTUDE COGNITIVE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	47
1.2.1 Représentations et politiques publiques.....	47
1.2.2 L'univers des représentations : enjeux et postures.....	50
1.2.3 Représentations, changement social et légitimation.....	55
1.3 L'ESPACE ET LE TEMPS COMME CATÉGORIES D'ANALYSE.....	62
1.3.1 Espace, temps et politique.....	62
1.3.2 Espace, temps et développement régional.....	74
1.3.3 Espace, temps et référentiel.....	82
1.4 OBJECTIFS ET QUESTIONS DE RECHERCHE.....	85
1.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES.....	90
1.5.1 Le corpus à l'étude.....	90
1.5.2 L'analyse de contenu comme méthode.....	94
1.5.3 La lexicométrie comme outil.....	97
CHAPITRE DEUX - REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC DEPUIS 1945.....	100
2.1 CHOIX MÉTHODOLOGIQUES.....	100
2.1.1 Les échelons spatiaux.....	100
2.1.2 Les étapes de la démarche.....	110
2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS : LES PROFILS SPATIAUX PAR POLITIQUE.....	121
2.2.1 Les politiques de 1945, 1948, 1952 et 1956 : <i>discours du budget</i>	122
2.2.2 La politique de 1966 : <i>Pour une politique québécoise de développement régional</i>	128
2.2.3 La politique de 1978 : <i>Le dynamisme local et le développement régional</i>	131
2.2.4 La politique de 1983 : <i>Le choix des régions : construire le pays de l'intérieur</i>	134

2.2.5	La politique d'aménagement de 1983 : <i>Aménager l'avenir. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.</i>	136
2.2.6	La politique de 1988 : <i>Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale</i>	137
2.2.7	La politique de 1992 : <i>Développer les régions du Québec</i>	139
2.2.8	La politique de 1995 : <i>Décentralisation : un choix de société</i>	141
2.2.9	La politique de 1997 : <i>Politique de soutien au développement local et régional</i>	145
2.2.10	La politique de 2001 : <i>La force des régions, un maillon essentiel de notre économie</i>	148
2.2.11	La politique de 2002 : <i>Un Québec fort de ses régions : horizon 2005</i>	150
2.2.12	La politique de 2004 : <i>Devenir maître de son développement : la force des régions. Phase I – Une nouvelle gouvernance.</i>	152
2.3	MUTATIONS DE LA SPATIALITÉ DEPUIS 1945	154
2.3.1	Transformations du profil spatial.....	155
2.3.2	Mobilité du pivot spatial.....	156
2.3.3	De quelle région parle-t-on ?.....	158
 CHAPITRE TROIS - REPRÉSENTATIONS DU TEMPS DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC DEPUIS 1945		161
3.1	CHOIX MÉTHODOLOGIQUES	161
3.1.1	La temporalité.....	161
3.1.2	Les étapes de la démarche.....	168
3.2	ÉTUDE DE LA TEMPORALITÉ PAR POLITIQUE	178
3.2.1	Les politiques de 1945, 1948, 1952 et 1956 : <i>discours du budget</i>	178
3.2.2	Les représentations du temps dans la politique de 1966.....	206
3.2.3	Les représentations du temps dans la politique de 1978.....	219
3.2.4	Les représentations du temps dans la politique de 1983.....	229
3.2.5	Les représentations du temps dans la politique de 1983 Am.	241
3.2.6	Les représentations du temps dans la politique de 1988.....	248
3.2.7	Les représentations du temps dans la politique de 1992.....	258
3.2.8	Les représentations du temps dans la politique de 1995.....	270
3.2.9	Les représentations du temps dans la politique de 1997.....	283
3.2.10	Les représentations du temps dans la politique de 2001.....	290
3.2.11	Les représentations du temps dans la politique de 2002.....	300
3.2.12	Les représentations du temps dans la politique de 2004.....	307
3.3	MUTATIONS DE LA TEMPORALITÉ DEPUIS 1945	315
3.3.1	Transformations du profil temporel.....	315
3.3.2	Périodisation de la temporalité.....	316
3.3.3	Temporalité et légitimité.....	318
 CONCLUSION		323
 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		337

ANNEXE 1: LEXIQUES RELATIFS AUX ÉCHELONS SPATIAUX.....	363
ANNEXE 2 : LEXIQUES RELATIFS AUX DIMENSIONS TEMPORELLES	388

INTRODUCTION

La recherche de doctorat qui est présentée ici s'inscrit directement et explicitement dans le domaine des études en développement régional. Cette inscription se vérifie bien sûr sur le plan académique, mais aussi sur celui de l'objet, de la problématique et des objectifs. Cependant, le développement régional constitue un champ d'études pluridisciplinaire - c'est une problématique qui peut être abordée selon des angles multiples - voire interdisciplinaire : toute recherche en la matière implique une ouverture à diverses disciplines dans une « combinaison d'éclairages complémentaires »¹ contribuant à la saisie même de l'objet d'étude. Affirmons-le d'emblée, la contribution de la présente recherche mise en particulier sur une ouverture à la science politique et vise à illustrer la pertinence qu'il peut y avoir à intégrer plus fermement le champ du politique au sein du développement régional. Pourquoi cette volonté ? Il y a dans toute entreprise de recherche une bonne dose de conviction et une autre d'insatisfaction : convaincus que le politique est au cœur même du développement régional, nous sommes pourtant frappés de constater combien il a tendance à être évacué des travaux et réflexions dans ce domaine².

Comme d'autres l'on affirmé avant nous³, le développement régional est une question éminemment politique, dans le sens où il concerne directement la question de l'*être-ensemble*. Ainsi, les thèmes majeurs qui balisent ce champ d'études ont une portée politique évidente, qu'il s'agisse de répartition, d'inégalité, de cohésion, de régulation, d'intégration, de transformation... Il est vrai que le terme politique étant lui-même assez flou (il renvoie à des problématiques très vastes et difficiles à cerner), il est délicat de situer d'emblée l'arrimage entre le politique et le

¹ GRIDEQ (1993). *Développement régional : problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, Université du Québec à Rimouski, p. 25

² Il y a encore quelques années, cette question du politique était plus ouvertement débattue au cœur du développement régional. Voir à ce sujet : CÔTÉ, S. (1989) « Conjonctions et oppositions : sur quelques rapports entre les théories et les politiques de développement régional », *Revue canadienne des sciences régionales*, XII : 1, pp. 93-100 ; CÔTÉ, S. (1997) « La question régionale : une question de pouvoirs ? », *Action collective et décentralisation*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 21-32 ; Fontan, J.-M. (1997) « L'État-région : une nouvelle forme de régulation des territoires ? », *Action collective...*, pp. 233-253.

³ À titre d'exemple, Weaver affirme que "le développement régional est avant tout une question éthique et politique", C. Weaver (1983) « Le développement par la base : vers une doctrine du développement territorial », in B. Planque (coord.) *Le développement décentralisé : dynamique spatiale des l'économie et planification régionale*, Paris : PUF, p. 179.

développement régional. On peut cependant apporter un éclairage général en se référant aux deux dimensions principales qui précisent les contours du concept de politique : le sens institutionnel et le sens intentionnel⁴. La dimension institutionnelle du politique (*politics*) concerne ce qui se rapporte à la structure, à l'architecture institutionnelle (État, gouvernement...) et renvoie finalement à la question du *qui* ? On voit ici le rapport étroit avec le développement régional dans certaines de ses thématiques majeures telles que la décentralisation, la gouvernance et ce qui se rapporte à l'organisation et la répartition territoriale du pouvoir. La seconde dimension du politique se rapporte à l'intentionnalité (*policy*), concerne ce qui est de l'ordre du projet, de la volonté, des finalités (plan, orientations, projet...) et renvoie donc globalement à la question du *quoi et pourquoi* ? C'est en cela aussi – et surtout – que la problématique du développement régional a une portée éminemment politique : ayant trait aux « réalités sociales et humaines territorialisées »⁵, elle pose nécessairement la question du sens.

Cependant, cette nature politique du développement régional, qui en nourrit tout à la fois la pertinence et la complexité, nous semble être trop facilement simplifiée ou carrément évacuée dans bon nombre des débats "scientifiques" qui dominent actuellement le champ. Le succès actuel du thème de la gouvernance, récent sésame ou *mot-clé* qu'il suffit d'invoquer pour ouvrir à la compréhension renouvelée tant du monde rural⁶ que du monde urbain⁷, nous paraît parfaitement illustrer ce rapport frileux entre développement régional et politique. Voilà un terme qui renvoie à des débats intenses de philosophie politique, marqué au sceau de la question de l'État, porteur d'enjeux démocratiques complexes, largement réapproprié par l'idéologie néolibérale⁸. bref, un terme aux dimensions politiques complexes mais qui, sous la plume de certains analystes en développement régional, paraît miraculeusement purifié et directement

⁴ Pour cette tentative de spécification du politique, nous nous inspirons de deux articles. STERNBERGER, Dolf (1982) « *Politics* in language : twelve notes on the history of words and meanings ». *Langage et politique*, M. Cranston et P. Mair (dirs.), Bruylant: Bruxelles, pp. 25-39. MARHOLD, Hartmut (2002) « La convention sur l'avenir de l'Europe: priorité au projet politique ou à la constitution ? » <http://www.iehei.org/bibliotheque/EF2002HMarhold.pdf>

⁵ GRIDEQ, *op. cit.*, p. 31

⁶ Voir le collectif sous la direction de M. Carrier et S. Côté (2000), *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy : PUQ, 338 p.

⁷ Voir par exemple FONTAN, J.-M. (2001). « Mobilisation communautaire et gouvernance locale : Le technopôle angus : Gouvernance et société civile », *Politique et société*, vol. 20, n°2-3, pp. 69-88.

⁸ Voir à ce sujet le dernier chapitre dans AZOULAY, G. (2002) *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 332 p.

"opérationnalisable" aux fins de l'analyse et de la compréhension⁹. Notre propos n'est pas ici d'affirmer que la notion de gouvernance est sans intérêt pour les études en développement régional. Bien au contraire, il s'agit là d'une thématique majeure. Cependant, elle gagnerait à être considérée dans toute sa complexité, c'est-à-dire revêtue des questionnements et débats politiques qu'elle porte. En particulier, l'emploi de la notion de gouvernance ne devrait pas constituer un alibi à l'éviction de la question de la puissance publique pour ne considérer que « la dynamique [et la coordination] des acteurs enracinés au plan local et régional »¹⁰ ; elle devrait être l'occasion d'enrichir ces considérations en les ouvrant plus explicitement à la complexité politico territoriale, à la question de son articulation (régulation) tant d'un point de vue vertical (du local au global) qu'horizontal (rapports ruralité /urbanité, cohérence et cohésion intra régionale ou intra nationale), et à la question de l'État, du gouvernement¹¹ et des institutions.

La question de la gouvernance et de son utilisation en développement régional n'est évoquée ici qu'à titre d'exemple, mais elle nous semble symptomatique d'une certaine dilution de la pensée politique dans ce domaine : le développement régional, comme problématique et champ de connaissances, gagnerait certainement à se saisir plus explicitement de la dimension et des enjeux politiques qui le traversent. C'est dans cette perspective que l'étude ici proposée s'intéresse à l'action publique en matière de développement régional au Québec. À travers l'étude des politiques publiques dans ce domaine, c'est aussi les questions de l'État, de l'historicité de son action et des processus de légitimation qui seront convoquées.

Comme nous le verrons plus loin, le cadre théorique élaboré pour soutenir cette réflexion s'inspire donc en partie de concepts et de modèles tirés de la science politique. Ce rapprochement

⁹ « Faisant l'impasse sur des siècles de réflexion émanant de philosophes politiques sur la genèse de l'État, les formes de gouvernement et, en définitive, le devenir d'institutions publiques supposées incarnées et êtres garantes du bien commun, voici venu le terme de "gouvernance" [...] », H. de Jouvenel (2001) « Le défi de la gouvernance », *Futuribles*, N°265, p. 3.

¹⁰ CÔTÉ, Serge (2000) « Restructuration socio-économique et gouvernance », introduction à *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, M. Carrier et S. Côté (dir.), Sainte-Foy : PUQ, p. 2.

¹¹ S'il faut effectivement "éviter de confondre gouvernement et gouvernance", comme l'affirme S. Côté, *id...*, il ne faut pas pour autant présumer que l'on peut comprendre l'une sans l'autre, ou que l'une serait une forme de gouverne supérieure à l'autre (on peut se référer sur ce point à la postface du même ouvrage rédigée par le politologue V. Lemieux).

entre le développement régional et la science politique paraît d'autant plus propice et pertinent que, de leur côté, de nombreux politologues ouvrent leurs réflexions au thème des mutations spatiales et s'efforcent de rénover la conception du territoire traditionnellement à l'œuvre au sein de la discipline.

Également, ce rapprochement trouve une grande part de justification dans le fait que le Québec, qui constitue notre *terrain d'étude*, présente, sous bien des aspects, des spécificités politiques qu'il nous faut ici évoquer.

Le Québec est né officiellement le 1^{er} juillet 1867 comme entité politique par l'effet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il est une des dix provinces qui constituent l'État fédératif canadien. S'il est vrai que cet Acte constitutif ne contient pas l'expression *État québécois*, il est aussi vrai que « l'absence du mot n'entraîne pas nécessairement l'absence de la chose »¹². Les politologues justifient alors l'existence de cette *chose*, de même que ses limites d'un point de vue légal :

Si par État on entend simplement une forme du gouvernement, un régime politique, la consécration du pouvoir, personne ne peut nier qu'il y a un État québécois, qu'on appelle provincial par opposition à l'État fédéral. [...] Ce qui lui manque, c'est la souveraineté extérieure qui entraînerait une existence pleine et entière en regard du droit international.¹³

Ainsi, si l'inscription du Québec au sein du système fédéral canadien entraîne un certain partage du pouvoir, le système politique québécois n'en est pas moins fondé sur l'existence d'un État québécois :

Le fait de l'appartenance du Québec à la fédération canadienne, qui a pour conséquence le partage de la souveraineté exercée sur le territoire de la population québécoise entre les niveaux provincial et fédéral de gouvernement, n'empêche pas l'État québécois de se situer au cœur d'un système politique puisqu'il n'est pas

¹² BONENFANT. Jean-Charles (1979) « Le cadre institutionnel du système politique québécois », *Le système politique québécois*, É. Cloutier et D. Latouche (dirs.), Lasalle, Québec : Hurtubise HMH, pp. 42-43.

¹³ *Ibid.* p. 43.

nécessaire, pour qu'un système politique soit reconnu comme tel, qu'il serve de cadre à toutes les décisions qui ont trait à une société globale.¹⁴

Mais cette situation particulière de l'État québécois ne serait-elle pas à l'origine d'une sorte de *complexe politique*, illustré entre autre par la faiblesse de la science politique québécoise que constatent certains politologues ? En effet, si l'on admet que la question du pouvoir est au cœur de la science politique, on peut considérer que le Québec est « un objet d'analyse incomplet » dans la mesure où « une part importante de l'exercice formel du pouvoir lui échappe »¹⁵. Cependant, plutôt que de *complexe politique*, nous préférons parler de *particularité politique* dans la mesure où cette « absence de monopole québécois du pouvoir politique » est aussi ce qui fonde la spécificité du Québec comme objet d'analyse politique.

Que l'on affirme que la question régionale est « un enjeu politique »¹⁶ ou qu'on se demande si elle est une question de pouvoir¹⁷, on ne fait que confirmer le caractère éminemment politique de cette question du territoire. Dès lors, on peut s'attendre à ce que la question territoriale au Québec soit marquée au sceau de sa particularité politique précédemment relevée. En effet, elle est marquée par les relations au pouvoir fédéral, par la présence de la question nationale et par un rapport ambigu à l'État québécois. Mentionnons ici quelques exemples de problématiques territoriales liées à la particularité politique du Québec.

S'agissant des politiques de développement régional au Québec, rappelons qu'il ne s'agit pas d'une compétence exclusivement provinciale. Du point de vue constitutionnel, il est attribué aux deux instances gouvernementales des rôles importants dans le domaine du développement. À l'échelle de la fédération canadienne, la question régionale s'est toujours posée comme un enjeu politique incontournable, au point que « le développement régional et l'équilibre économique que doit assurer le gouvernement fédéral entre les diverses régions » a pu être considéré comme étant

¹⁴ CLOUTIER, Édouard et LATOUCHE, Daniel (1979). « Mais où est donc passée la science politique québécoise ? », *Le système politique québécois, op. cit.*, p.18

¹⁵ *Ibid.*, p. 8

¹⁶ JALBERT, Lizette (1983) « La question régionale comme enjeu politique », *Espace régional et nation : pour un nouveau débat sur le Québec*, G. Boismenu (dir.), Montréal : Boréal Express, pp. 85-118.

¹⁷ CÔTÉ, Serge (1997) « La question régionale, une question de pouvoirs ? », *Action collective et décentralisation*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dirs.), Rimouski : GRIDEQ, pp. 21-31.

« un des éléments fondamentaux du fédéralisme canadien »¹⁸. Ainsi, moins de trente ans après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement du Canada mettait en place « une politique nationale qui visait avant tout l'intégration des régions du pays »¹⁹. Dans les années 60, le gouvernement fédéral a lancé plusieurs programmes destinés aux régions rurales et périphériques, à l'exemple de la *Loi d'aménagement et de développement agricole* (ARDA) qui a permis le financement du BAEQ dont les incidences sur le développement régional québécois sont historiquement significatives.

Un autre exemple notable de l'emprunte fédérale en matière de développement régional fut la création du *Ministère de l'Expansion économique régionale* (MEER) en 1969. Répondant au souci de mieux coordonner l'action fédérale en matière régionale, il avait pour mission de « promouvoir l'expansion économique des régions défavorisées à partir d'une perspective d'équité pour l'ensemble des canadiens concernant l'accès au progrès économique et social »²⁰. Parallèlement, les années 60 ont été marquées par une intense activité politique en matière de développement régional de la part de l'État québécois, dans le but de renforcer son pouvoir face au palier fédéral et pour initier une « stratégie pan québécoise de développement régional » dans une perspective d'État nation. La cohabitation de ces deux stratégies (pancanadienne et pan québécoise) toutes deux sous tendues par le souci de développer une vision nationaliste à des échelles différentes, s'est traduite « tantôt par des rapprochements, tantôt par des affrontements »²¹.

On comprend donc que le développement régional est un domaine de l'action publique particulièrement marqué par les relations fédérales-provinciales. Ainsi, s'il a été dit que « l'étude des programmes fédéraux de développement régional est en grande partie l'analyse des tentatives

¹⁸ SAVOIE, Donald J. (1986) « Le développement régional au Canada : un aperçu historique », *Essais sur le développement régional*, D. J. Savoie et A. Raynauld (dirs.), Montréal : Presses de l'université de Montréal, pp. 221-235.

¹⁹ HAMEL, Pierre et KLEIN, Juan-Luis (1996) « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique », *Le phénomène régional au Québec*, M.-U. Proulx (dir.), Sainte-Foy : PUQ, p. 300.

²⁰ *Ibid.*, p. 301.

²¹ *Ibid.*, p. 299

de coopération entre Ottawa et les provinces »²², on pourrait, suivant la même logique, choisir d'aborder l'étude des politiques québécoises en la matière sous l'angle de leur articulation avec les politiques fédérales. Tel n'est pas notre choix dans le cadre de cette recherche, puisque celle-ci est précisément centrée sur l'État québécois et sur l'historicité de ses politiques publiques en matière de développement régional. Les politiques fédérales ne seront donc pas incluses dans notre objet d'étude proprement dit.

En lien avec cette problématique des relations fédérales-provinciales, une des particularités politiques du Québec, et qui rejaille nécessairement au coeur du développement régional, est la question nationale. L'ambition souverainiste, en tant que projet politique portée par une partie des québécois, marque profondément la vie politique de cette province. La question nationale marque ainsi l'histoire récente du renforcement et de l'évolution de l'État québécois et teinte du même coup les problématiques territoriales. Certains auteurs vont jusqu'à dire que la question nationale telle qu'elle se pose au Québec « surdétermine » la question régionale :

[...] le rapport de la société québécoise à son espace passe d'abord et avant tout par la question nationale – et [...] les questions urbaine et régionale sont surdéterminées par le traitement de la question nationale.²³

Au Québec, le traitement des problèmes et enjeux régionaux, parmi lesquels la planification, la décentralisation et le pouvoir régional, est toujours en quelque sorte surdéterminé par la question nationale.²⁴

La décentralisation est une bonne illustration de cette imprégnation de la question nationale dans les enjeux régionaux. Les débats tenus à l'occasion de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1991) restent à ce titre

²² HIGGINS, Benjamin et SAVOIE, Donald J. (1988) « La planification canadienne du développement régional au pays et à l'étranger », *Les canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, B. Higgins et D. J. Savoie (dirs.), Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional, p. 4-5

²³ ROBERT, Lionel (1978) « L'espace et l'État : politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec », *Critère*, n°23, p. 232

²⁴ CÔTÉ, Serge (1994) « L'espace régional : reflet des différences ou miroir de l'unité ? », G. Breton, J.-M. Fecteau, J. Létourneau (dirs.) *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir*, Montréal : VLB Éd., p. 196

particulièrement révélateurs. La question du pouvoir régional et de son éventuelle redistribution apparaît comme inséparable de celle du pouvoir fédéral et de son éventuelle récupération. Mais cette articulation joue à double sens. Partant du principe que l'État québécois ne peut redistribuer un pouvoir qu'il ne détient pas, de nombreux intervenants considèrent que le projet de décentralisation est conditionné par la réalisation du projet souverainiste. En d'autres termes, le fait pour le Québec d'être une province au sein d'une fédération inhiérait, à l'interne, le rapport politique des québécois à leur territoire. Cette façon d'articuler la question nationale à la décentralisation régionale est ainsi décrite par S. Côté :

L'existence préalable d'une source unique et forte de pouvoir permet de penser à le déléguer par la suite. Sans cette première condition, la redistribution du pouvoir est impensable et irréalisable. Selon cette vision, le fait pour le Québec de disposer, dans le système fédéral, d'un pouvoir incomplet est mutilant et paralysant.²⁵

Pour d'autres, l'articulation entre la question nationale et la question régionale doit être envisagée dans l'autre sens : la décentralisation peut être considérée comme un projet socio-politique d'envergure susceptible à ce titre de renforcer l'unité québécoise. C'est à cette argumentation que fait écho la question posée par Hamel et Klein : « N'aurait-il pas été plus mobilisateur de concevoir la décentralisation comme un processus qui pourrait permettre de renforcer l'identité québécoise ? »²⁶.

La décentralisation est un problème (ou une solution) complexe. Cependant, cette délicate question de l'organisation et de la répartition politico-territoriale se double au Québec de la non moins délicate question de l'identité québécoise : non seulement l'identité régionale (question liée à tout processus de décentralisation régionale), mais aussi et surtout l'identité nationale. C'est bien en cela que le Québec constitue un cas spécifique : le développement régional, qui est une question politique, prend au Québec une dimension particulière dans le sens où la question de l'identité nationale accroît (tout en témoignant de) la complexité du rapport à l'espace.

²⁵ *Ibid.*, p. 199

²⁶ HAMEL et KLEIN, *op. cit.*, p. 306

Pour finir sur ce thème de la spécificité politique du Québec, l'hypothèse suivante peut être avancée : la dilution du politique qui marque l'approche québécoise du développement régional pourrait être en partie attribuable à la prédominance d'une conception pluraliste²⁷ de l'État. Précisons les termes de cette hypothèse.

Si l'on s'en tient aux écrits scientifiques sur le sujet, lorsque la dimension politique du développement régional est explicitement abordée, elle est le plus souvent associée aux actions locales, aux mouvements régionalistes, bref, elle est attribuée à la préoccupation et à l'action de la *société civile* (Jalbert, 1983 ; Côté, 1994, 1997 ; Klein, 1995 ; Hamel et Klein, 1996). Quant à l'État québécois, principalement abordé en termes de gestion, de bureaucratie ou de technocratie et souvent confondu avec le gouvernement²⁸, il viserait rien de moins qu'à « dépolitiser »²⁹. Ainsi, la question régionale au Québec serait marquée par « les rapports conflictuels entre des gouvernements imbus d'une idéologie technocratique et des acteurs socio-économique soucieux de [...] l'avenir de leur collectivité locale »³⁰.

Cette conception pluraliste de l'État et cette dilution du politique, qui paraissent ressortir de l'appréhension du développement régional au Québec, sont possiblement à rapprocher du modèle du *community power*. Ce modèle, qui inspire en grande partie la conception du développement local et qui fait de la société civile sa « championne », est « l'antithèse de l'État », c'est-à-dire profondément « anti-politique et anti-institutionnel » dans le sens où il défend un principe « d'autorégulation sociopolitique, comme en économie »³¹.

En traitant du développement régional d'un point de vue politique, l'ambition qui nourrit cette recherche est de montrer qu'il y a là un terreau fertile pour la réflexion et l'étayage

²⁷ Pour les différentes conceptions de l'État, on pourra se reporter au chapitre I-2.

²⁸ « Un État se définit par le titulaire de la puissance souveraine, alors que le gouvernement concerne l'administration de l'État ». Voir R. Derathe (1982) « L'emploi, la signification et l'histoire du mot État », *Langage et politique*, M. Cranston et P. Mair (dirs.) Bruxelles : Bruylant, pp. 151-161

²⁹ « La politique régionale du Québec [...] tend à dépolitiser la question régionale, en masquant ses enjeux principaux et la dynamique des rapports sociaux qui la traverse ». L. Robert, *op. cit.*, p. 233.

³⁰ Hamel et Klein, *op. cit.*, p. 294

³¹ D'AQUINO, Patrick (2002) « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, n°1, p. 5 (pp. 3-23).

théorique dans ce champ d'études. Réinvestir la dimension politique, ouvrir à la complexe et toujours actuelle question de l'État, interroger les théories et modèles politiques, considérer les dimensions cognitives et leur articulation aux modes d'intervention publique, visiter l'historicité de cette articulation... voici quelque unes des principales voies que nous proposons d'emprunter pour revisiter le développement régional comme domaine de l'action publique au Québec.

Dans cette perspective, nous avons choisi pour objet les politiques de développement régional au Québec. Cet objet n'a à première vue rien d'original si l'on considère qu'il a déjà inspiré un grand nombre de réflexions et d'écrits.

Parmi les références proposant une rétrospective générale de l'action publique en matière de développement régional au Québec, l'article de Desrosiers *et al.*³² est incontournable, tant du fait de la richesse de l'*aperçu* qu'il propose que du statut des auteurs qui sont autant d'acteurs directement impliqués dans ce domaine. Il s'agit d'un « exposé factuel » plus que d'une analyse proprement dite et, si les auteurs affirment en introduction que « le temps [constitue leur] principal schème de référence », ils précisent aussitôt que ce schème doit être entendu comme « la chronologie des évènements »³³. Cette chronologie commence en 1960, puisque, selon eux, c'est à cette époque que « l'on a pris conscience que l'État pouvait servir de levier pour corriger les inégalités [...] entre les régions »³⁴. Elle est découpée en trois décades : la première (1960-1970) consacrée à « la lutte aux disparités régionales », la seconde (1970-1983) qui a vu « la consolidation de Montréal comme pôle de croissance » et la troisième phase (à partir de 1983) caractérisée par « l'émergence des dynamismes régionaux ». Cet effort rétrospectif est repris et complété quelques années plus tard : dans un article paru en 1995 sous le titre *Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans*³⁵, Robert propose un « survol chronologique » des « interventions ou politiques [ayant] une incidence sur les milieux régionaux » et couvrant la

³² DESROSIERS, L., MONTESINOS, J.-P., ST-LOUIS, R., ROBERT, R. (1988). « Un aperçu général sur le développement régional au Québec », *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, B. Higgins et D. J. Savoie (Ed.), Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional, pp. 33-86.

³³ *Ibid.*, p. 33.

³⁴ *Ibid.*, p. 39

³⁵ ROBERT, R. (1995) « Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans », *La pratique du développement régional*, S. Côté *et al.*, Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 1-68

période 1960-1994. Il reprend le même découpage que précédemment, en y ajoutant une quatrième phase émergeant en 1990 et caractérisée par « une plus grande responsabilisation des intervenants régionaux »³⁶.

Citons aussi l'ouvrage de Richard Morin, *La régionalisation au Québec : contexte historique*, qui aborde la régionalisation au Québec depuis les quarante dernières années sous l'angle des politiques de développement régional. Lui retient « deux grandes étapes » dans cet historique soit : « une première, correspondant aux années 1960 et 1970, marquée par un État centralisateur ; et une seconde, englobant les années 1980 et 1990, caractérisée par un État qui se veut davantage accompagnateur mais qui reste très présent »³⁷.

En fait, les différents travaux proposant une lecture historique du développement régional au Québec se rejoignent sensiblement dans le découpage chronologique et la caractérisation de chacune des périodes. La plupart prennent pour point de départ les années 1960, marquées par l'apogée du fordisme et la consolidation de l'État-providence (époque de la Révolution tranquille), puis distinguent une rupture aux alentours des années 80, avec l'émergence de l'État « accompagnateur » ou « partenaire » visant la responsabilisation des échelons régionaux et locaux.

Les politiques de développement régional au Québec ont inspiré d'autres écrits et réflexions pouvant être regroupés suivant quelques thèmes majeurs. Ainsi, celui de la décentralisation, particulièrement prisé au milieu des années 90, fut l'objet de différents articles en développement régional³⁸. Également, le thème de la planification à travers l'histoire des politiques de développement régional a suscité plusieurs analyses, auxquelles on doit rattacher

³⁶ *Ibid.*, p. 5

³⁷ MORIN, Richard (1998) *La régionalisation au Québec : contexte historique*, Montréal : IFDÉC, p. 9.

³⁸ Voir sur ce sujet : KLEIN, J.-L. (1995) « La décentralisation et l'assouplissement des rapports État-territoire au Québec », *Et les régions qui perdent ?...*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 39-55 ; PROULX, M.-U. (1996) « La décentralisation comme politique régionale », *Action collective et décentralisation*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 41-62 ; DOYER, D. (1997) *Analyse des représentations et visées d'action de la décentralisation des pouvoirs dans les politiques de développement régional au Québec de 1976 à 1994*, Mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski, 315 p.

quelques uns des travaux portant expressément sur ce qu'il est convenu d'appeler *l'expérience du BAEQ*³⁹.

Différentes études et analyses ont donc été consacrées aux politiques de développement régional au Québec, privilégiant soit l'approche chronologique (rappel des faits, expériences et événements), soit l'approche thématique (décentralisation, planification, culture). Ces différents travaux, qui constituent en quelque sorte le *patrimoine scientifique* sur la question, permettent de retracer l'histoire de ces politiques et, dans certains cas, de dégager des tendances marquantes⁴⁰.

Pour compléter ce panorama, tournons-nous brièvement vers le cas français. On constate actuellement une pléthore d'ouvrages, d'études et de colloques⁴¹ consacrés à l'histoire des politiques d'aménagement du territoire en France. Cette effervescence est sans doute due au fait que la DATAR⁴², institution majeure consacrée à l'aménagement du territoire, vient de fêter ses 40 ans. Et puis, après vingt ans de décentralisation effective, alors que l'Europe est désormais un acteur incontournable de l'aménagement, la période actuelle semble propice aux bilans.

Bien que le contexte soit très différent au Québec, le *momentum* paraît également très favorable à une lecture rétrospective des politiques en matière de développement régional. D'une part, nous disposons de la même profondeur de champ historique : les politiques territoriales au Québec sont à l'âge de la maturité si l'on considère que la mise en place du programme ARDA

³⁹ Voir sur ce sujet : GAGNÉ, A. (2001) « L'expérience québécoise de planification du développement régional », *Choix publics et prospective territoriale, horizon 2025. La Gaspésie : futurs anticipés*, D. Lafontaine (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 169-188 ; DIONNE, H. (2001) « Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) revisité. Acte fondateur québécois de planification régionale et démocratique », *Choix publics...*, pp. 123-134.

⁴⁰ Certaines analyses proposent d'ailleurs de placer ces tendances dans une perspective comparative. Voir C. Tardif, J.-L. Klein, B. Lévesque (2001) « Une nouvelle génération de pratiques en développement régional ? », *Choix publics et prospective...*, *op. cit.* pp. 149-168.

⁴¹ ALVERGNE, C. et TAUTELLE, F. (2002). *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris : PUF ; CARO, P., DARD, O., DAUMAS, J.-C. (2002). *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, Presses Universitaires de Rennes ; DEYON, P. et FRÉMONT, A. (2000). *La France et l'aménagement de son territoire, 1945-2015*, Paris : LGDJ. ; WACKERMANN, G. (1996). *L'aménagement du territoire français : hier et demain*, Paris : Société d'enseignement supérieur ; MONTRICHET, N. De (1995). *L'aménagement du territoire*, Paris : La Découverte.

⁴² Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui a changé de nom le 1^{er} janvier 2006 pour devenir la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

(Aménagement rural et développement agricole) en 1961 constitue leur acte de naissance⁴³. D'autre part, les politiques de développement régional au Québec, tout comme les politiques dites d'aménagement du territoire en France, traduisent (tout autant qu'elles subissent) de nouvelles problématiques, de nouveaux enjeux liés à l'évolution des dynamiques à la fois au niveau supra national (libéralisation des échanges et constitution de zones continentales, à l'exemple de l'ALENA) et au niveau infra national (résurgence de régionalismes, constitution et renforcement de pôles métropolitains, multiplication des instances au niveau local). L'analyse des politiques de développement régional au Québec dans une perspective historique peut donc être l'occasion de retracer les enjeux et les modèles qui ont marqué ce champ de l'action publique.

Comparons ainsi deux énoncés politiques en la matière à trente cinq années d'intervalle. En novembre 2002, les représentants des 14 régions administratives du Québec étaient invités à se rendre à Québec pour participer au « Rendez-vous national des régions ». Cet évènement a abouti à la signature d'un *Plan d'action* entre les représentants du gouvernement et ceux des quatorze délégations régionales et publié sous le titre « Horizon 2005 – Un Québec fort de ses régions ». Trente-cinq ans plus tôt (1967), le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec remettait son *Plan de développement* pour le « territoire-pilote » du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, défini en fonction de l'« horizon 1982 ». Quel rapport entre ces deux évènements ? Dans les deux cas, il s'agit de l'énoncé d'une politique de développement régional. Dans les deux cas, il s'agit d'une forme de médiation entre l'État et des régions. Mais entre les deux dates, il semble bien que les temps aient changé. Les modes d'action ont évolué (le gouvernement n'établit plus de planification, il prend des « engagements »). Les espaces investis sont différents (l'État ne s'investit plus sur le terrain d'une région-pilote, il invite à la Capitale Nationale des représentants des régions administratives). Et aussi, il semble que le temps lui-même ait changé : d'un horizon à 15 ans (1967-1982), on se projette désormais vers un horizon à 3 ans (2002-2005).

⁴³ Certains analystes considèrent pour leur part que « la politique territoriale de Québec a réellement commencé, dans les faits, avec l'octroi [...] de seigneuries [...] à la fin du XVII^e siècle » (M.-U. Proulx. *L'économie des territoires au Québec*, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 2002).

Au-delà de ce constat, quel est le sens de ces changements ? Comment ont évolué les politiques québécoises en matière de développement régional ? Peut-on caractériser cette évolution, c'est-à-dire y repérer des étapes, des modèles et des enjeux différents, des tendances, des ruptures ou des continuités ? Si ces questions guident effectivement la présente recherche, les réponses apportées ne découleront certainement pas d'un exercice descriptif retraçant la chronologie des faits et des réformes. L'angle d'approche choisi implique une lecture particulière de ces politiques puisqu'il s'agit d'analyser les représentations de l'espace et du temps dont elles sont porteuses ainsi que leurs éventuelles transformations au cours de la période considérée.

Un tel angle peut paraître pour le moins original : quel rapport entre des catégories a priori aussi générales et abstraites que *les représentations de l'espace et du temps* et un terrain d'étude aussi spécifique et concret que les politiques de développement régional ? C'est en grande partie à cette question que nous nous efforçons de répondre dans le premier chapitre de l'étude, consacré à l'exposé et l'argumentation de l'architecture théorique et des choix méthodologiques propres à cette recherche (1). En effet, la perspective novatrice ou pour le moins inusitée qui la caractérise exige en contrepartie qu'elle soit fondée sur une assise théorique précise et structurée. Cette exigence impliquera tout d'abord de consolider l'objet d'étude relativement *fluide* que sont les politiques publiques (1.1) : ayant distingué les différents courants d'analyse dans ce domaine en fonction des conceptions de l'État sur lesquelles ils se fondent (1.1.1), nous pourrons plus clairement situer, détailler et justifier l'approche cognitive choisie pour cette recherche, en particulier l'approche par référentiel (1.1.2) et montrer qu'elle se prête à l'appréhension des politiques en tant que discours (1.1.3). Cependant, cet examen attentif de l'étude cognitive des politiques prouve l'utilité et la pertinence d'y introduire le concept de représentation (1.2) : nous verrons qu'il existe en effet des liens théoriques implicites entre la question des représentations et la conception cognitive des politiques, en particulier celles de développement régional (1.2.1). Mais la rigueur de l'articulation envisagée exigera de spécifier et justifier la conception que nous retenons de cette vaste et complexe notion de représentation (1.2.2). À cette condition, nous pourrons alors arrimer à l'approche cognitive la question des représentations et celle du langage, et ouvrir l'analyse en particulier vers la question de la légitimité politique (1.2.3). Ces deux premières parties (1.1 et 1.2) ayant permis de bâtir

l'ossature théorique de la recherche, il s'agira ensuite d'y mettre de la *chaire* afin de rendre le tout plus opératoire. Telle est la vocation de la troisième partie consacrée à l'espace et au temps comme catégories d'analyse (1.3). Nous montrerons que le choix de ces deux catégories se justifie en ce qu'elles s'articulent de façon cohérente à trois des principales dimensions du cadre théorique : elles sont directement liées au domaine du politique et concernent des questionnements majeurs qui traversent actuellement le champ des sciences politiques (1.3.1) ; elles sont inhérentes à la problématique du développement régional en tant que celle-ci questionne le rapport de l'humain au monde (1.3.2) ; elles constituent des « principes métaphysiques généraux » et, à ce titre, se rattachent à la dimension cognitive des politiques et participent à la légitimation de celles-ci (1.3.3). Les principaux éléments du cadre théorique et leur articulation ayant ainsi été posés et justifiés, nous pourrons y ancrer les objectifs et questions de recherche qui spécifient l'orientation de notre démarche (1.4). Enfin, le premier chapitre sera complété par l'exposé des choix méthodologiques retenus dans un souci de cohérence avec ce cadre (1.5). Après avoir présenté le corpus de l'étude (1.5.1), nous motiverons le choix de la méthode d'analyse de contenu (1.5.2) et expliquerons le rôle de l'outil lexicométrique dans la démarche d'ensemble (1.5.3).

Les résultats de l'analyse seront détaillés dans les deux chapitres suivants. Plus précisément, le second chapitre sera consacré aux représentations de l'espace dans les politiques étudiées (2). Nous entamerons ce chapitre en décrivant la démarche méthodologique suivie pour l'analyse de cette dimension (2.1). Après avoir justifié du choix des échelons spatiaux comme catégorie d'analyse et présenté la grille d'analyse élaborée (2.1.1), nous détaillerons, étape par étape, la logique de la démarche suivie ainsi que les problèmes, questionnements et limites inhérents à toute procédure méthodologique, a fortiori lorsqu'elle est inédite (2.1.2). Les résultats proprement dits seront livrés dans la seconde partie de ce chapitre où le lecteur pourra prendre connaissance des représentations de l'espace décelées dans chacune des politiques, présentées suivant leur ordre chronologique (2.2). L'élucidation de ces représentations constitue une étape importante de la recherche mais non une fin en soi : c'est donc leur lecture diachronique, visant à révéler leur évolution, transformations ou rupture au long des soixante années considérées, qui retiendra notre attention dans la dernière partie de ce chapitre (2.3).

Suivant un découpage comparable au précédent, le troisième chapitre portera sur les représentations du temps dans ces mêmes politiques (3). Les choix méthodologiques opérés pour l'étude de la dimension temporelle seront précisément décrits (3.1) : ayant expliqué et justifié le recours à la notion de temporalité (3.1.1), nous retracerons toutes les étapes de la démarche en indiquant, là encore, les questionnements et limites rencontrés (3.1.2). Dans un second temps, nous exposerons les résultats de l'analyse en décrivant les représentations du temps qui ont été décelés dans chaque politique, toujours selon leur ordre chronologique (3.2). Ces résultats feront finalement l'objet d'une lecture transversale permettant de retracer les principales mutations de la temporalité et de son articulation à l'argumentaire de légitimation (3.3).

CHAPITRE UN - CADRE THÉORIQUE ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le seul intitulé de la recherche présentée dans les pages suivantes indique tant la diversité que l'envergure des notions auxquelles elle réfère : l'étude des représentations de l'espace et du temps dans les politiques publiques en matière de développement régional implique pour le moins de manier les notions aussi vastes que *représentation, espace, temps* et *politique*. Cet exercice implique donc préalablement de cerner au mieux ces catégories très générales et de préciser le sens qui leur sera ici accordé. Il est également nécessaire de clarifier les différents liens qui les rapprochent et de spécifier de quelle façon est ici envisagée leur articulation. En d'autres termes, l'emploi de notions aussi larges et substantielles exige en contrepartie de les insérer dans un cadre théorique rigoureux et précis. C'est à l'explicitation et à la justification de ce cadre qu'est consacré le présent chapitre.

Nous focaliserons tout d'abord notre attention sur les politiques publiques et sur les choix épistémologiques et théoriques qu'implique leur construction en tant qu'objet d'étude (1.1). Ayant ensuite montré en quoi l'approche cognitive retenue se révèle parfaitement propice à l'intégration de la notion de représentation (1.2), nous compléterons le cadre théorique en y situant les catégories d'analyse que sont l'espace et le temps et en démontrant leur pertinence et leur cohérence en regard de l'articulation d'ensemble (1.3). Ce cadre d'ensemble sera enfin balisé par l'énoncée des objectifs et questions de recherche (1.4). Ce premier chapitre sera conclu par la présentation des principaux éléments méthodologiques et de leur adéquation avec les choix théoriques et épistémologiques posés (1.5).

1.1 Les politiques publiques : un objet à construire

Poser les politiques de développement régional en objet d'étude implique un effort minimal de spécification de cet objet. Mais cet effort visant à cerner l'objet *politique publique*, au sens générique du terme, constitue l'un des premiers défis méthodologiques rencontré par

l'analyste dans ce domaine. Ainsi, les chercheurs qui s'intéressent à une politique publique sont toujours confrontés, à un moment ou à un autre, au problème de la délimitation de ses « frontières » (Muller et Surel, 1998). La réponse à la question *où commence et où finit une politique publique ?* est doublement délicate. D'une part, il est difficile de délimiter les politiques dans l'espace de l'action publique car leurs frontières ne collent pas exactement aux divisions ministérielles qui structurent administrativement cette action publique. Pour prendre l'exemple qui nous intéresse ici, les enjeux, les acteurs et les dynamiques de la politique de développement régional dépassent largement les limites du seul ministère des régions⁴⁴ pour déborder vers ceux de l'agriculture, de la Métropole, des ressources naturelles etc. D'autre part, il est tout aussi difficile de découper une politique dans le temps de l'action publique. Comment cerner la genèse ou la fin d'une politique publique ? Comment cerner une politique publique dans le temps puisque bien souvent, les ministères passent alors que les politiques demeurent ? Ainsi, la définition proposée par Meny et Thoenig selon laquelle une politique publique serait « un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique »⁴⁵ peut sembler trop étroite, en particulier en ce qu'elle « occulte la question de la genèse sociale des politiques publiques »⁴⁶. Là encore, le cas de la politique en matière de développement régional est exemplaire : au Québec, son existence déborde largement celle, éphémère, du ministère des régions (1998-2003). Historiquement, il est possible de retracer les diverses institutions publiques et organes administratifs qui furent en charge de ce secteur de l'action publique. Mais au-delà de cette généalogie institutionnelle, les racines même de l'action publique en la matière sont enfouies bien loin (jusqu'à l'embryon d'État formé en vue de la colonisation, dans la mesure où celle-ci consistait à occuper et habiter le territoire) et enchevêtrées à d'autres racines (celles des Premières Nations, dans la mesure où leurs rapports social, culturel et politique au territoire ont imprégné et nourri l'histoire du Québec, de son développement et de ses régions).

⁴⁴ Le ministère des Régions du Québec n'a existé, sous cet intitulé, que de 1998 à 2003. Il a été remplacé, en avril 2003 (arrivée au pouvoir du gouvernement libéral) par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

⁴⁵ MENY, Yves et Jean-Claude THOENIG (1989) *Politiques publiques*, Paris : PUF.

⁴⁶ MULLER, Pierre (1990) *Les politiques publiques*, Paris : PUF, p. 23.

Le chercheur travaillant sur les politiques publiques devra donc faire preuve d'une certaine résignation et admettre l'irréductible part de flou qui caractérise son objet. Cependant, cette résignation laisse place à la motivation dès lors que ce chercheur admet qu'il contribue lui-même à construire son objet⁴⁷. Ainsi, en choisissant d'étudier les politiques de développement régional au Québec, nous n'avons nulle prétention de parvenir à la constitution exhaustive et définitive de cet objet. L'ambition, plus modeste, est de proposer une lecture novatrice de ces politiques et susceptible de concourir à leur construction en tant qu'objet d'étude.

Cette fluidité (pour ne pas dire complexité) des politiques publiques comme objet d'étude explique également que les nombreuses recherches qui s'y consacrent ne forment pas un courant unitaire : différentes approches, parfois complémentaires mais bien souvent inconciliables, structurent ce domaine de l'analyse des politiques publiques. Leur distinction et leur compréhension constituent certainement une étape importante dans la construction de notre objet d'étude. Cette étape est également nécessaire pour montrer que les politiques publiques sont liées à la question de l'État et que donc, l'étude de celles-là implique de s'appuyer sur une théorisation explicite de celui-ci. Tel est l'objet de la prochaine section.

1.1.1 Conceptions de l'État et analyse des politiques publiques

« L'État est la volonté divine comme esprit présent ou actuel qui se développe dans la formation et l'organisation d'un monde »
(HEGEL, *Principes*, § 270)

« État ? Qu'est-ce, cela ? Allons ! Ouvrez les oreilles, je vais vous parler de la mort des peuples. L'État, c'est le plus froid de tous les monstres froids : il ment froidement et voici le message qui rampe de sa bouche : Moi, l'État, je suis le Peuple »
(NIETZSCHE, *Ainsi parlait Zarathoustra*)

Historiquement, l'analyse des politiques est un domaine de recherche qui a acquis ses lettres de noblesse aux États-unis, à la fin des années 50. À cette époque, l'objectif des analystes

⁴⁷ Selon Muller et Surel (1998), une politique est « autant le produit du travail de construction de son objet par le chercheur que le produit de l'action des acteurs politiques ». Les auteurs se réfèrent dans ce passage à Jones C.O. (1970), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press.

en la matière était presque exclusivement d'ordre pragmatique : il s'agissait de maximiser l'efficacité de l'action publique. Les experts qui entouraient alors les équipes dirigeantes⁴⁸ se souciaient du bon fonctionnement du système et de son amélioration mais non d'en discuter ou d'en théoriser les fondements. Cependant, cette version « *servante* et a-théorique de la *policy science* »⁴⁹ fut progressivement confrontée à la résurgence de questionnements fondamentaux, résurgence inévitable dans la mesure où, ainsi que le rappellent Meny et Thoenig, « toute analyse de politique se fonde implicitement ou non sur une philosophie politique et se rattache, par conséquent, aux théories disponibles sur le marché de la pensée »⁵⁰.

C'est pourquoi cet objet d'étude que sont les politiques publiques peut être considéré comme le lieu de la réconciliation entre deux traditions, aux objets et aux origines différentes, mais traversant toutes deux le champ politique soit, la tradition d'analyse des politiques publiques d'origine anglo-saxonne (dont la question centrale serait celle du *comment*) et la tradition de philosophie politique, d'origine plus européenne (dont la question centrale serait celle du *quoi* ou du *pourquoi*).

Cette voie de la réconciliation est d'ailleurs empruntée depuis quelques années par de nombreux politologues, des deux bords de l'Atlantique. Ainsi, dans le désormais classique *L'État en action*, Jobert et Muller énoncent, dès la première page d'introduction, la nécessité de ce rapprochement :

Comment, sans théorie de l'État, approfondir l'étude des politiques ? Inversement, comment réfléchir à la place de l'État dans les sociétés modernes sans prendre en compte, de façon sérieuse, le formidable développement des politiques publiques ?⁵¹

⁴⁸ Meny et Thoenig en donnent une description parfaitement imagée : « Les brillantes équipes de "têtes d'oeuf" rassemblées par les démocrates, en particulier durant les présidences Kennedy et Johnson, furent l'illustration la plus éclatante de cette montée des experts et de la fascination de la "*policy science*" ». Meny et Thoenig (1989), *op. cit.* p. 62.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 63.

⁵⁰ *Idem*

⁵¹ JOBERT, B. et MULLER, P. (1987). *L'État en action*, Paris : PUF, p. 9.

Également, cette volonté de rapprochement bénéficie à l'effort de réflexion épistémologique : elle permet de distinguer les principaux courants d'analyse des politiques publiques en rendant explicites les postures qui les fondent, et plus précisément, les conceptions de l'État qu'elles véhiculent.

Les différentes conceptions de l'État marquant le champ de la théorie politique semblent graviter autour d'un axe opposant deux conceptions antagonistes du rapport État/société : d'un côté l'approche pluraliste, de l'autre l'approche étatiste⁵², entre les deux, plusieurs courants tentant de trouver une « voie médiane ».

- Conceptions pluralistes et politiques publiques

L'approche pluraliste, qui a marqué les premiers pas de la *policy science* -version américaine, s'inscrit dans le paradigme de la rationalité, dans le sens où elle a été élaborée en jonction avec les théories rationalistes dérivées de la science économique. Proposant une vision libérale du « marché politique », elle conçoit l'État comme un simple « guichet enregistreur »⁵³ des demandes sociales. Dans les travaux se rattachant à cette approche, l'État est soit écarté de l'analyse⁵⁴, soit déconstruit⁵⁵, soit carrément récusé⁵⁶. Les politologues Meny et Thoenig résumement de façon très explicite la conception de l'État qui sous tend l'approche pluraliste et ses implications :

Tant du point de vue idéologique qu'analytique, l'école pluraliste tend à négliger l'État, tendanciellement considéré comme un pouvoir régulateur neutre et limité.

⁵² Nous reprenons ici la distinction proposée par Muller et Surel (1998, *op. cit.*). Pour leur part, Meny et Thoenig (1989, *op. cit.*) opposent une conception sociétale à une conception instrumentale de l'État : cette distinction rejoint en partie la précédente, mais de façon moins nette me semble-t-il (en particulier, elle induit un rapprochement direct entre la vision de l'État des néo-conservateurs et celle des néo-marxistes).

⁵³ Ces deux expressions sont reprises de Gilles POLLET (1995) « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques », *La construction du sens...*, *op. cit.* p. 35.

⁵⁴ Conception selon laquelle « l'État n'existe pas vraiment en tant qu'entité globale susceptible d'un traitement spécifique ». Voir Muller et Surel, *op. cit.* p. 40.

⁵⁵ Il s'agit de ces analyses qui, ouvrant la *boîte noire* de l'appareil politico-administratif, y découvrent une multiplicité d'acteurs aux intérêts divergents et aux stratégies et rationalités complexes. Le modèle d'analyse inspiré de la sociologie des organisations en est un exemple.

⁵⁶ C'est le cas de l'école du *Public Choice* qui, sur la base d'une analyse en terme de coûts et bénéfices, dénonce toute forme d'organisation centralisée et prêche en faveur de la fragmentation et du localisme. Voir sur ce point l'analyse proposée par Meny et Thoenig, *op. cit.* pp. 68-76.

Qu'il dépasse ce rôle, et les théoriciens pluralistes auront vite fait de le considérer comme totalitaire et de plaider pour son repli (cf. les théories du *Public Choice*).⁵⁷

Cette approche pluraliste est basée sur les principes de l'individualisme méthodologique et l'analyse des politiques publiques dans ce cadre consiste essentiellement à identifier les stratégies de négociation des acteurs en fonction de leurs intérêts et de leurs ressources.

- Conceptions étatistes et politiques publiques

À l'opposé, l'approche étatique pose le rôle central de l'État dans les rapports sociaux. Trouvant ses origines dans la pensée hégélienne, elle postule que la société moderne n'existe pas sans État et que l'action de celui-ci « transcende les intérêts particuliers multiples de la société civile pour concourir à la définition d'un intérêt commun »⁵⁸. Du côté de la sociologie, la contribution de Durkheim à la compréhension des fonctions de l'État s'inscrit dans cette approche : l'État résulte de la « nécessaire division du travail social » (processus inhérent au développement des sociétés) et s'autonomise progressivement pour constituer « le système cérébro-spinal de l'organisme social »⁵⁹. Selon la conception durkheimienne, l'État est donc un organe centralisé et rationnel qui assure les fonctions de coordination et de régulation à l'égard de la société.

Le rôle central de l'État et la question de son autonomie sont aussi certainement au cœur de l'œuvre de Max Weber, celui-ci étant considéré comme le fondateur de la sociologie politique moderne. S'intéressant à l'histoire des sociétés sous l'angle des faits de domination, Weber établit une typologie dans laquelle l'État correspond au modèle de domination de type rationnel et légal (qu'il distingue du type charismatique et du type traditionnel). L'État, forme de domination des sociétés modernes, se constitue et s'autonomise par l'émergence d'une bureaucratie institutionnalisée, instrument lui permettant d'exercer « le monopole de la contrainte physique légitime »⁶⁰.

⁵⁷ MENY et THOENIG, *op. cit.*, p. 97.

⁵⁸ MULLER et SUREL, *op. cit.*, p. 35

⁵⁹ DURKHEIM, Émile (1960) *De la division du travail social*, PUF, p. 198. Cité par BADIE, Bertrand et Pierre BIRNBAUM (1983) *Sociologie de l'État*, Grasset, p. 31.

⁶⁰ WEBER, Max (1971) *Économie et Société*, Plon, t. I, p. 57. Cité par Badie et Birnbaum, *op. cit.*, p. 42.

Au-delà des différences majeures entre ces auteurs et les courants qu'ils ont inspirés, on peut considérer qu'ils forment « le socle de la plupart des théories valorisant le rôle central de l'État dans les rapports sociaux »⁶¹ et sur lequel se fondent plusieurs approches actuelles de l'action et des politiques publiques.

Ainsi, la théorie néo-corporatiste, considérant le rôle central de l'État et son monopole de domination, analyse l'action publique comme « le produit d'une relation institutionnalisée entre un nombre limité d'acteurs publics et privés »⁶². Le politologue Philip Schmitter a ainsi décrit le système néo-corporatiste :

Un système de représentation dont les unités constitutives sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non compétitives, hiérarchisées et fonctionnellement différenciées, reconnues ou autorisées (sinon créées) par l'État et qui se voient assurées d'un monopole délibéré de représentation au sein de leurs catégories respectives en échange de l'exercice de certains contrôles sur la sélection de leurs leaders et sur l'articulation des revendications et des soutiens.⁶³

Cette approche situe donc l'analyse au niveau des relations qui s'établissent entre les groupes et l'État. Dans ce cadre, une politique publique est considérée avant tout comme résultant d'un « marchandage entre l'État et les porte-parole des groupes du secteur concerné » (contrairement à l'approche pluraliste qui considère cette politique comme « résultante d'un compromis entre groupes concurrents »⁶⁴). En France, les travaux de Muller et Jobert⁶⁵ portant sur différentes politiques sectorielles sont venus étayer la thèse d'un corporatisme à la française tout en tentant de montrer le poids et l'influence de l'État dans « la reconnaissance, voire la

⁶¹ MULLER et SUREL, *op. cit.*, p. 37.

⁶² *Ibid.*, p. 37.

⁶³ SCHMITTER, Philip (1974) « Still the Century of Corporatism ? », *Review of Politics*, 36, pp. 93-94. Cité par Muller et Surel, *op. cit.*, p. 37.

⁶⁴ MENY et THOENIG, *op. cit.*, p. 99.

⁶⁵ MULLER, Pierre (1984) *Le technocrate et le paysan*, Paris : Économie et Humanisme. Pour une présentation plus générale de cette approche, voir surtout MULLER et JOBERT, *L'État en action*, *op. cit.*

"production" des représentants des intérêts sociaux, et en définitive, dans la production même des politiques publiques »⁶⁶.

Autre courant d'analyse considérant le rôle central et la domination de l'État, le néo marxisme porte l'attention sur sa place dans la production et la reproduction du système capitaliste. Cependant, plusieurs postures se distinguent selon la plus ou moins grande autonomie reconnue à l'État à l'égard de la société capitaliste et de ce fait, selon leur considération des politiques publiques. Par exemple, dans le cas où l'État est appréhendé strictement comme étant le bras séculier du capital, les politiques publiques sont considérées comme ayant une pure fonction de contrôle social. Suivant les conceptions où l'État disposerait d'une autonomie relative, les politiques publiques sont considérées comme le produit de la confrontation entre classes. De nombreux travaux datant des années 70 sur les politiques urbaines en France et aux États-unis ou sur le *Local State* en Grande-Bretagne seraient significatifs de cette version du néo-marxisme accordant une certaine autonomie à l'État et aux politiques publiques⁶⁷.

Cette présentation des courants d'analyse des politiques publiques suivant qu'ils se raccrochent à l'une des deux conceptions de l'État (approche pluraliste, approche étatique) a plusieurs mérites. Tout d'abord, elle permet de saisir l'ampleur des oppositions entre ces deux pôles. Du même coup, elle permet d'indiquer la portée d'enjeux souvent implicites : choisir les politiques publiques comme objet d'étude n'implique pas seulement des choix de méthodes et de procédures. Cela implique aussi et avant tout des choix théoriques (conception des rapports État-société) et épistémologiques (du holisme à l'individualisme méthodologique par exemple). Finalement, cette présentation bipolaire constitue une étape heuristique utile en ce qu'elle permet de mettre en perspective les nouvelles approches qui, visant à embrasser la complexité de l'action de l'État, se voient « condamnée[s] à se frayer un chemin entre ces deux voies extrêmes »⁶⁸.

⁶⁶ MULLER et SUREL, *op. cit.*, p. 37

⁶⁷ Nous nous inspirons ici du chapitre consacré par Meny et Thoenig à « L'État, le capital, les politiques publiques » et où ils font en particulier référence aux travaux de Nicos Poulantzas et de Manuel Castells. Meny et Thoenig, *op. cit.* pp. 85-96

⁶⁸ MULLER et SUREL, *op. cit.* p. 41

Le néo-institutionnalisme et les approches dites cognitives constituent les courants les plus récents et les plus avancés dans cette tentative de penser l'État, et donc l'action publique, à la fois dans son unité et dans sa diversité, dans sa globalité et dans sa complexité. C'est-à-dire penser ensemble ces deux *vérités* de l'État, dont Muller et Surel résumant ainsi les caractéristiques apparemment inconciliables :

[...] penser l'État dans son unité et son caractère irréductible à l'action des acteurs qui participent aux politiques publiques, [...] penser le caractère global de l'État comme entité qui exprime une forme d'unité de la société. [Et dans le même temps, prendre en considération] le caractère inéluctablement sociétal de l'État, l'immersion des politiques publiques dans la complexité des relations sociales et le caractère inéluctablement contradictoire de l'action publique soumise à une multiplicité d'exigences antagonistes.⁶⁹

Seront succinctement présentés le courant néo-institutionnaliste puis les approches cognitives. Ceci nous conduira à considérer l'approche par le référentiel qui constitue un élément clé du cadre théorique choisi pour cette étude. De ce fait, la section suivante (1.1.2) lui sera entièrement consacrée.

- Le néo-institutionnalisme

Comme son nom l'indique, le néo-institutionnalisme vise à réintroduire dans l'analyse la question des institutions, mais entendues ici ni comme « simple produit des logiques individuelles » (conception pluraliste) ni à l'inverse comme « facteur exogène au jeu des acteurs » (conception étatique). Les institutions encadrent le jeu des acteurs tout autant qu'elles évoluent en fonction de ces actions :

Elles forment le cadre évolutif de ces interactions, dont les formes et les modalités changent progressivement par l'effet même de ces interactions⁷⁰.

Ainsi, les institutions seraient un *facteur d'ordre* dans le sens où l'existence de routines institutionnalisées permet d'encadrer l'action politique. Cependant, cette action n'est pas pour

⁶⁹ *Ibid.*, pp.40-41

⁷⁰ *Ibid.*, p. 42.

autant parfaitement déterminée dans la mesure où les acteurs disposent d'une certaine liberté et de « nombreuses occasions de choix ». Le courant néo-institutionnaliste vise donc à comprendre les logiques propres aux institutions sans pour autant endosser l'idée de l'autonomie de l'État.

Tenant de se démarquer à la fois des pôles pluraliste et étatique, sans pour autant rejeter entièrement leurs apports, le courant néo-institutionnaliste vise donc à penser « l'État en interaction »⁷¹. Et cette interaction entre État et société se jouerait (et donc serait à comprendre) aussi au niveau du *sens* :

[...] le sens de l'action humaine n'est pas non plus produit, de façon autonome et décentralisée, par les acteurs de la société civile, parce que les institutions (donc l'État et « ses » politiques) participent au travail d'interprétation et d'explication du monde sans lequel l'action des individus est dépourvue de sens.⁷²

Sans pour autant s'orienter vers une forme de déterminisme holiste, l'approche néo-institutionnaliste cherche donc à intégrer à l'analyse de l'action publique cette vaste question du sens, des « croyances, paradigmes, codes, cultures et savoirs »⁷³ qui apparaissent comme étant au cœur de la politique (et des politiques) dès lors qu'on la considère comme « interprétation du monde ».

Au-delà de la diversité des courants que l'approche néo-institutionnaliste a pu inspirer, relevons rapidement ici deux de ses apports essentiels en regard de l'analyse des politiques publiques, et qu'elle partage d'ailleurs, nous le verrons dans le chapitre suivant, avec les approches cognitives.

Tout d'abord, le néo-institutionnalisme tente d'introduire – ou de réintroduire si l'on considère que la question des *idées* n'est pas nouvelle en philosophie politique - explicitement la dimension immatérielle et symbolique du (et des) politique(s) : la formation, la transformation et

⁷¹ Les auteurs se réfèrent à HASSENTEUFEL, P. (1995) « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'État en interaction », *Pouvoirs*, 74, pp. 155-168

⁷² *Ibid.*, p. 43-44

⁷³ Les auteurs se réfèrent à MARCH J. et OLSEN J. (1989) *Rediscovering Institutions. The Organizational Basis of Politics*, New York : Free Press.

la place des idées constituent des dimensions importantes qu'il s'agit donc de prendre en compte dans l'étude de l'action de l'État. Également, et dans le prolongement de ce qui précède, l'approche néo-institutionnaliste laisse place à une certaine forme de relativisme dans la conception et l'étude de l'État : en prenant en considérations des dimensions d'ordre culturel et historique, elle implique de penser l'État aussi bien dans des perspectives diachroniques (ouverture aux questions d'historicité, de transformation⁷⁴) que comparatives (ouverture aux questions de spécificités géographiques ou culturelles).

Ces deux ouvertures – à la question des idées et à la dimension diachronique – dans l'étude du politique et des politiques publiques, ne sont pas à mettre au seul crédit du courant néo-institutionnaliste. L'approche dite *cognitive* des politiques publiques constitue également une avancée théorique sur ce terrain. Cette concordance est en fait peu surprenante : étant fondées sur des postures assez similaires, il était naturel que ces deux approches se retrouvent sur les mêmes pistes. Pierre Muller, théoricien reconnu de l'approche cognitive, résume ainsi la parenté entre ces deux courants :

En définitive, l'approche cognitive, comme l'approche néo-institutionnaliste, s'attache à dépasser le dilemme du déterminisme et du volontarisme en proposant une grille d'analyse qui combine une certaine forme de déterminisme structurel (les acteurs politiques ne sont pas totalement libres de leurs choix) et une certaine forme de volontarisme (les choix politiques ne sont pas totalement déterminés par les structures)⁷⁵.

Le chapitre suivant est donc consacré à la présentation de l'approche cognitive des politiques publiques, et en particulier des travaux entourant la notion de référentiel.

⁷⁴ L'institutionnalisme historique est d'ailleurs considéré comme un courant centré sur l'étude de l'État en interaction dans une perspective diachronique. Il flirte avec un certain déterminisme historique comme en témoigne le recours au concept de « dépendance au sentier » (*path dependance*) selon lequel « la dimension temporelle pèse sur l'action publique [car] tout *sentier* emprunté tend à se cristalliser et à devenir de plus en plus contraignant au fur et à mesure de son développement », *Ibid.*, p. 133.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 53

1.1.2 L'approche cognitive des politiques publiques : la notion de référentiel

L'approche cognitive des politiques publiques, courant d'analyse assez récent en science politique (fin '80, début '90), se caractérise par « l'importance accordée aux valeurs, aux idées et aux représentations dans l'étude des politiques publiques »⁷⁶. Il faut cependant apporter ici une nuance : les différents modèles d'analyse n'accordent pas tous la même importance, ni le même rôle aux aspects cognitifs. Ainsi, le politologue P. A. Sabatier distingue, au sein même de ces modèles « qui prennent les idées au sérieux », les « minimalistes cognitifs » (postulant que les *intérêts matériels antérieurs* sont toujours la cause des idées) et les « maximalistes cognitifs ». Pour ces derniers, l'analyse des politiques publiques doit prendre en compte le rôle central des dimensions cognitives - sans toutefois ignorer la question des intérêts ni celle des institutions. Plus précisément, les politiques publiques sont ici considérées comme « des matrices cognitives et normatives constituant des systèmes d'interprétation du réel, au sein desquels les différents acteurs publics et privés pourront inscrire leur action »⁷⁷. Cette idée de matrices cognitives et normatives est exprimée par des concepts différents selon les constructions théoriques qui se distinguent encore ici. Certains travaux se réfèrent à la notion de paradigme⁷⁸, d'autres à celle de système de croyances (*Advocacy Coalition Framework*)⁷⁹, d'autres encore à celle de référentiel⁸⁰. La distinction entre ces différentes notions est régulièrement débattue, du fait même que les cadres théoriques dans lesquelles elles s'insèrent sont eux-mêmes en voie de spécification.

L'approche cognitive des politiques publiques étant ainsi globalement présentée, c'est plus précisément le modèle basé sur la notion de référentiel qui sera détaillé par la suite, puisqu'il

⁷⁶ *Ibid.*, p. 48

⁷⁷ *ibid.*, p. 47

⁷⁸ HALL, Peter (1993) « Policy Paradigm, Social Learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, n°3, pp. 275-296. Cette approche réfère aux travaux de Thomas KUHN et en particulier de son ouvrage *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion, 1983.

⁷⁹ SABATIER, Paul A., JENKINS-SMITH Hank C. (1993) *Policy change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, Boulder : Westview press. Selon la classification qu'il a lui-même proposée, Sabatier ne se range pas du côté des « maximalistes cognitifs », mais plutôt parmi les « approches équilibrées ». Cf. SABATIER, P. A. et SCHLAGER, E. (2000) « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de Science Politique*, vol. 50, N°2, pp. 209-233

⁸⁰ JOBERT et MULLER, *op. cit.*

inspire en grande partie le cadre théorique de la présente étude. Ainsi, il est utile de retracer brièvement l'origine de ce modèle puis d'indiquer les principales composantes du référentiel.

- Le "terreau" du référentiel

Le concept de référentiel a commencé à être formalisé explicitement par Bruno Jobert et Pierre Muller dans *L'État en action*⁸¹. Antérieurement, le terreau originel de leur réflexion a été constitué des travaux menés dans les années 70 par Lucien québécoise et Yves Barel sur la planification française. Le premier visait à mettre en évidence « les fonctions latentes de la planification »⁸² et le second, partant d'une réflexion sur les indicateurs sociaux, a abouti à l'élaboration d'une théorie sur les systèmes sociaux⁸³. L'originalité de ces chantiers de recherche, outre leur objet commun, fut d'introduire au cœur même de la réflexion la question de « l'impact des représentations sociales sur l'action publique »⁸⁴. Il s'agit là d'un point important car, comme nous le verrons plus loin, cette question des représentations est demeurée centrale dans l'élaboration du modèle du référentiel.

Dans ses travaux sur la politique agricole⁸⁵, Muller s'est intéressé à la genèse et aux transformations de la politique de modernisation de l'agriculture en France à partir des années 60, époque marquée par une nette sectorisation de l'action publique. Sans ignorer les aspects purement économiques qui ont pu générer ces transformations, Muller met en lumière les mécanismes d'ordre intellectuel qui les ont pour le moins orientées. Basant son analyse en grande partie sur les discours d'acteurs (en particulier les leaders du C.N.J.A.), il rend compte de l'incidence de leur « action intellectuelle » dans la diffusion des changements sociaux et en particulier sur l'évolution des « mentalités ». Ainsi, les transformations de la politique agricole ont été orientées par l'émergence d'une « nouvelle vision du monde », élaborée et diffusée par

⁸¹ Ibid.

⁸² NIZARD, Lucien (dir.) (1974). *Planification et société*. Grenoble : PUG

⁸³ BAREL, Yves (1973) *La reproduction sociale*. Paris : Anthropos

⁸⁴ JOBERT, Bruno (1995) « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche, dans *La construction du sens...*, *op. cit.*, p. 13

⁸⁵ MULLER, Pierre (1984). *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris : Économie et humanisme. Les citations figurant dans ce paragraphe sont directement tirées de cet ouvrage.

ces acteurs puis partagée et relayée par des hauts fonctionnaires du gouvernement. Cette nouvelle vision du monde correspond à ce que Muller nomme alors « l'idéologie de la modernité ».

Cette approche novatrice des politiques publiques a été formalisée dans *L'État en action*, où les auteurs proposent une définition explicite du référentiel :

Le référentiel d'une politique est la représentation que l'on se fait du secteur concerné, ainsi que de sa place et de son rôle dans la société⁸⁶.

Reprenant le cas de la politique agricole, les auteurs établissent un lien direct entre changement de politique et changement de représentation :

[...] on ne peut pas comprendre le changement de politique agricole en France dans les années soixante si l'on n'analyse pas le changement de la représentation que l'on se faisait du rôle de l'agriculture dans la société française.⁸⁷

Ainsi, les questions de représentation et d'action publique, appréhendées dans la perspective du changement, sont au cœur du modèle du référentiel. Cependant, le lien entre représentation et référentiel demeure une zone d'ombre, ou pour le moins, un sujet encore en débat⁸⁸. Le flou entretenu entre ces deux notions⁸⁹ constitue certainement un obstacle majeur à l'élaboration d'une définition opératoire du concept de référentiel⁹⁰. Le référentiel est-il une représentation ? Est-il un système de représentations ? Est-il une « matrice cognitive et normative »⁹¹ incluant sans distinction représentations, idées, valeurs, croyances, visions du monde ? Est-il un « espace de sens »⁹² ? Ainsi, les critiques adressés à ce modèle d'analyse des

⁸⁶ JOBERT et MULLER, *op. cit.*, p. 63

⁸⁷ *ibid.*, p. 64

⁸⁸ Voir en particulier le texte d'Olivier MÉRIAUX (1995) « Référentiel, représentation(s) sociale(s) et idéologie », dans *La construction du sens...*, *op. cit.*, pp. 49-68

⁸⁹ Mériaux parle même du « soin que les auteurs apportent à ne pas aller plus loin vers une comparaison entre référentiel et représentations sociales », p. 59

⁹⁰ Doit-on d'ailleurs parler de concept ou de notion à propos du référentiel ? Cette question traverse l'ensemble des contributions rassemblées dans *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, *op. cit.*

⁹¹ SUREL, Y. (2000). "L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques", *RFSP*, vol. 50, N°2, pp. 235-253.

⁹² MULLER, P. (1996). "Présentation : cinq défis pour l'analyse des politiques publiques", *RFSP*, vol. 46, N°1.

politiques publiques lui reprochent de tenir son succès du fait que le référentiel est un concept trop général, donc applicable à tout « dans la mesure où, avec un petit effort d'imagination, on pourra toujours trouver du référentiel quelque part, l'action humaine dénuée de sens étant quand même assez rare »⁹³.

Nous considérons malgré tout que le concept de référentiel détient une valeur heuristique qui justifie son emploi dans cette recherche. Nous croyons également que, l'apport d'une recherche se situant en partie au niveau théorique, l'un des objectifs ici peut légitimement être de contribuer à la problématisation du concept de référentiel, en particulier par un effort d'articulation à la notion de représentation. Cette volonté est d'autant plus légitime que la question des représentations sociales était, comme nous l'avons rappelé, à la source de ce modèle d'analyse, à l'étape de son *terreau originel*.

Ainsi, l'association entre l'analyse des politiques publiques et la question des représentations, qui constitue le cœur de cette approche par le modèle du référentiel, gagnera, pensons nous, à un effort d'articulation théorique (voir 1.3).

Préalablement, afin de compléter notre compréhension du concept de référentiel, il est nécessaire d'en préciser les principales dimensions, en nous référant aux efforts de spécification entrepris par les politologues de ce courant.

- Les dimensions du référentiel

Dans un effort de précision du concept publié en 1995, Muller⁹⁴ affirme que le référentiel est « un espace de sens qui *donne à voir* le monde ». Il précise alors que, « En tant que structure de sens, le référentiel articule quatre niveaux de perception du monde [...] : des valeurs, des normes, des algorithmes et des images ». Les *valeurs* sont « les représentations les plus fondamentales sur ce qui est bien ou mal [et] définissent un cadre global de l'action publique »

⁹³ C'est Muller lui-même qui se fait l'écho de ce genre de critique. Muller, P. (1995), *op. cit.*, p. 175

⁹⁴ MULLER, Pierre (1995) "Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde", *op. cit.* Les citations qui suivent sont extraites de cet article.

(exemple : « valorisation relative de la liberté individuelle vs l'égalité sociale »⁹⁵). Les *normes* « définissent des principes d'action » devant être suivis afin de réduire l'écart entre « le réel perçu et le réel souhaité » (« il faut satisfaire les besoins du marché »). Les *algorithmes* sont « des relations causales qui expriment une théorie de l'action » (« si...alors » : si l'on déconcentre l'aide sociale, les interventions seront plus efficaces). Enfin, les *images* sont de « remarquables vecteurs implicites de valeurs, de normes ou même d'algorithmes » : à l'exemple du « terroriste barbu » ou du « ministre portant un sac de riz », Muller relève que, dans la mesure où elles « font sens immédiatement », les images constituent « un élément central du référentiel ».

Cet effort de "dissection" du référentiel a été complété à plusieurs reprises⁹⁶, venant préciser sa structuration en quatre niveaux. Traitant globalement des approches cognitives des politiques publiques (modèles du référentiel, du paradigme et du système de croyance), Muller et Surel précisent que les « matrices cognitives et normatives » seraient composées de différentes strates articulées entre elles. Les auteurs en distinguent quatre (les *valeurs*, les *principes*, les *méthodes* et les *instruments*) recoupant globalement les quatre niveaux précédents. La base fondamentale de cette matrice serait constituée des « valeurs et principes généraux » (ou « croyances fondamentales ») qui fondent « une vision du monde particulière [...] définissant les champ des possibles et du dicible dans une société particulière ». C'est là la fonction cognitive du référentiel (ou de la matrice) : il s'agit de « rendre intelligible », de « donner du sens », de dire « comment *est* le monde ». Bref, c'est la fonction de « décodage ». Ces valeurs générales se déclinent en « principes spécifiques » : c'est la deuxième strate, la strate normative où sont énoncés les objectifs, les « axes d'action souhaitables », opérationnalisant les valeurs générales dans un domaine ou un secteur précis. Il s'agit de dire « comment le monde *devrait être* », c'est donc la fonction de « recodage ». Ces *principes spécifiques* semblent donc comparables aux *normes* telles que définies plus haut. Ceux-ci déterminent à leur tour « les méthodes et les moyens les plus appropriés pour réaliser les valeurs et les objectifs définis ». À ce troisième

⁹⁵ Exemple proposé par Surel (2000), *op. cit.*, p. 248.

⁹⁶ MULLER, P. et SUREL, Y. (1998) *L'analyse des politiques publiques*, Paris : Montchrestien. Les citations suivantes sont tirées de cet ouvrage. Voir aussi SUREL, Y. (1995) « Les politiques publiques comme paradigme », *La construction du sens ...*, pp. 125-145 et SUREL, Y. (2000) « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *RFSP*, pp. 235-253.

niveau se joue donc le rapport de justification des actions et méthodes choisis en regard du *souhaitable*, tel que défini par les principes spécifiques. La similitude avec le découpage précédent se vérifie là aussi, ce niveau étant comparable aux algorithmes. Enfin, le dernier niveau de ces matrices concerne « le choix de spécifications instrumentales ». Ce quatrième niveau ne se rapporte donc pas aux images (qui constituaient le dernier niveau dans la précédente définition du référentiel selon Muller) mais bien aux « instruments » adaptés qui viendraient, en cohérence avec les niveaux précédent, orienter les « décisions mineures ».

De façon quelque peu schématique, on peut considérer que les deux premiers niveaux du référentiel se rapportent à la perception du monde et de ses problèmes tandis que les deux suivants concernent la conception et la mise en œuvre des réponses adaptées.

Cette présentation du référentiel suivant ses « composantes », ses « strates » et leur organisation interne lui confère certainement un caractère substantialiste et peut être trop *mécanique*. Les auteurs avancent que cette *décomposition* a cependant la vertu « d'isoler analytiquement les processus par lesquels sont produites et légitimées des représentations, des croyances, des comportements, notamment sous la forme de politiques publiques particulières dans le cas de l'État »⁹⁷.

Ces différents éléments ont permis de brosser grossièrement le portrait du référentiel, c'est-à-dire de le situer par rapport à d'autres courants, d'en retracer l'origine, d'en comprendre les orientations scientifiques et d'en évoquer les principales dimensions. Ont également été mentionnées certaines des questions, zones d'ombres ou critiques entourant le terme même de référentiel – pouvant aller jusqu'à mettre en doute sa valeur de concept. Sans entrer dans leurs détails, elles s'expliquent en partie par le fait qu'il s'agit d'un concept récent, dont l'élaboration n'est pas totalement achevée. Ces critiques s'expliquent aussi par le fait que le référentiel s'inscrit dans un courant novateur en science politique, le courant cognitiviste, qui de part ses postures et ses ambitions, bouscule certaines orientations traditionnelles dans cette discipline. On n'introduit pas impunément la question des idées dans un champ d'analyse traditionnellement centré sur la

⁹⁷ *Ibid.*, p. 50

question de l'action. On ne se réclame pas impunément du constructivisme⁹⁸ dans un champ d'analyse fortement marqué par le systémisme (analyse stratégique), le structuralisme (marxisme) et le fonctionnalisme (pluralisme).

En tenant compte tout à la fois de ses ambitions novatrices et de certaines critiques qui lui sont adressées, nous proposons d'arrimer à l'approche cognitive des politiques publiques une dimension qui lui est complémentaire mais rarement associée : celle du discours. En effet, la dimension du discours, et plus globalement du langage, est fortement présente, voire centrale, dans le projet des sciences cognitives⁹⁹. Également, cette question du discours est largement intégrée en science politique où elle a suscité de nombreux travaux¹⁰⁰. Il est donc doublement étonnant qu'elle ait été si peu problématisée dans l'approche cognitive des politiques publiques. On ne peut toutefois pas affirmer qu'elle en soit totalement absente. On trouvera par exemple des tentatives intéressantes, mais isolées, pour aborder les politiques publiques sous l'angle du *récit*¹⁰¹, ou des appels à « un dialogue fructueux avec l'analyse de discours »¹⁰². Mais il est assez surprenant de constater avec quel soin les principaux contributeurs au modèle du référentiel évitent, voire rejettent, des rapprochements trop marqués entre référentiel et discours, craignant semble-t-il de réduire le premier au second¹⁰³.

Pourtant, comment endosser le « présumé du poids des valeurs et de la dimension symbolique en politique », telle que l'annonce l'approche cognitive des politiques publiques, sans intégrer explicitement le poids du langage et de la dimension discursive ? En résumé, comment

⁹⁸ Les auteurs rattachés au courant cognitiviste en science politique, en particulier ceux qui recourent à la notion de référentiel, se réfèrent explicitement à l'approche constructiviste et en particulier à l'ouvrage de P. Berger et T. Luckmann (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris : Méridiens-Klincksieck.

⁹⁹ « Les sciences cognitives ont pour objet de décrire, d'expliquer et le cas échéant de simuler les principales dispositions et capacités de l'esprit humain – langage, raisonnement, perception, coordination motrice, planification... ». Définition proposée par Daniel ANDLER (1992) « Calcul et représentation : les sources », *Introduction aux sciences cognitives*, D. Andler (dir.), Paris : Gallimard, p. 9.

¹⁰⁰ Nous pensons aux nombreux travaux sur la communication, la rhétorique, le vocabulaire politiques, les stratégies de propagande, les discours partisans, etc...

¹⁰¹ RADAELLI, C. (2000) "Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne", *RFSP*, vol. 50, pp. 255-276.

¹⁰² HASSENTEUFEL, P. et SMITH, A. (2002) « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques "à la française" », *RFSP*, vol. 52, p. 61.

¹⁰³ « Le référentiel, ce n'est pas seulement du discours ou des idées [...]. Le référentiel, ce sont des idées en action », Muller (1995), *op. cit.*, p. 161.

« prendre les idées au sérieux » sans prendre aussi le langage au sérieux ? C'est certainement en interrogeant le langage, son rôle et ses fonctions, qu'il sera possible de le rapprocher du modèle du référentiel. Il ne s'agit donc pas, en ouvrant cette voie, de réduire le référentiel au discours, mais au contraire, de distinguer les deux dans la perspective de mieux les articuler. Cette tentative implique d'aborder la problématique globale du rapport entre langage et politique, contribuant ainsi à la précision de notre objet d'étude.

C'est dans cet esprit que le chapitre suivant aborde les politiques publiques en tant que discours. Ce sera l'occasion de retracer les liens entre langage et politique et de montrer les divers niveaux – formel, théorique, épistémologique et structurel – auxquels peut s'établir la concordance entre politiques publiques et discours politique.

1.1.3 Les politiques publiques comme discours

[...] car beaucoup croient que nous sommes par nature des animaux *politiques*, tout autant que des animaux *doués de parole*. En vérité, il y a un tel rapport entre les deux, que, si on parvenait à démontrer que nous sommes des animaux par nature *politiques*, il ne me paraîtrait pas improbable que nous eussions tiré de la même source le don de la parole.

(MONBODDO, J.-B.
Origine et progrès des langues, 1774)

Afin de poursuivre l'effort de construction de l'objet *politique publique* tout en contribuant éventuellement à l'étayage théorique du concept de référentiel, il est donc nécessaire d'introduire ici la question du discours. Traiter des liens entre politique publique et discours, ou plus globalement entre politique et langage, est en soi une vaste entreprise que nous ne prétendons pas épuiser ici. Elle exige cependant d'être abordée avec attention dans la mesure où l'appréhension des politiques publiques en tant que discours est susceptible de contribuer à la construction de cet objet d'étude : si les politiques publiques ont à voir avec la question de l'action publique – c'est bien de ce côté qu'on les range traditionnellement - leur dimension langagière et discursive gagne certainement à être intégrée plus fermement à leur

problématisation. Également, aborder les politiques publiques en tant que discours pourrait contribuer à enrichir le modèle du référentiel et favoriser son arrimage ultérieur avec la question des représentations, cet arrimage pouvant ensuite se traduire sur le plan méthodologique.

- Le politique est langage et... le langage est politique

C'est tout d'abord sur une question de forme que s'opère, de manière presque évidente, le rapprochement entre politique et langage : à y regarder de près, il semble que le champ politique soit essentiellement habité par des formes langagières. Le politologue Frédéric Bon témoigne ainsi de la relation directe entre politique et langage :

Les phénomènes observés dans le champ politique semblent, dans une proportion écrasante, relever des faits de langage. Le politiste a le sentiment que la presque totalité des matériaux qu'il traite sont d'ordre linguistique ; même ceux qui échappent à cette catégorie renvoient, le plus souvent, à l'univers des signes et des symboles¹⁰⁴.

Même la pratique, l'action ou la décision politiques sont imprégnées de langage, qui en serait à la fois le but et le moyen :

L'action politique elle-même semble avoir pour objet la production de langages et de symboles : les textes juridiques, les circulaires ministérielles, les ordres, mais aussi les discours, les plans, les motions, les programmes, les cérémonies.¹⁰⁵

On rejoint alors inévitablement les débats portant sur le rôle du langage et sur l'éventuelle centralité de celui-ci, au-delà du seul champ politique¹⁰⁶.

Mais si l'on veut effectivement « prendre le langage au sérieux » dans ce domaine, il faut alors considérer la particularité du lien entre politique et langage : c'est-à-dire considérer que ces deux termes renvoient également à la question du pouvoir. On admettra sans difficulté le lien entre politique et pouvoir : il suffit de lire un ouvrage traitant de politique (philosophie politique,

¹⁰⁴ BON, Frédéric (1985). « Langage et politique », *Traité de science politique*, M. Grawitz et J. Leca (dirs.), vol. 3, Paris : PUF, p. 537.

¹⁰⁵ *Ibid*

¹⁰⁶ Le « tournant linguistique » ayant débouché sur le postulat selon lequel le social est essentiellement discursif.

science politique, anthropologie politique) pour s'en convaincre et pour appréhender toute la complexité de ce lien fondamental. L'association entre langage et pouvoir est peut être moins directement évidente, mais elle n'en est pas moins incontournable et elle aussi complexe. Ainsi, dans une perspective extrêmement déterministe, le langage peut être considéré comme étant oppressif par définition. Roland Barthes exprime à sa façon très sombre cette conception du rapport sous jacent et inextricable entre langage et pouvoir :

Nous ne voyons pas le pouvoir qui est dans la langue, parce que nous oublions que toute langue est classement, et que tout classement est oppressif : *ordo* veut dire à la fois répartition et commination [...]. Dans la langue, donc, servilité et pouvoir se confondent inéluctablement. Si on appelle liberté, non seulement la puissance de se soustraire au pouvoir, mais aussi et surtout celle de ne soumettre personne, il ne peut donc y avoir de liberté que hors du langage. Malheureusement, le langage humain est sans extérieur : c'est un huis clos.¹⁰⁷

Tout comme le pouvoir, le langage *ordonne*. Donc, là où il y a langage, il y a pouvoir, et comme le langage est partout, la liberté ne serait nulle part.

À l'inverse, on peut envisager le langage non plus dans sa capacité d'ordonner mais dans sa capacité de créer : on retombera cependant sur la question du pouvoir. Si l'on se réfère à Bourdieu par exemple, les pouvoirs (au sens de capacités) quasi ontologiques du langage lui confèrent une puissance telle que sa maîtrise totale équivaldrait au pouvoir (au sens de contrôle) absolu :

On ne devrait jamais oublier que la langue, en raison de l'infinie capacité générative, mais aussi, *originnaire*, au sens de Kant, que lui confère son pouvoir de produire à l'existence en produisant la représentation collectivement reconnue, et ainsi réalisée, de l'existence, est sans doute le support par excellence du rêve de pouvoir absolu.¹⁰⁸

¹⁰⁷ BARTHES, Roland (1977) *Leçons*. Cité par A. Dorna et R. Ghiglione (1989) « Le discours politique d'hier et d'aujourd'hui », *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, R. Ghiglione (dir), Paris : Armand Collin, p. 17.

¹⁰⁸ BOURDIEU, Pierre (1982) *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, p. 21.

Ces quelques réflexions illustrent l'importance et la diversité des enjeux qui se nouent dans le rapport entre langage et politique. Ainsi, le politique est langage dans la forme (le champ politique est essentiellement habité de formes langagières) et le langage est politique dans le fond (les enjeux du langage sont de l'ordre du pouvoir). Ceci constitue un premier indice de la pertinence qu'il y a à appréhender les politiques publiques en tant que discours. Ceci indique également l'escarpement de la route choisie, dont le politologue Frédéric Bon relève ici quelques embûches :

L'analyse du langage politique est à la croisée des chemins. Les problèmes les plus délicats de la linguistique, de la philosophie du langage ou de l'anthropologie symbolique s'illustrent à l'envie dans le discours politique.¹⁰⁹

Sur la base de cette toile de fond où se nouent des débats interdisciplinaires relatifs au langage, il nous faut dégager la spécificité de notre approche qui envisage l'objet *politique publique* en tant que discours. La prochaine étape consiste à montrer en quoi une politique publique constitue un discours politique. Pour ce faire, le problème de la spécification du discours politique doit être abordé.

- Politique publique et discours politique : concordance formelle

Ainsi qu'il en a été fait mention en début de section, le champ politique est envahi par le langage. Pour reprendre l'image proposée par Le Bart, disons que « le discours politique apparaît comme un incessant flux qui irrigue le champ politique », au point de conférer à ce dernier le caractère de « champ bavard », voire « bruyant » et même « cacophonique »¹¹⁰. Le discours semblant omniprésent, une des difficultés peut consister à repérer ce qui n'est pas de l'ordre du discours dans le champ politique. Une autre difficulté provient du fait que le discours est multiforme et variable. Les formes du discours politique varient avec l'histoire (la réponse à la question "qui peut parler politique ?" varie considérablement selon les époques) ou avec le système politique (contrôle de la prise de parole dans les systèmes totalitaires), voire avec les modes de communication (évolution du discours politique depuis l'invention de la télévision).

¹⁰⁹ BON, Frédéric (1985). *Op. cit.*, p. 543.

¹¹⁰ LE BART, Christian (1998). *Le discours politique*, Paris : PUF, pp. 9-10.

Également, les formes du discours politique varient suivant des déterminants plus spécifiques tels que la position du locuteur sur l'échiquier politique, son rôle (on ne parle pas de la même façon selon que l'on est Président de la République ou conseiller municipal de l'opposition) ou le contexte politique (périodes électorales, périodes de crise...). Et plus globalement, lorsque l'on veut poser le discours politique en objet d'étude, il s'agit de savoir en fonction de quel critère classer les discours en *politiques* ou *non politiques*. Le critère du contenu est certainement insuffisant si l'on considère que « les discours les moins politiques par leur contenu peuvent produire des effets politiques évidents (à commencer par la dépolitisation) »¹¹¹.

Dans le cas des politiques publiques, plusieurs critères¹¹² concourent à leur conférer le statut de discours politique. Les politiques publiques constituent un discours politique du fait de leur *source* : elles sont produites, ou en tous cas endossées, par des acteurs politiques (ministres et/ou parlementaires) ; du fait de leur *contenu* : elles traitent d'un problème de gouvernement de la société et s'annoncent souvent explicitement en tant que politiques ; du fait de leur mode de *diffusion* : elles ont vocation à être publicisées suivant des modalités réglementées.

On peut donc justifier ainsi, d'un point de vue strictement formel, le fait d'aborder notre objet d'étude – les politiques publiques – en tant que discours politique. Mais, afin d'éclairer plus nettement l'articulation entre discours et politiques publiques, il importe de s'interroger sur le rôle du langage en général et du discours politique en particulier. On verra ici que la conception du discours politique (son rôle sociopolitique et sa pertinence comme objet scientifique) est en étroite relation avec la conception du politique et plus précisément du pouvoir politique, donc de l'État.

- De la conception du langage à celle de l'État.

On peut traiter du rôle – et des effets – du discours politique suivant la logique classique émetteur-récepteur : on s'intéressera alors à l'efficacité et à l'influence du discours suivant les stratégies de communication ou le poids politique du locuteur et, plus rarement, suivant le

¹¹¹ *Ibid.*, pp. 5-6.

¹¹² Nous reprenons ici les critères énoncés par Le Bart, *op. cit.*

contexte et les modalités de réception. L'étude de la propagande politique et de ses mécanismes illustre classiquement cette approche : le discours politique est un outil, voire une arme, utilisé par l'acteur ou l'instance politique pour imposer sa volonté. Le rapport émetteur-récepteur se double ici d'un rapport dominant-dominé, l'emploi du discours visant justement à assurer la reproduction de ce rapport.

Certaines conceptions du langage, développées dans la foulée du tournant linguistique, sont venues renforcer à l'extrême cette conception du discours politique et de ses effets. Suivant le postulat de la construction discursive de la réalité, il ne s'agirait plus d'étudier l'efficacité du discours politique sur la réalité mais bien d'appréhender ce discours en tant qu'il est « tout simplement constitutif de la réalité politique »¹¹³. On peut alors, sur la base de cette logique, questionner l'objectivité de toutes les réalités qui peuplent l'univers politique :

[...] qui douterait encore de la pertinence du concept d' « environnement » quand il donne son nom à un ministère ? [...] que seraient des réalités sociales aussi « dures » que l'État-nation, la droite et la gauche, la démocratie, sans les discours qui la construisent ? [...] Avant de devenir un acteur social (d'ailleurs plus ou moins introuvable), le « citoyen » n'est-il pas le destinataire modèle que postulent des centaines de discours politiques, philosophiques, administratifs, etc. ? Et que dire du « prolétariat » ou de la « classe ouvrière », incontestables acteurs collectifs de ce siècle, que des générations de théoriciens socialistes ont de fait finalement inventés à force de prétendre les découvrir ?¹¹⁴

À condition d'adopter une posture minimalement constructiviste, on ne peut nier la pertinence de ces questions qui invitent effectivement à considérer l'importance du discours dans le processus de construction sociale de la réalité¹¹⁵. Cependant, cette considération peut induire des analyses bien différentes selon la réponse que l'on apporte à la question *qui parle ?*, question qui équivaldrait alors à *qui construit la réalité ?*

¹¹³ *ibid.*, p. 116

¹¹⁴ *ibid.*, pp. 117-118

¹¹⁵ Cette posture ouverte au constructivisme est justement celle dont se réclament les auteurs du référentiel. En particulier, Muller affirme que l'analyse cognitive des politiques publiques « relève d'un constructivisme modéré » (Muller, 2000, *op. cit.*, p. 194). On peut donc en déduire que, même du point de vue de son ancrage épistémologique, le modèle du référentiel se prête à cette ouverture sur la question du langage.

Si l'on confond le pouvoir du langage avec le pouvoir du locuteur, on pourra considérer par extension que l'activité politique permet d'imposer une vision du monde par la magie du discours. On retrouve ici la conception bourdieusienne évoquée plus haut : le discours politique serait doué d'une efficacité sociale redoutable, directe, mécanique et implicite permettant aux dominants d'imposer leur vision du monde – leur réalité - aux dominés. Mais n'est-ce pas alors oublier que celui qui prend la parole est aussi pris par le langage (il est « produit autant que producteur de discours »¹¹⁶) ? N'est-ce pas oublier qu'un locuteur n'est jamais seul à parler (contexte et cotexte) et que le récepteur n'est pas une cire vierge ? N'est-ce pas oublier que les visions du monde, comme les discours, s'affrontent, se confrontent et se mêlent ?

Sans refuser cette idée de la capacité constitutive du langage, nous défendons ici une conception du discours qui n'est pas purement instrumentale et allant de paire avec une conception du pouvoir (politique) qui n'est pas purement hégémonique.

Au fond, il s'agit d'admettre que, « même (ou parce que ?) construite discursivement », la réalité sociale est complexe et ne peut être modélisée mécaniquement, quelque soit le pouvoir du locuteur. Et la question du locuteur doit alors être posée : comment par exemple envisager sérieusement une politique publique en tant que discours politique si l'État est considéré comme un locuteur unique, cohérent, voire naturalisé ?

On rejoint ici les préoccupations de certains politicologues "cognitivistes", pour qui « comprendre l'État en action passe donc d'abord par l'abandon de toute métaphore anthropomorphique »¹¹⁷, celle qui voudrait faire croire que la puissance publique, parlant d'une seule voix, se donne des objectifs cohérents visant à réguler la société d'en haut. Cet abandon est nécessaire pour dépasser une conception simpliste des rapports État-société¹¹⁸.

Il s'agit donc d'aborder les politiques publiques (et donc l'État), non pas exclusivement en termes d'imposition voire de coercition, mais aussi en terme de réflexivité. Se référant à

¹¹⁶ *ibid.*, p. 120

¹¹⁷ MULLER, Pierre (1987), *op. cit.*, p. 15

¹¹⁸ Sans pour autant retomber dans une conception purement pluraliste.

Touraine, Surel avance l'idée que «les politiques publiques constituent l'un de ces modes de production de la société par elle-même, pour autant qu'elles forment un mode d'intégration des acteurs socio-politiques dans un cadre cognitif et normatif qui circonscrit les images et actions souhaitables »¹¹⁹.

Le discours politique –ici les politiques publiques- doit donc être considéré en tant qu'il cristallise les multiples variables, logiques et contraintes qui l'ont fait être ce qu'il est. Cette conception est assez proche de celle défendue par Beauchemin, Bourque et Duchastel qui, s'intéressant aux transformations du discours politique portant sur les modalités de la régulation sociale, envisagent celui-ci de la façon suivante :

La production du discours [politique] n'obéit cependant à aucune volonté singulière et ne relève jamais de la manipulation pure et simple dans la mesure même où son élaboration est soumise à un processus complexe, transcendant toute volonté unilatérale d'inculcation idéologique, dans lequel s'incorporent des éléments de discours antérieurs et s'effectue la synthèse de rapports de force noués à une multitude de dimensions (économique, politique et culturelle).¹²⁰

Et c'est bien en ce sens que le discours politique représente un matériau d'analyse précieux. C'est aussi en ce sens qu'il constitue un matériau complexe, car rebelle à toute velléité de modélisation de l'ensemble des variables à l'œuvre. Ainsi, « la question : qui parle ? demeure ouverte : un acteur politique ? une génération ? une catégorie d'acteurs ? un rôle ? une idéologie ? Seule certitude : « ça » parle... »¹²¹. On rejoint là encore une interrogation qui est au cœur des approches cognitives en science politique, celle de la place, donc du pouvoir, des acteurs :

Cette question de la place des acteurs dans le processus de construction des cadres d'interprétation du monde constitue sans doute le débat essentiel entre les différents auteurs qui s'interrogent sur la dimension cognitive de l'action publique¹²².

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 150

¹²⁰ BEAUCHEMIN, J., BOURQUE, J. DUCHASTEL, J. (1995) « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers de recherche sociologique*, N°24, p. 18

¹²¹ LE BART, *op. cit.*, p. 56

¹²² MULLER, Pierre (2000), *op. cit.*, p. 201

Il s'agirait donc de sortir à la fois d'une conception purement instrumentale du langage et d'une conception anthropomorphique de l'État. Sortir aussi, comme le suggèrent Dorna et Ghiglione, d'une certaine conception de l'humain :

La parole politique est parole d'influence, mais la parole n'est convoquée dans le procès d'influence que comme véhicule nécessaire et transparent des intentions, désirs, pensées, volontés, etc. de l'homme politique. Elle n'est jamais questionnée comme la trace matérielle, aliénée et aliénante, de la co-construction des mondes possibles [...]. Cette étrangeté d'une parole persuasive par nature mais toujours absente, tient, croyons nous, à une conception mécaniste et aristotélicienne de l'homme. L'homme est susceptible d'être persuadé, il suffit de connaître les techniques. Mais cet homme cible demeure un récepteur passif... et souvent muet. Interroger la parole comme procès interlocutoire de co-construction du réel, c'est donner la parole – même silencieusement cognitive – à ceux qui sont censés être agis par elle [...]. Nous serions donc tous des hommes de parole.¹²³

Les différents arguments présentés jusqu'ici tendent à montrer la pertinence qu'il peut y avoir à aborder les politiques publiques en tant que discours ainsi que la cohérence d'une telle approche avec le modèle du référentiel : une politique publique répond aux critères formels du discours politique ; langage et politique se rejoignent sur la question du pouvoir ; conception du langage et conception du politique sont théoriquement liés ; la question du langage et l'approche cognitive des politiques publiques sont épistémologiquement cohérents. Ajoutons à cela une concordance frappante entre les dimensions du référentiel et celles du discours politique.

- La matrice discursive : un air de référentiel...

Nous souhaitons compléter cet argumentaire en montrant les similitudes évidentes entre les dimensions du référentiel d'une politique publique (présentées plus haut) et celles du discours politique. Le comparant en cela au « paradigme du mythe », Le Bart¹²⁴ affirme que le discours politique constitue *un* objet caractéristique qui peut être considéré comme le « récit nécessaire à la pérennité (et à la reproduction) d'un ordre social ». Sur la base de ce postulat, on pourrait alors l'appréhender, à l'instar du référentiel, comme une « matrice » à plusieurs dimensions. Toujours

¹²³ DORNA, A. et GHIGLIONE, R. (1989). « Conclusion ouverte », *Je vous ai compris...*, *op. cit.*, p. 166.

¹²⁴ LE BART (1998), *op. cit.* pp. 68-96. Les citations qui suivent sont extraites de ce chapitre.

selon Le Bart, on devrait trouver, dans tout discours politique - et donc dans toute politique publique - la trame d'un récit constitué de quatre invariants. Premièrement, le discours politique fournit « des visions globales, cohérentes, stables et simples du monde » ; c'est la fonction de « lisibilité » ou « mise en transparence du social ». On constate ici une similarité évidente avec la fonction cognitive du référentiel qui *décode* en proposant une *vision* du monde. Deuxièmement, le discours politique participe à « la légitimation de soi », c'est-à-dire légitimation de l'acteur politique dans son rôle et plus largement des institutions politiques. Troisièmement, le discours politique affirme la « capacité à régir le social », c'est-à-dire qu'il « offre le spectacle apaisé d'une société gouvernable, les décideurs politiques étant supposés détenir les leviers d'action efficaces ». Là encore, on trouve une similitude frappante avec la structure du référentiel dans sa dimension normative. Finalement, le quatrième invariant de cette trame narrative serait « l'activation des mécanismes identitaires » : le discours politique contribue à l'existence du « nous » (collectifs, communautés, nation...) tout en légitimant l'emploi du « je »¹²⁵ et en identifiant le « ils »¹²⁶. Indiquons que cette *fonction* identitaire est également présente dans le modèle du référentiel¹²⁷.

Ces similitudes entre la *matrice* du référentiel et celle du discours politique ne sont pas fortuites. Elles découlent logiquement des différents niveaux de convergence évoqués entre l'approche cognitive des politiques publiques (les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde) et une certaine conception du discours politique (le discours politique contribuant à la construction discursive de la réalité).

On pourrait considérer que les voies proposées ici mènent vers plus de questions que de réponses. Mais, d'une part, la réflexion qui ouvre à des questions n'est pas moins pertinente que

¹²⁵ La légitimité du locuteur est adossée à la croyance en l'existence du groupe : « le représentant fait le groupe qui fait le représentant ». *idem*

¹²⁶ Le « nous » se construit – ou s'entretient – nécessairement en se situant par rapport aux autres (*ils, eux...*). Ce peut être sur le mode de la désignation paranoïaque de l'ennemi ou selon « le langage euphémisé de la compétition économique ». *idem*

¹²⁷ Selon Muller et Surel : « L'une des principales implications de l'existence d'une matrice cognitive et normative partagée par un certain nombre d'acteurs, est sans doute d'alimenter chez eux [...] un sentiment d'appartenance producteur d'une identité spécifique ». Muller et Surel, (1998) *op. cit.*, p. 50.

celle qui enferme dans des réponses¹²⁸. Et surtout, elles sont susceptibles d'enrichir l'articulation entre la question du langage et celle du politique. Pour le moins, elles justifient l'orientation théorique de cette étude : en s'inscrivant dans le courant de l'analyse cognitive des politiques publiques, il s'agit de passer d'une approche où l'on étudie le(s) discours sur (ou autour de) la politique à une approche où l'on étudie *le* discours des politiques publiques, c'est-à-dire où les politiques publiques sont considérées (théoriquement) et appréhendées (méthodologiquement), à travers leur dimension discursive.

Au terme de cette section, il est utile de rappeler, dans un effort de synthèse, l'articulation des principaux éléments spécifiant et justifiant l'appréhension des politiques publiques retenue dans le cadre de cette recherche. Inspirée en partie de l'approche cognitive des politiques publiques, et plus précisément du modèle du référentiel, nous considérons ici les politiques publiques en tant que discours participant à la construction d'un rapport au monde, produit tout autant que producteur de l'interaction entre État et société (entre institutions et acteurs), et véhiculant une logique légitimatrice fondée sur l'articulation de dimensions cognitives et de principes d'action.

Dans cette perspective, l'étude de la strate cognitive des politiques doit être considérée comme un point central de la démarche envisagée : on devra parvenir à identifier certaines de ces « représentations globales »¹²⁹ qui constituent la dimension cognitive des politiques. Cependant, ni le modèle du référentiel ni les autres approches s'inscrivant dans le courant de l'analyse cognitive des politiques publiques ne permettent véritablement d'opérationnaliser cette dimension. En cela, on rejoint la critique faite par Surel à propos du *global* qu'il considère comme « l'impensé de l'approche » par le référentiel : « c'est la base nécessaire de l'ensemble du

¹²⁸ « les concepts opératoires, les catégories utiles en sciences humaines, ne sont pas des clés susceptibles de forcer des serrures mais des instruments servant à montrer quelles sont au juste les serrures utiles à forcer et ce qu'il peut y avoir derrière les portes jusque là fermées », F. Hartog et G. Lenclud (1993) « Régimes d'historicité », *L'état des lieux en sciences sociales*, A. Dutu et N. Dodille (dirs.), Paris : L'Harmattan, p. 18

¹²⁹ au sens de « principes métaphysiques généraux » ou « croyance fondamentale » constituant la première strate du référentiel.

système conceptuel et, cependant, il n'est jamais considéré comme le véritable centre de l'analyse »¹³⁰.

Nous venons d'exposer en quoi l'arrimage de la question du langage à l'approche cognitive des politiques publiques est faisable et utile. En particulier, l'appréhension des politiques en tant que discours apparaît comme une voie incontournable pour tenter de cerner les valeurs et principes généraux dont elles sont porteuses. L'intégration de la dimension discursive des politiques est, d'un point de vue théorique, indispensable pour penser leur « strate cognitive » (comment traiter des idées et du sens en ignorant le langage ?). D'un point de vue méthodologique, l'appréhension des politiques en tant que discours est apparue également faisable et souhaitable.

C'est donc une étude novatrice des politiques québécoises de développement régional qui est ici proposée : éloignée tant d'une conception pluraliste (volontariste) qu'étatiste (déterministe) des rapports État / société, elle aborde ces politiques en tant qu'elles véhiculent une représentation du monde. En les traitant (théoriquement et méthodologiquement) en tant que discours, nous pensons pouvoir accéder à certaines des représentations globales qui constituent leur dimension cognitive.

Compte tenu de l'intention qui anime cette recherche et de son orientation ainsi esquissée, il s'avère désormais nécessaire de compléter le cadre théorique par un autre outil conceptuel favorisant l'intelligibilité de l'aspect cognitif des politiques publiques et susceptible de faciliter l'élucidation de certains de ses éléments constitutifs. C'est dans cette perspective que nous recourons au concept de représentation : il constitue une voie à la fois incontournable en regard des ambitions annoncées et cohérente en regard de l'architecture jusque là établie.

¹³⁰ *idem*

1.2 Les représentations : contribution à l'étude cognitive des politiques de développement régional

Cette partie est consacrée à la question des représentations et vise à préciser de quelle façon elle s'insère avec les éléments du cadre théorique déjà établis. Nous retracerons les liens *génétiques* et théoriques qui unissent la notion de représentation et l'approche cognitive des politiques publiques et montrerai en quoi leur association est particulièrement adaptée au cas des politiques de développement régional (1.2.1). Puis, sur la base d'un panorama des enjeux et postures théoriques et épistémologiques relatifs à cette question des représentations, nous préciserons et situerons l'angle retenu dans cette étude tout en justifiant de sa cohérence avec les orientations jusque là annoncées (1.2.2). Enfin, pour confirmer la pertinence de cette notion et l'inscrire plus fermement dans l'architecture théorique de la recherche, nous indiquerons en quoi elle vient éclairer le thème de la légitimité, en quoi elle rejoint la dimension cognitive des politiques (valeurs fondamentales) et comment elle s'articule avec la question du langage (1.2.3).

1.2.1 Représentations et politiques publiques

En présentant plus haut le modèle du référentiel et son origine, ont été évoqués ses liens *génétiques* avec la question des représentations. Reprenons ici le fil et tentons de le consolider.

Dans une contribution visant à faire le point sur le concept de référentiel et ses origines¹³¹, Muller affirme que les travaux sur les représentations sociales émanant de la psychologie sociale, en l'occurrence ceux de Moscovici, n'ont pas constitué pour lui une « référence ». Mais, l'histoire des idées étant ainsi faite, on retrouve à la même époque et dans deux disciplines distinctes (science politique et psychologie sociale) des réflexions théoriques centrées sur le

¹³¹ MULLER, P. (1995) « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », *La construction du sens...*, *op. cit.*, pp. 153-179

rapport entre idée et action¹³² et employant des concepts assez ressemblants pour mériter d'être rapprochés.

Il suffit pour s'en convaincre de mettre en parallèle la définition de la représentation sociale proposée par Jodelet (figure éminente des travaux sur les représentations dans la foulée de Moscovici) et la conception de la politique publique énoncée par Muller. Selon Jodelet, une représentation sociale est :

[...] une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social [...]. On reconnaît généralement que les représentations sociales, en tant que systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales.¹³³

Cette définition est étonnamment voisine de la conception des politiques selon Muller qui envisage « les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde »¹³⁴. Ainsi, à un premier niveau, le rapprochement entre *représentation* et *politique publique* se justifie par le fait que toutes deux renvoient au thème de la construction du rapport au monde.

Également, ce rapprochement se justifie par le fait que représentation et politique publique renvoient à la question de la régulation. Ainsi, le psychologue Pierre Mannoni, auteur d'un ouvrage sur les représentations sociales¹³⁵, explique en quoi celles-ci ont une fonction de *régulateur* par rapport à la vie sociale :

Ainsi, les représentations participent de deux façons à la pensée sociale : d'une part, elles sont des produits socialement constitués, d'autre part, elles réélaborent en permanence le social qui les constitue. Au bout du compte, elles fournissent une grille de décodage, d'interprétation du monde et une matrice de sens qui jouent

¹³² Les réflexions sur cette question, et à cette époque, dépassaient largement les deux courants et les deux disciplines mentionnées ici. Il suffit de penser aux travaux de Michel Foucault.

¹³³ JODELET, D. *op. cit.* p. 53.

¹³⁴ MULLER, Pierre (1995). « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in *La construction du sens dans les politiques ...*, *op. cit.*, pp. 153-179.

¹³⁵ MANNONI, Pierre (2001). *Les représentations sociales*, 2^{ème} éd., Paris : PUF.

comme processus d'arbitrage de la réalité. Les représentations sociales sont donc des régulateurs de vie sociale, et même des régulateurs de vie tout court. (p. 90).

Les politiques publiques, elles aussi, sont des produits socialement constitués en même temps qu'elles réélaborent le social. Et les politiques, elles aussi, ont une fonction de régulation dans le sens où elles visent à assurer un certain niveau de cohérence et de stabilité.

Ces arguments légitiment d'autant l'effort entrepris par l'approche cognitive des politiques publiques visant à articuler, sur le plan théorique, la question de l'action publique et celle des représentations. Plus encore, ils confirment l'intérêt, voire le caractère inévitable, d'un rapprochement conceptuel entre référentiel et représentations sociales. Et nous postulons que l'étude des politiques de développement régional constitue un terrain pertinent à ce rapprochement.

L'approche cognitive des politiques publiques, fondée comme nous venons de le voir sur le lien entre politique et représentation, est selon nous en effet particulièrement adaptée aux politiques de développement régional. Car ces politiques *redoublent* en quelque sorte ce lien (fondé sur la question du rapport au monde), dans la mesure où l'objet même du développement régional concerne lui aussi le rapport de l'humain au monde. Muller a lui-même évoqué le fait que certaines politiques, parce qu'elles concernent directement le rapport au monde, sont particulièrement pertinentes pour ce type d'approche :

C'est probablement dans le cas des politiques de l'environnement que ce processus de production de sens est le plus directement visible parce que ces politiques définissent de manière explicite notre rapport au monde, à la nature [...], à l'aménagement, bref, le rapport de l'homme au monde lui-même.¹³⁶

C'est-à-dire que, plus que toute autre politique sectorielle (et justement parce qu'elle n'est pas une politique sectorielle), la politique de développement régional se prête à une approche cognitive en ce que celle-ci permet d'envisager les politiques publiques non pas (seulement)

¹³⁶ P. Muller (1995) « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », *La construction du sens...op. cit.*, p. 157.

comme façon de « résoudre des problèmes » mais comme construction de « cadres d'interprétation du monde »¹³⁷. Ainsi, l'analyse des politiques de développement régional suivant une approche cognitive devrait renouveler et enrichir notre connaissance de ces politiques et plus largement, elle devrait démontrer leur *charge* en tant que vecteurs d'interprétation et de représentation du monde et donc leur importance dans le processus de construction du rapport de l'humain au monde.

Il y a donc l'opportunité d'un maillage pertinent, que ce cadre théorique tente d'intégrer, entre politiques publiques, représentation et développement régional. Cette orientation exige cependant un effort de précision du concept de représentation : compte tenu de la diversité des travaux qui s'y réfère et des postures – parfois opposées – qui s'en réclament, la prochaine étape est consacrée à un travail de repérage et de positionnement.

1.2.2 L'univers des représentations : enjeux et postures

Après avoir rappelé quelques-unes des définitions accordées à la notion de représentation, nous présenterons de façon schématique les principaux enjeux théoriques et conceptuels qui la traversent, ce qui permettra ensuite de situer la posture adoptée dans cette recherche.

Si le « véritable inventeur du concept est Durkheim »¹³⁸, son emploi en sociologie a aussi été consacré par Weber. Mais après une assez longue période d'éclipse, la notion est réapparue cette fois pas le biais de la psychologie (Piaget) et de la psychologie sociale (Moscovici).

¹³⁷ MULLER, P. (2000). "L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique", *RFSP*, vol. 50, n°2, avril 2000, p. 189.

¹³⁸ MOSCOVICI, Serge (1999). "Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire", *Les représentations sociales*, D. Jodelet (dir.), Paris : PUF, 6^{ème} éd., p. 81. Sur la distinction entre représentations collectives et représentations sociales, voir aussi LACASSE, O. et HAMEL, P. (1998). « Représentation sociale et planification du territoire », *Espaces en mutation*, S. Côté, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 21-35.

La notion de représentation est aujourd'hui présente dans de nombreuses recherches de diverses disciplines en sciences sociales et humaines. Pour autant, on ne peut affirmer que les représentations constituent « un champ de recherche unifié »¹³⁹. L'espace de recherche consacré aux représentations ressemblerait plutôt à « un univers en expansion à l'intérieur duquel se structurent des galaxies du savoir »¹⁴⁰. On ne s'étonnera pas alors que la notion de représentation fasse l'objet de multiples définitions, émanant de diverses disciplines.

Selon le géographe Bernard Debarbieux, la notion de représentation « repose sur une idée relativement simple » qu'il présente ainsi :

La représentation est le processus par lequel sont produits des formes, concrètes ou idéelles, dotées d'une existence propre, mais qui réfèrent toujours à un autre objet ou à un autre phénomène relevant d'un autre ordre de réalité¹⁴¹.

La représentation serait donc un *processus de production* d'un certain *ordre de réalité*. Ainsi l'*image* est considérée par Debarbieux comme une « catégorie particulière » de ce processus : ce sont des produits de la représentation qui « réfèrent à ce premier ordre du réel sur le mode figuratif », tels que « la carte, la peinture figurative, la photographie »¹⁴². Il s'agit ici de formes concrètes. Et les processus de représentation produiraient aussi des formes idéelles, au titre desquelles on peut sans doute ranger ce qui est de l'ordre de l'idée, de la conception, de l'abstraction. Mais dans tous les cas, cette définition de la représentation implique l'existence du monde réel puisque la représentation est justement un processus « constitutif de la relation, à la fois sensible et pratique, que les hommes établissent avec le monde qui les environne [...], la production de représentations permettant de l'appréhender, de lui conférer une signification collective et, le cas échéant, de la transformer »¹⁴³. Le processus de représentation aurait donc une double portée, à la fois d'ordre cognitif et d'ordre axiologique.

¹³⁹ GUMUCHIAN, Hervé (1991). *Représentations et aménagement du territoire*, Paris : Economica, p. 22

¹⁴⁰ JODELET, Denise (1999). « Représentations sociales : un domaine en expansion », in *Les représentations sociales*, op. cit., p.76

¹⁴¹ DEBARBIEUX, Bernard (2004). « Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie », in *Les concepts de la géographie humaine*, A. Bailly et al., Paris : Armand Colin, p. 199.

¹⁴² *Ibid.*, p. 199.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 200

La notion de représentation est parfois associée à des postures plus explicitement idéalistes, comme en témoigne cette définition avancée par J.-C. Abric, psychologue social :

[...] un objet n'existe pas en lui-même, il existe pour un individu ou un groupe et par rapport à eux. C'est donc la relation sujet-objet qui détermine l'objet lui-même. Une représentation est toujours représentation de quelque chose pour quelqu'un.¹⁴⁴

Suivant cette conception, la représentation subordonne en quelque sorte l'existence objective¹⁴⁵, alors que, selon la définition précédente, elle implique ce *déjà-là* du monde réel en tant qu'elle y réfère.

Ces deux définitions suffisent à illustrer que la notion de représentation est employée par des théories et courants relevant de postures diverses, voire même opposées.

Afin d'y voir plus clair, on peut alors tenter de regrouper les principaux enjeux théoriques et conceptuels qui traversent la problématique des représentations. Cet exercice nous permettra d'ailleurs de situer notre posture parmi d'autres possibles.

Le premier axe d'enjeux concerne au fond le statut de l'humain et rejoint le débat classique entre déterminisme et constructivisme. Ainsi, certaines approches recourant à la notion de représentation s'intéressent avant tout aux processus de *réception* : le rôle de l'individu se réduit à la réception quasi passive de « messages provenant de son environnement »¹⁴⁶ ; « l'individu est porteur de représentations propres à son groupe, sa classe, son ethnie » (on est ici assez proche du concept d'*habitus* de Bourdieu). Ces approches utilisent la notion de représentation dans un cadre essentiellement structuraliste et déterministe. D'autres approches, presque à l'opposé, s'intéressent au processus de *construction* : les individus, non totalement déterminés, « créent et recréent en permanence la société à laquelle ils appartiennent, produisent

¹⁴⁴ ABRIC, J.-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*, Paris : PUF.

¹⁴⁵ « Il n'est, en somme de réalité, que ce soit pour l'individu ou pour le groupe, que pour autant qu'elle a valeur de représentation pour l'individu ou pour le groupe ». J.-C. Abric, *op. cit.*, p. 70.

¹⁴⁶ Les citations de ce paragraphe sont tirées de DEBARBIEUX, B. (2004), *op. cit.*, p. 207.

et transforment en permanence la culture qui est la leur ». Ces approches utilisent la notion de représentation dans un cadre constructiviste, faisant place à l'intentionnalité de l'individu.

Le second axe d'enjeu concerne plutôt l'échelle d'appréhension de l'humain, opposant alors l'individuel au collectif. Certaines approches, inspirées de l'individualisme méthodologique, privilégient l'échelle individuelle (psychologie, psychosociologie, géographie humaniste) en s'intéressant aux façons dont l'être humain, dans son individualité, perçoit ou crée les représentations. D'autres approches privilégient l'échelle collective (sociologie, anthropologie et sciences politiques) en s'intéressant soit aux déterminations collectives des représentations et des actions, soit aux processus collectifs d'élaboration et de transformation des représentations. C'est en grande partie ici que l'on doit distinguer les notions de représentation collective et de représentation sociale¹⁴⁷. Les représentations collectives (notion élaborée par Durkheim) sont considérées comme « des "faits sociaux" extérieurs à l'homme et s'imposant à lui de manière contraignante » et ayant un caractère « homogène et statique ». À l'inverse, les travaux sur la représentation sociale envisagent celle-ci comme « construite à travers les échanges sociaux » et en tant que « phénomène historique, évolutif, pluriel et totalement intégré à la vie sociale ».

Ce rapide panorama de la problématique des représentations à partir de quelques uns des enjeux théoriques qui la traversent ne vise pas à opposer les postures les unes aux autres. Il permet seulement de saisir qu'il s'agit là d'une problématique complexe qui requiert du chercheur à la fois d'énoncer sa posture et de ne pas s'y enfermer aveuglément. La notion de représentation est avant tout une « curiosité partagée »¹⁴⁸.

Ceci nous conduit donc à situer l'approche retenue dans cette recherche : elle s'inspire à la fois d'une posture constructiviste et d'une préoccupation pour le pôle social. L'approche s'inspire d'une posture constructiviste dans la mesure où, sans nier l'existence de la réalité du monde hors de l'humain, elle s'intéresse aux construits par lesquels l'humain donne sens au

¹⁴⁷ Les citations de ce paragraphe sont tirées de LACASSE, O. et HAMEL, P. (1998). « Représentation sociale et planification du territoire », *Espaces en mutation*, S. Côté et M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 21-35

¹⁴⁸ Debarbieux, *op. cit.* p. 209.

monde¹⁴⁹. Cependant, elle s'écarte d'une approche purement individualiste ou psychologique pour se rapprocher de considérations sur la complexité sociétale (pôle social). La posture qui fonde cette recherche vise donc à concilier le postulat d'une certaine liberté de l'intentionnalité de l'humain avec le souci de ne pas pour autant réduire la complexité sociétale, c'est-à-dire de ne pas ignorer les contraintes s'exerçant sur cette liberté.

Cette façon d'aborder et de concevoir les représentations nous semble parfaitement cohérente avec la perspective défendue par l'approche cognitive des politiques publiques qui se réclame d'un « constructivisme modéré » tout en se démarquant de l'individualisme méthodologique :

L'analyse cognitive des politiques publiques hérite en effet d'une conception selon laquelle, même si les matrices cognitives sont bien produites par l'interaction d'individus-acteurs, elles tendent à s'autonomiser par rapport à leur processus de construction et à *s'imposer* aux acteurs comme modèles dominants d'interprétation du monde. L'analyse cognitive des politiques publiques relève donc d'un constructivisme modéré (tout n'est pas construit) qui met en avant l'irréductibilité de la fonction politique par rapport aux processus d'expression des intérêts et plus généralement, des processus de cognition tels qu'on peut les percevoir au niveau des individus.¹⁵⁰

Le choix des politiques publiques comme domaine d'étude des représentations permet de situer cette étude vers le pôle social. Cependant, l'objectif n'est pas d'évaluer les effets de ces représentations en termes d'imposition ou de réception. La recherche proposée se distingue en cela de l'analyse ou de l'évaluation des politiques publiques telles qu'elles sont traditionnellement pratiquées en science politique¹⁵¹. Cela implique qu'elle s'écarte d'une conception « substantialiste » de l'État selon laquelle celui-ci serait « une sorte de grand

¹⁴⁹ Nous nous tenons ici proche de Bailly qui affirme que « le réel, même s'il préexiste, ne prend son sens qu'en fonction de nos construits ». Cf. Bailly, A. (1992), *op. cit.*, p. 6.

¹⁵⁰ MULLER, P. (2000), *op. cit.*, p. 194

¹⁵¹ C'est-à-dire inspirées d'une approche « fonctionnalo-rationaliste » ou d'un modèle « instrumentaliste ». Sur ces approches traditionnelles en science politique, voir POLLET, G. (1995). « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques », in *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. A. Faure, G. Ollet, P. Warin (dirs.), Paris : L'Harmattan, pp. 25-47

régulateur, impulsant et régulant d'en haut le changement social »¹⁵². L'objectif est d'identifier certaines des représentations (espace et temps) à l'œuvre dans des politiques publiques, et non d'analyser des logiques de pouvoir inhérentes aux processus de création ou de légitimation de ces représentations. Ces énoncés politiques nous intéressent en tant que vecteurs de représentations, celles-ci étant considérées comme « le produit, tout autant que le déterminant, des échanges entre des individus, des groupes et l'État dans une société donnée »¹⁵³.

Plus spécifiquement, les politiques québécoises de développement régional seront abordées en tant que discours –politique– participant au processus de construction d'un rapport au monde et, à ce titre, porteuses de représentations qui sont *le produit, tout autant que le déterminant, des échanges entre des individus, des groupes et l'État* dans la société considérée¹⁵⁴.

Mais l'étude de ces politiques, appréhendées sous l'angle des représentations, prend pleinement son sens dès lors qu'on y introduit le thème de la légitimation. Car représentation et légitimation se font directement écho, comme nous allons maintenant le montrer.

1.2.3 Représentations, changement social et légitimation

Si la notion de représentation a peu fait l'objet d'un effort d'élaboration théorique (du moins jusqu'à tout récemment) dans le champ de la réflexion politique (exception faite de l'anthropologie politique), elle est néanmoins associée, en tant que thématique générale, aux débats et questionnements les plus fondamentaux dans ce domaine. Ainsi, les travaux se référant aux notions de *systèmes symboliques, idéologies, mythes* et autres *imaginaires collectifs*, non

¹⁵² COMMAILLE, J. et JOBERT, B. (1998). « La régulation politique : l'émergence d'un nouveau régime de connaissance », *Les métamorphoses de la régulation politique*, J. Commaille et B. Jobert (dir.), Paris : L.G.D.J., p. 16.

¹⁵³ SUREL, Yves (1998). "Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques", *Pouvoirs*, N°87, p. 167.

¹⁵⁴ Cette conception du discours politique, sur laquelle nous fondons notre approche, rejoint celle adoptée par Bourque et Duchatel qui affirment que « s'il existe des conditions de possibilité déterminant le discours [politique], celui-ci n'en contribue pas moins, dans le processus de sa formation, à transformer ces mêmes conditions », BOURQUE, G. et DUCHATEL, J. (1984) « Analyser le discours politique duplessiste : méthode et illustration », *Cahiers de recherches sociologiques*, vol. 2, N°1, p. 110.

seulement traversent ce champ mais aussi le structurent dans le sens où, se rapportant à un questionnement fondamental sur le lien société / politique, elles se superposent aux principales lignes de débat qui le constitue. Une de ces lignes de débat concerne le thème du changement social.

- Représentations et changement social

Selon la perspective marxiste, c'est la transformation des conditions et des rapports de production qui détermine l'évolution des conceptions du monde, des normes et des valeurs¹⁵⁵. Dans une perspective plus large, cette évolution du système de représentations est attribuée « aux contraintes matérielles pesant sur la société et compromettant les équilibres acquis » (équilibres écologiques, conquêtes territoriales, production insuffisante...). Confrontée à l'évolution des conditions matérielles, la société serait en effet contrainte d'« inventer un nouveau système de représentations » permettant de *légitimer* les nouveaux modes d'intervention désormais requis, cette invention pouvant varier en fonction du « génie » de chaque société¹⁵⁶. Il apparaît nettement ici que la question des représentations est directement liée à celle de la légitimation.

Cette conception de l'articulation entre représentations et conditions matérielles est assez proche de la perspective kuhnienne présentée par Bon¹⁵⁷, comparant les idéologies politiques et leurs transformations à celle des paradigmes :

Ce qui est vrai des paradigmes scientifiques, schémas de pensée plus vulnérables au démenti des faits, l'est *a fortiori* des idéologies politiques. Tant qu'elles sont en mesure d'interpréter les expériences auxquelles sont confrontés les acteurs politiques et d'organiser leurs pratiques, rien ne justifie leur abandon. *Elles peuvent donc survivre aux conditions historiques et sociales qui les ont engendrées*. Seule une expérience suffisamment forte pour les ébranler et une situation suffisamment

¹⁵⁵ Nous nous inspirons dans ce paragraphe de l'article de Jacques Lagroye (1985) « La légitimation », *Traité de science politique*, M. Grawitz et J. Leca (Dir.), vol. 1, Paris : PUF, pp. 395-468.

¹⁵⁶ Lagroye se réfère en particulier aux travaux de Eisenstadt (1969), *The political systems of Empire*, New York : Free Press

¹⁵⁷ BON, Frédéric (1985) « Langage et politique », *Traité de science politique, op. cit.*, vol. 3, p. 551. L'auteur utilise le terme idéologie pour désigner les « idéosystèmes » propres au champ politique, ces idéosystèmes étant eux-mêmes définis comme des « réserves de sens susceptibles d'être mobilisés en fonction des exigences du moment », idem, p. 552.

nouvelle pour qu'elles ne soient pas en mesure de l'interpréter peuvent conduire à leur remplacement, leur disparition ou leur métamorphose.

Ainsi, selon ces approches, les représentations à l'œuvre dans les politiques publiques et surtout leurs éventuelles transformations dans le temps seraient liées (dues) aux contraintes matérielles pesant sur la société considérées et à leur évolution. Si elle avait adopté un tel cadre, l'objectif de notre étude aurait pu être d'expliquer les représentations et leurs transformations en les reliant au contexte, aux principales ruptures dans les conditions externes et matérielles (crise économique par exemple)¹⁵⁸.

Selon d'autres perspectives, le rapport entre conditions matérielles ou sociales et système symbolique serait moins de l'ordre de la causalité directe que d'une certaine dialectique, dans la mesure où le mouvement des idées semble parfois anticiper le changement des conditions matérielles (ou en constituer la « condition de possibilité »). Ainsi, si une transformation des rapports sociaux implique effectivement un changement dans les systèmes de représentation, ce n'est pas au sens où « celle-là déterminerait celui-ci, mais au sens où l'une ne peut se faire sans que l'autre se soit produit »¹⁵⁹. Là encore, on retrouve le thème de la légitimité : l'évolution des conceptions de la légitimité ne serait plus à considérer comme « simple reflet des transformations de l'organisation économique et sociale » mais pourrait être appréhendée comme « signe des changements affectant la société toute entière »¹⁶⁰.

C'est dans cette perspective qu'est orientée cette étude : elle ne présuppose pas de lien de causalité direct entre ces différents éléments, mais adopte le postulat selon lequel « la mutation politique est le signe d'un changement dans l'univers intellectuel »¹⁶¹. Ainsi, c'est bien la complexe articulation entre le symbolique et le politique qui est au cœur de cette démarche visant à éclairer les liens entre certaines représentations (celles du temps et de l'espace) dont les politiques sont imprégnées et les logiques de légitimation que celles-ci mettent de l'avant.

¹⁵⁸ Dans cette perspective, voire les textes publiés sous la direction de BERNIER, G. et BOISMENU, G. (1983) *Crise économique, transformations politique et changements idéologiques*, Montréal : PUQ.

¹⁵⁹ *Ibid.* p. 446. Lagroye fait ici référence à l'ouvrage de Jean-Pierre Vernant (1981) *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris : Maspero.

¹⁶⁰ *Ibid.* p. 447

¹⁶¹ VERNANT, Jean-Pierre (1985). *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris : Maspero, p. 244.

- Représentation et légitimité

Ceci conduit à interroger plus spécifiquement le rapport entre représentation et légitimité. Il s'agit d'un rapport de *référence* dans la mesure où « la nécessité et l'utilité du pouvoir ne peuvent être montrés que par référence à un système de représentations – système de compréhension du monde, système de normes et de finalités hiérarchisées »¹⁶². Ce rapport de référence est au fond celui qui relie le pouvoir au sacré, suivant la définition donnée à ce terme par le politologue Jacques Lagroye¹⁶³ :

On ne définit pas ici le sacré comme appel explicite à un ordre divin [...] mais comme une "méta-physique" du politique, impliquant une référence fondatrice à des "vérités" inaccessibles à l'entendement commun sans la médiation d'interprètes autorisés [...].

On reconnaîtra en passant un air de famille assez frappant avec ces « croyances ontologiques et normatives fondamentales » qui surplombent le référentiel et dont le changement pourrait être assimilé à une « conversion religieuse »¹⁶⁴.

Il y a donc un lien étroit entre représentation et politique, qui ouvre à la question de la légitimation et à celle du changement. Mais on retrouve ici un terme, sorte de fil conducteur entre ces éléments et sans lequel aucun rapport de référence n'est possible : le langage.

- Représentation, langage, mythe, idéologie

C'est par le langage que s'effectue le processus de légitimation : légitimation du pouvoir proprement dit et légitimation des conceptions du monde auxquelles il se réfère. En quelque sorte, les référents de ce langage de légitimation sont à la fois le pouvoir dans sa forme concrète et dans sa forme sacrée :

¹⁶² LAGROYE, *Op. Cit.* p. 459

¹⁶³ *Ibid.* p. 419

¹⁶⁴ SUREL, Y. (2000), *op. cit.*, p. 248

La parole du pouvoir ne légitime pas seulement, en un mouvement univoque, l'utilité et la forme concrète du pouvoir, mais légitime également, dans une certaine mesure, les représentations du monde dont il se réclame. Ce faisant, il établit une relation avec le Sacré, qui n'est pas absente des formes les plus "laïcisées" du pouvoir politique.¹⁶⁵

Le recours au concept de mythe peut contribuer à éclairer cette articulation entre discours et représentation dans le champ politique. En comparant le mythe à un récit qui nourrit les représentations et qui se diffuse en une multitude d'énoncés, on peut alors considérer que les énoncés politiques – dans notre cas les politiques publiques – constituent un accès pertinent permettant de *remonter* aux représentations, c'est-à-dire aux mythologies politiques :

Il est possible de définir le mythe comme récit nécessaire à la pérennité (et à la reproduction) d'un ordre social. Le mythe irrigue les représentations et les cultures, il se sédimente en une infinité d'énoncés homologues (mais différents), au point d'apparaître (illusion à laquelle ont succombé quelques anthropologues) comme l'émanation d'une société toute entière, voire le produit d'un « système » social. Le discours politique doit nous permettre de repérer les mythologies politiques d'aujourd'hui, qu'on les appelle idéologies dominantes ou représentations sociales : l'histoire de ces concepts est trop riche (et tumultueuse) pour qu'on puisse prétendre arbitrer entre ces termes.¹⁶⁶

Ceci conduit à évoquer un autre concept fréquemment employé dans les réflexions liant représentation et discours dans le domaine politique, celui d'idéologie. La citation précédente ne propose pas de distinction entre représentation et idéologie. Sans prétendre retracer *l'histoire de ces concepts*, il est cependant utile de procéder à un effort de distinction minimale.

Partant de la conception selon laquelle les représentations sociales sont construites à travers les échanges sociaux (qu'elles contribuent à déterminer en retour), nous situerons l'idéologie en tant qu'elle participe à ce processus : « l'activité idéologique concerne [...] la production et la diffusion des représentations »¹⁶⁷. Cependant, celles-ci ne sont pas le pur produit de celle-là. L'activité idéologique participe au processus de construction des représentations,

¹⁶⁵ LAGROYE, *op. cit.* p. 419

¹⁶⁶ LE BART, *op. cit.*, p. 70

¹⁶⁷ LAGROYE, *op. cit.*, p.422

mais de façon à la fois partielle et spécifique : elle est l'expression d'un pouvoir politique visant à imposer ou pérenniser les représentations propices à sa légitimation. D'autre part, ceci implique que, de même que l'ensemble du processus de construction des représentations, l'activité idéologique est essentiellement d'ordre discursif. En ce sens, l'idéologie est « parole du pouvoir ».

On rejoint par ce biais la question du rapport entre pouvoir et langage, évoquée précédemment. Si la parole du pouvoir – l'activité idéologique – contribue très activement au processus de construction et de légitimation des représentations, il faut aussi relativiser le pouvoir de cette parole :

On ne saurait trop insister sur le fait que les agents de légitimation et les dirigeants peuvent rarement imposer une représentation de la vie sociale et du pouvoir qui s'écarte des conceptions reçues, modelées par l'histoire, transmises par la culture commune, et largement diffusées dans le corps social.¹⁶⁸

Compte tenu de ce qui précède, on pourra considérer que le rapport entre représentation, idéologie et discours tient plus d'un processus dialectique, par lequel le pouvoir légitime les représentations tout autant que les représentations légitiment le pouvoir, que d'un rapport de causalité direct selon lequel la démarche idéologique consisterait, pour un pouvoir politique, à assurer sa légitimation en imposant des représentations – du monde, de la société, du pouvoir – par le moyen du discours.

Bref, comme tout processus discursif, « aucune idéologie concrète n'échappe à la complexité, à l'hétérogénéité et aux contradictions de la totalité sociale »¹⁶⁹.

Les éléments précédents complètent et précisent l'ambition de cette recherche : en analysant les politiques de développement régional en tant que discours, il s'agit d'atteindre et

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 409

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 425

d'explorer les représentations les plus globales dont elles sont porteuses, ceci permettant, en retour, d'éclairer les modes de légitimation de l'action publique sur lesquels elles se fondent.

- Où émergent le temps et l'espace

C'est au cœur de cette articulation spécifique entre langage politique et légitimation faisant intervenir la dimension du sacré (au sens de *méta-physique*), qu'émergent les catégories de temps et d'espace. Comme mentionné plus haut, le terme *sacré* ne fait pas nécessairement référence à l'ordre du divin : il désigne des *vérités* pouvant être exprimée sous différentes formes, « ici en termes de forces primordiales, là sous la forme d'une volonté divine, ailleurs comme sens de l'Histoire »¹⁷⁰. Mais, au-delà des différentes terminologies utilisées pour désigner le principe premier de ces vérités, le terme sacré « tend à rendre compte d'un rapport au temps, à l'espace et au sens »¹⁷¹. En d'autres termes, le temps et l'espace sont deux catégories fondamentales de cette *méta-physique* du politique, elle-même essentielle à la compréhension du pouvoir politique, de ses évolutions et de sa légitimation.

Étant des dimensions majeures du Sacré (à la base de tout système de représentation), elles constituent donc des référents fondamentaux du langage politique vecteur de légitimation. Lagroye en fait la démonstration à partir de l'exemple du temps :

Le langage du pouvoir relie d'abord la vie sociale au temps, en invoquant le passé et l'avenir pour légitimer l'organisation politique. Au quotidien, à l'éphémère, au précaire, il substitue la permanence en invoquant les fondateurs, la charte initiale, l'évènement originel : la fidélité à un esprit idéalisé garantit la légitimité du pouvoir actuel. Il inscrit également l'action immédiate dans une perspective d'avenir qui transcende la situation présente : le progrès, l'avènement d'un monde meilleur, voire la fin des tensions et des conflits, sont en œuvre dans les douleurs du monde réel [...] peu importe que cette croyance s'exprime par des mythes ou par les propositions "rationnelles" d'une idéologie débarrassée de toute référence explicite au divin.¹⁷²

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 419

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 419

¹⁷² *Ibid.*, p. 420

Les éléments qui précèdent constituent une première et brève indication de l'intérêt qu'il y a à introduire explicitement les catégories de temps et d'espace dans une démarche de recherche fondée sur l'articulation entre politiques publiques, représentation et langage. Cependant, compte tenu tout à la fois de la généralité de ces deux catégories et de leur centralité dans cette étude, la prochaine section leur sera entièrement consacrée.

Nous nous attacherons à démontrer la pertinence de ces deux catégories, tant en regard du développement régional que du champ politique. Puis, nous montrerons en quoi elles sont parfaitement cohérentes avec le cadre théorique jusque là esquissé et en quoi elles viennent le compléter.

1.3 L'espace et le temps comme catégories d'analyse

Nous avons brièvement évoqué, à la fin de la précédente section, de quelle façon les catégories de temps et d'espace peuvent être liées à l'univers politique : elles sont des catégories essentielles de la *métaphysique* du politique, elle-même indispensable au processus de légitimation et indissociable de la question du langage.

Cependant, afin de justifier et de situer l'emploi de ces catégories dans le cadre théorique de cette étude, il est nécessaire d'explorer les principales modalités de leur articulation avec les deux grandes dimensions de ce cadre, soit le politique (1.3.1) et le développement régional (1.3.2) et aussi de montrer comment elles se prêtent, de façon à la fois cohérente et novatrice, à une lecture cognitive des politiques de développement régional (1.3.3).

1.3.1 Espace, temps et politique

Les catégories d'espace et de temps concernent très directement la question politique. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les questionnements majeurs qui traversent aujourd'hui la

discipline des sciences politiques : on constate que la plupart touchent soit à la dimension spatiale (en particulier à travers la notion de territoire et de ses mutations) soit à la dimension temporelle (sous l'angle des horloges ou des nuages dont il sera question plus loin).

- Espace, territoire et science politique

Il n'y a rien d'original à annoncer l'étroite relation entre espace et politique. En particulier, le rapport entre espace et pouvoir constitue une problématique centrale de la science politique, renvoyant directement à la notion de territoire : « elle [la science politique] analyse le territoire comme un espace construit par le pouvoir politique, au sein duquel celui-ci s'exerce et qui est l'enjeu de luttes »¹⁷³. Traditionnellement, cette discipline associait territoire et État et privilégiait « la notion de local et non celle de territoire » pour les études considérant des échelles infranationales (identités politiques locales, fonctionnement des systèmes politiques locaux). Contrairement à la géographie humaine, le territoire, notion assez ancienne en science politique, était envisagé à (voire confondu avec) l'échelle nationale. Le territoire était donc directement associé à la nation ainsi qu'au pouvoir politique. Cependant, cette notion est actuellement au centre de bien des questionnements au sein de la discipline :

Cette vision cohérente du territoire (...) vole aujourd'hui en éclats sous les coups de boutoir de deux sous disciplines de la science politique : les relations internationales et les politiques publiques. Ces deux approches conduisent en effet à la fois à dilater (voire à dissoudre) et à fragmenter la notion de territoire qui désormais se décline au pluriel.¹⁷⁴

¹⁷³ HASSENTEUFEL, P. et RASMUSSEN, J. « Le(s) territoire(s) entre le politique et les politiques : les apports de la science politique », *Territoires sous influences / 1*, D. Pagès et N. Pélissier (Dir.), Paris : L'Harmattan, 2000, pp. 59-82. Ces auteurs font également référence à la définition suivante : « Le territoire s'analyse en science politique comme un construit social, c'est-à-dire comme le résultat d'une tentative faite par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de régir des personnes, des phénomènes ou des relations en délimitant et en contrôlant une aire géographique ». in G. Hermet, B. Badie, P. Birnbaum, Ph. Braud, *Dictionnaire de la science politique*, Paris : Armand Collin, 1994, p. 266.

¹⁷⁴ *Ibid* p. 61

Ainsi, c'est toute la relation entre pouvoir politique et territoire(s) qui est aujourd'hui en question, interrogeant les modalités mêmes de l'action publique et son éventuelle *déprise* territoriale :

Dans un sens, chacun perçoit que l'action publique a de moins en moins de prise – si tant est qu'elle n'en ait jamais eu – sur le territoire. L'étalement urbain, la métropolisation ou la diversification rurale vont à l'encontre d'un demi-siècle d'intentions publiques. Dans l'autre sens, l'action publique, confrontée à la mondialisation et au brouillage de sens lié à la complexité croissante de ses interventions, a besoin d'une prise de terre.¹⁷⁵

Les observations et réflexions à propos de la multiplicité ou de la fragmentation (voire pour certains¹⁷⁶ de la *fin*) des territoires ébranlent en retour l'objet même de la science politique, soit le pouvoir politique :

Le pouvoir politique peut-il se concevoir sans territoire ? Telle paraît être aujourd'hui une des questions centrales auxquelles la science politique est confrontée.¹⁷⁷

Mais la question se pose également dans l'autre sens – le territoire peut-il se concevoir sans le politique ?- éclairant en partie la difficulté et surtout l'ardente nécessité qu'il y a à maintenir une *pensée politique* du territoire :

Une conception du territoire de politiques sans politique s'impose progressivement, à travers des notions telle celle de gouvernance territoriale.¹⁷⁸

Quoiqu'il en soit, si la science politique a été « prise en défaut par l'émergence du local et des territoires comme lieux légitimes d'actions publiques »¹⁷⁹, elle fait aujourd'hui une large part

¹⁷⁵ BÉHAR, D. (2000) « Les nouveaux territoires de l'action publique », in *Territoires sous influences / 1*, D. Pagès et N. Péliissier (Dir.), Paris : L'Harmattan, pp. 83-102.

¹⁷⁶ BADIE, Bertrand (1995) *La fin des territoires*, Paris : Fayard.

¹⁷⁷ Hassenteufel, P. et Rasmussen, J. (2000) *op. cit.*

¹⁷⁸ *Ibid.* p. 62.

¹⁷⁹ GERBAUX, Françoise et PAILLET, Anne (1999) « Développement local et gouvernance : enjeux et limites des recompositions territoriales », *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, F. Gerbaux (dir.), La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, pp. 109-137 (p. 119)

aux réflexions visant à comprendre les mécanismes de recomposition du politique sous l'angle des recompositions territoriales¹⁸⁰.

À travers ces mutations importantes des rapports entre l'action publique et le territoire, c'est bien sûr toute la question de l'État qui ne cesse de se poser. Doit-on par exemple tendre vers « une confiance absolue dans les vertus de la transversalité du local »¹⁸¹ et se réjouir de la dépolitisation du territoire et de la déterritorialisation du rôle de l'État ? Ou doit-on y voir l'occasion d'une nouvelle articulation entre territoire et politique et éventuellement d'une conception rénovée du rôle de l'État, à l'instar éventuellement de celle évoquée par Béhar, qui propose de passer de « la régulation à l'intercession territoriale » :

À charge alors pour l'État, s'il abandonne sa posture surplombante sans pour autant se résoudre à un modeste accompagnement, de tirer parti de cette position originale pour développer cette fonction d'intercession et donner sens à l'emboîtement des différents projets de territoire qui vont légitimement se multiplier¹⁸².

Les quelques éléments présentés ici témoignent de la centralité de la notion de territoire au sein de la science politique, de la complexité des enjeux soulevés et de la pertinence des débats qu'il y suscite, allant jusqu'à questionner la portée épistémologique et *sociétale* de cette notion :

[Le territoire] évolue au sein d'un espace scientifique aux frontières perméables et aux balises mouvantes, comme si l'actuel processus de recomposition-décomposition territoriale que l'on observe dans la réalité se retrouvait, en amont, sur le plan des concepts et des modèles. Cette incertitude épistémologique est, certes, déstabilisante, mais ne constitue-t-elle pas aussi une source d'enrichissement ?¹⁸³

¹⁸⁰ À titre d'exemple, voir LE GALÈS, Patrick (1998) « Les politiques locales et la recomposition de l'action publique locale », *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, Balme R., Faure, A., Mabileau A. (dirs.), CERAT, CERIEP, AFSP, pp. 101-114

¹⁸¹ BÉHAR, *op. cit.* p. 98

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Pagès et Pélissier, *op. cit.*, p. 9.

Bref, ce rapide détour par la science politique permet de constater le renouveau de cette discipline en regard de la notion de territoire en lien avec la question de la puissance publique et de l'État. Plus globalement, il illustre la richesse et la complexité de la relation entre espace et politique, relation sur laquelle est en partie fondée notre étude.

- Le retour du temps en science politique

Contrairement à la notion d'espace, celle de temps paraît plus étrangère au champ politique. Il peut même sembler dissonant, au premier abord, de réunir sous un même titre deux notions apparemment aussi éloignées que « temps » et « politique ». Mais on constatera rapidement, dès lors que l'on s'intéresse à l'une de ces notions, que la question du temps conduit à celle du politique et que la question du politique est éminemment temporaliste¹⁸⁴. Nous verrons que ces deux notions – ou problématiques – sont inter reliées, la difficulté tenant moins à en apporter la preuve qu'à en répertorier les nombreux indices. Nous indiquerons à ce stade quelques unes des principales portes d'entrée permettant de prendre la mesure des enjeux qui forgent cette interrelation. Les enjeux ainsi identifiés devraient contribuer à situer la problématique de cette recherche et à en asseoir la pertinence.

Pour tenter d'éclairer les liens entre temps et politique, le réflexe légitime est là encore de se tourner vers la discipline la plus susceptible de nous renseigner, c'est-à-dire la science politique. Or, et de l'aveu même des politologues, il semblerait que la science politique soit « longtemps restée hors du temps » ou qu'elle ait eu « la tentation de se borner au seul présent »¹⁸⁵. Cette apparente ignorance de la science politique à l'égard de la question temporelle serait attribuable à son souci de s'ériger au statut de science véritable, au sens positiviste du terme : « Préoccupée d'efficacité et d'ingénierie sociale, héritant du positivisme français du XIX^e siècle en forte réticence scientifique à l'égard de l'histoire, de la philosophie sans même parler d'anthropologie, elle explore peu la durée et la profondeur des phénomènes sociaux »¹⁸⁶.

¹⁸⁴ Ce néologisme est emprunté à William Grossin qui a ainsi intitulé sa revue pour désigner l'ensemble des études consacrées au facteur temps et à la question des temporalités. Voir le site des *Temporalistes* : <http://www.sociologics.org/temporalistes>

¹⁸⁵ DÉLOYE, Yves (2001). « À la recherche de la temporalité perdue », *EspacesTemps* 76-77, pp. 16-27.

¹⁸⁶ ZAWADZKI, Paul (2002) « Malaise dans la temporalité. Dimensions d'une transformation anthropologique silencieuse », *Malaise dans la temporalité*, P. Zawadzki (dir.), Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 11-66

Ajoutons que les réticences de la science politique à intégrer la dimension temporelle se justifient par le caractère insaisissable et extensible de la notion de temps, risquant de « priver de toute valeur heuristique »¹⁸⁷ un concept de temps politique. Sans plus entrer dans les considérations épistémologiques et méthodologiques proposées pour expliquer cette situation¹⁸⁸, notons seulement que la science politique ne fait pas exception et que pas plus la sociologie¹⁸⁹ que les sciences sociales¹⁹⁰ en général ne se sont démarquées par leur souci de problématiser cette question temporelle.

Mais revenant à la science politique, le constat est d'autant plus surprenant que la question du temps n'était pourtant pas ignorée par les initiateurs de cette discipline. Mentionnons par exemple l'importance de la circularité de l'histoire chez Machiavel¹⁹¹, le caractère éminemment temporel de l'homme souligné par Hobbes¹⁹² – l'homme se projette vers l'avenir et est capable de mémoire – et l'inquiétude de Tocqueville¹⁹³ quant aux capacités des démocraties à maintenir les hommes dans une perspective d'avenir.

L'apparent désintérêt de la science politique à l'égard du temps ne doit pas conduire à écarter cette discipline trop hâtivement. Bien au contraire, l'émergence même de ce constat témoigne d'une sorte de prise de conscience, d'une volonté nouvelle et affichée par certains politologues de combler cette lacune et d'orienter résolument leurs réflexions vers le rapport

¹⁸⁷ SANTISO, Javier (1997) *De l'utopisme au possibilisme : une analyse temporelle des trajectoires mexicaines et chiliennes, 1970-1996*, Thèse de doctorat, Paris : Fondation nationale des sciences politiques, p. 121

¹⁸⁸ De telles considérations sont en particulier développées par Y. Déloye (1997) *Sociologie historique du politique*, Paris : La Découverte

¹⁸⁹ Dès les années 60, Georges Gurvitch dénonçait l'indifférence de la sociologie à l'égard de la dimension temporelle et en particulier de « la multiplicité des temps sociaux ». G. Gurvitch (1958) *La multiplicité des temps sociaux*, Paris : CDU

¹⁹⁰ Exception faite de l'histoire et de l'anthropologie dans une certaine mesure.

¹⁹¹ « Les lecteurs de l'histoire ancienne le savent, que les empires commencent par Ninus et finissent par Sardanapale », *L'âne d'or*, chant V, cité par J.F. Duvernoy (1974) *Pour connaître Machiavel*, Paris : Bordas, p. 195.

¹⁹² « Ainsi, je mets au premier rang, à titre d'inclination générale de toute l'humanité, un désir perpétuel et sans trêve d'acquiescer pouvoir après pouvoir, désir qui ne cesse qu'à la mort », *Léviathan*, XI.

¹⁹³ « Chez les peuples démocratiques [...], la trame du temps se rompt à tout moment, et le vestige des générations s'efface. On oublie aisément ceux qui vous ont précédé et ceux qui vous suivront. Les proches seuls intéressent. [...] Ainsi non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains : elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le renfermer enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur », *De la démocratie en Amérique*, t. 2, p. 145.

entre temps et politique¹⁹⁴. Cette orientation récente est d'autant plus féconde qu'elle implique justement un détour par les postulats et questionnements de la philosophie politique. Voyons en quels termes se pose le rapport entre temps et politique et quels en sont les principaux enjeux.

Si la question du temps en politique peut effectivement être qualifiée d'émergente, les travaux portant sur ce thème sont déjà suffisamment nombreux pour nécessiter un effort de repérage. Pour ce faire, la distinction proposée par Santiso¹⁹⁵ apporte un éclairage pertinent. Il repère « deux axes » principaux auxquels se rattachent les efforts de problématisation du rapport entre temps et politique : « l'un centré sur le problème de l'allocation temporelle et l'autre sur celui de la représentation temporelle »¹⁹⁶. Empruntant l'intitulé à Popper¹⁹⁷, Santiso distingue ces deux approches du rapport temps / politique suivant la métaphore des « horloges » et des « nuages »¹⁹⁸.

Par l'image des horloges, c'est la question du temps quantifiable, du temps comme ressource ou contrainte qui est envisagée. On y trouve les travaux s'intéressant aux agendas, rythmes et *timing* politiques, aux calendriers électoraux, aux priorités des décisions, aux rythmes des réformes, aux problèmes de synchronisation. Le temps est ici envisagé comme un facteur¹⁹⁹, qui est à la fois contrainte ou ressource pour les acteurs politiques. Sous cet angle, « l'art politique est avant tout l'art du timing »²⁰⁰. Ce facteur temps constitue finalement un enjeu central du politique en tant que lieu de conflit pour le pouvoir puisque « la lutte pour le pouvoir se fonde, de manière significative, sur la maîtrise du temps »²⁰¹. Il est à ce titre particulièrement

¹⁹⁴ À titre d'exemples, mentionnons ici les travaux effectués dans le domaine de la transitologie (Santiso, Lechner), dans le domaine des relations internationales (Laidi) et tout récemment, les actes du colloque de l'École doctorale de science politique de la Sorbonne sous le titre *Malaise dans la temporalité*.

¹⁹⁵ SANTISO (1997), *op. cit.*

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 836

¹⁹⁷ POPPER, Karl, « Des nuages et des horloges. Une approche du problème de la rationalité et de la liberté humaine », in K. Popper, *La connaissance objective*, Paris : Aubier, 1991, pp.319-382.

¹⁹⁸ SANTISO, Javier (1996) « Les Horloges et les Nuages. Temps et contretemps des démocratisations », *Hermès*, N°19, pp. 165-182

¹⁹⁹ Voir LECHNER, Norbert, "El (maldito) factor tiempo", *Espacios*, juillet/septembre 1995, Référence citée par Santiso (1997), *op. cit.*, p. 128.

²⁰⁰ SANTISO (1997) *op. cit.*, p. 129

²⁰¹ LECHNER, *op. cit.* p. 68

intéressant de voir les différentes façons dont les détenteurs du pouvoir ont, au cours de l'histoire, cherché à maîtriser le temps, à maîtriser les instruments de mesure du temps²⁰².

Le même type d'approche est également employé pour relever la spécificité du régime démocratique. Une caractéristique majeure de la démocratie serait son rythme temporel spécifique, marqué par la régularité des échéances électorales et le caractère justement temporaire du gouvernement. La démocratie peut ainsi se définir « de manière minimaliste comme un gouvernement *pro-tempore* où se déroulent de *manière répétée* des élections *contestables* et *contestées* »²⁰³.

Cette approche *horlogère* permet donc déjà de saisir la pertinence du rapprochement entre temps et politique et de pointer quelques-unes des problématiques qu'elle permet d'aborder. Cependant, pour pertinente qu'elle soit, cette approche d'ordre quantitatif (le temps objectif et *spatialisé* des horloges) ne couvre pas l'ensemble de la problématique liant temps et politique. C'est là qu'il nous faut faire appel aux nuages.

Sur cet autre versant des approches liant temps et politique, l'accent est mis cette fois sur des considérations d'ordre qualitatif, sur le « temps subjectif de la durée » : l'attention se porte ici sur « les représentations et les perceptions temporelles, les mémoires et les attentes, autrement dit les visions du temps et du monde »²⁰⁴. Arrêtons nous un instant sur ce lien entre vision du temps et vision du monde. Il s'agit au fond de la principale hypothèse qui sous tend cette approche qualitative du lien entre temps et politique, hypothèse que tendent à démontrer les travaux majeurs dans ce domaine et hypothèse que nous reprendrons à notre compte dans l'étude envisagée. Ses termes en ont été clairement posés par Santiso selon la formulation suivante :

²⁰² La mainmise de chaque empereur sur les calendriers dans l'ancienne Chine ; le passage au calendrier grégorien comme affirmation de l'autorité papale ; la volonté d'arrêter les horloges durant la révolution française... Il existe de nombreux écrits sur ce sujet. Citons ici M. LALONDE (1996) *La reconnaissance du temps. Des sociétés archaïques à la société moderne*, Montréal : Robert Davies ; PH. DELMAS (1991) *Le maître des horloges. Modernité de l'action politique*, Paris : Odile Jacob.

²⁰³ SANTISO, *op. cit.* p. 126. L'auteur se réfère explicitement à Juan Linz, "Democracy's time constraints", travail présenté lors du *Vienna Dialogue on Democracy II*, "Democracy and time", 30 novembre-3 décembre 1995.

²⁰⁴ *Ibid.* p. 132.

Une nouvelle représentation du temps renvoie à une nouvelle représentation du monde dans laquelle s'inscrit la transformation du politique, de son cadre de références et de ses modes d'action²⁰⁵.

Santiso affirme par exemple qu'à « une conception du temps divisible et linéaire » (temps physique, mécanique) correspond une représentation du monde basée sur les principes de rationalité, de « logique de la causalité », correspondance parfaitement illustrée par le *Discours de la méthode*.

Les travaux de Christian Meier sur *La naissance du politique* contribuent également à étayer cette hypothèse, en montrant que la transformation politique athénienne au V^eme siècle av. J.-C. s'est accompagnée d'une « temporalisation de l'univers conceptuel »²⁰⁶, c'est-à-dire que les concepts prirent une dimension temporelle jusqu'alors inusitée et marquant l'émergence d'une « conscience du pouvoir-faire »²⁰⁷.

Enfin, Reinhart Koselleck²⁰⁸ constitue sans aucun doute la référence majeure à l'appui de cette hypothèse liant représentation du temps et conception du monde. Sa *Contribution à la sémantique des temps historiques* éclaire de façon magistrale la transformation de la charge temporelle des principaux concepts politiques et sociaux qui a accompagné une période de profonde transformation politique (1750-1850) : « tous les concepts prirent une dimension temporelle. les uns désormais ne signifiant plus que des choses passées, dépassées, d'autres se chargeant d'une signification nouvelle, liée à des horizons d'attente inédits, d'autres, enfin, étant proprement créés ».

Les deux approches ainsi identifiées (horloges et nuages) ne sont pas contradictoires mais bien complémentaires : « non seulement l'action politique se déroule dans le temps mais elle suppose, en outre, d'une manière ou d'une autre, une représentation de celui-ci »²⁰⁹. Cependant,

²⁰⁵ *Ibid.* p. 129

²⁰⁶ MEIER, Christian (1995). *La naissance du politique*, Paris: Gallimard, p. 27

²⁰⁷ *Ibid.* p. 350.

²⁰⁸ KOSELLECK, Reinhart, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, trad. J. Hoock et M.-C. Hook, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1990, 334p.

²⁰⁹ SANTISO, *op. cit.* p. 135

cette distinction est l'occasion de préciser que notre recherche s'inscrit nettement dans ce second axe. Cette appréhension du rapport entre temps et politique concorde parfaitement avec le cadre conceptuel élaboré. Elle précise, voire opérationnalise, l'articulation entre politique, représentation et langage. De plus, elle s'adapte particulièrement au secteur du développement régional et y rejoint la question de l'espace.

- Temps, espace et politiques territoriales

Différentes problématiques sociales, relayées par des recherches et réflexions sur le plan scientifique, invitent à considérer les liens entre temps, espace et politique. Il serait présomptueux de tenter une synthèse de ces diverses approches ou problématiques. Seules certaines thématiques majeures liées à cette question seront évoquées ici dans le seul but d'en illustrer la variété et aussi la pertinence en regard du développement régional.

Le temps et l'espace, considérés comme des dimensions mesurables et quantifiables, ont depuis longtemps été associés en vue d'organiser le territoire. La création des départements en France au XVIII^e est un exemple évocateur de cette association : ils ont été découpés de telle façon que chaque citoyen puisse se rendre au chef-lieu en moins d'une journée de cheval²¹⁰. Le temps, associé à l'espace, permet de mesurer la distance.

Cette question de la distance a toujours été un souci théorique, en économie spatiale par exemple, et politique, à travers l'aménagement du territoire en particulier. D'ailleurs, on peut lire l'histoire des politiques d'aménagement en France comme étant l'histoire des perceptions de l'espace et du temps avec, en toile de fond, l'évolution des « modes opératoires de la puissance publique »²¹¹. Durant la période d'après-guerre, marquée par l'apogée des politiques d'aménagement du territoire, « temps et espace sont perçus comme des contraintes ». L'objectif des pouvoirs publics consiste alors à s'en « émanciper », c'est-à-dire à gagner du temps et à « éliminer les aspérités de la géographie », comme en témoignent les vastes politiques

²¹⁰ MARX, J.-L. (1997). *Les territoires de l'État*, Paris : PUF.

²¹¹ Une telle lecture, qui est reprise à grands traits dans ce paragraphe, est proposée par Christel Alvergne. Voir en particulier « Questions temporelles et aménagement du territoire », introduction du séminaire "Temps et territoires", 11 janvier 2001, *Prospective -Info*.

d'infrastructure de l'époque – dont le Concorde et le TGV ont constitué les fleurons. Cet objectif d'émancipation, qui a pu sembler à portée de main dans les années 80 avec le développement des NTIC, aurait été ensuite confronté à un paradoxe selon lequel « le temps et l'espace se font d'autant plus présents que l'on peut techniquement s'en extraire ». Ainsi, à partir de années 90, les objectifs en la matière auraient changé, en particulier parce que la *nature* même de l'espace et du temps aurait changé : il s'agirait désormais moins de contraintes à éliminer que de choix à équilibrer²¹² :

Territoires et temps se conjuguent désormais au pluriel, et la question des liens entre les territoires et les temps s'est renouvelée. On assiste simultanément à une territorialisation des temps et à une plus grande temporalité des espaces.

Face à cette « mutation » et dans un contexte où la place (entre Europe et collectivités locales) et le rôle (du dirigisme à l'impulsion) de l'État ont changé, celui-ci devrait « demeurer le garant d'une nouvelle équité, qui ne se décline plus seulement territorialement, mais incorpore des dimensions temporelles »²¹³.

Ce bref *focus* sur les politiques d'aménagement du territoire en France et l'analyse qui peut en être faite à partir de l'évolution des rapports au temps et à l'espace permet de saisir l'intérêt historique et la pertinence scientifique de ce type de démarche.

Un autre effort de croisement entre le temps, le territoire et l'État dans un domaine similaire à celui du développement régional est parfaitement perceptible dans les travaux et réflexions entourant la prospective territoriale. Le terme d'effort n'est sans doute pas approprié tant ce type de croisement constitue au fond le cœur même de la prospective territoriale. Si l'on définit la prospective comme « une attitude qui nous tourne vers l'avenir »²¹⁴, c'est aussi une démarche qui vise à « nous permettre de disposer d'une certaine latitude afin d'être artisans d'un

²¹² Ouvrant ainsi au problème des « conflits d'usage du temps et de l'espace », *idem*... On voit en France depuis peu émerger le thème de la *politique du temps* et la création, dans les centres urbains, d'*agences du temps*. Voir sur ce point le dossier présenté dans *Le Monde* du 20 juin 2001.

²¹³ ALVERGNE (2001), *op. cit.*

²¹⁴ BERGER, G. (1964) *Phénoménologie du temps et prospective*. Paris : PUF, p. 271.

futur choisi, plutôt que victimes d'un avenir subi »²¹⁵. Attitude ou démarche, la prospective est centrée sur la question du temps et particulièrement du futur. La prospective a cependant « intégré le champ spatial »²¹⁶ depuis longtemps comme en témoignent les activités de la DATAR en France depuis 1960 ou celles de l'OPDQ²¹⁷ au Québec dans les années 70. Des tentatives de *rétrospective de la prospective*, visant un « retour sur les liens entre la prospective et l'aménagement du territoire »²¹⁸, offrent une lecture de l'évolution des rapports entre temps, territoire et puissance publique. Ainsi, dans les années 60, l'exercice prospectif est considéré comme « le fait du Prince », la compétence d'un État « rationnel et planificateur » et légitimée par « la perspective optimiste » du progrès et stimulée par l'« horizon 2000 ». La période suivante, marquée par la crise dans les années 80, voit « la remise en cause de l'État omniscient et omnipotent » et le retour à un aménagement du territoire « réparateur », alors qu'apparaissent des « images inquiétantes du futur » (les travaux du Club de Rome par exemple). Enfin, à partir des années 90, la prospective semble connaître un second souffle²¹⁹, parallèlement au renouveau des politiques d'aménagement du territoire. Mais son articulation à l'action publique est transformée, passant d'une « prospective édictée » à une « prospective partagée »²²⁰. Le rapport entre temps, État et territoire est donc constitutif de l'histoire de l'aménagement du territoire en France.

Nous avons ici considéré certaines approches scientifiques illustrant la pertinence et la richesse des liens entre espace, temps et politique. En particulier ont été évoquées des problématiques relatives au développement régional et à l'action publique en la matière. Cependant, le recours aux catégories d'espace et de temps trouve également sa justification dans le fait qu'elles sont très fermement imbriquées – bien que parfois implicitement – à la question du

²¹⁵ JOUVENEL, H. de (2002). «La prospective appliquée aux territoires », www.prospective-foresight.com/magazine/docs

²¹⁶ LOINGER, G. (2001). « La prospective régionale et locale : enjeux et débats », *Pouvoirs Locaux. Les Cahiers de la décentralisation*, N°50, III : 45-54

²¹⁷ Office de Planification et de Développement du Québec

²¹⁸ Tel est l'objectif annoncé par C. Alvergne et P. Musso « Aménagement du territoire et prospective : chronique d'un devenir en construction », *Territoires 2020*, n°1, juin 2000, p. 47. Voir aussi C. Lacour « La prospective du passé... : relecture de la Revue 2000 », *Territoires 2020*, n°1, juin 2000 p. 37.

²¹⁹ Depuis les années 90, les publications sur ce thème se sont multipliées. Citons, pour l'expressivité de son titre, l'ouvrage de J.-L. Guigou, alors délégué de la DATAR, préfacé par B. Pons, alors ministre de l'Aménagement du territoire : *Une ambition pour le territoire : Aménager l'espace et le temps*, Éd. De l'Aube, 1995.

²²⁰ «une prospective agissante, participative et mutualisée», selon l'expression de C. Alvergne et P. Musso, *op. cit.*

développement en général ainsi qu'aux réflexions théoriques sur le développement régional et la science régionale en particulier.

1.3.2 Espace, temps et développement régional

La catégorie de l'espace est explicitement inhérente au développement régional : échelons spatiaux, espace construit, espace rural ou urbain... voici quelques exemples de notions familières dans ce domaine d'étude. À l'inverse, le rapport avec la catégorie du temps est moins évident. Et pourtant, comment penser le développement sans inclure la vaste question du temps ?

- Temps et développement

Si certains travaux ont pu aborder ce lien allusivement ou partiellement²²¹, il est utile de nous attarder ici sur deux ouvrages qui y sont entièrement consacrés. En 1970, le sociologue Rudolf Rezsöházy publie, sous le titre *Temps social et développement : le rôle de facteurs sociaux culturels dans la croissance*²²², un essai visant à « apprécier avec plus de précision la portée des facteurs socio-culturels en tant qu'éléments dynamiques dans le développement et contribuer ainsi à l'élaboration de la théorie du développement »²²³. Parmi ces facteurs, il choisit de s'intéresser plus particulièrement à « la notion sociale de temps » et d'examiner si « cette variable est motrice, condition, cause ou effet, par rapport au développement »²²⁴. Se basant sur l'étude comparative des conceptions du temps au Pérou et en Belgique, l'auteur conclut que « la notion sociale moderne de temps »²²⁵ fait partie des « facteurs universels qui engendrent le

²²¹ À titre indicatif, citons l'ouvrage de R. Sue, *Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux*, Paris : PUF, 1994 ; l'article de D. Mercure, « Les temporalités vécues dans les sociétés industrielles », *Temps et société*, G. Pronovost et D. Mercure (dir.), Québec : IQRC, pp. 21-36.

²²² REZSOHAZY, R. (1970). *Temps social et développement : le rôle de facteurs socio-culturels dans la croissance*, Bruxelles : La Renaissance du livre, 241 p.

²²³ *Ibid.*, p. 15.

²²⁴ *Ibid.*, p. 17. L'auteur se réfère à la définition du développement proposée par F. Perroux selon laquelle « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement, son produit réel global » (*L'économie du XX^e siècle*, Paris : PUF, 1961, p. 155)

²²⁵ Selon Rezsöházy, la notion sociale moderne de temps est celle d'une société développée et se caractérise essentiellement par cinq aspects : la précision de rencontre, l'étalement des activités, la prévision, le sens du progrès et le temps comme valeur à soi (p. 24-25).

développement »²²⁶. C'est-à-dire que, tout en reconnaissant le rapport dialectique entre temps et développement, Rezsóhazy affirme que « sans changer la valeur accordée au temps, sans prévision, sans précision, sans maîtrise du temps, point de croissance »²²⁷. La conception du temps existant dans une société serait donc un facteur dont dépendrait sa capacité de croissance. Rapportée à la définition retenue du développement, l'auteur semble considérer qu'« un changement mental, comme les modifications des attitudes à l'égard du temps, "rend une population apte à faire croître son produit réel global " »²²⁸.

Dans un ouvrage plus récent²²⁹, Malongi Musambi reprend un questionnement similaire à celui de Rezsóhazy en se demandant : « comment concevoir le temps pour que, de ce point de vue, un développement soit possible ? »²³⁰. Sa définition du développement est légèrement différente puisqu'il se réfère au développement *intégré*, « dans lequel se réalise une cohésion des différentes dimensions de l'homme »²³¹. Partant de l'hypothèse selon laquelle « certaines conceptions du temps seraient développantes tandis que d'autres constituent un facteur de sous-développement »²³², Musambi puise dans la tradition philosophique²³³ afin d'identifier « des catégories temporelles qui peuvent aider à définir l'articulation entre conception du temps et développement intégré ». Il en conclut qu'une condition « nécessaire mais pas suffisante » à un développement intégré est une vision du temps qui soit « vectorielle et projective, unitaire, continue, cumulative et dialectique ; appropriée à la conscience individuelle et sociale ; et qui intègre le temps en tant que lieu de plénitude, de socialité et de vitalité »²³⁴. Ayant tenté de caractériser la conception africaine du temps, et admettant lui aussi le rapport dialectique entre temps et développement²³⁵, il prescrit, comme Rezsóhazy dans le cas des sociétés traditionnelles,

²²⁶ *Ibid.* p. 36

²²⁷ *Ibid.* p. 240.

²²⁸ *Ibid.* p. 18

²²⁹ MUSAMBI, Malongi (1996). *Conception du temps et développement intégré*, Paris : L'Harmattan, 240p.

²³⁰ *Ibid.* p. 15

²³¹ *Ibid.* p. 19. Notons que Musambi s'inspire lui aussi de Perroux, mais sur la base de références postérieures à l'ouvrage de Rezsóhazy, en particulier *Pour une philosophie du nouveau développement*, publié en 1981.

²³² *Ibid.* p. 24

²³³ Il traite de la notion de temps chez Aristote, Saint Augustin, Kant, Hegel et Heidegger.

²³⁴ *Ibid.* p. 15

²³⁵ « C'est seulement, combiné avec les autres facteurs de sous-développement, et sans doute à cause d'eux, que la perception africaine traditionnelle du temps peut constituer une obstacle à l'effort d'épanouissement intégral de l'Africain », *ibid.*, p. 226.

un « effort de réajustement des perspectives temporelles de la société africaine », c'est-à-dire « éduquer ses membres dans la conscience du temps vectoriel, chronométré et projectif, unitaire, cumulatif et dialectique (...) »²³⁶.

Si le choix du thème de cette recherche a été en partie inspiré par de telles réflexions, l'orientation retenue ici se démarque nettement des travaux de Rezsóhazy et Musambi. Tout d'abord parce que notre problématique et l'approche méthodologique sont plus inspirées de la science politique que de la sociologie. Également parce qu'elle n'est pas fondée sur le postulat d'un lien de causalité direct entre temps et développement et que son objectif n'est donc pas d'aboutir à la définition de ce qui serait la conception du temps la plus propice au développement.

- Temps et science régionale

Même la science régionale, fille de l'économie *spatiale* et par définition de nature plutôt synchronique, commence à s'ouvrir à cette question du temps.

Dans un texte consacré à *L'identité de la science régionale*, Claude Lacour²³⁷ démontre que la perspective temporelle au sein de cette science s'est allongée : il constate « le retour du temps long de l'histoire » et affirme que « la dernière décennie a vu la temporalité longue revenir à la mode ». Selon lui, l'évolution récente de la science régionale est marquée par « une plongée historique forte, une connaissance plus certaine des phénomènes longs pour mieux fonder aussi bien les *Évaluations des politiques régionales* et la *Prospective* qui paraissent attirer Pouvoirs Publics et chercheurs » (XXIV).

Lacour a d'ailleurs lui-même contribué à cet allongement de la perspective temporelle dans la science régionale, en particulier par sa réflexion sur la « tectonique des territoires »²³⁸. La notion de tectonique, inspirée de la physique et de la géophysique, amène à considérer « l'idée

²³⁶ *Ibid.* p. 226

²³⁷ LACOUR, Claude (1992). "L'identité de la science régionale", introduction à *Espace et dynamiques territoriales*, P.-H. Derycke (dir.), Paris : Economica, pp. XVIII- XXXVIII.

²³⁸ LACOUR, Claude (1996). « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, B. Pecqueur (Ed.), Paris : L'Harmattan, pp. 25-48.

finalement banale que les mouvements longs, souterrains, sont en permanence à l'œuvre, qu'ils jouent un rôle déterminant mais ignoré [...] »²³⁹. Il précise ainsi ce que recouvre cette idée appliquée à l'analyse régionale :

Au fond, ce que nous cherchons avec beaucoup d'autres à analyser et à internaliser dans l'analyse régionale, c'est la reconnaissance de processus d'évolutions longues et fractales, l'importance de l'environnement culturel, politique, historique, technologique que l'on considère souvent comme étant extérieurs, données à l'analyse²⁴⁰.

Ces quelques lignes sont très riches en regard de la question du temps, même si celle-ci n'y est pas directement mentionnée. D'une part, Lacour amène au cœur de la réflexion les idées de dynamique, de mouvement, d'évolution. Et il considère que les processus longs devraient être intégrés à l'analyse car ils sont «déterminants». Mais la difficulté viendrait du fait qu'ils sont cachés ou difficilement saisissables par l'analyse régionale. D'autre part, il semble établir un lien entre les processus longs et des «environnements» importants mais rarement intégrés à l'analyse en science régionale, comme si la prise en compte de la temporalité longue était la condition à l'appréhension des univers autres que purement économiques. Comme si la prise en compte du temps long était une voie d'ouverture de la science régionale à la problématique du développement : « La tectonique des territoires se présente donc comme un cadre d'interprétation et offre les bases d'une théorie du développement »²⁴¹.

Ce cadre d'interprétation (la tectonique des territoires) conduit également à *revisiter* le territoire en l'abordant sous un angle moins purement positiviste que celui emprunté par la science régionale traditionnelle :

Ce serait moins un lieu définitivement circonscrit, riche ou pauvre en facteurs (de toute nature) qu'une rencontre sur un site, d'une multiplicité de conjonctures possibles, aux horizons, aux temporalités non finies, non écrites, non mécaniquement probabilisables²⁴².

²³⁹ *Ibid.*, p. 28

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 29

²⁴¹ *Ibid.*, p. 34

²⁴² *Ibid.*, p. 35

Cet appel à l'intégration du temps long dans l'analyse régionale est orienté, de l'aveu même de Lacour, par « une réflexion lourde d'interrogations évolutionnistes, déterministes et institutionnaliste »²⁴³.

Antoine Bailly²⁴⁴ accorde également une place importante à la dimension temporelle. S'il invite lui aussi les spécialistes en science régionale à allonger leur perspective temporelle, il insiste pour sa part sur la nécessité d'envisager cette question du temps sous l'angle des représentations. Il indique l'importance d'aborder toute problématique en science régionale suivant une temporalité globale, c'est-à-dire la nécessité, « avant d'avancer scénarios et anticipations, de regarder le passé et le présent » (p.18). Il exprime la nécessité d'intégrer plus fermement « la moyenne durée et la longue durée ». Enfin, il rappelle au « régionaliste » l'importance de considérer les représentations projectives et temporelles de l'homme, marquant ainsi la nécessité d'une rupture ou pour le moins d'une distanciation, avec la conception purement physique (voire physicaliste) du temps :

[...] évolution historique régionale, perspectives de transformation (projection d'éléments dynamiques), et même mythes historiques et religieux font partie des représentations territoriales. À l'oublier, le régionaliste gomme la mémoire du passé et viole les valeurs des habitants qui se perpétuent dans le temps. Tout comme la distance euclidienne diffère de la distance vécue, le temps des calendriers et de la planification diffère du temps vécu.

Cet appel à intégrer la question temporelle par le biais de la notion de représentations a été entendu et repris par nul autre que Walter Isard²⁴⁵. Il dit en effet accueillir favorablement les propositions de Bailly visant à introduire « la notion cruciale de représentation mentale [...] au cœur de la science régionale » :

²⁴³ *Ibid.*, p. 33

²⁴⁴ BAILLY, Antoine (1992). « Représentation et analyse des territoires : une épistémologie de la science régionale », *Espace et dynamiques territoriales, op. cit.*, pp.- 1-23

²⁴⁵ ISARD, Walter (1992). « Les axes futurs de la science régionale », *Espace et dynamiques territoriales...op. cit.*, p. 315

À mes yeux, nos cadres conceptuels futurs devraient [...] recourir aux facteurs qualitatifs, [introduire] la notion cruciale de représentation mentale au cœur de la science régionale. Ce ne sont pas l'espace et le temps réels qui forment les décisions des firmes, des consommateurs, des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires, mais les espaces et les temps perçus, c'est-à-dire les cartes mentales et leurs transformations dans le temps.

Une telle affirmation, sous la plume du « père » de la *Regional Science*²⁴⁶, est pour le moins notable. Car elle est susceptible d'ébranler les fondements traditionnels de la science régionale en l'ouvrant à des concepts et des approches explicitement inspirés de la « science cognitive », elle-même proche du courant constructiviste.

De ces tentatives d'ouverture de la science régionale par quelques-unes de ses grandes figures, nous retiendrons deux choses. D'une part, la *reconsidération* des catégories fondamentales d'espace et de temps au sein de la science régionale semble devoir se faire par une ouverture à la vaste question des représentations (ou cartes mentales), bien que les auteurs précédemment cités ne s'avancent guère sur les voies méthodologiques d'une telle ouverture. D'autre part, si cette reconsidération est l'occasion d'une telle ouverture de la science régionale vers des postulats inspirés du constructivisme, elle pourrait bien du même coup faciliter son ouverture vers le *champ du développement régional*.

- Le développement régional comme problématique du rapport de l'humain au monde.

Les efforts de définition de leur objet préoccupent régulièrement les théoriciens du développement régional. Ces efforts sont à la fois salutaires et rassurants. Salutaires dans le sens où, pour prétendre au statut de champ d'étude interdisciplinaire, le développement régional –les chercheurs qui s'en réclament- doit impérativement travailler son objet, s'efforcer de le faire émerger. Rassurants dans le sens où tant que le développement régional suscitera des réflexions critiques, des questionnements épistémologiques et méthodologiques, les risques de sclérose intellectuelle et d'enfermement disciplinaire seront en partie évités. Tant que son objet ne sera pas strictement défini, ou plutôt tant qu'il ne sera enfermé dans aucune *définition définitive*, le

²⁴⁶ C'est-à-dire le courant anglo-saxon de la science régionale, traditionnellement marqué au sceau du positivisme et caractérisé par son "obédience néo-classique".

développement régional entretiendra une interrogation épistémologique elle-même indispensable à sa pertinence sociale et scientifique.

L'objet du développement régional est doublement difficile à cerner du fait même que les deux notions qui servent à le nommer –développement et région- ont des contours également mouvants. Loin d'en amoindrir la pertinence (scientifique, sociale, politique), cette difficulté révèle la complexité d'un objet aux enjeux multiples. Toute définition de l'objet « développement régional » procède d'une lecture et d'une posture : une lecture qui signifie une appréhension plus ou moins large de ses enjeux, une posture qui implique un choix et une certaine *priorisation* des enjeux appréhendés²⁴⁷.

De façon très large, nous rapportons la problématique du développement régional à la question du rapport de l'humain au monde, voire à la question du sens de l'existence humaine. On peut déjà à ce niveau appréhender un lien direct entre développement régional et temps dans la mesure où la question de l'être-dans-le-monde renvoie à celle de l'être dans le temps. Ainsi, on peut s'étonner que « l'articulation du temps et du développement [soit] un sujet qui a été à peine effleuré [alors que] la notion de développement suppose une mise en perception temporelle de l'existence ». ²⁴⁸

Le lien entre temps et développement renvoie également à un questionnement d'ordre métaphysique : celui du statut du temps. Le temps existe-t-il ou plutôt, quelle est la nature de son existence ? Est-il une réalité objective dans le sens d'une donnée extérieure à l'homme ? Est-il pure construction, pure représentation humaine et dans ce cas susceptible de variations, de transformations, de mutations au fil... du temps ? Cette dernière interrogation témoigne du fait que l'on ne se débarrasse pas aussi facilement de l'idée du temps objectif et que s'y mêlent la

²⁴⁷ Cette question de la posture est aussi soulevée en science régionale. Cf. BAILLY (1992), *op. cit.*, p. 6 : « Toute étude de science régionale en organisant la connaissance par valorisation de certains points de vue et de certaines structures est donc éminemment subjective ; même si chaque chercheur peut défendre la logique de son modèle, il ne faut pas oublier la diversité des visions du monde donc de ses modèles potentiels... et réduire la science régionale à une idéologie disciplinaire différente »

²⁴⁸ MUSAMBI, *op. cit.*

question de l'historicité, du sens éventuel de celle-ci et de son caractère construit ou déterminant, rejoignant alors inévitablement l'interrogation fondamentale sur le sens de l'existence humaine, sa liberté (ou sa détermination) et la portée de la responsabilité humaine. Mais ne sommes nous pas là en terrain familier ? Celui qui constitue le terreau de la problématique du développement régional ainsi que nous l'avons rapidement évoqué plus haut ?

La problématique du développement régional gagne donc à être mise en lien avec la question du temps. Travailler à cette mise en lien constitue certainement un apport pertinent dans la perspective de construction et d'enrichissement de la problématique du développement régional, aussi bien sur le plan de son objet que de ses méthodes.

Revenons à notre définition sommaire de la problématique du développement régional rapportée à la vaste question du rapport de l'humain au monde et voyons comment peuvent s'y arrimer les catégories d'espace et de temps. Ces deux catégories sont très précisément les dimensions majeures constitutives de notre rapport au monde (Kant les considérait comme les intuitions fondamentales de la sensibilité). Toute la question est alors de savoir quelle valeur nous accordons à ces dimensions et donc, quelle conception nous avons du rapport de l'humain au monde. S'agit-il de dimensions objectives, externes à l'humain et qui encadrent et déterminent alors largement son rapport au monde ? Ou ces dimensions peuvent-elles être considérées comme des constructions humaines, des produits de la subjectivité, indicatives à ce titre des conceptions humaines du monde et donc de notre rapport à celui-ci ? La réponse à ce questionnement ne peut être que de l'ordre de la posture.

La pertinence des catégories d'espace et de temps ayant été située, tant en regard du champ politique que de celui du développement régional, il faut maintenant en montrer la cohérence méthodologique en les positionnant dans le cadre de l'analyse cognitive envisagée.

1.3.3 Espace, temps et référentiel

Le recours au concept de référentiel présente un intérêt heuristique et opératoire indéniable en regard de la problématique de cette recherche : sa structuration permet d'intégrer adéquatement les catégories de temps et d'espace. Il est nécessaire ici de préciser comment est envisagée leur articulation en regard de la structure du référentiel.

Le référentiel serait en partie constitué de « principes métaphysiques généraux [recouvrant] les opérations les plus générales de catégorisation et de définition du réel »²⁴⁹. Il s'agirait ici de la « dimension purement cognitive » du référentiel et qui serait ensuite « opérationnalisée » au niveau des normes d'action. C'est-à-dire que « les cadres généraux de compréhension du monde » se traduisent au niveau des types d'action jugés légitimes. Ou dit autrement, les types d'actions tirent leur légitimité de leur concordance avec les principes métaphysiques généraux.

Ces éléments semblent parfaitement adaptables au cadre théorique en ce qu'ils permettent d'y arrimer logiquement les catégories d'espace et de temps. En effet, étant des catégories générales de notre rapport au monde, elles peuvent être considérées comme des « principes métaphysiques généraux ». On pourrait sans doute tenter de saisir ces deux catégories dans n'importe quelle autre politique publique, même sectorielle, en faisant l'hypothèse qu'elles y sont nécessairement à l'oeuvre puisque indispensables à l'établissement de « cadres généraux de compréhension du monde ». Mais, appliquées aux politiques de développement régional, elles acquièrent une valeur heuristique particulière dans la mesure où elles sont l'objet même de ces politiques (le développement renvoie au temps et la région à l'espace) qui sont en cela, doublement, des cadres d'interprétation du monde.

À titre anecdotique, il est intéressant de préciser ici l'origine du terme même de référentiel. Muller précise avoir choisi ce terme « par analogie avec le concept mathématique

²⁴⁹ SUREL, Y. (1995). "Les politiques publiques comme paradigme", *La construction du sens...*, p. 130.

désignant un ensemble d'éléments constituant un système de référence »²⁵⁰. Une rapide enquête sur la question a conduit à trouver la définition suivante dans un dictionnaire historique de la langue française :

Référentiel : employé en mathématique comme synonyme de repère et, en physique pour désigner un système de coordonnées spatio-temporelles lié à l'observateur²⁵¹.

Il est pour le moins surprenant de constater qu'historiquement, ce concept est issu de la physique et qu'il a d'emblée été associé aux questions d'espace et de temps : alors que cette recherche vise justement à s'écarter d'une conception purement *physicienne* de l'espace et du temps - en recourant à la notion de référentiel -, il s'avère que ces trois termes (temps, espace et référentiel) étaient originellement associés au sein même de la physique.

Cette articulation, bien qu'émanant de la physique, est cependant utile pour commencer à problématiser l'arrimage entre référentiel, représentation, temps et espace. Nous pouvons à ce stade considérer le référentiel, au niveau de ses principes métaphysiques généraux, comme un système de représentations, en partie constitué de représentations du temps et de l'espace, produites par, tout autant que déterminant, des échanges entre des individus, des groupes et l'État dans une société donnée.

Toutefois, tel qu'exposé précédemment, la valeur heuristique du référentiel réside principalement dans le fait qu'il permet de faire le lien entre le champ des représentations et celui de l'action publique. Aussi, l'analyse des politiques de développement régional suivant l'approche proposée ne se limite-t-elle pas à l'appréhension des principes généraux. Sa pertinence réside également (et surtout) en ce qu'elle renvoie aux principes de l'action publique²⁵². C'est-à-dire que l'analyse des catégories d'espace et de temps à l'oeuvre dans les politiques de développement régional nous intéresse également parce qu'elles se traduisent

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ Le Robert. *Dictionnaire historique de la langue française*, 1992, p. 1742.

²⁵² «Le référentiel global est avant tout un *mode d'emploi de l'État*», selon P. Muller, «Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde», in *La construction du sens...*, *op. cit.*, p. 170

(«s'opérationnalisent») par des modes de légitimation de l'action publique et de la puissance publique. L'ambition est de saisir l'articulation entre les représentations du temps et de l'espace (dimensions cognitives, catégories générales du rapport au monde) et les conceptions de la puissance publique (rôle de l'État, principes de légitimation).

Cette articulation sera saisie dans une perspective historique, et ce pour deux raisons. D'une part, parce que cette démarche s'inscrit dans une orientation qui tient plus de l'historicisme que du structuralisme²⁵³, c'est-à-dire qu'elle portera plus sur les transformations et évolutions de cette articulation que sur la systématique de sa configuration²⁵⁴ ou sur l'identification d'éventuelles relations causales entre ses termes. D'autre part, parce que cette recherche est basée sur une conception *dynamique* des représentations (et donc des référentiels) en tant qu'elles ne sont pas données mais construites à travers les échanges sociaux, s'écartant en cela d'une conception durkheimienne mettant l'accent sur le caractère homogène et statique des représentations collectives. Enfin, parce que les référentiels (et les dimensions qui les constituent) sont, du point de vue méthodologique, surtout "repérables" lorsqu'ils se transforment et évoluent, ce qui implique une perspective historique conséquente²⁵⁵. C'est pourquoi l'étude portera sur les politiques publiques de développement régional au Québec de 1945 à 2004, visera à repérer les représentations de l'espace et du temps qui y sont à l'œuvre ainsi que leurs éventuelles transformations au cours de ces soixante années en lien avec les logiques de légitimation de la puissance publique, apportant ainsi un éclairage inusité sur l'évolution de l'action publique dans ce secteur.

²⁵³ Voir à ce sujet : O. Mériaux (1995) « Référentiel, représentation(s) sociale(s) et idéologie », in *La construction du sens ...*, *op. cit.* En particulier cet extrait p. 57 : « À travers la genèse des représentations sociales – et l'étude de leur évolution dans le temps (passage d'un référentiel à l'autre, même si ce moment reste très mécanique) – l'accent est moins mis sur les propriétés structurantes que sur les représentations comme champ structuré ».

²⁵⁴ RICOEUR, Paul (1992). « Structure et herméneutique », dans *Lectures 2 – La contrée des philosophes*, Paris: Seuil, pp. 351-384.

²⁵⁵ « Étudier la genèse et l'évolution des référentiels implique souvent des études de longue période », JOBERT, Bruno (1992) « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *RFSP*, vol. 42, N°2, p. 225.

1.4 Objectifs et questions de recherche

Dans les sections précédentes ont été présentés et situés les concepts majeurs de cette recherche, ainsi que leur articulation. Afin de mieux baliser l'ambition de la démarche, cette section regroupe et précise les questions et objectifs de recherche. Car, au-delà du caractère éminemment exploratoire de notre entreprise, sa pertinence et sa rigueur doivent être appréhendées en regard des questions qu'elle porte et qui lui donnent sens.

L'ambition la plus globale de la démarche est de proposer une analyse des politiques de développement régional au Québec suivant une perspective historique remontant à la fin de la seconde guerre mondiale. En les abordant selon une approche cognitive, l'objectif est de parvenir à une lecture novatrice de ces politiques, de leur portée et de leur évolution. Mais cette ambition doit d'emblée être posée en regard du questionnement général qui anime cette recherche et qui en est d'ailleurs à l'origine.

Il s'agit d'une interrogation que l'on peut qualifier d'anthropologique dans le sens où elle porte sur le rapport de l'humain au monde et l'éventuelle transformation de ce rapport à travers les modifications contemporaines des représentations de l'espace et du temps.

Ce questionnement est porté à notre attention par de récents essais, remarquables tant par la diversité de leurs auteurs (politologues, sociologues, anthropologues, historiens, philosophes, physiciens)²⁵⁶ que par un relatif consensus quant au constat posé : la période actuelle (transition entre deux millénaires) serait marquée par une transformation du rapport de l'humain à l'espace et au temps.

L'espace semble se complexifier : « les métriques et les échelles s'embrouillent »²⁵⁷, l'imbrication du local et du mondial s'accroît et prend de nouvelles formes dont témoigne

²⁵⁶ Quelques noms parmi ces nombreux auteurs : Bensaïd, Chesneaux, Enghelard, Laïdi, Virilio, Prigogine

²⁵⁷ BENSÂÏD, Daniel (1997). *Le pari mélancolique*, Paris : Fayard, p. 32.

l'émergence d'un nouveau vocabulaire tel que *glocalisation* ou *mondialocalisation*²⁵⁸. De façon générale, la transformation de nos représentations de l'espace irait dans le sens de la *dilatation* (mondialisation) et de l'*éclatement* (multiplicité des échelles).

Quant au temps, il serait, selon la formule de Jean Chesneaux, « un problème de notre temps »²⁵⁹. Plus précisément, la transformation de ce rapport irait dans le sens de la *dislocation*²⁶⁰, de la *confusion* et de la *dépossession*²⁶¹, du *rétrécissement* et de l'*enfermement*²⁶². Tous les auteurs ne s'accordent pas sur la portée de cette transformation. Certains semblent considérer qu'il s'agit là d'une sorte de fatalité, d'un processus inéluctable, à l'image de cet être humain qui serait désormais pris dans la « nasse du présent »²⁶³. D'autres insistent sur le caractère transitoire et donc ouvert de cette transformation, indiquant par là l'opportunité, voire la nécessité, d'une reformulation de notre rapport au temps et appelant par exemple à une « reconquête du temps »²⁶⁴.

Notre étude, bien qu'étant circonscrite à une période et un lieu spécifiques (le Québec depuis 1945), rejoint ce niveau général de questionnement. En effet, les politiques de développement régional étant, de part leur objet même, directement concernées par les catégories d'espace et de temps, elles constituent un domaine d'étude particulièrement approprié à la traduction de cette interrogation :

Ces politiques, appréhendées en tant que discours, portent-elles la trace de ce paradoxe marquant les sociétés modernes selon lequel le temps se contracte à mesure que l'espace se dilate ? Les représentations de l'espace et du temps, décelées dans ces politiques, corroborent-elles cette mutation générale ?

²⁵⁸ FONTAN, Jean-Marc (1997). « L'État-région : une nouvelle forme de régulation des territoires ? », *Action collective et décentralisation*, Côté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (éds) Rimouski, GRIDEQ, p. 235.

²⁵⁹ CHESNEAUX, Jean. (1996). *Habiter le temps – Passé, présent, futur : esquisse d'un dialogue politique*, Paris : Fayard, 344 p.

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ BENSAÏD, Daniel (1997). *Op. cit.*

²⁶² LAÏDI, Zaki (2000). *Le sacre du présent*, Paris : Flammarion.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ CHESNEAUX, J., *op. cit.*

Tel est le questionnement le plus général qui sous-tend notre démarche. Pour tenter d'y répondre, il nous faudra aborder séparément et successivement ces deux dimensions, chacune soulevant des questionnements spécifiques et requérant une démarche particulière.

S'agissant de l'espace, notre objectif sera de dégager les représentations spatiales à l'œuvre dans les politiques de développement régional et leur éventuelle transformation au cours de la période étudiée. Pour ce faire, à l'aide de la méthodologie détaillée au chapitre II, nous établirons le *profil spatial* de chaque politique (en fonction du poids lexical relatif de chaque échelon spatial considéré) et repèrerons du même coup son *pivot spatial* (échelon majeur du profil). Cette approche devra nous permettre de répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les représentations de l'espace en terme d'échelons spatiaux servant de référent aux politiques considérées ? Plus précisément, quel est le profil spatial de chaque politique, c'est-à-dire la répartition des échelons spatiaux (du local au mondial) en fonction de leur occurrence ? Quel est le pivot spatial de chaque politique ?

Du point de vue diachronique, comment évoluent les représentations de l'espace au long des soixante années considérées ? Le pivot spatial change-t-il ? Si oui selon quelle tendance et à quel rythme ? La répartition des profils spatiaux évolue-t-elle ? Si oui dans quel sens et selon quelles phases ? Cette évolution confirme-t-elle l'hypothèse d'une mutation en terme de dilatation voire d'éclatement, telle que mentionnée plus haut ?

Notre objectif de recherche relatif à la dimension temporelle doit se lire dans les mêmes termes : suivant la méthodologie précisée au chapitre III, il s'agit de déceler les représentations du temps à l'œuvre dans ces politiques ainsi que leurs transformations. En particulier, par l'établissement du profil temporel de chaque politique, nous chercherons à évaluer l'importance relative de chaque dimension temporelle (passé, présent, futur). Les questions de recherche spécifiques à la dimension temporelle sont les suivantes :

Considérant les trois dimensions temporelles (passé, présent, futur), quelles représentations du temps peut-on déceler dans chaque politique ? Quel en est le profil temporel, c'est-à-dire le poids relatif, d'un point de lexical et grammatical, de chacune de ces dimensions ? Quelle est la dimension pivot ? Quelle est la temporalité de chaque politique, en terme d'extension, de valorisation et d'articulation des trois dimensions temporelles ?

Du point de vue diachronique, quelles sont les transformations majeures des profils temporels au cours de la période étudiée. Le pivot temporel est-il stable ou variable ? Les profils temporels se transforment-ils de manière significative et si oui peut-on y repérer une certaine périodisation ? La temporalité, telle que définie, se transforme-t-elle également et suivant la même périodisation ? Ces transformations confirment-elle l'hypothèse d'un resserrement sur le présent ?

L'articulation de la problématique, telle qu'elle a été exposée tout au long de ce premier chapitre, indique que ces questions sont reliées à un objectif d'un autre ordre, plutôt méthodologique celui-là. Nous avons choisi d'appréhender les politiques publiques suivant l'angle cognitiviste, en particulier en nous référant aux travaux autour du concept de référentiel. Les raisons et les modalités de ce choix ayant été détaillées précédemment (section 1.2), nous les reprenons ici sous forme d'objectifs de recherche.

Cette étude vise à apporter une contribution à l'étude cognitive des politiques publiques en y intégrant le concept de représentations. En particulier, en nous focalisant sur les représentations de l'espace et du temps, nous cherchons à identifier certains des *principes métaphysiques généraux* qui constituent la dimension purement cognitive du référentiel d'une politique publique, celle-ci demeurant jusqu'à présent « l'impensé de l'approche cognitive »²⁶⁵.

²⁶⁵ SUREL, Y. (2000). « L'intégration européenne... », *op. cit.*, p. 248.

Sur la base des représentations spatiales et temporelles qui auront été retracées dans chacune des politiques, nous tenterons donc de repérer les référentiels qui y sont à l'œuvre. Pour ce faire, nous devons porter notre attention sur plusieurs points :

Les éventuelles transformations des représentations de l'espace et du temps suivent-elles un rythme (périodisation) comparable ? Le sens de ces transformations est-il lui aussi comparable ? Peut-on déduire une sorte de portrait spatio-temporel pour chaque période ? Ces portraits sont-ils des indices pertinents permettant de déceler la succession de différents référentiels ?

Enfin, à un dernier niveau, notre démarche est en lien avec la question de la légitimité. En particulier, l'intérêt qu'il y a à aborder la dimension cognitive des politiques sous l'angle des représentations de l'espace et du temps tient au fait que celles-ci sont susceptibles de nous éclairer sur les logiques de légitimation du pouvoir. Partant de l'hypothèse que *la nécessité et l'utilité du pouvoir ne peuvent être montrés que par référence à un système de représentations* (section 1.2), nous tenterons, par l'étude des représentations dans les politiques, d'éclairer en retour les modes de légitimation sur lesquels elles se fondent. Autrement dit, notre ambition est de saisir l'articulation entre la dimension cognitive d'une politique publique et les logiques de légitimation de la puissance publique. L'hypothèse de départ est étayée par des travaux portant essentiellement sur le lien entre temps et politique²⁶⁶. Et c'est bien sur cet aspect que se portera principalement notre attention en tentant de répondre aux questions suivantes :

Les représentations du temps constituent-elles un vecteur de légitimation ? Plus précisément, les éléments discursifs relatifs à ces représentations sont-ils *convoqués* dans l'argumentaire de légitimation ? Si oui, selon quelle articulation ? Chaque dimension temporelle y joue-t-elle un rôle spécifique ? Cette articulation évolue-t-elle au cours de la période étudiée ? Si oui, y a-t-il une certaine correspondance entre l'évolution de cette articulation et les transformations de la temporalité ? Les mutations des représentations du temps ont-elles des répercussions sur les modes de légitimation ? Ultimement, y a-t-il une

²⁶⁶ Voir les travaux de Meier, Santiso, Lagroye et Koselleck précédemment cités.

correspondance entre la transformation des référentiels spatio-temporels et l'évolution de la logique de légitimation ?

Le cadre théorique ayant été complété et précisé par l'énoncé des questions et objectifs de recherche, c'est des modalités de sa mise en œuvre dont nous allons maintenant nous préoccuper par l'exposé des principales orientations méthodologiques retenues.

1.5 Éléments méthodologiques

Dans cette partie, nous exposerons les choix méthodologiques qui découlent logiquement du cadre théorique qui vient d'être présenté et ainsi de l'ancrage épistémologique qui fonde la recherche envisagée. Nous présenterons tout d'abord le corpus sur lequel s'appuiera l'étude et en justifierons la nature et la composition en regard de l'orientation de la recherche (1.5.1). Également, nous préciserons le genre de méthode qui sera appliqué à ce corpus : nous justifierons en quoi l'analyse de contenu paraît la plus appropriée compte tenu de la nature du corpus et des objectifs de recherche (1.5.2). Enfin, nous expliquerons l'utilité de l'outil lexicométrique ainsi que sa place dans la logique méthodologique globale (1.5.3). Ces différents éléments seront complétés et précisés au début des chapitres consacrés spécifiquement aux représentations de l'espace (Chapitre II) et du temps (Chapitre III).

1.5.1 Le corpus à l'étude

L'élaboration de ce corpus s'est inévitablement confrontée au problème de la *délimitation des frontières* des politiques publiques tel qu'évoqué dans les pages précédentes. Ainsi, il est particulièrement délicat de répondre définitivement à la question : qu'est-ce qu'une politique en développement régional ? On aurait pu adopter un critère strictement institutionnel et ne retenir que les politiques émanant d'un ministère dont la mission est directement consacrée au développement régional. Cependant, ce choix eut été réducteur dans la mesure où un tel ministère

n'a existé que sporadiquement au Québec. À l'inverse, on aurait pu adopter un critère institutionnel large et retenir les politiques émanant de ministères dont la mission est en lien avec le développement régional. Mais un tel choix aurait alors abouti à un corpus extrêmement large, incluant toutes les politiques municipales, de la ruralité, des ressources naturelles, etc. S'il est vrai que le développement régional touche à tous ces aspects et que, comme la plupart des domaines d'intervention publique, il ne se prête pas à une nette délimitation, il est aussi vrai qu'une telle démarche n'aurait conduit qu'à *diluer* notre objet d'étude.

Afin d'assurer la nécessaire cohérence du corpus, trois principaux critères ont guidé le choix des éléments le constituant : la source (le locuteur), l'objet, et le destinataire. Chaque élément émane du gouvernement en place au moment de sa diffusion et est généralement signé du ministre en charge du développement régional (locuteur). Chaque élément concerne explicitement et uniquement le développement régional (objet)²⁶⁷. Les éléments ont fait l'objet d'une diffusion publique (destinataire)²⁶⁸. Le corpus est constitué des principaux énoncés de politiques publiques émanant du gouvernement québécois en matière de développement régional.

En plus du problème de la frontière institutionnelle ou sectorielle, se posait pour nous la question de la frontière temporelle : telle qu'elle a été posée, la problématique de l'étude implique en effet d'adopter une démarche permettant un recul historique suffisamment profond pour saisir certaines transformations, voire d'éventuelles évolutions. La plupart des rétrospectives²⁶⁹ de l'action publique en matière de développement régional au Québec prennent pour point de départ les années 60. C'est effectivement à partir de cette période (époque de la Révolution tranquille), que le développement régional a acquis ses lettres de noblesse politique en devenant explicitement²⁷⁰ un thème d'action publique. Cela ne signifie pas pour autant que le développement régional n'ait pas préalablement constitué une préoccupation politique et qu'il n'y

²⁶⁷ À l'exception de la période duplessiste, détaillée plus loin.

²⁶⁸ À l'exception du texte de 1966 qui est demeuré à diffusion restreinte. Cependant, compte tenu de son intitulé explicite et aussi de sa taille, il constitue un énoncé politique marquant en matière de développement régional que nous avons donc choisi d'intégrer au corpus.

²⁶⁹ Celles-ci ont été recensées dans la première partie (Desrosiers., Robert, Morin, Klein, Proulx, etc.)

²⁷⁰ D'après nos recherches, le premier énoncé politique portant dans son intitulé la référence explicite au *développement régional* est daté de 1966. Il est intégré au corpus.

ait eu aucune action ou même volonté en la matière²⁷¹. Nous avons donc choisi de prolonger notre perspective historique jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale. D'une part, parce que cette époque marque évidemment une étape historique majeure à l'échelle mondiale (et sur différents plans : social, économique et politique). D'autre part, parce qu'elle correspond, dans l'histoire de la politique intérieure du Québec, au retour au pouvoir du gouvernement de l'Union Nationale dirigé par Maurice Duplessis et qu'elle peut être considérée comme une période charnière marquant « l'affirmation progressive de la forme keynésienne de l'État »²⁷². On peut donc supposer que l'étude de cette période rendra particulièrement lisibles certaines transformations, tant sur le plan des représentations du temps et de l'espace que sur celui de l'action publique, du rôle de l'État et de sa légitimation.

Le choix d'intégrer la période duplessiste à notre étude impliquait cependant de trouver des éléments de corpus pertinents en regard de notre recherche et cohérents par rapport aux autres éléments. Or, durant cette période, il n'y a eu aucun énoncé politique traitant spécifiquement de développement régional. Les choix méthodologiques relatifs à la constitution du corpus sont tributaires de l'évolution des conditions de production des politiques publiques, voire de leur existence même en matière de développement régional : l'évolution du support discursif des politiques publiques est liée à l'évolution des institutions et de l'organisation de l'État. Afin d'assurer la plus grande homogénéité entre les éléments de corpus se rapportant à cette période et aussi entre ces éléments et ceux du reste du corpus, nous avons porté notre choix sur les discours du budget. Ce sont, pour cette période, les éléments correspondant le plus aux critères de sélection énoncés plus haut : il s'agit d'énoncés politiques émanant du gouvernement en place et signé d'un de ses membres (*locuteur*) ; ils font l'objet d'une diffusion publique puisque sont prononcés devant les membres de l'Assemblée législative puis publiés (*destinataire*). Si leur objet est effectivement autre que le développement régional, ils constituent cependant, pour cette

²⁷¹ Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, certains analystes situent la source de la politique territoriale de Québec à la fin du XVII^e siècle.

²⁷² Cette lecture de la période duplessiste est largement étayée par les travaux de Bourque et Duchatel (1988). *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*. Montréal : Boréal, p. 37.

période, les énoncés politiques les plus susceptibles de contenir des éléments s’y rapportant et touchant également aux modes d’action publique.

Enfin, il était important que les éléments de ce corpus se succèdent à intervalles à la fois suffisamment réguliers et rapprochés pour offrir les conditions d’une analyse fine, sans pour autant risquer de nous égarer dans un matériel trop vaste.

Compte tenu de ces divers critères de choix, 15 éléments ont été retenus pour constituer le corpus. En voici la liste indiquant pour chacun la date, l’intitulé, les nom et titre du signataire ainsi que le nombre de pages :

- 1) 1945 : *Discours sur le budget* (Onésime Gagnon, Trésorier de la Province), 46 p.
- 2) 1948 : *Discours sur le budget* (Onésime Gagnon, Trésorier de la Province), 53 p.
- 3) 1952 : *Discours sur le budget* (Onésime Gagnon, ministre des Finances de la Province), 39 p.
- 4) 1956 : *Discours sur le budget* (Onésime Gagnon, ministre des Finances de la Province), 36 p.
- 5) 1966 : *Pour une politique québécoise de développement régional* (Conseil d’Orientation Économique du Québec), 173 p.
- 6) 1978 : *Le dynamisme local et le développement régional* (Jacques Léonard, ministre d’État à l’Aménagement), 44 p.
- 7) 1983 : *Le choix des régions : construire le pays de l’intérieur* (François Gendron, ministre délégué à l’Aménagement et au Développement régional), 132 p.
- 8) 1983 bis : *Aménager l’avenir. Les orientations du Gouvernement en matière d’aménagement du territoire, Partie I* (François Gendron, ministre délégué à l’Aménagement et au Développement régional), 20 p.
- 9) 1988 : *Le Québec à l’heure de l’entreprise régionale – Plan d’action en matière de développement régional* (Marc-Yvan Côté, ministre des Transports, délégué aux Affaires régionales), 90 p.

- 10) 1992 : *Développer les régions du Québec* (Yvon Picotte, ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, délégué aux Affaires régionales), 47 p.
- 11) 1995 : *Décentralisation : un choix de société* (Guy Chevrette, ministre d'État au Développement des régions), 98 p.
- 12) 1997 : *Politique de soutien au développement local et régional* (Guy Chevrette, ministre responsable du Développement des régions), 50 p.
- 13) 2001 : *La force des régions : un maillon essentiel de notre économie* (Pauline Marois, Vice-Première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances), 137 p.
- 14) 2002 : *Un Québec fort de ses régions : horizon 2005 – « Les valeurs et les principes »* (Bernard Landry, Premier ministre et Rémy Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones), 23 p.
- 15) 2004 : *Devenir maître de son développement. La force des régions. Phase 1 : Une nouvelle gouvernance régionale* (Michel Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche ; Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme ; Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir), 36 p.

1.5.2 L'analyse de contenu comme méthode

Ainsi que nous l'avons exposé dans le cadre théorique, cette étude se réfère largement au modèle du référentiel qui constitue à ce jour le pont principal entre la science politique (et plus particulièrement l'étude des politiques publiques) et les travaux sur les représentations sociales. Cependant, l'« acclimation »²⁷³ des travaux sur les représentations sociales à l'analyse des politiques publiques n'est pas parfaite, expliquant en cela une partie des griefs faits à l'approche cognitive des politiques publiques et en particulier ses « faiblesses méthodologiques »²⁷⁴. Ainsi, Jobert affirme que, « le principal obstacle auquel se heurtent les analystes des politiques en tant que phénomène de représentation réside dans le fait que les discours officiels permettent

²⁷³ Selon l'expression employée par O. Mériaux, *op. cit.*, p. 56.

²⁷⁴ SUREL, Y. (2000) "L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques", *RFSP*, vol. 50, N°2, p. 236.

seulement de discerner les objectifs explicites des politiques publiques »²⁷⁵. Nous croyons que cet obstacle rencontré par les *politologues cognitivistes* pourrait être en partie surmonté si ceux-ci recourraient plus directement aux outils méthodologiques développés ou utilisés dans les travaux sur les représentations sociales. Les chercheurs travaillant dans ce domaine reconnaissent que, du point de vue méthodologique, la principale difficulté réside dans « la collecte de ces représentations »²⁷⁶. Cependant, de l'avis de bon nombres d'entre eux, le discours est certainement l'un des matériaux les plus riches : il serait le « médiateur privilégié des représentations »²⁷⁷. Plus fondamentalement encore, le problème méthodologique de l'accessibilité aux représentations renvoie à la question du langage, ainsi que l'expose par exemple le géographe Debarbieux :

Parce qu'il est un processus privilégié par lequel les sociétés sémantisent leur environnement et communiquent à son sujet, le langage est apparu comme une modalité privilégiée de la représentation²⁷⁸.

Ce lien méthodologique direct entre discours et représentation redouble le lien théorique précédemment établi entre discours politique et représentation et vient en quelque sorte valider « le statut théorique des matériaux »²⁷⁹ que sont les politiques publiques. Il s'avère en effet cohérent, compte tenu de notre problématique basée sur la question des représentations, de travailler sur la base d'énoncés politiques en tant qu'ils constituent des discours, des actes de langage, et donc susceptible d'être médiateurs de représentations.

Parmi les outils méthodologiques utilisés dans les études sur les représentations, l'analyse de contenu occupe une place importante. Parallèlement, elle n'est pas une méthode inconnue en science politique. Bien au contraire, il semble que ce soit là qu'elle ait acquis ses lettres de

²⁷⁵ JOBERT (1992), *op. cit.* p. 224.

²⁷⁶ GILBERT, A. (1986) "L'analyse de contenu des discours sur l'espace : une méthode", *Le géographe canadien*, vol. 30, N°1, pp. 13-25

²⁷⁷ GUMUCHIAN, Hervé (1991). *Représentations et Aménagement du territoire*, Paris : Economica, p. 79.

²⁷⁸ DEBARBIEUX, Bernard (1998) "Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie", *Les concepts de la géographie humaine*, Bailly et al., Paris : Armand Colin, pp. 205-206.

²⁷⁹ HIERNAUX, J.-P. (1995), « Analyse structurale de contenus et modèles culturels », in Albarello L., De Saint-Georges P., Digneffe F., Hiernaux J.-P., Maroy C., Ruquoy D., *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris : A. Colin, pp. 111-144.

noblesse scientifique, particulièrement durant la seconde guerre mondiale. Cependant, le « contexte épistémologique » de l'époque la restreignait à une définition étroite : « L'analyse de contenu est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication »²⁸⁰. Or, il s'avère qu'elle permet actuellement tout autant de porter l'analyse sur le contenu manifeste que de « servir de base à l'inférence »²⁸¹.

Telle qu'elle est utilisée aujourd'hui, l'analyse de contenu est moins une technique qu'un ensemble de techniques et permet justement une certaine souplesse, l'analyste pouvant adapter ses techniques « à la nature du matériau et au problème qu'il cherche à résoudre »²⁸². C'est désormais un instrument largement utilisé dans les méthodologies dites qualitatives et fréquemment associées aux problématiques abordant le thème des représentations²⁸³.

Nous recourons à l'analyse de contenu parce que cette méthode semble permettre une combinaison dialectique entre la découverte et la preuve, entre l'exploration et la vérification, entre la déduction et l'induction. Car il s'agit moins dans cette recherche de vérifier une hypothèse familière (c'est-à-dire d'appliquer à un terrain nouveau une hypothèse déjà éprouvée), que de tenter de construire, d'articuler, de donner sens et consistance à une « hypothèse émergente, peu familière et rarement éprouvée »²⁸⁴. Nous pensons donc que l'analyse de contenu est un outil méthodologique adapté à cette situation où la construction de l'hypothèse est toute aussi importante que l'administration de la preuve.

Le recours à la méthode de l'analyse de contenu trouve ainsi une grande part de sa justification. Il reste cependant à exposer et détailler la technique utilisée, puisque « il n'y a pas

²⁸⁰ Selon la définition de Berelson et Lazarsfeld, citée par BARDIN, L. (1980) *L'analyse de contenu*, Paris : PUF, p. 17.

²⁸¹ L'ÉCUYER, René (1988). « L'analyse de contenu : notion et étapes », *Les méthodes de la recherche qualitative*, J.-P. Deslauriers, P.U.Q., p. 51.

²⁸² Bardin, *op.cit.*, p. 43.

²⁸³ Voir par exemple les travaux d'Anne Gilbert (« L'analyse de contenu des discours sur l'espace... » *op. cit.*) et de Moscovici, figure éminente des travaux sur les représentations (P. Henry. et S. Moscovici. « Problèmes de l'analyse de contenu », *Langages*, 11, 1968, pp. 36-60)

²⁸⁴ Bardin, *op. cit.*

de modèle tout fait en analyse de contenu [et que] le chercheur, à chaque nouvelle étude, a donc à faire un effort d'innovation dans l'élaboration de ses techniques »²⁸⁵.

À ce stade, sont donc présentées les principales orientations méthodologiques qui sous-tendent l'ensemble de l'analyse ainsi que les étapes techniques qui ont marqué le traitement du corpus. Cependant, nos deux catégories à l'étude qui sont l'espace et le temps exigeaient des traitements particuliers et adaptés à leur spécificités. À des fins de clarté, la présentation des questions méthodologiques spécifiques à chacune de ses catégories, la justification des choix établis ainsi que les procédures suivies seront exposées au début des deux chapitres qui leur sont respectivement consacrés.

1.5.3 La lexicométrie comme outil

L'établissement de notre méthodologie comportait inévitablement une certaine dimension exploratoire, non seulement parce qu'« il n'y a pas de modèle tout fait en analyse de contenu », mais aussi et surtout parce que, en sciences sociales, l'outillage méthodologique adapté aux catégories d'espace et surtout de temps est très éparse. Cependant, afin que cette nécessaire exploration méthodologique ne nous conduise pas vers un dédale trop complexe ou une errance stérile, nous avons fait le choix d'aborder le corpus selon la technique de la lexicométrie. Cette option assurait un certain balisage et une stabilité méthodologique tout en permettant la souplesse et l'ouverture nécessaires à notre perspective de recherche.

La lexicométrie (ou statistique linguistique) permet l'étude quantifiée du vocabulaire d'un texte ou d'un corpus : elle consiste à décomposer le corpus (ou ses éléments) en lexique (ou dictionnaire) répertoriant et comptabilisant tous les mots (ou lexèmes) que celui-ci contient.

²⁸⁵ POURTOIS, J.-P. et DESMET, H. (1988) *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Liège : Pierre Mardaga, p. 201.

Plusieurs raisons ont conduit à choisir cette option. Tout d'abord, répétons le, le souci d'assurer un fondement méthodologique assez stable compte tenu de l'étendue du corpus et de la largeur des catégories. Plus précisément, la lexicométrie est un outil particulièrement adapté dans le cas d'une étude diachronique et comparative : elle est un bon gage de reproductibilité dans le traitement de chacun des éléments du corpus et facilite ultérieurement la lecture comparative - cette qualité de reproductibilité pouvant, le cas échéant, faciliter l'acclimatation de notre démarche à d'autres secteurs politiques ou géographiques. Le choix de cette technique répond aussi très simplement à un souci de faisabilité : à moins d'opérer des restrictions quant au corpus ou aux catégories d'analyse, il eut été trop périlleux de procéder à une analyse thématique uniquement qualitative.

Enfin, le choix de l'outil lexicométrique n'implique pas de se cantonner à une approche strictement quantitative et fermée. La lexicométrie n'est pas une démarche purement descendante et fermée qui se résumerait à sa rigueur quantitative. Elle permet, voire nécessite, l'ouverture, la possibilité de retour aux textes et le va et vient entre matériaux et cadre théorique à chacune des étapes (catégorisation, codage) où des choix s'imposent et réclament justification.

Ainsi, nous adoptons l'outil lexicométrique non pas parce que le repérage et le comptage des mots "suffit" à saisir les représentations à l'œuvre dans le discours étudié, mais parce qu'il facilite l'analyse diachronique et comparative (objectif central de l'étude) et permet de constituer des « patrons de fouille », préalables à une saisie plus qualitative de ces représentations.

Très concrètement, l'usage de la lexicométrie implique le recours à l'outil informatique et exige donc une certaine manipulation du corpus. Tous les éléments du corpus ont été recueillis dans leur intégralité sur format papier. Ils ont été numérisés afin d'en obtenir une version informatique. Chaque élément du corpus a ensuite été contrôlé afin de s'assurer que cette version était fidèle à la version originale. Ensuite, certaines modifications ont été apportées aux textes afin d'en faciliter la manipulation ultérieure compte tenu de nos objectifs d'analyse. En particulier, nous avons choisi de retirer tous les tableaux chiffrés, ceci afin de concentrer l'analyse sur les éléments strictement textuels et aussi pour ne pas multiplier les données chiffrées, ce qui aurait

risqué de noyer les indices temporels (années chiffrées) pertinents le moment venu. Les pages couvertures, tables des matières et éventuels « messages » des ministres figurant en préambule ont été amputés, de même que les notes de bas de page. Les éléments iconographiques (photos, schémas) et leurs légendes ont été ôtés. Hormis ces quelques modifications, également appliquées à chacun des éléments du corpus, l'information textuelle a donc été fidèlement conservée et c'est sur cette base qu'a été opéré le traitement lexicométrique.

Pour ce faire, nous avons eu recours au logiciel Concordance. Cet outil informatique permet d'établir le lexique de chaque politique ainsi que la fréquence de chaque entrée (mot) du lexique. Également, il facilite en tout temps le recours au texte et permet donc au besoin de replacer chaque mot dans son contexte.

C'est sur la base de ces données lexicales qu'a pu être entrepris le travail de catégorisation et d'analyse proprement dit. La première étape de catégorisation visait à établir, pour chaque énoncé politique, un lexique spatial et un lexique temporel. Tel qu'indiqué plus haut, les spécificités propres à ces deux catégories (espace et temps) ont impliqué des procédures particulières qui sont décrites et justifiées aux débuts des deux chapitres suivants.

CHAPITRE DEUX - REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC DEPUIS 1945.

Notre attention va tout d'abord se porter sur la catégorie de l'espace : l'objet du présent chapitre est l'étude des représentations de l'espace dans les politiques de développement régional au Québec depuis 1945. Dans un premier temps seront présentés et argumentés les choix méthodologiques (2.1) qui ont été retenus pour cette étude. Après avoir discuté de la pertinence méthodologique qu'il y a à aborder la question de l'espace sous l'angle des échelons spatiaux (2.1.1), la démarche proprement dite sera présentée en suivant les différentes étapes de traitement du corpus (2.1.2). Les résultats seront présentés et analysés dans un deuxième temps: les représentations de l'espace propres à chaque politique seront successivement et chronologiquement exposées (2.2). Enfin, la dernière partie de ce chapitre sera consacrée à une démarche plus synthétique visant à relever les principales mutations de la spatialité au cours de la période étudiée (2.3).

2.1 Choix méthodologiques

L'espace est une dimension cognitive extrêmement large. La prétention à en faire un objet d'étude implique donc d'opérer des choix méthodologiques à la fois ciblés et cohérents. Si la pertinence de tels choix peut toujours être discutée, au moins nous incombe-t-il de les justifier, de les argumenter et d'en présenter la logique et les limites de la façon la plus rigoureuse possible.

2.1.1 Les échelons spatiaux

Suivant la perspective proposée dans l'énoncée de la problématique (chapitre 1), la question de l'espace est abordée sous l'angle des représentations : l'objet à l'étude n'est pas l'espace objectif, euclidien, considéré dans son extériorité à l'humain, mais bien l'espace en tant

que dimension subjective et construction résultant de divers modes d'interactions humaines, en particulier du discours. On peut considérer que cette perspective englobe la première dans la mesure où même l'espace dit objectif n'a de réalité qu'en tant qu'il est énoncé, démontré et *objectivé* au moyen de représentations géométriques, mathématiques ou physiques, bref, au moyen d'élaborations humaines. La question de la nature de l'espace ne sera pas ici tranchée, mais il est explicitement abordé dans cette étude comme construit humain. Ce parti pris n'en règle pas pour autant le problème de la délimitation de l'objet, au contraire : cette approche de la dimension spatiale implique inévitablement d'en admettre la multiplicité, la malléabilité, bref, la complexité. Que l'on se prêle à consulter un ouvrage de synthèse sur l'objet en question²⁸⁶ ou que l'on en cherche la définition dans un dictionnaire scientifique²⁸⁷, on récoltera alors une multitude d'épithètes tentant de préciser, spécifier et donc catégoriser l'espace. L'espace est multiple et l'effort tient moins à en proposer une définition précise qu'à tenter d'en répertorier les innombrables facettes en lui attribuant divers qualificatifs révélant divers modes de classification : espace « mythique », « théorique », « esthétique », « géographique », « mathématique », « physique », « psychique », « biologique », « perçu », « vécu », « social », etc. Cette liste non exhaustive pourrait nous conduire à considérer, avec le géographe Scheibling, que « le terme espace est un concept creux et vide, tellement vague que chacun le remplit avec ce qu'il veut »²⁸⁸. Devrait-on dès lors conclure que l'on ne peut prétendre en faire un objet d'étude ? Devrait-on ainsi l'écarter de toute démarche à prétention scientifique alors qu'il imprègne largement le langage, notre façon d'exprimer le monde et dont il constitue l'une des catégories les plus générales d'appréhension ? Plutôt que « creux et vide », nous considérons que le concept d'espace est plein et complexe : si cette option ne résout en rien la difficulté méthodologique²⁸⁹, elle laisse pour le moins la porte ouverte à l'exploration, à la tentative scientifique qui, si elle demeure partielle voire minime en regard de l'objet, n'en est pas moins justifiée. Ainsi, en tenant

²⁸⁶ BACHELET, Bernard (1998). *L'espace*. Paris : PUF, 127 p.

²⁸⁷ LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (2003). *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 1033 p. ; BAUD, Pascal, BOURGEAT, Serge, BRAS, Catherine (2001). *Dictionnaire de la géographie*, Paris: Hatier, 509 p

²⁸⁸ SCHEIBLING, Jacques (1995). *Qu'est-ce que la géographie ?* Paris : Hachette, p. 141

²⁸⁹ « Le concept d'espace ne revêt pas une signification simple, évidente, univoque. La pratique de la géographie a conduit ses utilisateurs à l'enrichir progressivement, depuis l'espace simple contenant jusqu'à la multiplicité des espaces perçus. Le concept est devenu complexe avec la conséquence que celui qui en parle risque de n'en avoir pas la même acception que celui qui l'écoute ». BAILLY, Antoine et Hubert BEGUIN (1998). *Introduction à la géographie humaine*, Paris : Armand Collin, p. 66.

compte de la polysémie du terme auquel elle se réfère, la démarche entreprise ici exige d'être spécifiée et circonscrite.

Cette démarche vise à saisir les représentations de l'espace à l'œuvre dans les politiques durant la période étudiée. Compte tenu du caractère multiple de la notion d'espace, ce n'est certainement pas l'entièreté de ces représentations qui peut être ciblée. Il faut inévitablement s'en tenir à une dimension particulière, une dimension qui soit méthodologiquement abordable et historiquement comparable. Une dimension qui, si elle demeure spécifique, soit suffisamment pertinente pour être au moins indicative de la représentation de l'espace dans son ensemble. Or, si l'on se réfère aux définitions de la représentation présentées dans le premier chapitre, on se rappellera que les représentations « participent à la pensée » et qu'elles « fournissent une grille d'interprétation du monde »²⁹⁰. En ce sens, les représentations impliquent nécessairement une forme de classification, de catégorisation. S'agissant de la représentation de l'espace, elle s'appuie sur divers modes de classifications : certains d'ordre général (proche/loin, grand/petit), d'autres plus spécifiques (rural/urbain, terrestre/maritime, etc.). À ce titre, le classement par échelons spatiaux, retenu dans cette étude, peut être considéré comme une des formes de catégorisations constitutives de la représentation de l'espace.

Dans la présente recherche, l'étude de la représentation de l'espace repose sur l'analyse des échelons spatiaux, de leur occurrence et de leur répartition dans chacune des politiques ainsi que de l'évolution de cette répartition au cours de la période étudiée. Ce choix découle de plusieurs considérations. D'abord, le terrain d'étude que constituent les politiques publiques justifie d'envisager l'analyse de la représentation de l'espace sous cet angle. En effet, le souci du *palier* d'intervention pertinent traverse bon nombre de politiques publiques, souci exprimé en ces termes par Massiah : « Quels sont les niveaux pertinents des politiques publiques, des régulations, des politiques économiques et sociales, de la transformation sociale ? »²⁹¹. Sans préciser d'avantage les enjeux et éléments qui alimentent cette question, sa mention permet ici d'apporter une justification à l'option méthodologique retenue : si la thématique des échelons

²⁹⁰ MANNONI, Pierre (2001). *Op. Cit.* p. 90.

²⁹¹ MASSIAH, Gustave (2002). *L'égalité d'accès aux services publics, une alternative au néo-libéralisme*. <http://www.globenet.org/aitec/contributions/spgus.html>

spatiaux ne constitue qu'un sous-thème parmi bien d'autres au sein de la vaste problématique de l'espace et de sa représentation, elle a cependant l'avantage d'être directement rattachée à des enjeux majeurs du terrain observé, soit les politiques publiques.

Le lien entre cette option méthodologique (analyse centrée sur les échelons spatiaux) et le terrain d'étude (les politiques publiques) se confirme et se renforce s'agissant spécifiquement de politiques publiques en matière de développement régional. Dans ce cas, les échelons spatiaux, leur répartition, leur articulation, voire même leur définition, sont au cœur même de l'objet de ces politiques. La description et la justification des différentes étapes de la démarche méthodologique nous amèneront à préciser cette notion d'échelons spatiaux et l'emploi qui en est fait dans cette recherche.

Si la notion d'échelons spatiaux vient ici spécifier notre appréhension de l'espace, elle y ajoute du même coup une série de problématiques et de questionnements qui exigent là encore quelques clarifications. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la géographie où ces notions (espace et échelons spatiaux) occasionnent d'importantes réflexions épistémologiques, théoriques et méthodologiques, réflexions d'autant plus centrales que l'espace²⁹² et les échelons sont des objets scientifiques que la géographie a en partage avec d'autres disciplines (la physique et la sociologie par exemple).

Nous définissons comme échelon spatial un niveau d'organisation spatiale et comme échelle l'ensemble articulé des échelons considérés²⁹³. L'approche en termes d'échelons spatiaux implique donc un exercice préalable de division ou découpage de l'espace en unités présentant une certaine homogénéité. Notons cependant que dans le vocabulaire courant et même scientifique, les termes sont parfois confondus : comme le relève le géographe Ferras, « on dira

²⁹² « Le concept d'espace comme celui de temps est, soit une catégorie philosophique, soit, au sens astronomique, un mode d'existence de la matière. C'est par extension analogique que la géographie s'est emparée de l'*espace*, à l'instar d'autres sciences humaines, participant ainsi à l'inflation verbale du *spatial* ». Scheibling, J. (1994). *Op. Cit.*, p. 141.

²⁹³ Ce qui est différent de l'échelle au sens d'ordre de grandeur, telle qu'utilisée en cartographie (à grande échelle, la surface représentée est petite et inversement).

indifféremment niveau régional, échelon régional ou échelle régionale »²⁹⁴. D'autre part, le nombre des principaux niveaux ou échelons de découpage spatial varie d'un auteur à l'autre. Ainsi, dans un ouvrage de référence au titre explicite (*Régions, Nations, grands espaces*), Claval distingue trois « principaux étages de la réalité spatiale que signalent le langage et l'observation quotidienne »²⁹⁵ : l'espace régional (« espace d'échelle²⁹⁶ moyenne d'une dimension inférieure à celle des nations »²⁹⁷), l'espace national (« espace territorial volontaire »²⁹⁸, aux contours nets et aux dimensions très variables) et l'espace international (« en marge des territoires nationaux » et qui comprend le « marché mondial » et les « grands ensembles territoriaux »²⁹⁹).

Dans une réflexion d'ordre épistémologique sur sa discipline, le géographe Dauphiné considère qu'elle tient justement sa spécificité des « différents niveaux de compréhension auxquels peut s'attacher le géographe »³⁰⁰. Il distingue lui aussi trois niveaux : le « micro » (« espace de grande échelle³⁰¹, le quartier, la maison, la station climatique »), le « macro » (« cadre national, d'un ensemble supranational ou mondial ») et le « méso »³⁰² (« du canton à la nation »)³⁰³. Ce découpage compte lui aussi trois niveaux, mais il se trouve décalé par rapport à celui de Claval (le méso, niveau intermédiaire de Dauphiné correspondant au régional, premier niveau considéré par Claval).

S'intéressant précisément aux niveaux géographiques, Robert Ferras³⁰⁴ distingue pour sa part « quatre niveaux essentiels de structuration de l'espace » : le niveau supranational (le monde et les relations entre plusieurs nations), le niveau national, le niveau régional (« échelon

²⁹⁴ FERRAS, Robert (1992). « Niveaux géographiques, échelles spatiales », *Encyclopédie de géographie*, A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dirs.), Paris : Économica, p. 406.

²⁹⁵ CLAVAL, Paul (1968). *Régions, nations, grands espaces*. Paris : Génin, p. 283. Dans cet ouvrage de géographie économique, Claval accorde une large place à l'évolution historique de ces trois niveaux et indique qu'ils ne sont valables que « pour les sociétés de type moderne », postérieures à la Renaissance (p. 523).

²⁹⁶ Ici au sens de grandeur spatiale.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 306.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 524

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 726

³⁰⁰ DAUPHINÉ, André (2001). « Espace terrestre et espace géographique », *Les concepts de la géographie humaine*, A. Bailly *et al.*, Paris : A. Collin, 5^{ème} éd., p. 55.

³⁰¹ Au sens cartographique du terme... voir la note 8.

³⁰² Échelon d'après lui « absent » d'autres sciences affirmation que nous croyons très discutable.

³⁰³ *Idem.*

³⁰⁴ FERRAS, Robert (1992). « Niveaux géographiques, échelles spatiales », *Op. Cit.*, pp. 403-421

intermédiaire qui s'intercale entre national et local ») et le niveau local (du « quartier » au « pays pris au sens de petite région »).

Certaines recherches à visées empiriques et comparatives ont également conduit à l'instauration de catégorisations des échelons spatiaux. Signalons par exemple les travaux d'Isabelle Béchard qui, proposant une synthèse de l'organisation territoriale des administrations publiques dans sept pays de l'OCDE³⁰⁵, structure son tableau comparatif autour de quatre niveaux : « central », « provincial », « régional » et « local ». Dans ce cadre, les MRC québécoises sont rangées au niveau régional et les régions administratives au niveau provincial. La problématique des niveaux territoriaux d'intervention et de leur comparabilité inspire également certains travaux menés au sein de l'OCDE : dans un exercice comparatif sur le thème des régions fonctionnelles³⁰⁶, mené dans 22 pays, les niveaux administratifs infra nationaux sont répartis en « grandes régions » (ou « niveau territorial 2 ») et « petites régions » (« niveau territorial 3 »). Dans ce cas, les provinces canadiennes sont considérées comme des « grandes régions ».

Le système de classement choisi pour cette étude s'inspire en partie de la structuration proposée par Ferras, à laquelle s'ajoutent cependant quelques spécifications. Une des difficultés dans l'établissement d'une catégorisation des échelons est qu'elle ne peut correspondre à une logique ou un critère unique. Ainsi, la distinction entre les échelons, bien qu'il s'agisse d'échelon *spatiaux*, n'est pas d'ordre purement géométrique : cette logique n'est pas absente puisqu'il existe une certaine hiérarchie géométrique (superficielle) séparant le supranational du local, mais elle n'est pas absolue, certaines entités de l'échelon national pouvant être géométriquement inférieures à des entités de l'échelon régional, voire municipal³⁰⁷. La catégorisation ne relève pas non plus d'une logique purement politique (par exemple, l'échelon municipal jouit dans certains pays d'une reconnaissance – légitimité – politique supérieure à celle de la région). Sans pouvoir

³⁰⁵ BÉCHARD, Isabelle (1998). « Organisation territoriale des administrations publiques : comparaison internationale », *Organisation*, vol. 7 n°1, pp. 91-100.

³⁰⁶ OECD, Territorial development service, « Redefining territories: functional regions ». <http://www.oecd.org/dataoecd/42/60/15181241.doc>

³⁰⁷ Suivant le critère de la superficie, la Principauté de Monaco est mille fois plus petite que l'agglomération de Mexico...

prétendre à une validité universelle, ce système est sensé correspondre à la logique du découpage politico-spatial existant dans bon nombre de pays, tous les échelons retenus n'étant cependant pas institués administrativement ou juridiquement.

Le choix des échelons constituant la grille de classement répond également au souci de cohérence et de pertinence en regard des objectifs de l'étude. En l'occurrence, la grille d'analyse telle que constituée (échelons spatiaux retenus) doit permettre de saisir les représentations portant sur l'espace (en terme d'échelons considérés et privilégiés) propres à chaque politique, ainsi que leur évolution durant la période considérée (émergence ou effacement de certains échelons, déplacement éventuel du « centre de gravité » du référent spatial).

Enfin, ce choix répond aussi à des considérations déduites du corpus lui-même et des éléments qui en ont émergé. Ainsi, il s'est avéré inutile, voire trompeur, d'utiliser une grille trop fine, c'est-à-dire établissant une distinction fine entre échelons. En démultipliant le nombre de catégories (d'échelons), on réduit la quantité de données se rapportant à chacune d'elles, occasionnant alors une variabilité démesurée des résultats. À titre d'exemple, une première grille de classement établissait une distinction entre un échelon « continental » et un échelon « sous continental ». Si une telle catégorisation permet pertinemment de distinguer certaines entités politico-territoriales (par exemple faire une distinction entre l'Union européenne et le continent européen ; entre l'Amérique du Nord ou du Sud ou des regroupements de nations tels que la ZLÉA et l'ensemble du continent américain), elle est apparue inopérante en regard du corpus à l'étude, puisque les références à ces réalités politico-territoriales y sont assez rares. Il a donc été jugé plus pertinent de les comptabiliser ensemble dans une seule catégorie correspondant à l'échelon supra national.

La catégorisation des échelons spatiaux ultimement retenus aux fins de cette étude s'inspire des quatre niveaux de structuration proposés par Ferras, certains étant décomposés en plusieurs strates. La grille de classement comprend huit échelons regroupés en quatre niveaux, tels que représentés dans le tableau suivant :

Tableau 1
CATÉGORISATION DES ÉCHELONS SPATIAUX

<i>NIVEAUX</i>	<i>ÉCHELONS</i>	
SUPRA NATIONAL	SUPRA NATIONAL (1)	
NATIONAL	NATIONAL (HORS CANADA) (2)	
	FÉDÉRAL (CANADA) (3)	
	ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE (4)	
RÉGIONAL	RÉGIONAL (5)	
	INFRA-RÉGIONAL (6)	
MUNICIPAL	MUNICIPAL (7)	
	INFRA-MUNICIPAL (8)	

1) échelon *supra national* : il s'agit de l'échelon le plus vaste et le plus englobant. Y sont classés les mots référant explicitement à l'entité physique qu'est le monde (ex : « monde » et mots de même racine, « planète » et mots de même racine) et ceux le désignant selon une terminologie plus politique (ex : « globalisation »). Cette catégorie inclut également les mots désignant une partie du monde constituée d'un ensemble ou regroupement de plusieurs nations.

Là encore, la terminologie peut être d'ordre géophysique (« continent ») ou géopolitique (« Europe », « international³⁰⁸ »). Le point commun des entités classées dans cette catégorie est donc qu'elles dépassent le cadre strictement uni national.

Les trois échelons suivants (2, 3 et 4) correspondent au niveau national. La stratification de ce niveau se justifie par l'adaptation nécessaire au corpus : afin que l'analyse (et ses catégories) soit pertinente en regard du terrain à l'étude, il est nécessaire qu'elle puisse rendre compte de la spécificité du cadre national québécois. Cette stratification vise donc un affinage de l'analyse tout en restant dans le cadre d'une catégorisation cohérente et reproductible. L'analyse distinguera ainsi les références aux nations autres que le Canada, les références à l'échelon fédéral canadien et celles à l'échelon de l'État fédéré. Spécifions ces trois échelons.

2) Échelon *national hors Canada* : cette catégorie regroupe les mots référant spécifiquement à l'échelon national³⁰⁹ en tant qu'entité géopolitique (qu'il s'agisse d'une nation unitaire ou fédérale), à l'exception de l'échelon national canadien qui fait l'objet de la catégorie suivante.

3) Échelon *fédéral canadien* : regroupe les mots référant au Canada en tant qu'entité géopolitique.

4) Échelon *provincial/État fédéré* : regroupe les mots référant à une entité géopolitique directement constitutive d'un État fédéral, que cette entité soit désignée sous l'appellation État fédéré (à l'exemple des États constituant les États-unis d'Amérique) ou province (cas canadien). Cet échelon est intégré au niveau national en tant qu'il s'agit d'entités directement constitutives des systèmes fédéraux.

³⁰⁸ Le terme international est lui-même utilisé soit comme équivalent de mondial (« le marché international ») soit pour désigner des relations entre un nombre limité de nations (« un accord international »).

³⁰⁹ Le mot « État » et ses dérivés n'ont pas été inclus dans le lexique des échelons spatiaux. Bien qu'étant constitué d'une dimension spatiale (un État implique nécessairement une base territoriale), son emploi fréquent dans un sens purement juridique en fait un terme trop ambigu pour être intégré à notre catégorisation. Il y est indirectement intégré dans la mesure où le qualificatif dont il est généralement accompagné est, lui, catégorisé (ex : l'État « québécois », « français », « canadien »). Ce mot fera cependant l'objet d'une attention particulière lorsque nous aborderons l'étude des modes d'action publique.

Les deux échelons suivants (5 et 6) se définissent en rapport au niveau régional défini par sa position intermédiaire intercalée entre le national et le municipal.

5) Échelon *régional* : regroupe les mots se référant au niveau régional proprement dit, en tant qu'entité infra nationale (ou infra provinciale)³¹⁰ : il s'agit donc du niveau qui se définit en tant qu'il est immédiatement inférieur à celui de la nation.

6) Échelon *infra régional* : regroupe les mots désignant une entité spatiale comprise entre l'échelon régional et l'échelon municipal. Il peut donc être considéré soit comme une subdivision de l'échelon régional (ex : les « départements » regroupés au sein d'une région dans le cas français), soit comme une agrégation de municipalités (ex : les « municipalités régionales de comté au Québec, les « communautés de communes » en France), soit comme une extension de l'échelon municipal (ex : « conurbation »). Cet échelon ici qualifié d'*infra régional* pourrait donc aussi être considéré comme supra municipal.

Les deux derniers échelons (7 et 8) se définissent par rapport au niveau municipal. Nous ne reprenons pas ici l'appellation de niveau local utilisée par Ferras. Le qualificatif local est ambigu et d'un emploi très variable selon les contextes géographiques et historiques (on parle de *gouvernements locaux* pour désigner les gouvernements provinciaux, d'*élus locaux* pour les élus municipaux ; on parle aussi de *développement local* en y incluant parfois les niveaux régionaux, infra régionaux et municipaux). Le niveau municipal constitue une référence plus stable, compte tenu de son ancrage historique et politique.

³¹⁰ Le mot région est sans doute le plus difficile à définir car il désigne des entités spatiales d'échelles très diverses. Étymologiquement, il renvoie à toute division de l'espace, grande ou petite. L'échelon régional considéré ici est défini par sa position relative dans l'ensemble de l'échelle proposée : ainsi, étant compris entre le national et le municipal, il exclut par exemple les régions d'ordre supra national (ex : la région de l'Afrique de l'Ouest), de même que les petites unités telles que les « régions agricoles » de l'INSEE par exemple.

7) Échelon *municipal* : regroupe les mots se référant à l'échelon de la municipalité entendue comme plus petite circonscription administrative (dénommée « commune » dans certains pays).

8) Échelon *infra municipal* : dernière borne de l'échelle qui regroupe des référents spatiaux assez variés, tels que le quartier, l'arrondissement, le rang, le lopin de terre. Mais ceux-ci ont en commun d'être inférieurs (infra) à l'échelon municipal et supérieurs (supra) à l'échelon de l'habitation (foyer, maison, bâtiment). *A fortiori*, l'échelle utilisée n'intègre pas l'échelon de l'individu (acteur, habitant, contribuable, etc.). Les individus ou groupes d'individus sont indirectement intégrés dans le classement dès lors qu'ils sont désignés explicitement par leur appartenance à un des échelons considérés. Par exemple, les ontariens sont comptabilisés à l'échelon « province/État fédéré » et les canadiens à l'échelon « État fédéral ».

2.1.2 Les étapes de la démarche

La grille d'analyse ayant été présentée et justifiée, et les différents éléments la constituant ayant été précisés, nous exposerons maintenant - et avant d'en venir aux résultats proprement dits - les diverses étapes de traitement du corpus conduisant à l'analyse des échelons spatiaux, ainsi que les difficultés et limites rencontrées. Le schéma suivant (figure 1) propose une représentation de ces différentes étapes et de leur succession.

Les étapes 1 et 2, telles que détaillées dans le chapitre de méthodologie générale (1.5), ont consisté à numériser chacun des éléments du corpus afin d'en obtenir une version informatisée puis à les transformer sous forme de lexiques à l'aide du logiciel Concordance. À la suite de ces deux premières étapes, on dispose donc du lexique total de chaque politique.

L'étape 3 consiste à sélectionner les mots se référant explicitement à l'espace afin d'établir le lexique spatial de chaque politique. Puis, sur cette base, il s'agit d'effectuer un tri

encore plus restreint visant à ne retenir que les mots désignant des échelons spatiaux (étape 4). Ces deux dernières étapes sont détaillées à la suite du schéma.

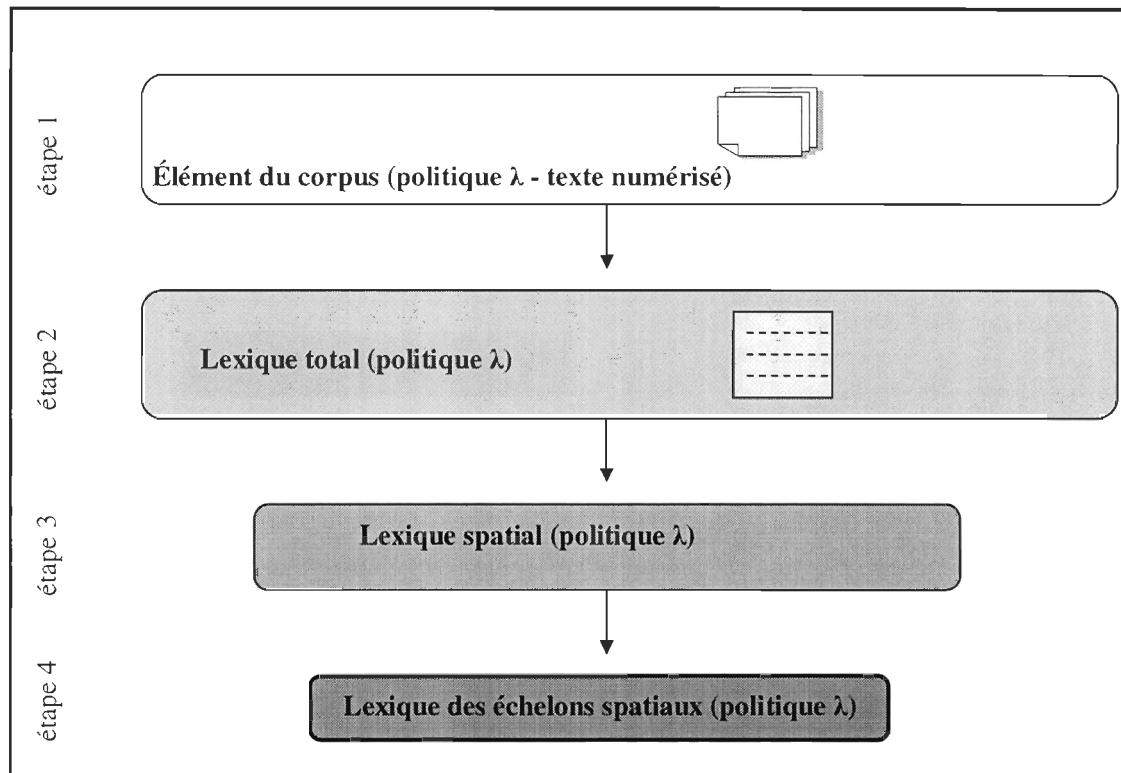


Figure 1. Étapes de traitement du corpus (espace)

Du lexique total au lexique spatial : (étape 3)

Étant parvenu à l'étape 2, les textes du corpus ont été déconstruits en unités élémentaires (mots entiers) et on dispose donc, pour chaque politique, de son lexique total : liste des mots, classés par ordre alphabétique et indiquant, pour chacun d'eux, le nombre d'occurrences ainsi que leur emplacement dans le texte original. Il s'agit alors, sur la base de ce lexique total, de procéder à un premier tri, visant à retenir exclusivement tous les mots se référant explicitement à l'espace (étape 3).

Si la procédure ainsi décrite semble simple, sa mise en œuvre dévoile une certaine complexité renvoyant d'une part à celle de la notion même d'espace et d'autre part au biais de toute recherche sur les représentations. Commençons par ce dernier point. Malgré tous ses efforts de rigueur intellectuelle et méthodologique, un chercheur travaillant sur quelque représentation que ce soit ne pourra jamais se départir de ses propres représentations et empêcher que celles-ci interfèrent à quelque moment sur la procédure d'analyse. Au mieux, il pourra tenter d'identifier ce risque et l'admettre explicitement. Ainsi, si l'effort de déconstruction du texte en unités élémentaires que sont les mots favorise une certaine objectivation, il n'est pas pour autant gage de parfaite objectivité. La démarche de classement visant à catégoriser les mots selon qu'ils sont spatiaux ou non-spatiaux est bien sûr guidée par une logique objective (ou objectivante) : on classe logiquement un mot tel que « ville » dans la première catégorie et un mot tel que « bénévole » dans la seconde. Cependant, selon que l'on sera inspiré par une représentation plus ou moins large de l'espace, c'est-à-dire de ce qui est spatial ou non, on pourra intégrer ou au contraire ignorer dans cette catégorie des mots tels que « marché », « peuple », « couronne ». Nous avons choisi pour notre part de nous en tenir à une conception restreinte de l'espace, c'est-à-dire de ne retenir que des mots explicitement spatiaux, ou disons spatiaux au premier degré. Mais cette opération conduit à une confrontation méthodologique directe avec la complexité de la notion d'espace relevée plus haut : sélectionner des mots en fonction de leur signification spatiale implique minimalement de s'appuyer sur une certaine définition de l'espace. Là encore, prenons pour guide des réflexions issues de la géographie. Les questionnements portant sur leur discipline et leur objet d'étude incitent les géographes à tenter de définir l'espace et à le catégoriser. Cette démarche, de nature épistémologique, implique entre autre un retour sur le langage géographique³¹¹ et sur les rapports entre rhétorique, science et société³¹². Ainsi, traitant des espaces tels que problématisés par les géographes, Dauphiné³¹³ distingue les espaces empiriques et les espaces théoriques. Le premier, d'ordre plutôt descriptif, s'attache aux « caractères physiques visibles de la surface terrestre » (ex : géomorphologie) et privilégie le « langage

³¹¹ BERDOULAY, V. (1988). *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*, Paris : CNRS.

³¹² MONDADA, L. et RACINE, J.-B. (1992). « Géographie et semio-linguistique », *Encyclopédie de géographie*, *Op. Cit.*, pp. 257-272.

³¹³ DAUPHINÉ, A. (2001). « Espace terrestre et espace géographique », *Op. Cit.*, pp. 51-62.

usuel » ainsi que celui de la « cartographie ». Le second, à visée explicative, est construit par « transfert à partir d'autres disciplines » dont il utilise le langage : principalement l'économie (ex : théorie des places centrales de Christaller) et la physique (ex : le concept d'entropie issu de la thermodynamique). Bailly et Béguin³¹⁴ reprennent quant à eux la distinction assez traditionnelle entre espace absolu et espace relatif. L'espace absolu est une « catégorie sans substance », un « contenant », un « cadre de référence ». C'est un espace qui se définit par ses « coordonnées » (surface, localisation, distance...) et dont le questionnement central est celui du « où ». Il est exprimé par le langage de la localisation et de la géométrie. L'espace relatif est un « contenu », une « référence matérielle » qui se définit par « des propriétés attachées à des substances » et qui est donc exprimé par « le langage de la substance » (forêt, route, bâti...). Cette distinction n'est pas une coupure entre deux conceptions de l'espace (une ville n'est-elle pas à la fois contenant et contenu ?), mais elle présente une certaine valeur opératoire permettant de guider la sélection des mots spatiaux et ainsi de constituer le lexique spatial.

À titre d'illustration, « agricole », « colonisation », « Matapédia » ou « routes » ont été intégrés au lexique spatial en tant qu'ils réfèrent directement à un contenu spatial ; « sud », « réseau », « périphérique », « milieu », « excentrique » l'ont été en tant qu'ils appartiennent à l'expression géométrique de l'espace. À l'inverse, des mots tels que « industrialisation », « télégraphe » ou « uniformité », bien que renvoyant à des réalités pouvant avoir des implications d'ordre spatial (mais n'est-ce pas le propre de toute réalité ?), n'appartiennent pas directement au langage spatial, ni sous l'angle de la localisation ni sous l'angle de la substance.

Cette distinction ne résout pas toutes les questions ou ambiguïtés, mais elle les circonscrit. Une bonne part des questions et ambiguïtés qui demeurent tient au fait que l'espace étant une des dimensions fondamentales de notre rapport au monde, c'est un référent qui imprègne et colore le langage de bien des façons³¹⁵. On se trouve techniquement confronté à la complexité du rapport

³¹⁴ BAILLY, A. et BEGUIN, H. (1998). *Introduction à la géographie humaine*, Paris : A. Colin. Les citations suivantes sont tirées du chapitre 4 (« L'espace géographique »), p. 59.

³¹⁵ À tel point que l'on pourrait considérer que la spatialité est partout dans le langage, comme en témoigne l'exemple apporté par le linguiste Milner : « Il est absolument évident que les langues sont déterminées par le fait que l'être parlant est affecté de la station debout. Ainsi, par exemple, le verbe *être* dans un très grand nombre de langues a un rapport avec le verbe qui signifie *se dresser*. Est-ce que c'est là une détermination spatiale ? C'est en

entre espace et langage. Une illustration de cette complexité est la multitude de métaphores spatiales qui émaillent tout discours et peut-être même le discours politique en particulier : combien de « sommets », « virages », « sources », « avenues », « horizons » ! À cela il faut ajouter les expressions composées (mais décomposées dans le lexique) qui auraient indûment gonflé le lexique spatial si elles avaient été considérées : ainsi, le mot « ailleurs », terme spatial de premier degré dont le nombre d'occurrence est relativement élevé, s'avère ressortir, dans la presque totalité des cas, de l'expression non spatiale « par ailleurs ». De nombreux cas ont donc exigé un retour en contexte pour procéder aux éliminations nécessaires. Également, il a fallu intégrer certaines formes lexicales spécifiques telles que les acronymes : on trouve, dans les discours politique étudiés, de nombreux sigles désignant soit directement un échelon spatial (à l'exemple des « MRC » pour les « Municipalités régionales de comté »), soit des instances spécifiques à ces échelons et dont l'intitulé complet contient d'ailleurs la référence directe à cet échelon (c'est le cas de l'acronyme « CRD » désignant le « Conseil *régional* de développement »).

La constitution du lexique spatial exige donc un certain nombre de désambiguïisations, nécessitant de remettre le mot en contexte pour en retrouver le sens premier et éviter ainsi de biaiser les résultats. Ainsi, pour certains éléments du lexique dont le sens n'est pas directement évident, il est nécessaire de revenir au texte original de la politique afin de remettre l'élément problématique dans son contexte sémantique original et ainsi trouver ou vérifier sa signification. Cela veut dire que, si la constitution des lexiques consiste à aller du texte aux mots, la catégorisation des éléments lexicaux exige dans certains cas de remonter à la source, c'est-à-dire d'aller du mot au texte.

Les lexiques spatiaux ainsi établis ne sont pas directement l'objet de la démarche analytique. Ils en constituent une étape. En effet, le fait d'établir ces lexiques permet de se familiariser avec l'univers lexical se rapportant à l'espace, d'en appréhender les diverses dimensions (géométriques, géographiques, géopolitiques). Il permet également de préparer

tous cas une détermination spatialisée ». MILNER, Jean-Claude (1983). « L'espace, le temps et la langue. Entretiens avec Jean-Claude Milner », *L'espace et le temps aujourd'hui*, Emile Noël et Gilles Minot (dir.), Paris : Seuil, pp. 223-224.

l'étape suivante en opérant une sorte d'épuration lexicale qui favorisera le repérage des éléments se rapportant aux échelons spatiaux.

Du lexique spatial à la catégorisation par échelons spatiaux (étape 4)

Les lexiques spatiaux ainsi obtenus pour chaque politique font en effet l'objet d'un nouveau tri, visant à ne retenir cette fois que les mots se référant aux échelons spatiaux tels que précédemment définis.

Tous les éléments de ce dernier lexique sont alors répartis dans un tableau en fonction des échelons auxquels ils correspondent. Il s'agit du tableau distinguant quatre niveaux et huit échelons, tel que présenté plus haut.

De plus, à chaque échelon spatial considéré, les éléments du lexique concernés sont répartis dans trois catégories en fonction de la typologie suivante : 1) le vocabulaire d'ordre générique ou spécifique, 2) le vocabulaire nominatif et 3) le vocabulaire référant à l'extérieur du Québec. Nous entendons par vocabulaire *générique* les mots désignant l'échelon concerné selon un sens englobant et dont l'emploi est généralisé au-delà du seul cas québécois, à l'exemple du mot « région » (et mots de même racine) pour l'échelon régional ou du mot « ville » pour l'échelon municipal. Le vocabulaire *spécifique* désigne lui aussi l'échelon selon un sens englobant mais son emploi est spécifique au contexte québécois, à l'exemple du mot « Ottawa » pour désigner l'échelon fédéral canadien, du mot « nation » pour désigner l'échelon provincial et de toute la terminologie, souvent raccourcie sous forme d'acronyme, désignant des paliers ou instances particulières au Québec, tels que les « MRC », « CRD » et autres « CLE ». Le vocabulaire *nominatif* est constitué des noms propres référant à l'échelon concerné : « Bas-Saint-Laurent » pour l'échelon régional, « Canada » pour l'échelon fédéral canadien, « Québécois » pour l'échelon provincial, etc. Dans la partie inférieure de la grille (de l'échelon « provincial » à l'« infra municipal »), une sous-catégorisation particulière vise en plus à distinguer, pour chaque échelon, les termes correspondant à cet échelon mais référant à des contextes extérieurs au

Québec. Ainsi, s'il est question de la Floride, le mot sera catégorisé dans l'échelon « Province/État fédéré » et dans la sous-catégorie « extérieur ». De même, les parisiens seront catégorisés à l'échelon « municipal », sous catégorie « extérieur ». Ce procédé permet de compiler la totalité des occurrences concernant un échelon tout en y distinguant la part relative des référents externes (hors-Québec). On peut ainsi, pour chaque politique, compiler le nombre de références externes : celles qui se rapportent aux échelons provinciaux et infra provinciaux additionnées à la totalité des occurrences des échelons supra provinciaux (termes génériques/spécifiques et nominatifs) qui sont, par définition, extérieurs au Québec³¹⁶. Cette démarche permettra de compléter le profil spatial de chaque politique en estimant la place accordée à l'extériorité ; elle permettra également de suivre l'évolution de celle-ci au cours de la période historique considérée.

Le tableau reproduit à la page suivante (Tableau 2) illustre à partir d'un exemple (la politique de 1948), l'organisation de la grille, la répartition des éléments du lexique des échelons spatiaux ainsi que la comptabilisation auquel l'exercice aboutit.

³¹⁶ Dans le tableau reproduit page suivante, la partie se rapportant au lexique « intérieur » est symbolisée par un fond gris.

Tableau 2
 EXEMPLE DE CATÉGORISATION DES ÉCHELONS SPATIAUX (POLITIQUE DE 1948)

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE/SPÉCIFIQUE	SOUS-TOT.	NOMINATIF	SOUS-TOT.	EXTÉRIEUR	SOUS-TOT.	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL 1 MONDE 1 CONTINENT 1	3	D'AMÉRIQUE 1 D'EUROPE 2 L'EUROPE 1 L'AMÉRIQUE DU SUD 1	5			8
NATIONAL (HORS CANADA)	NATIONAL 2 NATIONAUX 1	3	ANGLAIS 1 ANGLAISE 9 BRITANNIQUE 1 FRANCE 4 FRANÇAIS 7 FRANÇAISE 27 FRANÇAISES 1 ITALIEN 1 L'ITALIE 1 FRANÇAISES 1 AMÉRICAIN 6 AMÉRICAIN 1 AMÉRICAINS 2 AMÉRICANISER 1 AMÉRIQUE 1 ETATS-UNIS 1 ETATS-UNIS 5	70			73
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL 26 FÉDÉRALE 6 FÉDÉRATIF 1 FÉDÉRATION 1 FÉDÉRAUX 2 CONFÉDÉRATION 5	41	CANADA 21 CANADAS. 2 CANADIEN 15 CANADIENNE. 7 CANADIENNES 1 CANADIENS 15 CANADIENS-FRANÇAIS 5 CANADIENNE-FRANÇAISE 2	68			109
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCIALE 2 PROVINCE 79 PROVINCIAL 9 PROVINCIALE 2 NATIONALE (UNION) 53 PROVINCES 7 PROVINCIALES 1	153	BAS-CANADA .4; QUÉBEC 20 QUÉBÉCOIS 1	25	ALBERTA. D'ONTARIO 1 L'ALBERTA 2 L'ILE-DU-P- EDOUARD. 1 ONTARIO. 2	7	185
RÉGIONAL	RÉGION 3 RÉGIONS .4	7	CÔTE NORD 3. ABITIBI GASPÉSIE 2 GASPÉSIENNE 1 L'ABITIBI 1 TÉMISCAMINGUE 2	10	NOUVEAU-QUÉBEC 1 ACADIENS 1	2	19
INFRA RÉGIONAL	CIRCONSCRIPTION. 1 COMTÉ. 2 COMTÉS 1	4	BONAVENTURE 1; BAIE DES CHALEURS 1	2	YORK 1	1	7
MUNICIPAL	AGGLOMÉRATION 1 MUNICIPALE. 2 MUNICIPALES 5 MUNICIPALITÉS 5 VILLE. 2 VILLES 3	18	TERREBONNE 1 CHIBOUGAMOU 1 LAVAL 1 MATAGAMI 1 MONTRÉAL 5	9	TORONTO .3 D'OTTAWA 3	6	33
INFRA MUNICIPAL	PAROISSES 2	2					2
TOTAL		231		189		16	436

À cette étape de catégorisation par échelons, la démarche a nécessité un effort de désambiguïsation impliquant parfois un retour en contexte. À titre d'exemple, le mot « Québec », dont l'emploi est évidemment très fréquent dans le corpus à l'étude, réfère selon les cas à l'échelon provincial (la province de Québec), régional (la région de Québec), infra régional (communauté urbaine de Québec) ou municipal (la ville de Québec). Autre exemple, le mot « Ottawa » ne réfère pas uniquement à l'échelon municipal : il est couramment employé pour désigner métaphoriquement l'échelon fédéral (le gouvernement fédéral qui siège à Ottawa). Les termes génériques sont également parfois porteurs d'un sens ambigu du à certains procédés de métaphorisation. Ainsi, l'emploi du mot « monde » ne peut être comptabilisé dans l'échelon correspondant (supra national) lorsqu'il est utilisé pour désigner un ensemble ou un secteur particulier (le monde « municipal », « rural », « syndical », etc.). La classification du mot « pays » est également délicate : il peut s'agir des « pays » au sens de nations, du pays en référence au Canada (échelon fédéral) ou au Québec (échelon provincial) ; enfin, il peut s'agir d'un « coin de pays », l'échelon de référence étant alors indéfini. Le terme « nation »³¹⁷ ne peut lui non plus être classé directement dans la catégorie consacrée à l'échelon national et exige un retour en contexte pour une analyse qualitative plus fine. Il faut tout d'abord distinguer selon que le mot fait référence à l'échelon national canadien ou hors Canada (s'agit-il du revenu *national* canadien ou de l'hymne *national* français?). Il faut aussi considérer la spécificité du contexte québécois où la *question nationale* est justement problématique. Ainsi, le mot nation est régulièrement utilisé pour désigner le Québec (la « nation québécoise »), bien qu'il s'agisse de l'échelon provincial d'un État fédéral. Cette ambiguïté est apparue dès les cinq premiers textes du corpus, ceux-ci émanant d'un gouvernement aux couleurs de l'Union *Nationale* : la nation à laquelle réfère l'intitulé de ce parti (et d'un emploi fréquent dans les textes de 1945 à 1956) est la province de Québec³¹⁸.

³¹⁷ ...ainsi que tous les mots de même racine : national(e), nationaux, etc... à l'exception de ceux constitués d'un préfixe et correspondant alors à un échelon différent (international, infranational, supranational). Le langage témoigne ainsi du fait que la nation est un référent central (pivot) dans la représentation de l'articulation des échelons spatiaux.

³¹⁸ Les unionistes (membres du parti de l'Union Nationale) défendaient l'idée de l'autonomie des provinces mais dans le cadre du fédéralisme canadien.

Également, certains termes à double sens risquent d'induire un classement inapproprié. Le mot « commune » en est un exemple : nom commun désignant une collectivité territoriale dans certains contextes (les 36 000 communes de France), il est rarement utilisé dans ce sens dans le vocabulaire politique québécois où il s'agit le plus couramment de l'adjectif « commun » ne correspondant alors à aucun échelon spatial (« actions communes », « compréhension commune »).

De la catégorisation des échelons spatiaux à leur comptabilisation :

Tous les éléments du lexique des échelons spatiaux sont donc répartis dans le tableau selon l'échelon qu'ils désignent et selon qu'ils sont de type *générique-spécifique*, *nominatif* ou *externes*. On est alors en mesure de comptabiliser les résultats, c'est-à-dire d'indiquer le nombre d'occurrences obtenu pour chaque échelon. Ces résultats, traduits sous forme graphique, permettent de visualiser la répartition par échelons spatiaux de chaque politique, en fonction de leur occurrence dans le texte (figure 2). Cette répartition, intitulée *profil spatial*, est indicative du poids relatif de chaque échelon dans le discours : les référents spatiaux majeurs de la politique sont ainsi identifiés. Également, le graphique indique la répartition entre les "référents" internes et externes. À titre d'illustration, le graphique ci-dessous est la représentation de la répartition quantitative des échelons spatiaux dans la politique de 1948 (part relative de chaque échelon exprimée en %) :

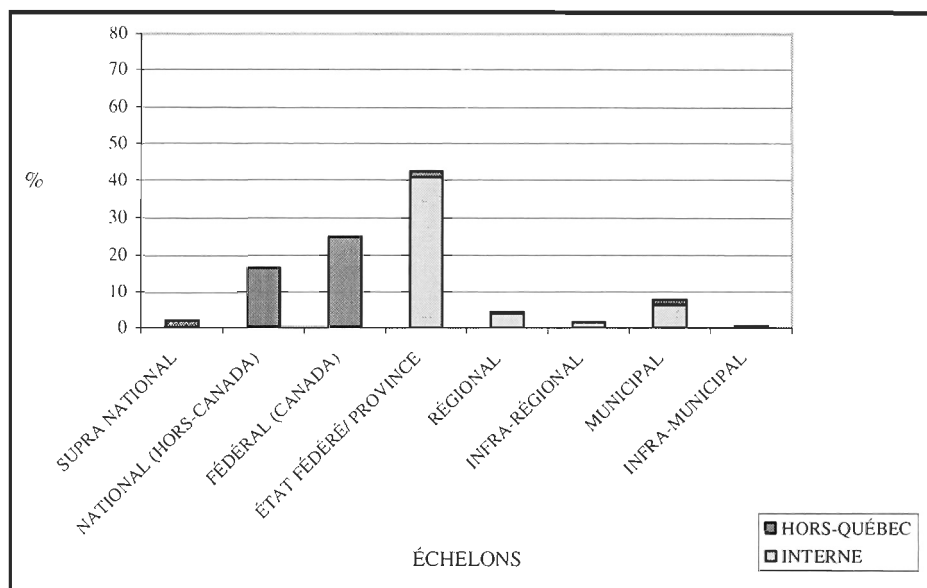


Figure 2. Exemple de répartition des échelons spatiaux (politique de 1948)

Les résultats obtenus se prêtent également à une lecture diachronique : la répartition des échelons spatiaux étant identifiée et représentée suivant une démarche identique pour toutes les politiques étudiées, les résultats peuvent être lus et comparés dans la perspective historique retenue. Tout d'abord, il est possible de faire une lecture par échelon : on peut connaître, pour un échelon considéré, l'évolution de sa considération (évaluée quantitativement) dans les politiques au cours des soixante dernières années. Bien que d'ordre essentiellement quantitatif, ces résultats sont instructifs en regard de certains questionnements : tel échelon a-t-il toujours été considéré dans les différentes politiques ? Sinon, à partir de quand a-t-il émergé ou s'est-il effacé ? La référence à tel échelon suit-elle une progression continue ou est-elle marquée par des phases ?

La figure 3 illustre cette lecture diachronique en prenant pour exemple l'évolution de la part relative de l'échelon supra national dans le corpus étudié.

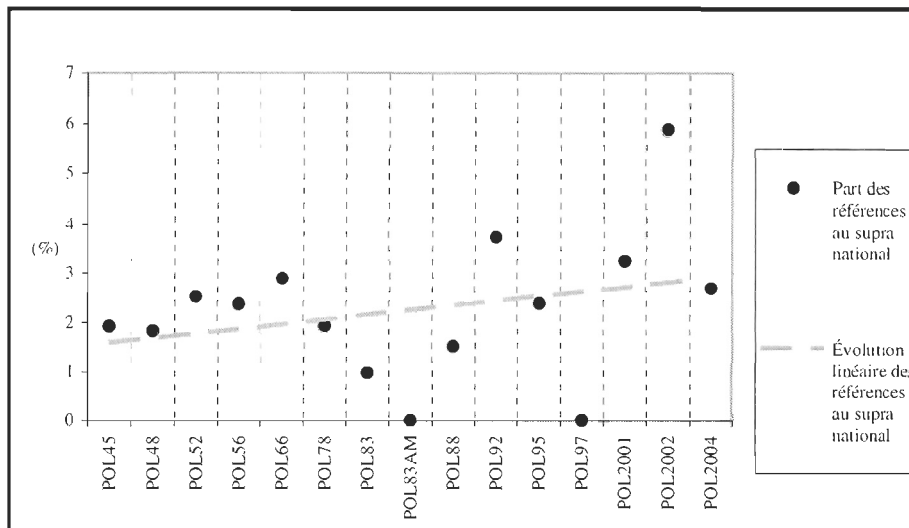


Figure 3. Exemple d'évolution d'un échelon spatial (échelle supra nationale).

Ces résultats se prêtent également à la comparaison entre échelons sur la longue durée : ils permettent de repérer d'éventuelles correspondances, similitudes ou ruptures en comparant l'évolution de plusieurs échelons et, finalement, d'apporter un éclairage sur les transformations de la représentation de l'espace en terme d'articulation des échelons spatiaux servant de référents aux politiques publiques.

2.2 Analyse des résultats : les profils spatiaux par politique

Les résultats obtenus (tableau de répartition du lexique et diagramme du profil spatial)³¹⁹ permettent, pour chaque politique, d'identifier l'échelon en constituant le référent majeur, de saisir la répartition générale des échelons spatiaux et d'appréhender le contenu lexical de chacun d'entre eux. Ces résultats et leur analyse sont détaillés dans les pages qui suivent.

³¹⁹ Les profils spatiaux des politiques figurent à la fin de chacune des sections qui leur sont respectivement consacrées. Afin de ne pas alourdir la lecture du document, les tableaux détaillant la répartition des lexiques relatifs aux échelons spatiaux sont reproduits dans l'annexe I.

2.2.1 Les politiques de 1945, 1948, 1952 et 1956 : *discours du budget*.

Les quatre premières politiques dans l'ordre chronologique du corpus sont, rappelons-le, les discours du budget émanant du gouvernement de l'Union Nationale dirigé par Maurice Duplessis, élu en 1944³²⁰. Dans la mesure où il ne s'agit pas encore à proprement parler de politiques de développement régional, les résultats de ces énoncés doivent être traités un peu à part. D'ailleurs, les résultats obtenus concernant la représentation de l'espace se caractérisent au premier abord par une certaine homogénéité. En particulier, l'échelon pivot demeure durant toute cette période la province qui, à elle seule, totalise presque la moitié des occurrences en 1945, 1948 et 1952 (respectivement 56%, 42% et 46%) et atteint encore 36% en 1956. Cet échelon est principalement désigné sous le terme générique de « province » (et mots de même racine), la référence nominative au « Québec » et plus encore aux « québécois » étant assez rare. Notons que le score élevé de cet échelon est également dû aux nombreuses références au parti au pouvoir, l'Union Nationale, le qualitatif *nationale* se rapportant à la province du Québec. Enfin, les provinces hors Québec sont peu évoquées dans ces discours et dans presque tous les cas, il s'agit de provinces canadiennes.

Outre cette centralité de l'échelon provincial, les profils spatiaux de ces quatre politiques se caractérisent par une tendance à l'équilibre dans la répartition des autres échelons. Une analyse plus fine des résultats permet de saisir le sens de cette évolution et de montrer le "glissement de terrain" qui s'opère durant l'époque duplessiste. On peut ainsi distinguer une première période, celle de l'immédiat après-guerre, couvrant les politiques de 1945 et 1948, caractérisée par l'importance des échelons supra provinciaux. Parmi ceux-ci, la référence au Canada est très forte (25%) : les rapports entre la province et le gouvernement fédéral sont au centre des préoccupations. Contrairement à l'échelon provincial, l'échelon fédéral est fréquemment désigné suivant une terminologie nominative : le Canada et les canadien-ne-s ont une présence incontournable dans ces discours. La terminologie générique employée en référence à cet échelon est variée : outre le fédéral (et mots de même racine), il est aussi qualifié de « pays », de

³²⁰ Il s'agit en fait d'un retour au pouvoir pour Duplessis, qui avait été élu une première fois en 1936 puis défait en 1939.

« national » ou désigné par le lieu où siège le gouvernement « Ottawa ». Toujours durant cette première période, on remarque également l'importance du « national (hors Canada) », particulièrement en 1948 : celle-ci est due au contexte d'après-guerre et aux nombreuses références faites aux pays alliés, particulièrement aux États-unis.

La seconde période (1952 et 1956) est caractérisée par une tendance à l'étalement : la province demeure l'échelon pivot, mais la part du supra provincial tend à diminuer pendant qu'émergent les échelons infra provinciaux. En particulier, l'échelon municipal se consolide en faisant plus que doubler (de 8 à 18%) entre 1945 et 1956. À cette progression quantitative s'ajoute une évolution qualitative : le vocabulaire désignant cet échelon se diversifie : alors qu'il était à peine question de « municipalités » en 1945, on parle en 1952 de « villes », « villages », « localités », « agglomérations » et même de « métropole ». Parallèlement, de plus en plus de noms de municipalités habitent le discours : des trois municipalités nominalement désignées dans le discours de 1945, on passe à trente en 1952. Quant à l'échelon régional, il émerge lentement mais de façon significative et continue : presque absent en 1945 (1 %), il atteint successivement 3 %, 6 % pour atteindre 8 % en 1956. Qualitativement, le vocabulaire se rapportant à cet échelon évolue dans le même sens qu'à l'échelon municipal : le nombre de désignations nominales des régions augmente de façon significative, passant de 3 en 1945 à 26 en 1956. La « Gaspésie », l'« Abitibi » et le « Témiscamingue » sont les seules à occuper le terrain lexical au début du corpus : en 1945, elles comptabilisent chacune une occurrence. Progressivement, le nombre de leurs occurrences augmente (elles sont et demeurent des régions de référence dans le discours politique) de même qu'apparaissent dans les lexiques suivants quelques autres régions nominalement désignées, principalement la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. Cette progression du lexique nominal est également notable à l'échelon provincial : alors que le « Québec » et les « québécois » ne représentaient en moyenne que 15 % des occurrences de cet échelon durant la première période (1945 et 1948), ils en constituent plus de 30 % durant la seconde période (1952 et 1956).

À la fin de la période duplessiste considérée, le profil spatial semble relativement étalé : l'échelon pivot concentre à peine plus du tiers des occurrences totales et la majorité des échelons

(5 sur 8) ont une valeur supérieure à 5%. Seul l'échelon infra municipal a une valeur inférieure à 1%. On peut donc en déduire que la représentation de l'espace (telle qu'elle ressort de la répartition des échelons spatiaux désignés dans le discours politique de l'époque) traduit une tendance à la territorialisation (considération et distribution de l'espace) à travers l'augmentation et la diversification des référents spatiaux du discours.

Un autre résultat notable concerne la part relative des références hors Québec et intra québécoises. Les quatre éléments du corpus datant de l'époque duplessiste sont tous marqués par une forte proportion de références à des éléments extérieurs au Québec : ceux-ci représentent en moyenne 39 % du total des unités lexicales se rapportant aux échelons spatiaux. En comparaison, la moyenne rapportée au reste du corpus (de 1966 à 2004) tombe à 9%. La représentation de l'espace, telle qu'elle ressort de ces discours politiques, est donc caractérisée par une forte ouverture spatiale, due en particulier à une forte considération pour les échelons supra québécois. Parmi ceux-ci, c'est nettement le Canada qui constitue la référence majeure des discours (en moyenne 60 % des occurrences hors Québec). Également, la référence à des nations étrangères ("National hors Canada") est très présente (en moyenne 24 % des occurrences hors Québec) : il s'agit d'une part de divers pays alliés dont il est question en période d'après-guerre et d'autre part des États-Unis qui, en tant que pays voisin du Canada, sert souvent d'exemple comparatif dans le discours.

Quel constat majeur faut-il retenir de tous ces résultats ? Quels indices apportent-ils relativement à la représentation de l'espace durant la période duplessiste ? Permettent-ils de qualifier cette représentation ? Si oui, celle-ci est-elle stable et homogène de 1945 à 1956 ou au contraire, est-elle marquée par une évolution caractérisable ?

La représentation de l'espace, telle qu'elle ressort de l'analyse lexicale des échelons spatiaux dans quatre discours politiques de l'époque duplessiste, bien que caractérisée par quelques particularités propres à l'ensemble de la période, apparaît travaillée par des transformations majeures. Les particularités qui ressortent pour cette période sont, d'une part, la stabilité de l'échelon pivot (la province) et, d'autre part, une considération élevée pour les

références spatiales hors Québec. Donc, tout en étant centrée sur la province, la représentation de l'espace de l'époque duplessiste est fortement ouverte sur l'extérieur. Au-delà de cette *matrice spatiale* relativement stable, l'analyse révèle une nette transformation caractérisée par une tendance à la *territorialisation*. En effet, si l'on considère le territoire comme « le produit d'un processus d'appropriation d'un groupe social »³²¹ et donc comme un « espace approprié »³²², le basculement vers les échelons infra provinciaux que révèle l'analyse (émergence du régional et renforcement du municipal) peut être interprété comme la marque d'une appropriation de l'espace québécois par les acteurs politiques. Cette interprétation est renforcée par les résultats qualitatifs de l'analyse qui ont révélé une progression significative des désignations nominatives, en particulier pour les échelons provincial, régional et municipal. Or, la désignation par le nom propre peut justement être considérée comme une forme essentielle du processus d'appropriation³²³. Bien sûr, le « Québec », la « Gaspésie » ou « Chibougamau » n'ont pas été inventés par le gouvernement Duplessis : ces noms propres existaient déjà et servaient depuis longtemps à désigner des portions d'espace. Cependant, leur utilisation de plus en plus fréquente dans les discours politiques étudiés témoigne certainement d'un renforcement du processus d'appropriation de l'espace en particulier par le renforcement de la « facette existentielle du territoire »³²⁴ : en nommant le territoire, on le repère, on le signale, on lui confère une identité et une unité.

Pour nous résumer : durant la période duplessiste, la représentation de l'espace, qui repose sur le pivot de l'échelon provincial, offre une perspective spatiale large (ouverture notable sur l'extériorité) tout en dessinant nettement l'émergence d'un processus de territorialisation (appropriation de l'espace *intérieur*).

³²¹ SCHEIBLING, J. (1994). *Op. Cit.*, p. 143

³²² SIVIGNON, Michel. (2002). « Les notions centrales de la géographie », *Géographie humaine : questions et enjeux du monde contemporain*, Charvet, J.-P. et Sivignon, M. (dirs.), Paris : Armand Colin, p. 58.

³²³ « Donner un nom au territoire constitue une des premières formes de l'appropriation, celle qui permet de porter ce fait à la connaissance des autres ». Voir : LE BERRE, Maryvonne (1992). « Territoires », *Encyclopédie de géographie. Op. Cit.*, p. 623.

³²⁴ *Ibid.*, p. 626-627.

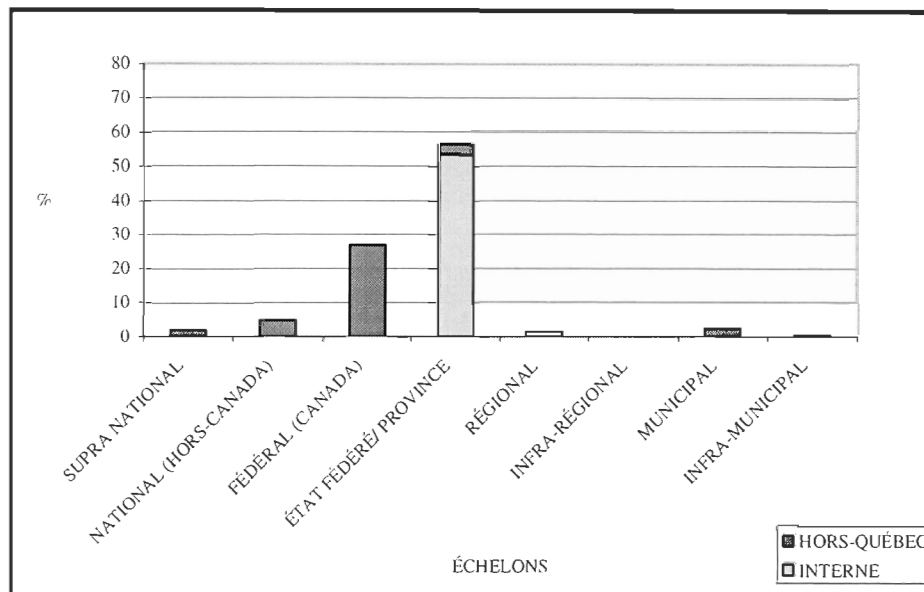


Figure 4. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1945

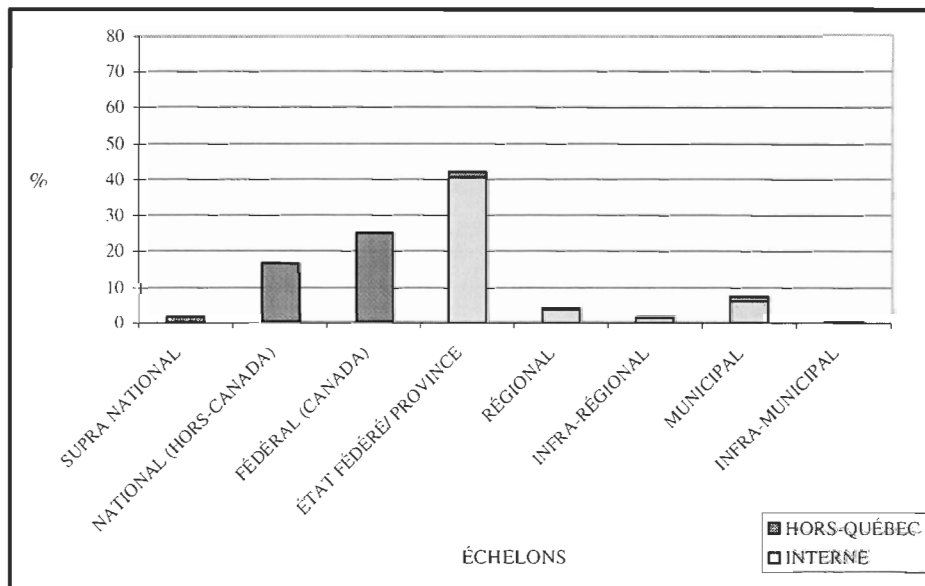


Figure 5. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1948

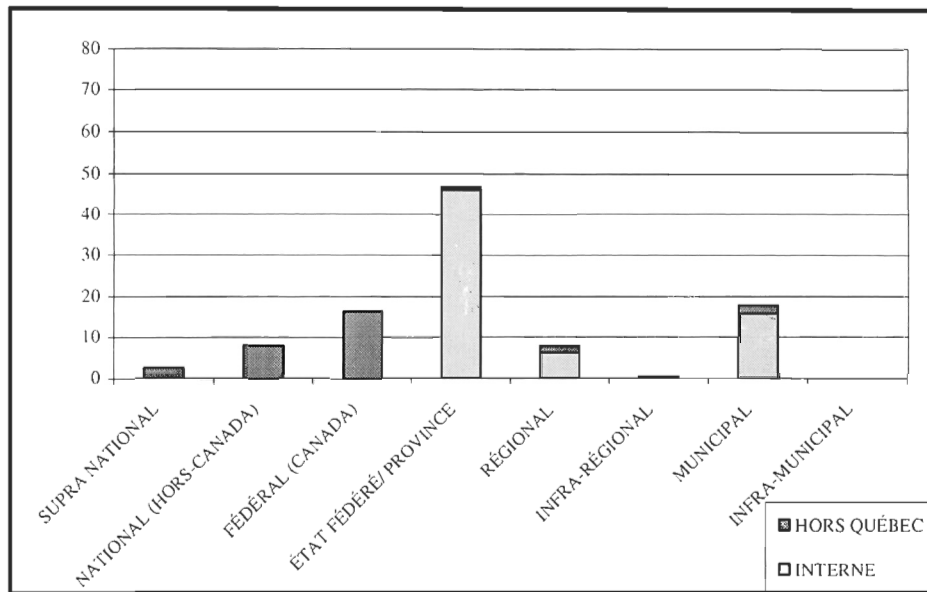


Figure 5. Répartition des échelons spatiaux - Politique de 1952

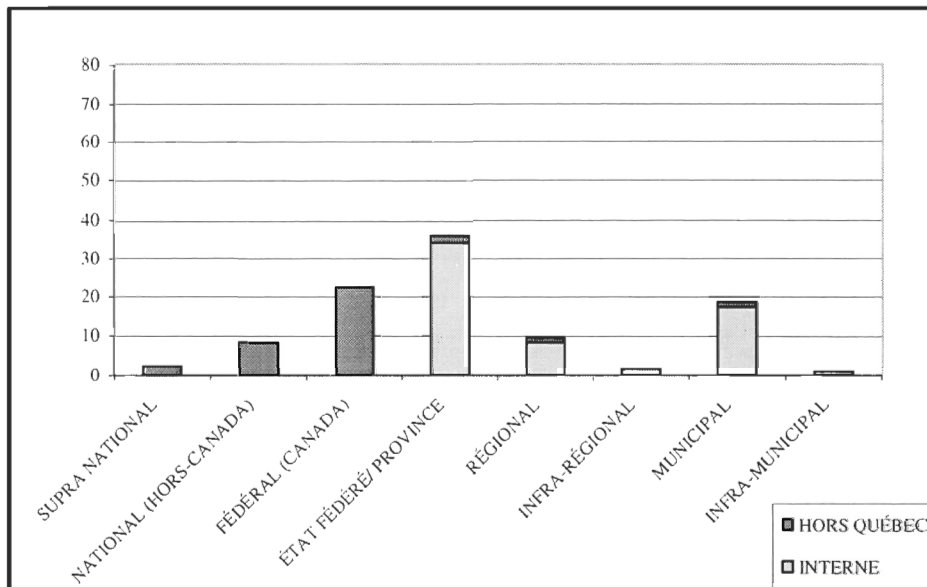


Figure 6. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1956

2.2.2 La politique de 1966 : *Pour une politique québécoise de développement régional.*

La politique suivante révèle une évolution marquante. Chronologiquement, dix années séparent cette politique (1966) du dernier discours du budget analysé. Politiquement, la période duplessiste est terminée et la Révolution Tranquille fait son œuvre au Québec. À l'époque où le texte est publié (septembre 1966), l'Union Nationale vient tout juste de revenir au pouvoir (juin 1966) après six ans de gouvernement libéral. Signé par le Conseil d'Orientation Économique du Québec, organisme d'études et de conseil auprès du gouvernement, il est délicat d'attribuer une couleur politique à ce document, mûri sous un gouvernement libéral et publié sous un gouvernement unioniste. Quoiqu'il en soit, historiquement, il s'agit du premier énoncé de politique publique traitant explicitement de développement régional. La répartition des référents spatiaux en porte la marque (figure 7).

L'échelon pivot a basculé : c'est désormais l'échelon régional qui est au centre du discours (30 % des occurrences), le provincial se trouvant au second rang (25 %), à un niveau presque équivalent au municipal (24 %). En fait, l'ensemble du profil spatial s'est décalé vers les échelons infra provinciaux.

L'échelon régional, donc, connaît une progression majeure du point de vue quantitatif, passant d'un peu moins de 10 % des occurrences dans la politique de 1956 à 30 % dans celle de 1966. Ceci se double d'une évolution notable du point de vue qualitatif : de plus en plus de régions différentes sont désignées par leur nom propre (13 régions sont ainsi identifiées dans le discours, contre seulement 5 dans la politique précédente), mais surtout, le terme générique de « région » (et mots de même racine) devient un référent majeur du discours (78 % des occurrences de l'échelon). Il est donc très net que la politique de 1966 marque la *régionalisation* du discours, aussi bien quantitativement que qualitativement.

L'échelon municipal connaît lui aussi une progression majeure, confirmant ainsi l'émergence entamée durant la période précédente. Il est désormais le troisième échelon de référence. L'observation des résultats sous l'angle qualitatif indique là encore une certaine

continuité avec les énoncés politiques duplessistes : le vocabulaire se rapportant à l'échelon municipal continue de se diversifier, dans le lexique générique comme dans le lexique nominatif. Cependant, une analyse attentive révèle un changement important des référents : le référent urbain, et surtout métropolitain, imprègne désormais fortement l'espace municipal. La politique de 1966 accorde une place inédite à la « ville », à l' « agglomération » et surtout à la « capitale », la « métropole », « Québec » et « Montréal » (la référence nominative à Montréal représente à elle seule plus du quart, 28 %, des occurrences de l'échelon).

Entre le municipal et le régional, émerge nettement l'échelon infra régional, dont la part, demeurée infime dans toutes les politiques duplessistes (entre 0 et 1,6 %), représente désormais près de 9 % des occurrences : il s'agit essentiellement de références aux comtés (circonscriptions électorales des députés fédéraux et provinciaux), désignés majoritairement par l'appellation générique de « comté », mais aussi dans une bonne proportion (un tiers), par leur nom propre.

Enfin, l'échelon provincial, bien que n'étant plus le pivot du profil spatial, demeure néanmoins un référent majeur du discours (le second par ordre d'importance après la région). On note également que sa désignation nominative a proportionnellement encore augmenté : le Québec et les québécois-es étaient présents dans le lexique de l'échelon provincial dans une proportion de 18 % en 1945, puis de 29 % en 1956 pour atteindre 44 % en 1966. Ainsi, si l'échelon provincial a perdu en importance (il n'est plus l'échelon pivot), il continue à se renforcer en terme d'appropriation.

L'augmentation de la part relative des échelons infra provinciaux se fait surtout aux dépens de celle des trois échelons supra provinciaux : ils représentent à peine 10 % du profil spatial de 1966 (contre 30 à 40 % durant la période duplessiste). C'est particulièrement l'échelon fédéral qui s'efface, passant sous le seuil des 5 %. Qualitativement, les « canadiens-français » ont presque disparu du vocabulaire (une seule référence au « Canada-français »), de même que la désignation en terme de « pays ». Par contre, la référence à cet échelon fédéral par le nom de la ville où siège le gouvernement (« Ottawa »), est plus fréquente. L'échelon national (hors Canada) est encore plus en retrait (2,5 %) et cette diminution se double d'un important changement

lexical : la part relative du lexique nominatif est inférieure à celle du lexique générique, c'est-à-dire que les pays tiers sont moins identifiés par leur nom propre qu'évoqués abstraitement en tant que « pays » ou « nations » (cette répartition était largement inverse dans les politiques antérieures). Plus encore : ce court lexique nominatif se rapporte presque exclusivement aux États-unis (18 occurrences sur 20).

Parmi ces échelons supra provinciaux, seul le « supra national » reste stable, connaissant même une légère augmentation. Là encore, l'analyse qualitative du lexique incite à nuancer le seul constat quantitatif : cette augmentation n'indique pas nécessairement une ouverture plus large de l'horizon spatial à ce niveau, au contraire. D'une part, un nouveau terme apparaît dans la politique de 1966 (utilisé une seule fois dans les discours précédents), celui de « continent » : qu'il s'agisse du « contexte continental » ou de « l'échelle continentale », la référence au supra national dans le discours politique est en fait souvent restreinte à l'horizon du continent, horizon d'autant plus resserré qu'il est souvent question du « Nord-est du continent ». D'autre part, la référence au « monde », déjà présente antérieurement, résulte ici d'une perspective parfois moins spatiale que temporelle : l'utilisation fréquente de l'adjectif « mondiale » dans la politique de 1966 (17 occurrences, soit 33 % de l'échelon), est induite par les nombreuses (15) références historiques à la « guerre mondiale » (la première et la seconde). Ainsi, malgré la progression quantitative de l'échelon supra national, son contenu lexical témoigne plutôt d'un certain rétrécissement de l'horizon spatial.

Cette tendance est confortée par l'observation des résultats globaux concernant la part relative des références intra québécoises et hors Québec : cette politique de 1966 marque une rupture nette puisque la répartition lexicale entre l'intériorité (nombre d'occurrences des références intra québécoises) et l'extériorité (nombre d'occurrences des références hors Québec), qui était en moyenne de 61 / 39 % durant l'époque duplessiste passe alors à 87 / 13 %. Le discours se centre donc nettement sur l'espace intérieur.

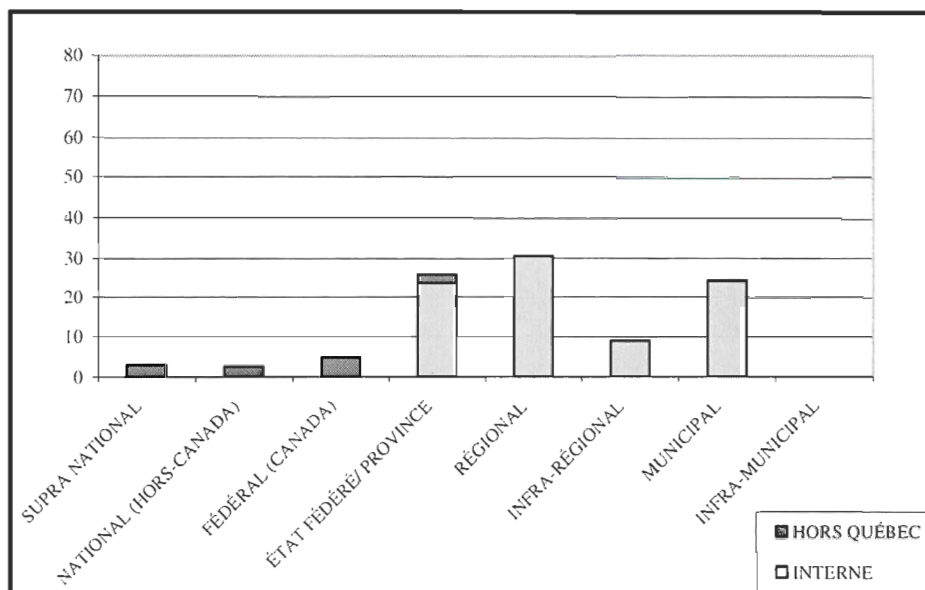


Figure 7. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1966

2.2.3 La politique de 1978 : *Le dynamisme local et le développement régional.*

Cette tendance se confirme en 1978. La part relative de l'échelon régional est encore plus importante et domine nettement l'ensemble du profil spatial (figure 8), représentant à elle seule plus de la moitié (54.9 %) des occurrences. Cette domination quantitative se double d'une tendance à l'*institutionnalisation* dont témoigne la composition du lexique : la terminologie générique ne représente pas moins de 98% à cet échelon (seulement 2 % du lexique relatif aux régions est donc nominatif) et parmi celle-ci, outre la désignation simple de la « région » ou du « régional », ces mots sont aussi insérés dans des formulations désignant des instances propres à cet échelon : c'est le cas des « Conférences administratives régionales », des « Sociétés régionales de développement » et des différents « Conseils régionaux » (de développement, des loisirs, de la santé, de l'intercoopération), certains commençant d'ailleurs à être désignés par simples acronymes (on voit apparaître dans cette politique les premiers « CRD »).

L'échelon infra régional connaît lui aussi une progression significative, devenant d'ailleurs le deuxième échelon du profil spatial avec 18 % des occurrences. C'est la référence de plus en plus fréquente au « comté » qui explique cette progression, confirmant ainsi l'émergence de cet échelon repérée dans le discours précédent.

Par contre, l'échelon municipal est en retrait notable. Sur ce point, il est intéressant de faire une comparaison avec l'évolution de l'échelon précédent. Le "score" additionné de ces deux échelons (municipal et infra régional) est de 30 %, soit l'équivalent de celui de la dernière politique (32 % en 1966). Mais cette stabilité semble occasionnée par une sorte de jeu d'équilibre entre les deux échelons, l'un progressant toujours aux dépens de l'autre, comme si l'attention devait porter soit sur l'infra régional, soit sur le municipal, mais non sur les deux en même temps.

Les résultats obtenus pour la politique de 1978 font donc apparaître un profil en escalier de l'échelon régional à l'infra municipal.

Les trois échelons de la grille se rapportant au niveau national apparaissent tous très en retrait dans le profil spatial. L'échelon provincial, d'abord, continue sa diminution observée depuis la fin du corpus duplessiste. À ce niveau, le « Québec » continue d'être la référence majeure, mais l'observation du lexique générique permet de noter certains changements : la « nation » (et adjectifs de même racine) et le « pays », bien que déjà présents dans les lexiques précédents, sont ici les seuls termes servant à désigner cet échelon, la « province » ayant complètement disparu du vocabulaire³²⁵. Il faut rappeler ici que cette politique est la première du corpus à émaner d'un gouvernement péquiste, donc souverainiste. Malgré la diminution constante et notable de l'échelon provincial, avérée par les résultats quantitatifs de l'analyse, sa *nationalisation* lexicale indique qu'il reste néanmoins un élément fort, voire une base, de la représentation spatiale. L'échelon fédéral est quant à lui pratiquement effacé, de même que le « national hors Canada », qui compte chacun une seule occurrence. On peut donc dire que la référence au palier national s'est raréfiée dans cette politique de 1978 : les trois échelons formant

³²⁵ Une seule occurrence relevée dans cette politique de 1978 : « provinciales », extraite de la formulation politique consacrée, « ententes fédérales-provinciales ».

ce palier cumulent 12 % des occurrences (presque entièrement attribuables à l'échelon provincial), comparativement à 33 % dans la politique précédente.

Comparativement, l'échelon supra national conserve une certaine stabilité, malgré une relative diminution. L'Amérique du Nord est le seul espace supra national désigné nommément dans ce discours (une seule occurrence) et le lexique générique est principalement constitué de références à l'« international ». Ces résultats confirment la tendance au rétrécissement de l'horizon spatial apparue dans la politique de 1966.

L'espace dont il est question dans cette politique est donc essentiellement infra provincial et centré sur les trois échelons allant du régional au municipal. Il s'agit aussi d'un espace presque exclusivement québécois, les références hors-Québec ne constituant plus ici que 2 % du lexique relatif aux échelons. En continuité avec le discours précédent, celui-ci traduit donc une représentation de l'espace de plus en plus marquée par "l'intériorité".

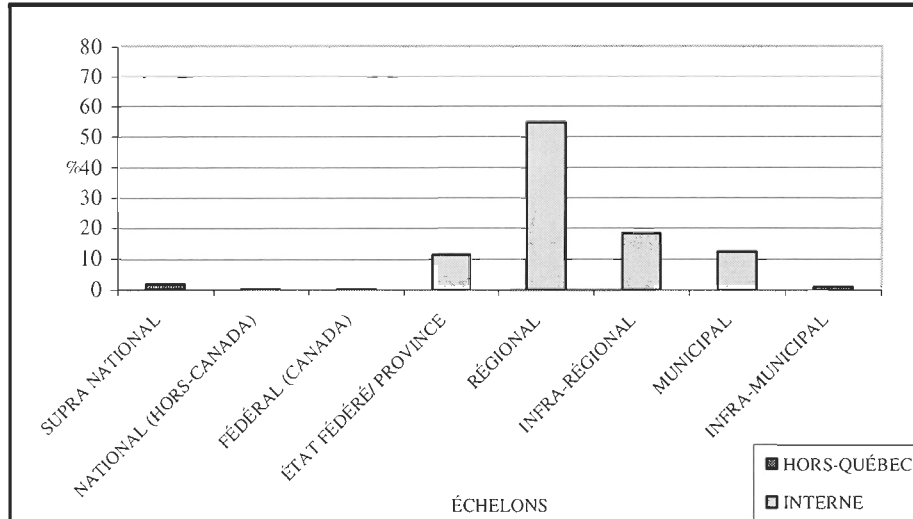


Figure 8. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1978

2.2.4 La politique de 1983 : *Le choix des régions : construire le pays de l'intérieur.*

La politique de 1983 marque encore le renforcement de la tendance : le lexique est radicalement centré sur de l'échelon régional, celui-ci comptabilisant près de 70 % des occurrences (figure 9). Par rapport à la politique précédente, cette progression s'est faite surtout aux dépens du niveau infra-régional (qui passe de 18 à 6 %), les autres échelons n'ayant pratiquement pas varié. Ce portrait quantitatif général mérite là encore d'être mis en relief par quelques traits qualitatifs.

La spatialité révélée dans cet énoncé politique est donc plus que jamais focalisée sur la région. Et une région dont le processus d'institutionnalisation semble se confirmer : aux très nombreuses occurrences de la « région » (et autres mots fondés sur ce morphème) comptabilisées dans le lexique générique, s'ajoutent divers intitulés d'instances (principalement les « Conseils régionaux de développement »), de même que les acronymes les désignant (« CRCI », CRD », « CRL »).

Ce processus d'institutionnalisation se vérifie également à l'échelon infra régional. Les résultats obtenus pour ce niveau nécessitent plusieurs commentaires. Tout d'abord, on observe à nouveau le même phénomène de "yo-yo" entre l'infra régional et le municipal, déjà repéré dans les trois précédentes politiques : l'ordre hiérarchique (du point de vue des résultats quantitatifs) entre les deux échelons bascule d'une politique à l'autre. Ici, le score du premier redevient inférieur à celui du second. Au-delà de cette faiblesse quantitative de l'échelon infra régional, son contenu lexical connaît une évolution marquante : la référence au « comté » proprement dit a pratiquement disparu, laissant complètement la place (au niveau lexical) à un tout nouvel espace, celui de la Municipalité régionale de comté, celui-ci étant rapidement institutionnalisé puisque directement et presque exclusivement désigné par son acronyme : la « MRC ». Ainsi, l'apparent effacement de l'échelon infra régional, coincé entre le "pilier" régional et un solide échelon municipal, doit être relativisé par le fait de sa percée institutionnelle.

Concernant le niveau national, on constate la "disparition" de l'échelon national hors Canada, l'infime référence à l'échelon fédéral canadien et la stabilité de l'échelon provincial dont le score équivaut à celui de la politique précédente. Mentionnons que celui-ci est toujours désigné en termes *nationaux* et que la « province » est toujours bannie du vocabulaire.

Enfin, l'échelon supra national est très peu évoqué (plus que le fédéral néanmoins). La seule référence nominative demeure l'Amérique du Nord et le lexique générique voit apparaître pour la première fois dans le corpus le terme de « mondialisation ».

Le taux des références hors-Québec dans cette politique est l'un des plus bas de tout le corpus, à 1,2 %. Tous ces résultats sont donc parfaitement concordants avec l'intitulé même de la politique : *Le choix des régions : construire le pays de l'intérieur*.

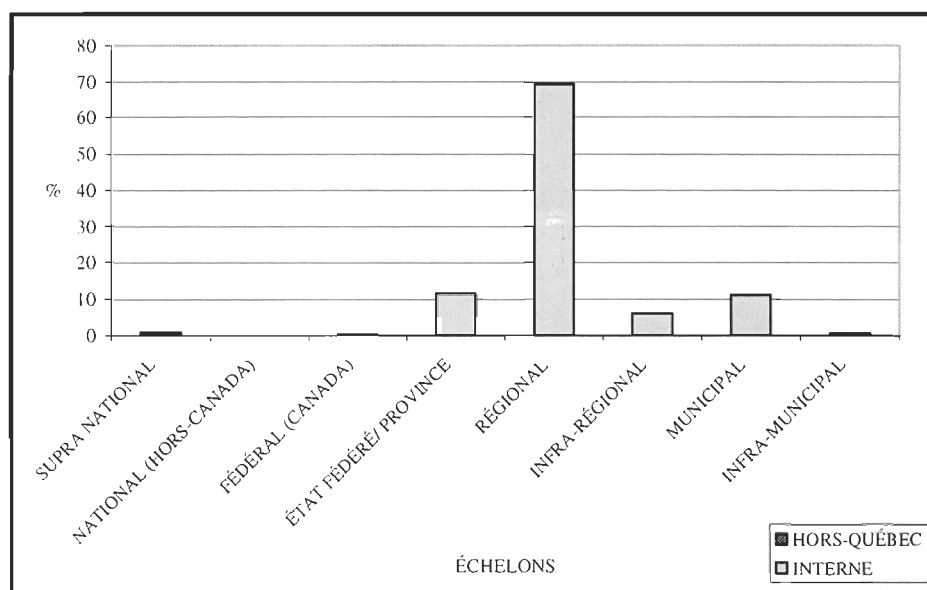


Figure 9. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1983

2.2.5 La politique d'aménagement de 1983 : *Aménager l'avenir. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.*

La politique d'aménagement du territoire publiée la même année offre quant à elle un profil spatial un peu différent (figure 10) : le discours n'est pas uniquement centré sur l'échelon régional et présente une distribution plus étalée, répartie du régional à l'infra municipal. Les échelons majeurs sont le régional et le municipal, avec un score équivalent de 29 %. On peut penser que la thématique particulière de la politique induit une plus grande répartition des échelons considérés (l'aménagement du territoire implique, presque par définition, une considération multi échelons).

On remarque qu'à l'exception de l'échelon provincial, où la désignation du « Québec » est très fréquente, le lexique nominatif est presque inexistant : par exemple, aucune région n'est nominalement citée et seulement quelques villes – particulièrement Montréal – sont nommées à l'échelon municipal.

Les échelons "supra national" et "national hors Canada" sont complètement évacués du discours, les références extérieures au Québec ne dépassant donc pas les limites du Canada. Au total, le discours demeure essentiellement consacré à l'intérieur du Québec : on constate, pour la troisième politique consécutive, un des taux de références hors Québec parmi les plus bas de tout le corpus.

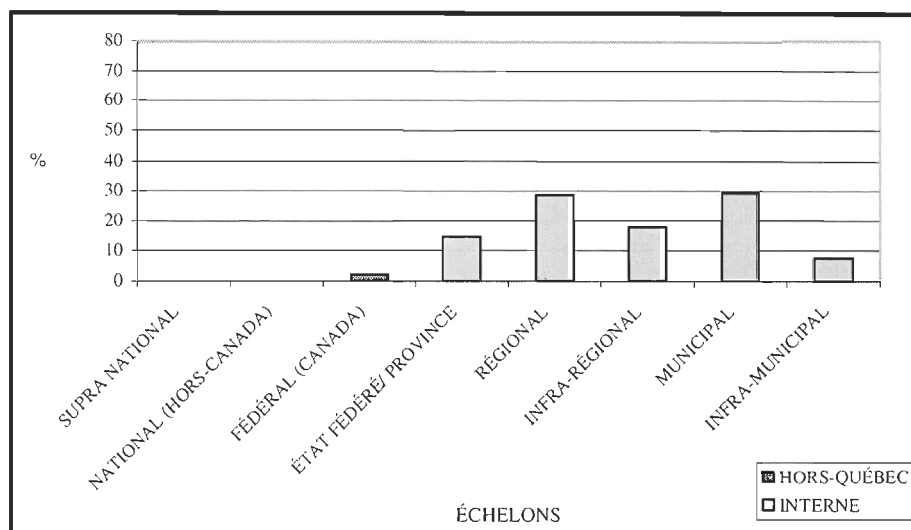


Figure 10. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1983 am

2.2.6 La politique de 1988 : *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale.*

On retrouve dans l'énoncé politique de 1988 un profil spatial très semblable à celui de la politique de 1983 (*Le choix des régions*) : domination massive de l'échelon régional et contribution presque inchangée des autres échelons provinciaux et infra (figure 11). Cette similitude dans la répartition cache cependant des différences notables dans la qualification de chaque échelon. Par exemple, on constate que l'échelon régional, bien que demeurant nettement le pivot de la spatialité, est ici départi de toute institutionnalisation lexicale : aucune référence aux institutions régionales, que ce soit sous forme d'acronyme ou par leur intitulé complet (Conseil régional). Un rapide approfondissement par une analyse en contexte révèle une association fréquente du terme « région » avec les adjectifs « périphérique », « centrale » et « métropolitaine ». L'autre particularité lexicale notable concerne l'échelon provincial : toute désignation par les termes de « nation » ou de « pays » est ici absente du vocabulaire et remplacée par la référence au « provincial », ce qui constitue une configuration parfaitement inverse par rapport aux trois politiques antérieures. On peut supposer que ce changement est directement lié au parti au pouvoir : cette politique de 1988 est énoncée par un gouvernement libéral, alors que les trois précédentes étaient signées d'un gouvernement péquiste.

L'échelon municipal demeure quant à lui stable, tant quantitativement que qualitativement, de même que l'infra régional, dont la « MRC » continue d'être le référent majeur.

S'agissant des échelons supra provinciaux, on note que le fédéral et le national hors Canada, bien qu'étant des échelons mineurs dans le profil spatial, semblent "réapparaître" après avoir été presque effacés dans les trois dernières politiques. On remarque en particulier une diversité de références nominatives à des nations hors Canada : en plus des États-unis, qui demeurent la nation étrangère la plus présente dans le discours, divers pays européens sont cités (Allemagne, Italie, France, Grande-Bretagne), de même que le Japon. Enfin, l'échelon supra national revient lui aussi dans le paysage spatial, quoique modestement (1,5 %), en particulier par la considération de « l'international ».

Enfin, cette politique se caractérise par un fléchissement du degré d'intériorité : sans que l'on puisse pour autant parler d'une ouverture spatiale notable, il faut relever que les références à l'espace extérieur (échelons spatiaux hors Québec) représentent près de 9 % du lexique, ce qui est quatre fois supérieur à la moyenne des trois dernières politiques.

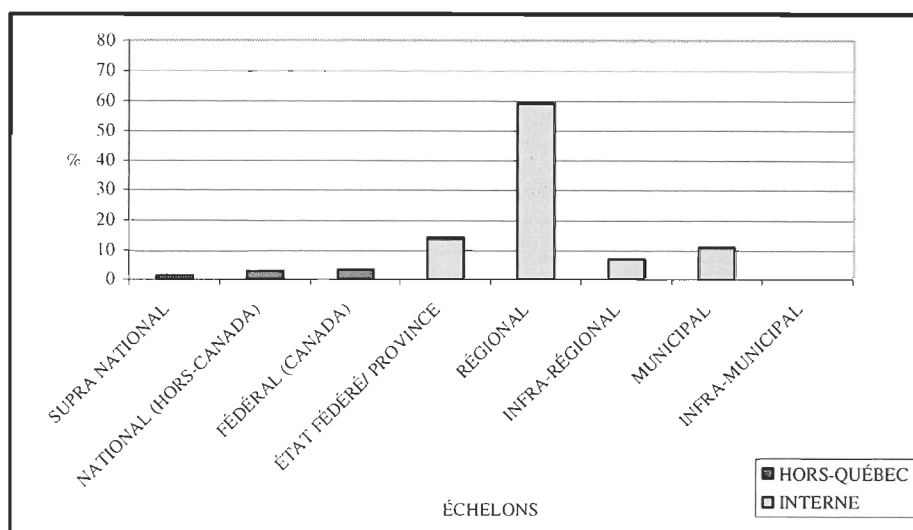


Figure 11. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1988

2.2.7 La politique de 1992 : *Développer les régions du Québec*

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans l'énoncé politique de 1992 est sans contexte le poids inégalé de l'échelon régional : échelon pivot des différents discours du corpus depuis celui de 1966, il atteint ici un record, regroupant à lui seul 79 % des occurrences relatives aux différents échelons spatiaux (figure 12). Le profil spatial de cette politique est donc radicalement dominé par le régional, les autres échelons semblant quant à eux littéralement écrasés.

L'analyse plus attentive du contenu lexical de l'échelon régional révèle ce qu'on pourrait appeler une "conceptualisation" de la région. Précisons de quoi il s'agit. Tout d'abord, si le discours ne contient aucun acronyme relatif à la région, il y est cependant fait mention des « instances régionales », des « conseils régionaux », du « Secrétariat aux Affaires régionales », marquant ainsi la dimension institutionnelle de la région. Mais l'essentiel des occurrences relatives à la région réfère à la dimension quasi *idéelle* de la région : s'il est parfois question de régions spécifiques telles que « la grande région de Montréal » ou de régions qualifiées telles que les régions « ressources », « polarisées », « administratives », il est surtout question de La Région

en tant que concept générique (« l'État et la région », « le développement de la région », « le territoire de la région »). Cette conceptualisation va de paire, dans le lexique, avec une tendance à l'anthropomorphisation de la référence : il s'agit, dans cet énoncé politique, de « responsabiliser les régions », de considérer la « volonté des régions ». Ainsi, cette « région » qui est au centre du discours politique de 1992 est une région à la fois *institutionnalisée* et surtout une région *instituée* (dans le sens où son *existence* même semble établie).

À l'ombre de ce pilier régional, les échelons inférieurs sont insignifiants. Les MRC sont très rarement mentionnées, l'échelon infra régional étant ainsi presque effacé du profil (2 %). L'échelon municipal, quoique supérieur au précédent (4,5 %), ne constitue pas non plus une référence appuyée du discours. À ce niveau, le lexique révèle cependant une considération appuyée pour l'urbanité (les occurrences les plus nombreuses sont pour la « ville », la « métropole » et « Montréal »).

L'échelon provincial, bien qu'étant le deuxième du profil spatial dans ce discours, représente moins de 10 % des occurrences comptabilisées. Le « Québec » y demeure très largement la référence privilégiée et l'on constate que dans la terminologie générique, le « provincial » le dispute » au « national ».

L'échelon fédéral canadien est pratiquement absent du discours (deux occurrences) et les nations hors Canada sont peu mentionnées (1,5 %), les États-unis étant les seules références nominatives.

Finalement, le dernier échelon – supra national – recueille un taux d'occurrences non négligeable (compte tenu du peu de place laissé par la région) avec 3,7 %. L'« international-e-s » et le « mondial-e-s » constituent une bonne part du lexique s'y référant. Mais on constate une particularité avec la présence importante d'une terminologie relative à l'idée de processus : « internationalisation », « globalisation » et « mondialisation » colorent de façon inusitée le vocabulaire désignant cet échelon. C'est d'ailleurs à cet échelon qu'est due la plus grande part des références extérieures au Québec, celles-ci n'étant que de 5 %. Le discours politique étant

presque exclusivement centré sur la région dans le contexte québécois, on comprendra le peu de place laissé aux autres référents et également au vocabulaire de l'extériorité. *Développer les régions du Québec* : une fois encore, le profil spatial obtenu est parfaitement concordant avec l'intitulé de la politique

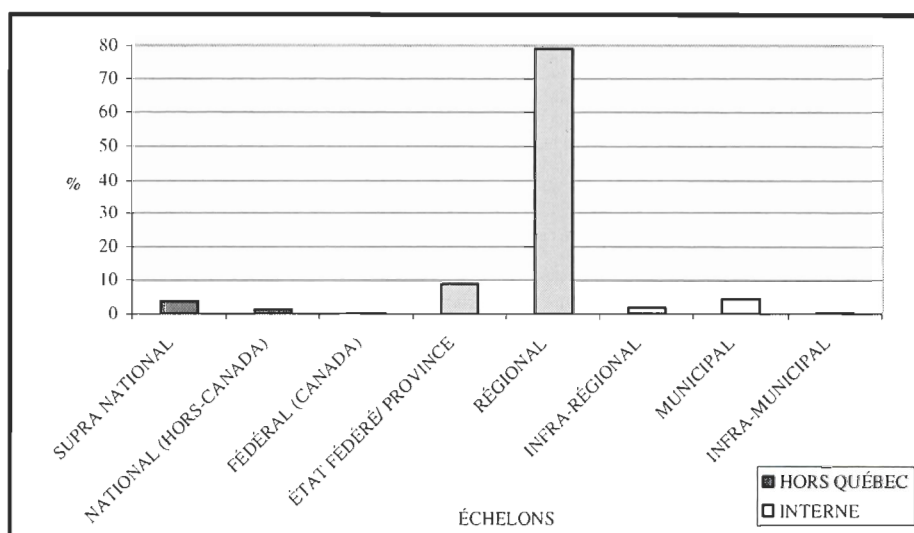


Figure 12. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1992

2.2.8 La politique de 1995 : *Décentralisation : un choix de société*

En comparaison avec la politique précédente, le profil spatial de la politique de 1995 est radicalement bouleversé (figure 13) : on passe d'un profil hyper centré sur la région (79 % dans la politique précédente) à un profil très étalé, où la région est reléguée au troisième rang (18 %), derrière le provincial et le municipal.

Alors qu'il était fixé à l'échelon régional dans les six dernières politiques du corpus (soit depuis celle de 1966), le pivot du profil spatial est situé, dans la politique de 1995, au niveau de la province (29 % des occurrences). Il faut faire ici directement référence au contexte politique de

l'époque en rappelant que l'année 1995 est marquée par le second référendum sur la souveraineté du Québec, soutenu par le gouvernement péquiste en place. La politique de développement régional est donc très marquée par cet enjeu et s'inscrit explicitement dans la perspective d'un « Québec souverain ». Si l'objet annoncé de la politique est bien la décentralisation, le contexte particulier dans lequel elle s'inscrit vient éclairer l'importance accordée à l'échelon provincial. On constate d'ailleurs que les références nominatives au « Québec » et aux « québécois-es » représentent plus des trois quart (77 %) des occurrences relatives à cet échelon pivot. Ce discours accorde ainsi une large place à la « facette existentielle » du territoire québécois.

Le lexique relatif à cet échelon contient d'autre part quelques références à des provinces extérieures. Bien que le nombre d'occurrences soit relativement faible, le fait mérite d'être relevé car c'est ici le seul texte où l'on trouve des références à des provinces hors Canada (il est en particulier question des « Lander » allemands). Cette présence d'exemples étrangers (provinces non canadiennes) doit être rapprochée de la diversité des exemples étrangers également constatés, comme nous le verrons plus loin, à l'échelon national.

Par ordre d'importance – toujours en fonction du % d'occurrences - on trouve ensuite les échelons municipal et régional, avec des scores respectifs de 26 et 18 %. Il est à noter que dans cette politique, le « palier local » est explicitement introduit et défini comme correspondant à l'échelon municipal, la terminologie relative au « local » a donc pu être comptabilisée à cet échelon³²⁶. C'est largement la dimension institutionnelle de ces deux échelons qui est mise de l'avant dans le discours. Le « municipal » (ou « local ») est le plus souvent associé aux termes de « structures », « institutions », « autorités », « compétences » et le « régional » à ceux de « Conseil » et d' « instances ». On remarque également à ces deux échelons la même particularité que celle relevée à l'échelon provincial : la présence inusitée de référents extérieurs au Québec. Ainsi, de « New-York » à « Vancouver » en passant par « Cincinnati », quelques grandes villes

³²⁶ Ce qui n'est pas le cas dans les textes antérieurs où la référence au « local », quoique plus rare, est aussi beaucoup plus floue et donc non classable à un échelon spécifique. Dans la politique de 1995, il est nettement question du local en termes de « palier » ou « niveau », contrairement aux textes antérieurs où le local est surtout associé au « milieu », « dynamisme », « initiatives » ou « problèmes », donc à une terminologie spatialement plus floue.

nord-américaines font partie du lexique municipal, de même que quelques régions françaises (« Corse », « Île-de-France) intègrent le lexique régional.

Bien qu'ayant un taux d'occurrences moindre que les deux échelons précédents dont il est entouré, l'échelon infra régional (8 %) est significativement présent dans le profil spatial. Et cette présence s'accompagne d'une diversité lexicale notable. Tout d'abord, la diversité du lexique générique témoigne du caractère composite de l'échelon : il est à la fois de l'ordre de l'infra régional (« sous-régional », « comté ») et de l'ordre du supra municipal (« supra-communal », « communautés urbaines »). Quantitativement, la MRC demeure cependant la référence majeure de cet échelon multiforme. Cette diversité se vérifie aussi dans les exemples hors Québec se rapportant à cet échelon : les « comtés », « départements », « arrondissements » sont cités comme exemples de désignation de ce palier intermédiaire tirés de pays étrangers.

Le relatif étalement dans la répartition des échelons infra provinciaux se vérifie également dans celle des échelons supra provinciaux : ils se situent dans une fourchette allant de 2 à 9 %. C'est particulièrement l'échelon national hors Canada qui retient l'attention, avec le taux le plus élevé de tout le corpus (exception faite des deux premiers textes de la période duplessiste marqués par le contexte de l'immédiat après-guerre). Si les « États-Unis » sont le « pays » étranger le plus souvent nommé, il est frappant de constater combien le discours se réfère aussi à de nombreux pays d'Europe (Danemark, Angleterre, France, Suède, Pays-Bas) servant à illustrer différents modes d'organisation politico territoriale. La référence à l'échelon fédéral canadien est également présente dans ce discours : c'est très largement le « gouvernement fédéral » qui est désigné, la référence nominative au « Canada » étant plus rare. Notons que le classement de la terminologie se rapportant au « fédéral » a exigé pour ce texte un effort de désambiguïsation particulier étant donné la place accordée aux exemples étrangers, en l'occurrence aux exemples de fédéralismes autres que le Canada (en particulier l'Allemagne).

Finalement, à la borne supérieure du profil, l'échelon supra national maintient un taux d'occurrences moyen (2 %, ce qui équivaut à la moyenne de cet échelon sur l'ensemble du corpus). Là aussi, l'ouverture à l'Europe est notable dans le lexique nominatif. Le lexique

générique à ce niveau est encore partagé entre les références au « mondial » ou à l'« international » et la terminologie relative aux processus tels que la « mondialisation » et la « globalisation ».

L'observation des résultats relatifs à la répartition des références intra québécoises et hors Québec confirme ce qui a été évoqué à chacun des échelons, à savoir une ouverture notable sur l'extérieur. Le résultat chiffré indique que dans cette politique, 20 % des occurrences relevées concernent l'espace hors Québec, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne qui est de 15 % pour l'ensemble du corpus.

Les principales caractéristiques de la représentation de l'espace véhiculée dans cette politique, telles qu'elles ressortent de l'analyse lexicale relative à la désignation des échelons spatiaux, pourraient être résumées à deux mots : *répartition* et *ouverture*. La répartition est celle, quantitative, des différents échelons dans le profil spatial ; elle est aussi celle, qualitative, du vocabulaire diversifié remarquée à plusieurs échelons. De la même façon, l'ouverture se vérifie à la fois quantitativement, par les taux des références hors Québec globalement et par échelons, et qualitativement, par la diversité des différents espaces hors Québec désignés dans la politique.

Là encore, il est tentant de rapprocher ces résultats de l'intitulé même de la politique : « Décentralisation : un choix de société ». La « décentralisation » n'est-elle pas synonyme de *répartition* ? Et peut-on prétendre établir un « choix de société » sans comparer, sans se situer, donc sans un travail d'*ouverture* sur l'extérieur³²⁷ ?

³²⁷ Travail d'autant plus nécessaire dans la perspective d'une éventuelle accession à la souveraineté.

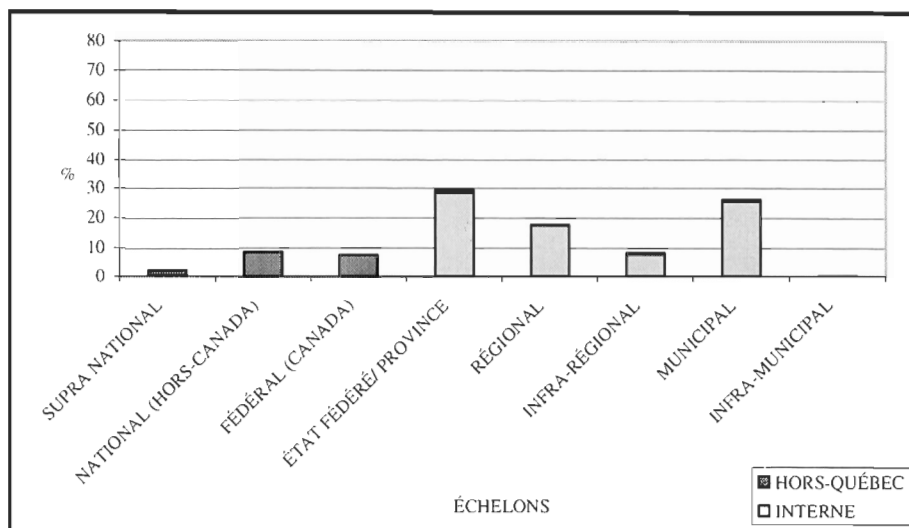


Figure 13. Répartition des échelons spatiaux 1995

2.2.9 La politique de 1997 : *Politique de soutien au développement local et régional*

Le profil spatial résultant de l'analyse de la politique de 1997 (figure 14) est fortement centré sur deux échelons : le régional (53 %) et l'infra régional (31 %), laissant ainsi peu de place aux autres échelons (4 échelons sur 8 ont un taux d'occurrences inférieur à 1 %).

L'échelon régional reprend donc ici sa place de pivot qu'il occupait, à l'exception notable de la précédente politique, dans toutes celles du corpus postérieures à la période duplessiste. La région constitue l'échelon de référence pour plus de la moitié des occurrences relatives aux échelons spatiaux. Cette région a une dimension nettement territoriale (le « palier régional ») et institutionnelle (les « Conseils régionaux », « les CRD ») ; elle est aussi au cœur de processus : il est bien sûr question du « développement régional » (l'expression n'est pas nouvelle), mais également et plus que jamais de « régionalisation ».

Ce pivot régional est étroitement lié à l'échelon directement inférieur, l'infra régional, souvent désigné de « palier local ». Un aperçu en contexte permet de constater la fréquence des

associations directes entre « régional » et « local », qu'il s'agisse de qualifier le « développement », les « milieux », les « réalités » ou les « intervenants ». Il faut ici remarquer le déplacement du référent « local » : alors qu'il correspondait très clairement au niveau municipal dans la précédente politique, il est ici explicitement défini comme équivalent à l'échelon infra régional (la MRC). Et c'est en plus d'un « local » institutionnalisé dont il s'agit, comme en témoigne la composition du lexique où apparaissent fortement, à côté des « MRC », les acronymes « CLD » (Centre *Local* de Développement) et « CLE » (Centre *Local* d'Emploi », dont cette politique annonce l'instauration.

De part et d'autre de ces deux échelons majeurs et étroitement liés, le municipal et le provincial sont les deux seuls autres échelons apparaissant dans le profil, avec des taux d'occurrence équivalents de 8 %. La répartition du profil est donc totalement inversée comparativement à la politique précédente où le municipal et le provincial constituaient les échelons majeurs encadrant les échelons régional et infra régional quantitativement bien inférieurs.

Le lexique de l'échelon municipal révèle une attention particulière pour l'espace urbain, et plus particulièrement pour l'espace métropolitain : les références à la « capitale » et à la « métropole » constituent la moitié des occurrences de cet échelon. Également, le lexique nominatif, quoique très restreint, désigne uniquement des villes centrales telles que « Québec » et « Montréal ».

À l'échelon provincial, le « Québec » et les « québécois-es » constituent là aussi la référence majeure (plus de 60 % des occurrences relatives à l'échelon) et la terminologie générique porte exclusivement sur le « national ».

Les autres échelons sont pratiquement ou complètement effacés du profil : le supra national n'est pas évoqué dans cette politique et le national et le fédéral comptabilisent respectivement 1 et 2 occurrences : autant dire que ces échelons sont quasiment invisibles du paysage spatial.

Outre sa concentration sur deux échelons (régional et infra régional), le profil spatial de cette politique se distingue par un degré d'ouverture presque nul : le taux d'occurrences relatives à des référents hors Québec est inférieur à 1 (0,3 %), soit le plus bas de tout le corpus. L'espace dont il est question dans cette politique est donc presque exclusivement québécois.

Il faut remarquer que, sur bien des aspects, le profil spatial de cette politique est radicalement différent de celui de la politique précédente. Pourtant, en terme chronologique, seulement deux années les séparent et en terme politique, c'est bien le même gouvernement qui est au pouvoir et le même ministre (Guy Chevrette) qui en est signataire. Bien que l'objectif poursuivi dans cette recherche ne soit pas d'identifier les causes des éventuels changements observés dans les représentations, il est nécessaire de rappeler l'étape référendaire qui sépare les deux politiques. Si la politique de 1995 s'inscrivait explicitement dans la perspective d'un Québec souverain, celle de 1997 est sans nul doute marquée par le repli de cette perspective à la suite du rejet du projet souverainiste lors du référendum d'octobre 1995. Et c'est bien de repli qu'il s'agit lorsqu'on compare ce profil spatial de 1997 par rapport à celui de 1995 : repli sur l'intériorité et repli sur le niveau régional. On est passé d'un profil très étalé et réparti à un profil centré ; on est passé du profil le plus ouvert sur l'extériorité³²⁸ au profil le plus fermé sur l'intériorité.

³²⁸ En considérant l'ensemble du corpus à l'exception des politiques duplessistes.

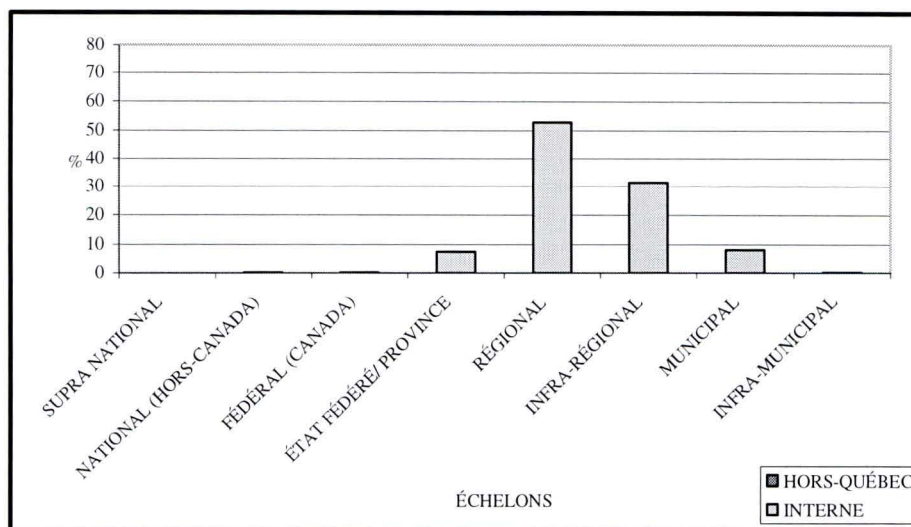


Figure 14. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 1997

2.2.10 La politique de 2001 : *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie*

Ce texte du corpus constitue bien un énoncé en matière de développement régional mais a la particularité d'être rattaché à l'énoncé du budget. Son titre évocateur se reflète directement dans la répartition du profil spatial obtenu à l'analyse (figure 15) : c'est effectivement l'échelon régional qui est, et de loin, le plus fort, atteignant 70 %, soit le taux d'occurrences le plus élevé du corpus après la politique de 1992. Quantitativement, la région "écrase" donc les autres échelons. Ce discours renoue avec un certain souci d'identification des régions : le lexique nominatif s'est accru, comparativement aux dernières politiques, et la totalité des régions administratives du Québec y sont nommées. Le lexique générique, lui, accorde une place assez faible à la dimension institutionnelle de la région : l'emploi des acronymes est rare de même que la référence au « Conseil régional ». Un aperçu en contexte permet de noter la fréquence élevée de l'expression « régions ressources ».

À côté de ce pilier régional, l'échelon provincial est le seul à ressortir nettement du profil, avec un taux d'occurrences proche de 20 %. Et on notera que plus que jamais, c'est la référence

nominative au « Québec » et aux « Québécois-es » qui constitue la presque totalité du lexique à cet échelon.

Tous les autres échelons ont une présence assez faible dans le discours, avec des taux d'occurrence inférieurs à 5 %. Bien que les différences entre ces échelons restants soient de ce fait assez peu significatives, on notera quand même la relative prééminence du supra national qui, avec un taux d'occurrence de 3 %, redevient un référent significatif du discours : le « contexte » et la « conjoncture mondiale », de même que les « marchés internationaux » donnent un relief notable à la perspective spatiale de cette politique.

L'échelon national hors Canada se démarque peu quantitativement (2 %) mais introduit une certaine diversité qualitative par les références à divers pays européens. L'échelon fédéral canadien est quant à lui presque absent, la référence nominative au « Canada » apparaissant une seule fois dans l'ensemble du texte.

Après la percée majeure de l'échelon infra régional dans la politique précédente qui annonçait l'institutionnalisation du « local », il est ici à peine évoqué (3 %) par de rares mentions aux MRC et quelques unes aux CLD récemment créés. La part du municipal est quant à elle réduite à son plus faible taux : 1 % sur une moyenne pour le corpus total de 13 %.

Si les désignations d'espaces hors Québec sont un peu plus fréquentes que dans la politique précédente, elles restent cependant occasionnelles et essentiellement relatives à l'échelon supra national. C'est donc là aussi un discours éminemment centré sur l'intérieur du Québec et plus particulièrement sur l'échelon de la région avec un *focus* occasionnel sur l'échelon mondial.

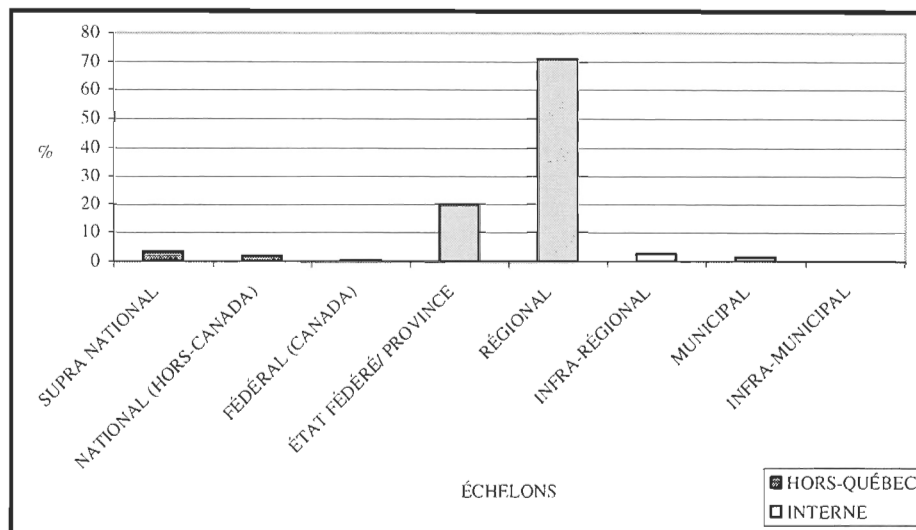


Figure 15. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 2001

2.2.11 La politique de 2002 : *Un Québec fort de ses régions : horizon 2005*

Ce texte constitue un « Plan d'action » signé entre les représentants du gouvernement du Québec et ceux des quatorze délégations régionales réunis à Québec lors du « Rendez-vous national des régions » tenu en novembre 2002. Rappelons que seule la première partie du document – consacrée aux enjeux et principes du développement régional - a été retenue pour l'analyse, les chapitres techniques présentant les « engagements » ciblés n'ayant pas été inclus.

Le profil spatial obtenu à l'analyse de cette politique est très similaire à celui de la politique précédente (figure 16). On y constate la suprématie du palier régional, la forte présence du provincial et l'écrasement des autres échelons, voire la disparition de certains d'entre eux.

L'échelon régional recueille à lui seul 59 % des occurrences comptabilisées. Le lexique s'y rapportant ne contient aucune référence nominative aux régions et aucun acronyme désignant les institutions régionales. Ce sont donc les régions au sens le plus générique du terme qui sont au cœur du discours.

La province est le second échelon par ordre d'importance avec 30 % des occurrences. À l'inverse du cas précédent, le lexique est ici essentiellement nominatif, le « Québec » étant le référent majeur. On note que le lexique générique, très réduit, ne contient aucune référence à la « province ».

À l'image de la précédente politique, les autres échelons sont écrasés. Certains sont carrément absents du lexique : c'est le cas notable du fédéral et de l'échelon infra régional. L'échelon national hors Canada est pour sa part à peine évoqué, avec seulement deux références aux autres « pays ». L'échelon municipal, avec un taux d'occurrences inférieur à 5 %, doit sa modeste présence uniquement à quelques références urbaines (« métropole », « villes », « Montréal »).

Toujours dans la continuité de la politique de 2001, c'est l'échelon supra national qui est le moins "écrasé" des échelons, atteignant même le taux de 6 %. C'est le « monde » - « mondial » - qui est désigné dans ce discours, de même que la « mondialisation » (qui était absente des deux derniers textes). Il faut aussi souligner une référence, unique dans le corpus, à la « planète ». Bien que n'apparaissant qu'une seule fois, l'emploi de ce terme est certainement significatif d'une représentation de l'espace *globalisé* (de global et de globe) et *totalisé* (unique et clos). L'usage métaphorique du terme (révélé par l'observation en contexte) renforce d'ailleurs celle-ci : il s'agit en effet de « la planète comme échiquier ».

Les références hors Québec totalisées dans cette politique (7 %) sont presque uniquement constituées des considérations pour l'échelon supra national. Hormis les deux seules occurrences mentionnées pour l'échelon national hors Canada, aucun autre échelon ne contient de mention à des espaces extérieurs au Québec.

Ainsi, de façon comparable à la politique précédente, le discours est toujours centré sur l'intérieur du Québec et en particulier sur l'échelon régional, le *focus* sur l'échelon mondial étant un peu plus prononcé et les échelons restants, plus effacés.

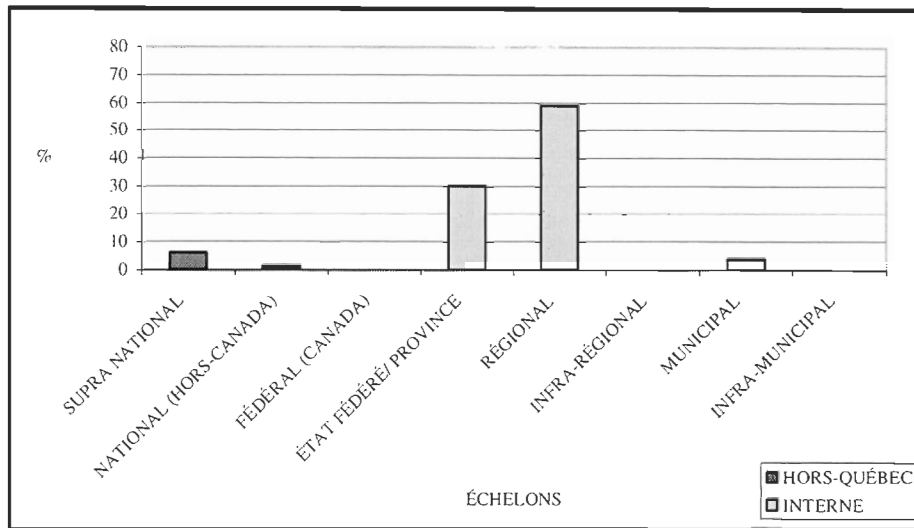


Figure 16. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 2002

2.2.12 La politique de 2004 : *Devenir maître de son développement : la force des régions. Phase 1– Une nouvelle gouvernance.*

Ce texte énonce *a posteriori* les principes, le cadre et les implications de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2003 (soit huit mois après l'élection d'un nouveau gouvernement libéral), portant sur les instances locales et régionales et instaurant les « conférences régionales des élus ».

À première vue, le profil spatial est assez déconcentré (figure 17) : le régional demeure l'échelon pivot, mais avec un taux d'occurrences inférieur à 50 %, le terrain ainsi laissé bénéficiant directement au municipal et à l'infra régional.

C'est donc la région qui demeure l'échelon pivot, et une région largement institutionnelle avec des références très nombreuses aux « conférences *régionales* des élus » ou « CRÉ » nouvellement instaurées, de même qu'au nouveau Ministère du « Développement économique et *régional* ». Sans entrer dans les détails d'une analyse en contexte, un rapide aperçu permet de constater que le mot « région » est souvent précédé, soit de la préposition « en » (« en région »),

soit de l'adjectif possessif « leur » (« leur région »). Comparativement, le lexique nominatif est très réduit.

L'échelon provincial, qui était le second en importance dans les deux précédentes politiques, recueille ici un taux d'occurrences inférieur à 10 %, majoritairement redevable à la présence du « Québec » dans le discours.

Les échelons infra régional et municipal sont à peu près équivalents dans le profil spatial (17 et 21 %). Dans les deux cas, le lexique nominatif est fourni, tant par le nombre d'occurrences que par la diversité des territoires nommés (il faut remonter à la politique de 1988 pour trouver un tel usage des désignations nominatives à ces échelons). On remarque aussi une diversité du lexique générique, particulièrement à l'échelon infra régional : on trouve en effet à ce niveau des références à des entités variées telles que les « municipalités régionales de comté », les « centres locaux de développement », les « agglomérations urbaines » et les « communautés métropolitaines ». Et une majorité de ces entités est désignée par des acronymes (« MRC », « CLD », « CLE »). Le lexique générique de l'échelon municipal est également varié (« ville », « village », « municipalité », « capitale »), mais c'est le vocabulaire relevant du « municipal » qui y est prédominant, avec une considération particulière pour les « élus municipaux ». Enfin, précisons que dans cette politique, la désignation du « local » ne correspond pas à un échelon précis. Il est parfois rattaché au municipal (« les municipalités locales »), parfois à l'infra régional (« le centre local d'emploi »), mais, le plus souvent, c'est un qualificatif spatialement diffus et donc non catégorisable, qu'il s'agisse de la « démocratie locale » ou des nombreuses références aux « milieux locaux ».

Les échelons fédéral-canadien et national-hors-Canada demeurent effacés du profil, comme c'est nettement le cas depuis la politique de 1997. L'échelon supra national est quant à lui toujours relativement présent. À ce niveau, on remarque que le lexique nominatif se réfère uniquement à l'Amérique du Nord et que le lexique générique accorde une large place à la « mondialisation » (50 % des occurrences de cet échelon).

Finalement, l'espace hors-Québec occupe là encore peu de place dans le profil spatial et cette place est essentiellement redevable à la considération de l'échelon supra national.

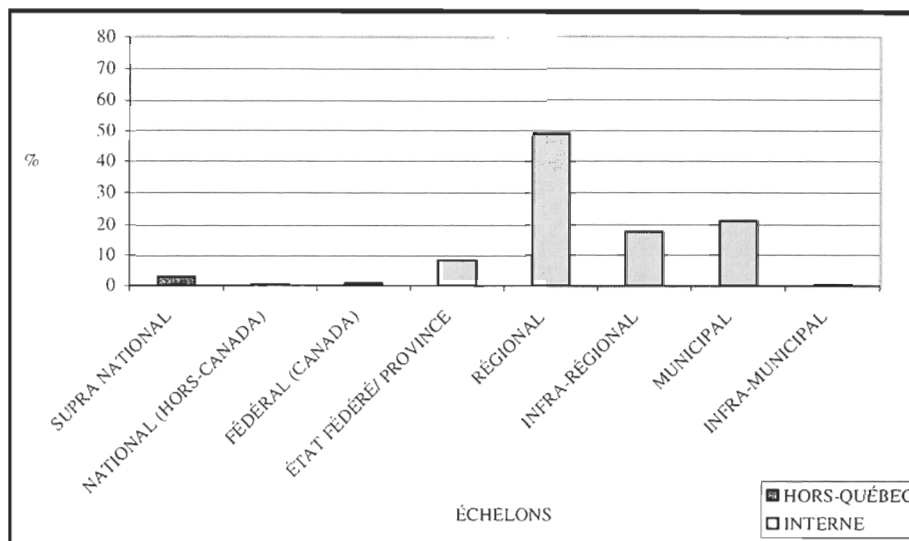


Figure 17. Répartition des échelons spatiaux – Politique de 2004

2.3 Mutations de la spatialité depuis 1945

Les résultats qui viennent d'être présentés ont apporté un éclairage particulier sur le contenu des politiques étudiées, en retraçant les éléments saillants relatifs à la représentation de l'espace que chacune d'elles traduit et transmet. Notre interrogation centrale portant sur l'évolution de cette représentation dans une perspective historique de soixante ans, il faut maintenant adopter une lecture plus diachronique, visant à dégager de ces divers éléments les principales tendances en termes de transformations, progressions ou ruptures. Pour ce faire, l'attention sera portée sur quelques dimensions majeures relatives à la représentation de l'espace, certaines ayant été anticipées au stade de la problématisation, d'autres s'étant révélées au cours de l'analyse. En procédant des dimensions les plus générales aux plus spécifiques, nous retracerons tout d'abord l'évolution générale des profils spatiaux, puis celle des pivots spatiaux

plus spécifiquement, ce qui conduira à une analyse qualitative plus affinée consacrée à l'échelon régional.

2.3.1 Transformations du profil spatial

On peut grossièrement distinguer trois périodes dans l'évolution de ces profils spatiaux. La première, qui correspond aux politiques duplessistes, est marquée par la prédominance de l'échelon provincial et caractérisée à la fois par une perspective spatiale relativement ouverte sur l'extérieur et par un profil tendant vers une répartition équilibrée et une appropriation de l'espace intérieur.

La seconde période inclut les six politiques de 1966 à 1992. Elle est marquée par une double tendance : une hyper concentration du profil spatial sur l'échelon régional (qui atteint son sommet en 1992) et un rétrécissement de la perspective extérieure au profit d'une focalisation sur l'espace intérieur.

Puis, la politique de 1995 apparaît véritablement comme une rupture, et ce, à trois niveaux : le pivot spatial passe de la région à la province, le profil spatial passe de la concentration à la répartition et la focalisation sur l'intérieur laisse place à une ouverture marquée vers l'extérieur.

Après cette rupture exceptionnelle à l'échelle du corpus, s'ouvre la troisième période, celle du revirement, allant de la politique de 1997 à la fin du corpus : on revient progressivement à une concentration de plus en plus marquée du profil sur l'échelon régional – au moins jusqu'en 2002 – et on revient à une faible considération des référents extérieurs, ceux-ci étant presque exclusivement attribuables à l'échelon supra national. Ce revirement pourrait d'ailleurs être qualifié de retournement dans le sens où les politiques qui se succèdent à partir de 1997 semblent remonter le temps : si l'on prend comme critères de comparaison la répartition du profil spatial et le degré d'intériorité, on constate que la politique de 2001 est similaire à celle de 1992, la

politique de 2002 est similaire à celle de 1988 et la politique de 2004 est similaire à celle de 1978.

2.3.2 Mobilité du pivot spatial

L'échelon pivot a été défini comme l'échelon qui, pour une politique donnée, comptabilise le plus grand nombre d'occurrences (en compilant les trois catégories de vocabulaire) en proportion du nombre total d'occurrences constituant le lexique des échelons spatiaux (niveau 4 du diagramme) de la politique concernée. Ainsi identifié suivant une démarche lexicométrique, l'échelon pivot est, d'un point de vue quantitatif, le principal échelon de référence du discours étudié. La pertinence du critère quantitatif est certainement discutable : il permet de repérer l'importance relative qu'occupe un mot « dans l'espace du discours »³²⁹, mais occulte le fait que « la rareté peut frapper davantage que la fréquence »³³⁰. Cependant, cette procédure présente plusieurs intérêts méthodologiques en regard des spécificités de cette étude et elle trouve sa véritable pertinence dès lors qu'elle est complétée et affinée par des apports d'ordre qualitatif. Le principal intérêt de l'approche lexicométrique est que sa rigueur formelle favorise le travail de comparaison entre les éléments du corpus, travail indispensable compte tenu de la perspective historique qui caractérise cette recherche. De la formation des sous lexiques à la répartition puis à la comptabilisation de leurs éléments, la démarche est la même pour toutes les politiques du corpus et permet donc, malgré les inévitables aléas et difficultés exposées en début de chapitre, de légitimer l'exercice de comparaison. D'autre part, cette étape quantitative est enchâssée entre deux démarches de nature plus qualitative. La première, antérieure, a consisté à spécifier et catégoriser les échelons spatiaux : c'est en quelque sorte le socle problématisé sur lequel s'appuie l'étape quantitative. La seconde, postérieure, est l'affinage analytique des

³²⁹ BOURQUES, Gilles et DUCHASTEL, Jules (1988). *Restons traditionnels et progressifs : Pour une nouvelle analyse du discours politique : Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal : Boréal, p. 61.

³³⁰ LE BART, Christian (1998). *Le discours politique, op. cit.*, p. 63.

éléments qui sont apparus quantitativement significatifs : les résultats lexicométriques servent alors, selon l'image employée par Bourque et Duchastel, de « patrons de fouille »³³¹.

Que révèle la comparaison des différents profils spatiaux relativement à l'échelon pivot et à son évolution ? Le graphique suivant indique l'évolution des échelons qui, dans au moins une des politiques étudiées, ont figuré à titre d'échelon pivot soit : le provincial, le régional et le municipal. Deux grandes périodes peuvent ainsi être distinguées : de 1945 à 1956 (période duplessiste), l'échelon provincial domine les profils, puis, à partir de 1966 (où les trois échelons sont à la croisée) jusqu'à la dernière politique de 2004, l'échelon régional demeure presque constamment le pivot. Deux exceptions doivent cependant être mentionnées dans cette seconde période : la politique d'aménagement de 1983 est marquée par l'importance du municipal (qui atteint un score équivalent au régional) et la politique de 1995 qui voit la résurgence soudaine du provincial, celui-ci constituant alors l'échelon principal. Ces deux politiques qui font exception à la suprématie de l'échelon régional, ont toutes deux une particularité : l'une par sa thématique et l'autre par son contexte. La politique de 1983 porte sur le thème spécifique de l'aménagement du territoire et vient en parallèle à une politique plus générale sur le développement régional (*Le choix des régions*, 1983). La politique de 1995 prend place dans un contexte historique et politique particulier – le référendum sur la souveraineté - dont l'enjeu se situe justement à l'échelon provincial.

³³¹ BOURQUE, Gilles et DUCHASTEL, Jules (1992). "Le discours politique néo-libéral et les transformations actuelles de l'État", *Discours social*, vol. 4 N°3 & 4, p. 88.

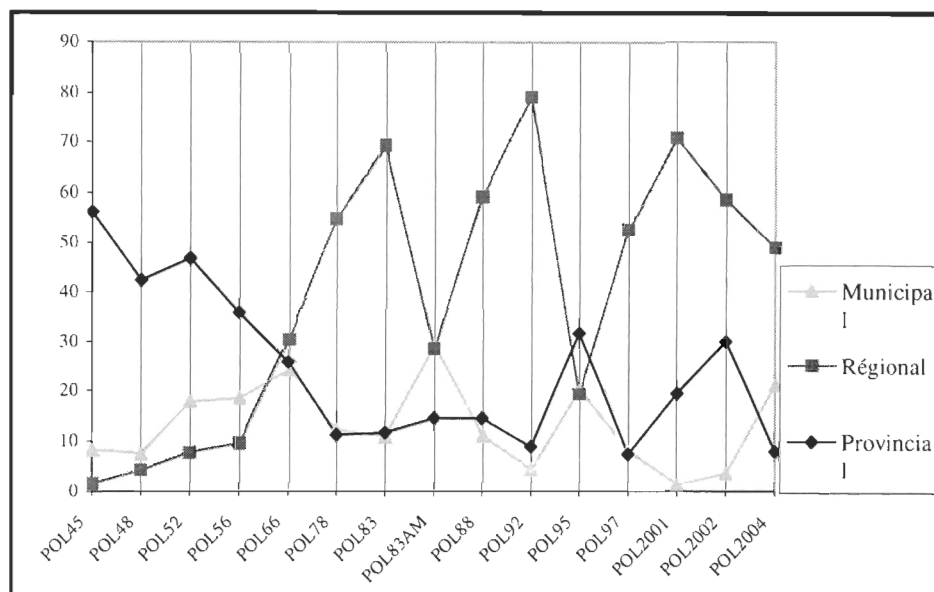


Figure 18. Succession des échelons pivots

Les résultats de l'analyse lexicométrique permettent ainsi de situer l'émergence de l'échelon régional à partir de la politique de 1966 et de constater sa prédominance dans les politiques suivantes. C'est donc essentiellement à cet échelon qu'a porté l'effort d'analyse qualitative afin d'affiner les résultats et de tenter de dépister d'éventuelles transformations dans l'utilisation de cette référence spatiale.

2.3.3 De quelle région parle-t-on ?

Comme nous l'avons déjà mentionné, la référence à la région apparaît progressivement dans le discours duplessiste : complètement absent du lexique de la première politique étudiée (1945), le terme « région » occupe discrètement mais progressivement les discours suivants. On voit ainsi apparaître dans les politiques de 1948 à 1956 quelques rares régions « rurales », « minières », voire même une référence aux régions « les plus éloignées ». En 1956, et confirmant en cela le processus d'appropriation de l'espace déjà relevé pour cette période, c'est fréquemment de « nos régions » dont il est question. En contrepoint, relevons que la question des

« ressources » et plus précisément de « nos ressources », traverse les quatre politiques duplessistes, mais qu'il n'y a pas alors d'association directe (relation de co-occurrence) entre les régions et les ressources.

Après cette période d'émergence, la politique de 1966 traduit la confirmation de la région. Les lexiques génériques et nominatifs se rapportant à cet échelon ont pris une ampleur quantitative qui se double d'une nette diversification qualitative : la région envahit l'espace du discours sous plusieurs formes. Alors qu'il se limitait jusque là à la ou les « région-s », le vocabulaire régional se déploie maintenant sous diverses formes, des adjectifs « régional-e-s » et « régionalisé-e-s » (apparition du « développement régional ») aux substantifs « régionalisation » et « régionalisme ». Par contre, la référence à « nos régions » se raréfie et disparaîtra définitivement à partir de 1978.

Les politiques de 1978 et 1983 marquent une période d'institutionnalisation de la région : l'analyse du lexique a montré l'inflation des références aux instances régionales. Une lecture en contexte révèle que les régions sont, dans ces mêmes textes, peu qualifiées ou catégorisées : si les régions « d'appartenance », « de concertation » ou « administratives » sont parfois mentionnées, c'est avant tout des régions au sens le plus général dont il est question. Cette nette institutionnalisation se double d'une tendance, émergente, à la réification marquée par quelques figures d'anthropomorphisation (« les régions ne veulent plus », « les régions se sont dotées »...).

La région institutionnalisée disparaît dans la politique de 1988 pour être remplacée par une région catégorisée : la dichotomie entre « régions périphériques » et « régions centrales » ou « métropolitaines » émerge aussi fortement que soudainement dans ce discours. Cette politique est également marquée par la question des « ressources » et voit d'ailleurs l'émergence timide des « régions ressources ».

Les qualificatifs s'inversent dans la politique suivante (1992) : les « régions périphériques » sont plus rares (et on ne les retrouvera plus que très occasionnellement dans quelques politiques ultérieures) et cèdent les place aux « régions ressources » et « non

métropolitaines ». Mais dans l'ensemble, les régions sont moins qualifiées voire classifiées : il s'agit le plus souvent des régions au sens le plus général du terme, marquant une sorte de "tournant existentiel" (la région conceptualisée, anthropomorphisée, instituée).

Si la région perd sa suprématie quantitative dans la politique pré référendaire de 1995, elle conserve cependant sa dimension institutionnelle, au point d'ailleurs de supporter la comparaison avec des exemples étrangers de structures régionales. La politique de 1997 confirme encore la région dans sa dimension institutionnelle. En 1995 et 1997, les régions ne sont plus ni « périphériques », ni « ressources » : elles sont surtout « administratives ».

Toujours très fortement centrée sur la région, la politique de 2001 se réfère cependant d'avantage aux régions nominalement désignées qu'aux instances régionales. Le fait que cette politique soit rattachée à l'énoncé du budget explique certainement cette particularité (présentation de données et de mesures distinguant les différentes régions). Le plus marquant est ici le *boom* des « ressources » : les « régions ressources » sont véritablement au cœur de la politique et lorsqu'elles ne sont pas « ressources », les régions sont « minières » ou « maritimes », voire même des « régions ressources éloignées ».

Ces régions ressources sont ensuite peu mentionnées dans les deux dernières politiques. La politique de 2002 ne se réfère plus aux régions par leur nom : c'est de la région au sens générique ou existentiel dont il est à nouveau question. Finalement, avec la politique de 2004, le corpus se termine avec une région toujours rarement nominative mais fortement institutionnelle. Et sa particularité est d'être fréquemment précédée des adjectifs possessifs « sa » ou « leur ».

CHAPITRE TROIS - REPRÉSENTATIONS DU TEMPS DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC DEPUIS 1945.

Ce troisième chapitre, consacré à la catégorie du temps, est établi suivant une structure parfaitement comparable au chapitre précédent. Dans un premier temps sont présentés les choix méthodologiques relatifs à l'étude des représentations du temps (3.1) : nous justifierons le recours à la notion de temporalité (3.1.1) avant de décrire les différentes étapes de la démarche proprement dite (3.1.2). Dans un second temps (3.2) les résultats de l'analyse seront détaillés, politique par politique. Finalement, dans la dernière partie de ce chapitre, nous porterons un regard plus synthétique en tentant de retracer les principales mutations de la temporalité depuis 1945 (3.3).

3.1 Choix méthodologiques

Tout comme l'espace, le temps est une dimension cognitive extrêmement large exigeant des choix méthodologiques précis et rigoureux. Il est donc indispensable, préalablement à l'analyse des représentations du temps, de présenter et justifier ces choix de la façon la plus claire et détaillée possible.

3.1.1 La temporalité

Au même titre que l'espace, le temps est une des catégories les plus générales de notre rapport au monde. Par ce fait même, prétendre en étudier les représentations implique de circonscrire minimalement cet objet d'étude. Si les questionnements épistémologiques posés par les géographes relativement à l'objet central de leur discipline ont inspiré et nourri nos choix méthodologiques s'agissant des représentations de l'espace, les soubassements sont plus incertains concernant le temps. On pourrait considérer que, tout comme la géographie est la

discipline de l'espace, l'histoire est celle du temps et qu'on peut alors y trouver matière à guider les choix. Or, l'histoire a pour objet le passé et non le temps, et si certaines réflexions menées par des historiens concernant le passé ont pu nous être utiles, la question du temps et de son appréhension méthodologique en terme de représentations n'y a guère trouvé de réponse.

Au fond, le temps est une catégorie à ce point générale que, d'un point de vue scientifique, aucune discipline n'a la prétention de s'y consacrer mais toutes s'y confrontent par un biais ou l'autre. Laquelle des sciences sociales ou humaines n'a pas tenté l'épreuve de l'appréhension du temps³³² ? L'anthropologie, l'archéologie, la linguistique, les sciences politiques, la sociologie, la psychologie, l'histoire et sans oublier les études littéraires, ont toutes *entamé* cette question du temps et ont toutes contribué, d'une façon ou d'une autre, à développer des outillages méthodologiques en ce sens. Mais voilà, l'objet est vaste et complexe, les approches multiples et spécifiques, et il n'existe aucune synthèse des diverses orientations épistémologiques et choix méthodologiques sur le sujet susceptible de nous aider à situer et justifier nos propres choix. Comme dans le cas de l'espace, nous voilà confrontés à la pluralité notionnelle de la catégorie *temps* et donc à une complexité méthodologique ouvrant nécessairement à l'exploration et l'innovation. C'est en nous conformant au cadre théorique précédemment établi et en nous tenant au plus près des questions de recherche qu'a été élaboré un outillage méthodologique *ad hoc*.

La principale notion qui est ici notre guide est celle de temporalité. Il ne s'agit donc pas d'identifier et de qualifier la représentation du temps sous tous ses angles et dans toutes ses dimensions, mais bien de saisir la représentation de la temporalité en tant qu'articulation des trois dimensions (passé, présent, futur) la constituant. Cette orientation méthodologique est cohérente avec le cadre théorique et ses fondements constructivistes : parler de temporalité comme mode d'articulation plutôt que de temps comme dimension générale implique que l'on aborde le temps non comme une donnée physicaliste externe et figée mais comme une représentation construite et à ce titre susceptible de transformations dans ses composantes et leur articulation.

³³² Bien sûr, les sciences dites dures, au premier rang desquelles figure la physique, s'y emploient également, suscitant débats et bouleversements. Mais notre outillage méthodologique ne peut être recherché de ce côté.

La pertinence méthodologique de la notion de temporalité se vérifie également par sa cohérence avec la problématique du développement régional précédemment définie comme se rapportant à la question du rapport de l'humain au monde (1. 4. 2). La similitude est frappante entre cette définition et la conception que propose Jean Chesneaux de « l'articulation entre les trois "moments" du temps, présent, passé, futur » qu'il considère comme formant « l'axe fondateur de l'être-au-monde des humains »³³³. Si la pertinence du lien entre temps et développement régional a été exposée dès le premier chapitre de cette étude, on voit ici se confirmer la pertinence méthodologique de la notion plus spécifique de temporalité.

La méthodologie mise en place consiste donc, au niveau le plus global, à catégoriser les données selon qu'elles se rapportent au passé, au présent ou au futur. Les données considérées sont ici de deux ordres : lexicales et grammaticales. Les données lexicales regroupent tous les noms, adverbes et dates chiffrées référant à l'une des dimensions temporelles. Les données grammaticales regroupent tous les verbes conjugués, la répartition de ceux-ci étant alors fonction de leur temps de conjugaison.

Cette catégorisation de premier niveau amène à une lecture quantitative de la temporalité de chaque politique. Elle permet tout d'abord d'établir le *profil temporel global* de chaque politique, c'est-à-dire de comptabiliser les occurrences lexicales et grammaticales relatives à chacune des trois dimensions temporelles et d'en établir une représentation graphique :

³³³ CHESNEAUX, Jean (2004). « Cinq propositions pour appréhender le temps », *Temporalistes*, 1^{er} semestre 2004, pp. 92-99.

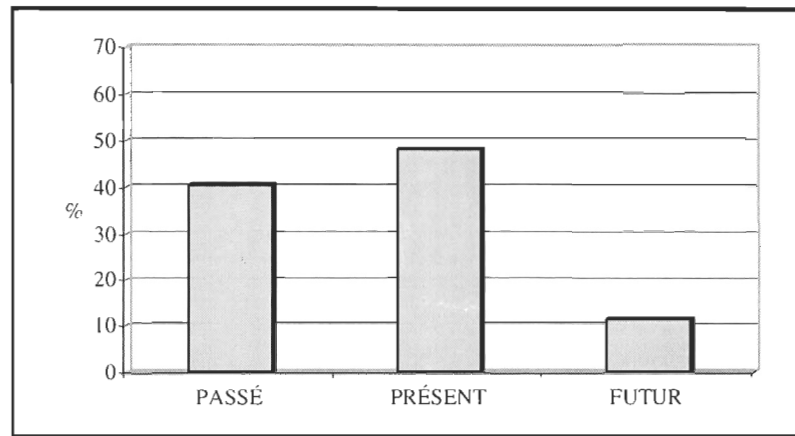


Figure 19. Exemple de représentation d'un profil temporel global

L'établissement d'un tel profil permet de donner une image de la temporalité d'un point de vue quantitatif, c'est-à-dire de connaître et visualiser le poids relatif du passé, du présent et du futur dans la politique concernée. Ce profil temporel facilite ainsi la comparaison synchronique (répartition des dimensions temporelles à l'intérieur d'une même politique) et également la comparaison diachronique (évolution de cette répartition au cours de la période étudiée).

Ce profil temporel global résultant de la compilation de deux types de données, sa lecture peut être précisée selon qu'il s'agit de la répartition des données lexicales ou grammaticales.

La comptabilisation des données lexicales référant au temps permet de représenter leur répartition quantitative dans chacune des trois dimensions temporelles selon le schéma suivant :

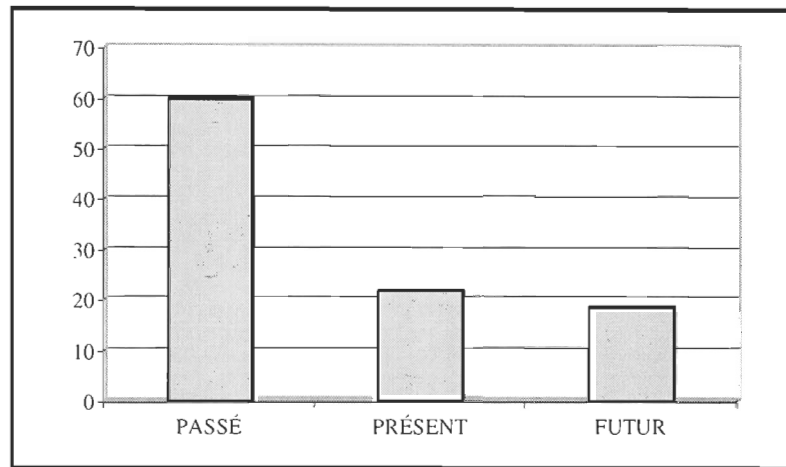


Figure 20. Exemple de répartition des données lexicales

De la même façon, la comptabilisation des données grammaticales permet de représenter la répartition quantitative des verbes conjugués dans chacune des dimensions temporelles selon le schéma suivant :

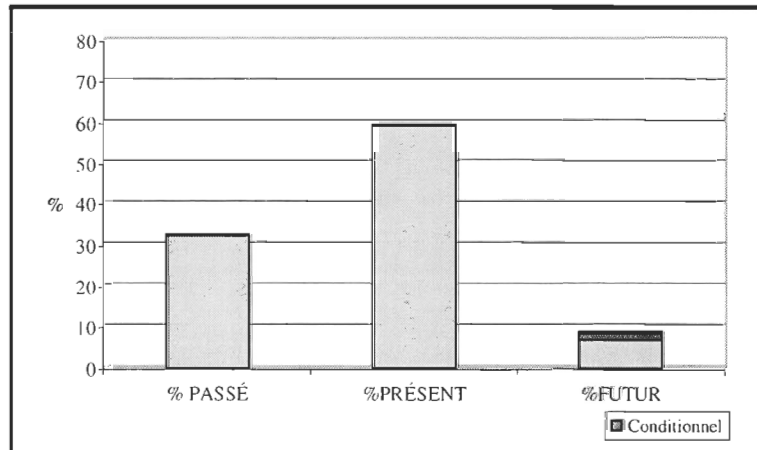


Figure 21. Exemple de répartition des données grammaticales

Par ce premier niveau de catégorisation, on effectue donc une lecture essentiellement quantitative de la temporalité : la répartition et la comptabilisation des données permet une évaluation quantitative du poids de chaque dimension de la temporalité au sein de chaque politique et facilite le travail comparatif visé dans cette étude. La double nature des données qui

sont utilisées à ce niveau quantitatif vise à ouvrir la démarche lexicométrique : intégrer des données grammaticales en plus des données lexicales a certes complexifié la méthodologie mais a cependant permis une appréhension plus globale de la temporalité. La représentation du temps à l'œuvre dans une politique ne s'inscrit pas seulement dans le vocabulaire temporel utilisé mais aussi dans le temps des verbes conjugués : l'appréhension quantitative de la temporalité se doit donc de considérer ces deux types de données.

Enfin, l'utilité de cette approche méthodologique réside aussi et surtout dans le fait qu'elle constitue un patron de fouille. Il ne s'agit pas en effet d'aborder la représentation du temps à travers la simple successivité entre passé, présent et avenir mais bien de fouiller chacune de ces dimensions puis de tenter de « plonger profondément dans l'épaisseur même du temps »³³⁴ en saisissant les différentes articulations à l'œuvre entre passé, présent et avenir. C'est pourquoi la grille d'analyse employée est ensuite affinée en sous catégories tendant à aborder la temporalité d'un point de vue plus qualitatif. Ces sous catégories sont au nombre de trois : chaque dimension temporelle (passé, présent, avenir) est analysée en termes d'extension, de valorisation et d'articulation.

1) extension : dans cette sous catégorie sont considérés les mots, groupes de mots ou dates référant explicitement à la dimension temporelle étudiée et permettant d'en connaître l'amplitude. Ainsi, dans la sous catégorie *extension du passé* sont recensés les mots et dates référant à des moments antérieurs à la politique étudiée et dont la compilation permet d'établir l'amplitude du passé. Il s'agit de connaître en particulier la profondeur du recul historique et le poids relatif du passé récent pour chaque politique. De la même façon, dans la sous catégorie *extension du futur* sont recensés les mots et dates référant à des moments postérieurs à la politique. Leur compilation permet d'établir l'amplitude de l'avenir, soit l'extension de la projection vers le long terme et le poids relatif du futur proche. La même démarche est appliquée à la dimension du présent puisqu'il s'avère qu'il peut être représenté suivant une extension plus ou moins large (allant par exemple du « siècle actuel » à « l'heure actuelle »).

³³⁴ *Ibid.*

2) valorisation : dans cette sous catégorie sont considérés les mots, groupes de mots ou phrases référant à la dimension temporelle étudiée et permettant d'en saisir la valorisation. Il s'agit donc ici d'élargir l'approche lexicale à une étude en contexte afin d'évaluer l'appréhension plutôt positive ou négative associée à chaque dimension temporelle : le regard porté sur le passé est-il globalement positif ou négatif ? Le présent est-il représenté comme un moment opportun ou problématique ? L'avenir est-il considéré comme porteur d'espoir ou de craintes ? Telles sont les questions générales auxquelles cette sous catégorie doit apporter des éléments de réponse, permettant ainsi d'affiner notre appréhension de la temporalité à l'œuvre dans les politiques étudiées.

3) articulation : sont ici considérés les mots, groupes de mots ou phrases référant à la dimension temporelle étudiée et se rapportant à son articulation avec chacune des deux autres dimensions. Il s'agit donc, là encore par une analyse en contexte, de saisir de quelle façon les trois dimensions temporelles sont articulées. On touche donc ici au plus près à la question de la temporalité telle que définie plus haut. Ce dernier thème d'analyse découle en quelque sorte des deux précédents qu'il vient compléter et affiner : pour une politique donnée, connaissant l'extension et la valorisation de chacune des dimensions temporelles, il s'agit finalement de déceler leur mode d'articulation : y a-t-il une relation établie entre les trois dimensions temporelles ou entre deux d'entre elles ? Cette relation se fait-elle sur le mode de la rupture ou de la continuité ? Sur le mode rétrospectif ou prospectif ? Quelles places sont accordées à la mémoire et à l'anticipation ? Et en bout de ligne, quelle est l'articulation entre temporalité et politique ? Entre représentation du temps et légitimation du politique ? Qu'est-ce qui, dans les énoncés relatifs à la temporalité, fonde éventuellement l'argumentaire de justification de la politique proposée ? On rejoint ici le cœur de notre démarche et des objectifs proposés : saisir au plus près les représentations de la temporalité et leur articulation au politique.

3.1.2 Les étapes de la démarche

Les catégories servant à l'analyse de la représentation de la temporalité étant ainsi présentées et justifiées, il s'agit maintenant de présenter les différentes étapes de leur mise en œuvre ainsi que les choix qui ont dû être opérés compte tenu de certaines difficultés rencontrées. Les principales étapes méthodologiques étant grossièrement comparables à celles employées pour l'analyse de l'espace, on reprend ici la même représentation schématique sous forme d'organigramme (figure 22).

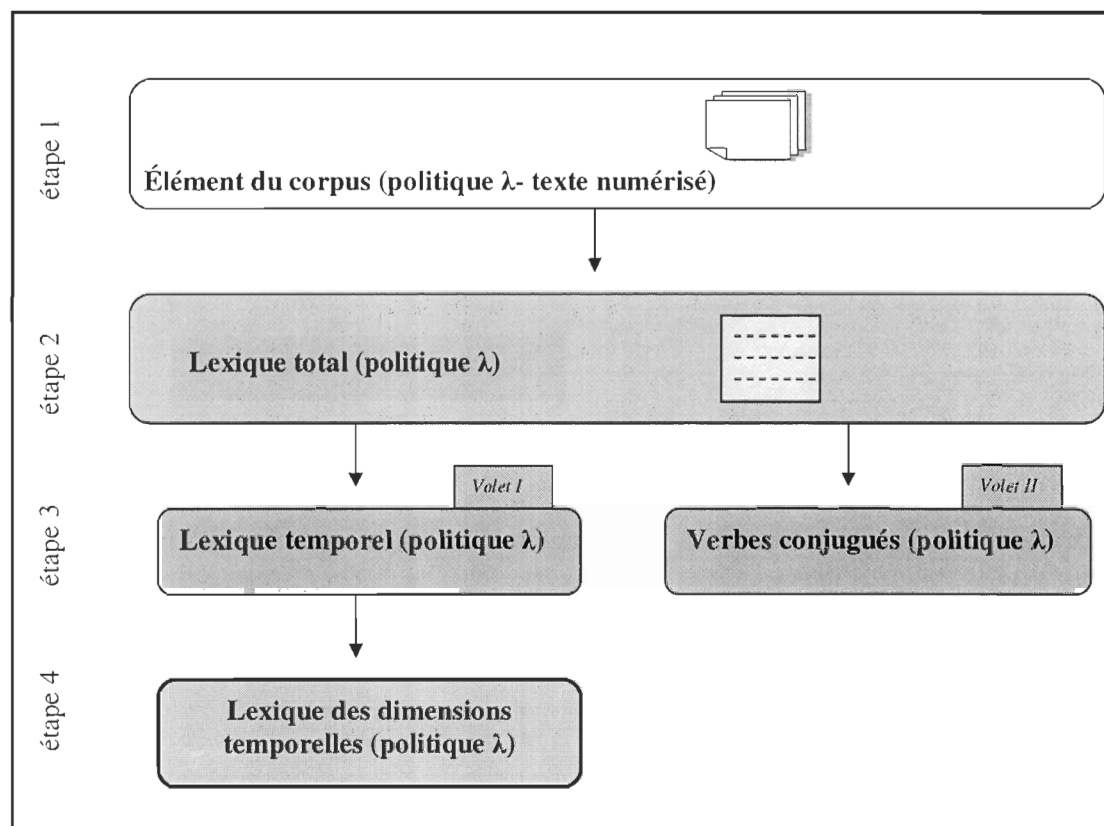


Figure 22. Étapes de traitement du corpus (temps)

Les étapes 1 et 2, qui sont les étapes techniques détaillées dans le chapitre de méthodologie générale (l. 5), ont permis d'obtenir, à partir le corpus global, le lexique total de chaque politique. C'est donc à partir de cette base commune (les quinze lexiques totaux) que se sont ensuite déroulées les étapes respectives à l'étude de la spatialité et de la temporalité. Comme pour l'étude de la spatialité, l'étape suivante (3) consiste, pour chacun des quinze lexiques, à effectuer un premier tri visant à constituer un sous lexique thématique, ici consacré au temps. Il s'agit donc à l'étape 3 de retenir exclusivement tous les mots se référant au temps. Mais cette étape (à la différence de la démarche suivie pour l'espace), contient en fait deux volets distincts : à côté de ce volet proprement lexical s'ajoute le volet grammatical relatif aux temps de conjugaison employés dans chaque politique. Commençons par détailler le volet lexical.

Du lexique total au lexique temporel : (étape 3 volet I)

Comme ce fut le cas avec la catégorie *espace*, nous nous trouvons, avec la catégorie *temps* qui est extrêmement large et complexe, face à des problèmes et choix méthodologiques particulièrement délicats. Que l'on aborde n'importe quel discours avec cette lunette temporelle et l'on constatera à quel point le langage est imprégné de temps, confirmant, s'il en était besoin, qu'il s'agit effectivement d'une des principales catégories d'appréhension du monde.

Nous avons donc choisi d'opérer à ce stade une sélection large du vocabulaire temporel : en plus des noms, adverbes et adjectifs référant explicitement au temps, ont été intégrés les termes non directement temporels mais potentiellement liés à la représentation du temps et de son articulation (exemples : inéluctablement – imprévisible – irréversible). Également, il a fallu être particulièrement attentif à un vocabulaire d'ordre métaphorique pouvant servir à exprimer le temps mais dont le sens premier n'est pas temporel. On a d'ailleurs pu constater que ce vocabulaire ressortit bien souvent de la terminologie spatiale, à l'exemple des *objectifs*, *plans*, *avenues* et autres *perspectives*. À ce stade, la difficulté de constituer un lexique temporel est donc double : il faut non seulement sélectionner sans omission les multiples termes référant au temps mais il faut également intégrer tous ceux dont le sens premier n'est pas lié au temps mais dont l'emploi peut être détourné vers une signification temporelle.

La question des dates représente un autre écueil méthodologique. Il était indispensable, s'agissant de la catégorie du temps, d'intégrer à nos données lexicales toutes les datations incluses dans le corpus. Or ces datations se présentent essentiellement sous deux formes : par dates chiffrées ou par référence à des événements. Ces derniers sont repérés par des adverbes ou prépositions (« *depuis* la Confédération », « *lors* des élections », « *avant* la guerre ») qui doivent donc être inclus à ce stade (ils feront l'objet de désambiguïsation par retour en contexte à l'étape suivante). Quant aux dates chiffrées, elles n'en sont pas plus aisées à repérer puisqu'elles sont mélangées à tous les nombreux autres chiffres employés dans chacune des politiques et ressortant par ordre de grandeur dans le lexique total. Un minimum de désambiguïsation est donc nécessaire afin de déterminer par exemple si « 1896 » fait référence à l'année, si « 50 » fait référence aux années cinquante ou si « 20 » fait référence au 20^{ème} siècle.

Cette étape permet donc de cerner, bien que de façon encore très impressionniste, le *paysage lexical* temporel, de se familiariser avec ses contours et de prendre la mesure de ses particularités.

Du lexique total aux verbes conjugués : (étape 3 volet II)

Le second volet de cette étape 3 est d'ordre grammatical : il consiste à sélectionner tous les verbes conjugués d'une politique et de les classer selon qu'ils se rapportent au passé, au présent ou au futur³³⁵. C'est une étape longue, compte tenu du nombre de verbes conjugués et de certaines difficultés du classement. Voyons de plus près les problèmes posés pour chaque dimension temporelle et les options choisies pour y remédier.

³³⁵ Les verbes conjugués sont classés selon leur temps de conjugaison. Leur éventuelle signification temporelle intrinsèque (« projette », « anticipe », « se souvient »...) n'est pas ici prise en compte. Seuls les verbes à l'infinitif sont, le cas échéant, classés selon leur signification temporelle, mais ils ont alors été répertoriés dans le lexique temporel (volet I).

Ont été inclus dans la catégorie du passé les verbes conjugués au passé simple, à l'imparfait, au plus-que-parfait, au passé antérieur et au passé composé³³⁶. Si les quatre premiers temps sont assez aisés à identifier, le dernier a exigé de recourir à une procédure relativement lourde. En effet, dans le lexique total d'une politique (qui constitue la base de données à partir de laquelle s'effectue cette étape méthodologique), l'auxiliaire et le participe passé qui constituent le passé composé d'un verbe se trouvent justement décomposés, c'est-à-dire répartis dans le lexique suivant leur entrée alphabétique : par exemple, le passé composé «ont apporté» se trouve décomposé dans le lexique, l'auxiliaire classé à l'entrée *O* et le participe passé à l'entrée *A*. Il a donc fallu effectuer une recherche en contexte pour chaque forme possible d'auxiliaire (a, avons, avez, ont, est, sommes, êtes, sont) et trier ceux-ci selon qu'ils étaient effectivement employés comme auxiliaires d'un verbe au passé composé ou selon qu'ils correspondaient aux seuls verbes être ou avoir conjugués au présent. Précisons enfin que tous les verbes conjugués au passé composé ont été inclus dans la catégorie du passé, bien que ce temps de conjugaison tienne parfois lieu d'un présent exprimant une vérité générale (« tenir le Canada pour ce qu'il a toujours été »).

La constitution de la catégorie du présent est de prime abord plus simple puisqu'elle contient uniquement les verbes conjugués au présent (indicatif, subjonctif, impératif). Elle implique malgré tout un effort de désambiguïsation afin de distinguer de ces formes verbales un certain nombre de formes nominales ou adjectives. À titre d'exemples, « compte », « axe », « base », « centre » ou « forme » peuvent être des verbes au présent ou des noms ; « présente » peut être un verbe au présent ou un adjectif ; « fait » peut être un verbe au présent, un participe passé ou un nom. Notons qu'il s'agit inévitablement du temps le plus employé dans les politiques : d'une part parce que le locuteur s'exprime majoritairement au présent (il s'agit d'énoncer, de *présenter* une politique), d'autre part parce que ce temps est parfois employé pour évoquer le passé : « la décennie 1860 / 1870 marque un changement ». Précisons enfin que, afin de ne pas gonfler indûment les données relatives au présent, il a été décidé de retrancher les entrées lexicales [c'est], puisque cette forme verbale du présent qui est d'un emploi extrêmement

³³⁶ Les temps passés du subjonctif et du conditionnel sont d'un emploi plus rare, mais ils ont été comptabilisés de la même façon.

fréquent peut en fait concerner chacune des trois dimensions du temps (passé : « *c'est* l'union Nationale qui décida, dès 1938 » ; présent : « *c'est* cette considération qui guide » ; futur : « *c'est* sur la base de cette volonté commune qu'il sera possible »).

Dans la catégorie du futur ont été intégrés les conjugaisons au futur de l'indicatif³³⁷ et certaines conjugaisons au présent du conditionnel. Il s'avère en effet que ce temps est fréquemment utilisé pour exprimer l'impact d'une action dans le futur (telle décision prise aujourd'hui *aurait* pour conséquence demain : grâce à la décentralisation proposé aujourd'hui, les instances régionales *auraient* demain la capacité...). Au fond, il s'agit d'une tournure permettant d'exprimer le potentiel que la politique porte à l'égard du futur (avec la politique proposée, les régions *pourraient* se développer). C'est donc dans ce cas une forme d'expression du futur, révélant une certaine conception de l'articulation entre le présent et le futur et qui à ce titre, doit être intégrée aux données du futur. Dans d'autres cas, l'emploi du conditionnel se rapporte à l'expression d'une articulation entre le passé et le présent (si telle décision avait été prise dans le passé, elle *aurait* aujourd'hui pour conséquence....) et ne doit donc pas être comptabilisée. Là encore, un important travail de désambiguïsation est donc nécessaire compte tenu de la diversité de "sens temporels" dans l'emploi du conditionnel.

Ce volet grammatical, qui consiste à classer les verbes conjugués dans chacune des trois dimensions temporelles, recèle donc de nombreux pièges et difficultés. Sa mise en œuvre est exigeante compte tenu de la masse des données, de certaines complications techniques et des imbrications temporelles propres au langage. Cependant, la procédure établie et les choix exposés visent à assurer la fiabilité et la reproductibilité attendues de toute démarche méthodologique.

Les données grammaticales ainsi sélectionnées et catégorisées servent directement de base à une analyse quantitative relativement simple mais non moins pertinente. Tout d'abord, elle permet, pour chaque politique, de connaître l'importance grammaticale de chacune des trois

³³⁷ En de très rares occasions, le futur est employé pour narrer un événement passé : « à partir de 1840, le régime britannique va doter.... ».

dimensions du temps. Ensuite, elle permet, par compilation avec les données lexicales, de proposer un « profil temporel » global. Enfin, elle se prête à la visée comparative de l'étude.

Il aurait pu être décidé de prolonger cette piste grammaticale par une étape plus qualitative. En effet, compte tenu de la richesse et de la variété de ces données, plusieurs voies d'analyse auraient pu être empruntées. Ainsi, l'étude plus approfondie de l'emploi du conditionnel permettrait certainement d'éclairer les modes d'articulation des trois dimensions du temps. Dans un autre registre, une analyse centrée sur la conjugaison de certains verbes relatifs à l'action (faire, pouvoir, falloir, devoir, vouloir...) contribuerait à saisir de plus près les liens entre temporalité et modalités d'action. Malgré leur pertinence évidente en regard de nos objectifs d'étude, ces pistes ont été écartées : un travail d'analyse est toujours affinable et perfectible mais on ne peut prétendre épuiser toutes les avenues possibles dans le cadre d'une recherche doctorale.

Dans un souci de cohérence méthodologique entre nos deux grandes catégories à l'étude (l'espace et le temps) et aussi parce que cette voie nous semblait pertinente et consistante eut égard aux objectifs annoncés, nous avons choisi de centrer l'étude qualitative de la temporalité sur les données strictement lexicales.

Du lexique temporel à la catégorisation par dimensions temporelles (étape 4) :

Les lexiques temporels précédemment obtenus pour chacune des politiques font, à cette étape, l'objet d'un tri plus restreint visant à ne retenir que les éléments référant directement à l'une des trois dimensions temporelles. Ces éléments sont alors catégorisés selon qu'ils se rapportent au passé, au présent ou au futur. La simplicité d'une analyse recourant à seulement trois catégories n'est qu'apparente. Certains éléments lexicaux sont suffisamment explicites pour être classés directement : « originel », « traditionnel », « rétrospective » seront par exemple classés dans la catégorie passé ; « actuellement », « aujourd'hui » dans la catégorie du présent ; « avenir », « prospective », « demain » dans celle du futur. Mais une part importante des données exige des efforts de désambiguïsation avant la catégorisation.

Tout d'abord, le lexique temporel global précédemment établi recèle un certain nombre de faux amis qu'il est indispensable d'éliminer à cette étape. À titre d'exemple, l'entrée lexicale *termes* peut renvoyer aussi bien aux « moyen et long termes » (à classer dans la catégorie du futur) qu'aux « termes de la loi » (à exclure du lexique temporel). On procède donc à un premier degré d'épuration du lexique en éliminant ces faux amis.

Le second type d'épuration, le plus délicat mais le plus important, consiste à restreindre la première sélection en ne retenant que les mots (noms, adjectifs, adverbes, verbes à l'infinitif) référant explicitement à l'une des trois catégories passé, présent, futur. Mais toute la difficulté est justement de situer la frontière de l'explicité ! Et c'est la reproductibilité de la méthode qui est ici en jeu : deux codeurs n'auront pas forcément la même conception de ce qui est ou non explicitement temporel. De nombreux termes sont ainsi en question. Par exemple, doit-on considérer que « expérience » réfère explicitement au passé, « contexte » au présent et « plan » au futur ? Il est impossible de répondre à cela suivant des critères strictement objectifs. Notre principal guide pour la sélection ou le rejet de certains mots litigieux a été leur degré d'ambiguïté : le retour en contexte, pour chacun d'eux, a permis d'évaluer plus précisément leur portée temporelle. Pour reprendre nos exemples, il s'est avéré que « expérience » réfère dans la majorité des cas directement au passé (« à la lumière des expériences vécues », *pol.* 83) et que son entrée lexicale doit donc être maintenue et classée dans cette catégorie³³⁸, quitte à supprimer certaines occurrences après désambiguïtisation (ex : « d'autres expériences méritent d'être tentées », *pol.* 83). À l'inverse, « contexte » est souvent employé sans lien direct avec le présent (« un contexte économique qui ne leur a pas été favorable » *pol.* 2001), à moins qu'il s'agisse du « contexte actuel » et dans ce cas, c'est l'adjectif *actuel* qui est catégorisé. Le mot *contexte* a donc été écarté. Enfin, le *plan* constitue un troisième cas de figure. Fallait-il ou non le catégoriser dans le futur ? La question est d'autant plus importante qu'il comptabilise un nombre élevé d'occurrences (dans la politique de 1988, il figure parmi les dix premiers mots comptabilisant le plus d'occurrences) et est donc susceptible de peser fortement sur les profils temporels. Mais ce terme a été écarté car soit son emploi ne réfère pas au futur (ex : « sur le plan de l'enseignement »

³³⁸ Le passé est précisément désigné « espace d'expérience » par Reinhart Koselleck KOSELLECK, R. (1990). *Le futur passé...*, *op. cit.*

pol. 88), soit son lien avec le futur est trop ambigu. Par exemple, la politique de 1988 se présente comme un « Plan d'action » : il s'agit effectivement d'actions orientées vers l'avenir, mais on peut considérer qu'il en est de même pour chaque politique (chacune propose des mesures à venir) sans pour autant que le terme politique soit catégorisé dans le lexique. Pour ces raisons, *plan* n'a pas été retenu pour catégorisation, mais *planification* / *planifier* ont été conservés (« planifier une stratégie et des axes de développement », *pol.* 95). Afin d'assurer la reproductibilité de la démarche et la cohérence de traitement entre chaque politique, les "rebuts" (mots litigieux non retenus pour classification) ont été référencés.

Certaines vérifications doivent encore être effectuées à ce stade afin d'éviter d'éventuels contre sens risquant de fausser la catégorisation. Par exemple, « avant » ne se rapporte pas nécessairement au passé (« avant toute chose ») et peut même concerner le futur proche dans l'expression « avant peu ». « Maintenant » se rapporte au présent lorsqu'il est employé seul, mais réfère au passé dans l'expression « jusqu'à maintenant ». Dans le même ordre d'idée, « lendemain » peut référer à un événement passé (« au lendemain des élections, il fut décidé... »).

Enfin, une attention particulière a été apportée au délicat problème du comptage multiple. Prenons l'exemple de trois entrées lexicales distinctes ayant chacune une signification temporelle évidente : le chiffre « 50 » (date), le nom « années » (durée ou période) et la préposition « durant » (indice temporel). Or, il peut s'avérer que ces trois mots soient en fait accolés pour former l'expression « durant les années 50 ». Il s'agit clairement d'une référence au passé qui doit donc être classée comme telle dans la catégorie du passé, mais ne compter que pour une seule entrée lexicale (et non pour trois). Techniquement, il s'agit d'ôter une occurrence à l'entrée lexicale *durant* et une à l'entrée *année* pour ne conserver de cette expression que l'entrée la plus indicative, soit *50* qui informe de l'ampleur du recul historique.

De la catégorisation des dimensions temporelles à leur comptabilisation :

Après ces différents modes de tri, sélection et épuration, les éléments lexicaux restants se trouvent répartis dans les trois catégories de temps. Il ne reste alors qu'à comptabiliser les

résultats en additionnant le nombre d'occurrences relatives à chacune d'elles. On est alors en mesure d'établir la répartition du lexique temporel, c'est-à-dire le poids lexical relatif du passé, du présent et du futur pour chaque politique et de la visualiser au moyen d'une représentation graphique (figure 20).

Le même exercice de comptabilisation est effectué avec les données grammaticales (verbes conjugués) afin d'estimer le poids relatif des dimensions temporelles du point de vue des conjugaisons (figure 21).

Enfin, ces deux séries de données sont compilées afin d'obtenir le profil temporel global de chaque politique, représenté par le même type de graphique (figure 19).

Ces résultats permettent donc de connaître, pour chaque politique, l'importance relative de chaque dimension temporelle : dans quelle mesure le vocabulaire employé fait-il référence au passé, au présent et au futur ? Dans quelle proportion les verbes sont-ils conjugués au passé, au présent et au futur ? Globalement, comment le profil temporel de la politique est-il marqué par le passé, le présent et le futur ? La politique est-elle très centrée sur une dimension temporelle en particulier et si oui laquelle ? Est-ce principalement redevable au vocabulaire ou aux conjugaisons ? Y a-t-il cohérence entre le poids lexical et le poids grammatical des dimensions temporelles ? C'est à ces différentes questions que permettent de répondre les données catégorisées ainsi que leur visualisation graphique.

Tous ces résultats et leur mise en forme facilitent également l'analyse diachronique annoncée dans nos objectifs : quelle est, du point de vue quantitatif, l'évolution de la répartition des profils temporels au cours de la période étudiée ? La dimension pivot est-elle toujours la même ou change-t-elle d'une politique à l'autre ? Peut-on repérer une sorte de périodisation des politiques suivant l'importance accordée à l'une ou l'autre des dimensions temporelles ? Et comment évoluent respectivement le passé, le présent et le futur au cours de la période étudiée ? Peut-on relever des évolutions (progression ou diminution) progressives ou au contraire des moments de rupture ?

Ces résultats, d'ordre quantitatifs, sont donc susceptibles d'apporter un éclairage instructif sur les représentations du temps et leurs transformations au cours de la période. Ils sont complétés et affinés par une approche qualitative, essentiellement une analyse en contexte, dont le patron de fouille est constitué des données uniquement lexicales.

Arrivés au terme de ce chapitre méthodologique, on peut s'interroger sur la pertinence de la procédure décrite et des choix opérés. Tout d'abord, la méthodologie est-elle adaptée aux objectifs de recherche ? Certaines étapes, parfois longues et alambiquées, pourraient être jugées disproportionnées par rapport aux résultats. Par exemple, l'exercice consistant à recomposer les passés composés peut paraître surprenante puisqu'elle exige de reconstruire ce qui a été déconstruit. Mais on répondra que toute méthodologie doit composer avec des contraintes d'ordre technique qui, dans ce cas, n'ont pu être simplifiées. Ajoutons que, compte tenu de la rareté des travaux portant sur la représentation du temps, il a fallu faire preuve d'innovation tout en maintenant un critère de faisabilité. Également, il faut interroger la cohérence de la démarche dans son ensemble : les différentes étapes sont-elles pertinentes et articulées ? À un niveau général, on peut estimer la démarche cohérente en ce qu'elle suit la même logique et recours aux mêmes outils que l'analyse de l'espace. L'objectif final de la recherche étant de comparer les représentations du temps et de l'espace, il n'est pas anodin que ces deux catégories soient abordées avec les mêmes outils. Au niveau interne, plusieurs arguments supportent la cohérence de la démarche. Le fait de fonder l'analyse quantitative sur deux types de données (lexicales et grammaticales) permet d'élaborer un portrait temporel global plus affiné. Il est en lui-même riche d'informations et se prête particulièrement à l'analyse comparative. Et cette étape quantitative est également préparatoire à l'étape qualitative puisqu'elle en constitue le patron de fouille.

Enfin, il faut porter un regard critique sur la reproductibilité de la démarche, critère essentiel à l'évaluation de la méthodologie. On aura par exemple noté l'important effort de désambiguïsation exigé tout au long des différentes étapes et qui peut ouvrir la voie à des divergences d'interprétation. Cependant, plusieurs balises visent à assurer au mieux cette exigence de reproductibilité. D'une part, à chaque étape, les choix posés ont été explicités et

justifiés : ils n'en sont pas moins discutables et perfectibles, mais au moins constituent-ils des références permettant de reproduire la démarche. D'autre part, la démarche elle-même prouve en partie sa reproductibilité puisqu'elle a pu être appliquée de façon homogène aux quinze textes du corpus.

Une méthode reste toujours discutable et perfectible, surtout dans une recherche fortement exploratoire. Mais elle doit être d'autant plus rigoureuse et explicite. C'est ce vers quoi nous avons tendu.

3.2 Étude de la temporalité par politique

Les résultats obtenus permettent, pour chaque politique, de dégager son « profil temporel global », c'est-à-dire l'estimation du poids relatif de chacune des trois dimensions du temps que sont le passé, le présent et le futur. Cette estimation est fondée sur la compilation de deux types d'observations : un d'ordre grammatical et l'autre d'ordre lexical.

Suivant le même souci et la même logique méthodologiques observés pour l'étude des représentations de l'espace, l'approche quantitative se double d'une démarche qualitative. Au-delà de la pertinence et de la signification que les résultats quantitatifs apportent par eux mêmes - et qui seront analysés en termes de profils et de tendance par exemple – ils sont aussi à considérer comme des balises permettant de guider et de stabiliser l'approche qualitative, étape complémentaire et indispensable pour l'étude des représentations.

3.2.1 Les politiques de 1945, 1948, 1952 et 1956 : *discours du budget*

La première caractéristique ressortant de l'analyse des politiques duplessistes tient à l'homogénéité des profils temporels obtenus pour les quatre discours du budget étudiés entre 1945 et 1956 (*figures 23 à 26*) : on constate que les poids respectifs de chacune des dimensions

du temps - passé, présent, futur - demeurent notablement stables durant cette période. La configuration de la temporalité semble donc, de ce point de vue, inchangée au cours de l'époque duplessiste considérée. La dimension du *présent* représente un peu moins de la moitié des occurrences comptabilisées (entre 44 et 48 %) ; elle ne domine que légèrement la dimension du *passé*, celle-ci représentant en moyenne près de 40 % des occurrences (entre 38 et 42 %). La dimension du *futur*, également stable tout au long de la période, est nettement moindre par rapport aux deux précédentes dimensions, avec une moyenne de 14 % (entre 11 et 15 %). Le présent et le passé apparaissent donc, d'un point de vue quantitatif, comme les dimensions majeures et stables de la représentation temporelle dans les discours étudiés pour la période duplessiste.

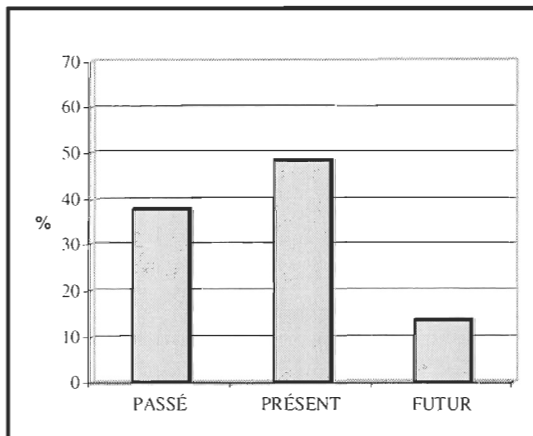


Figure 23. Profil temporel global – Politique de 1945

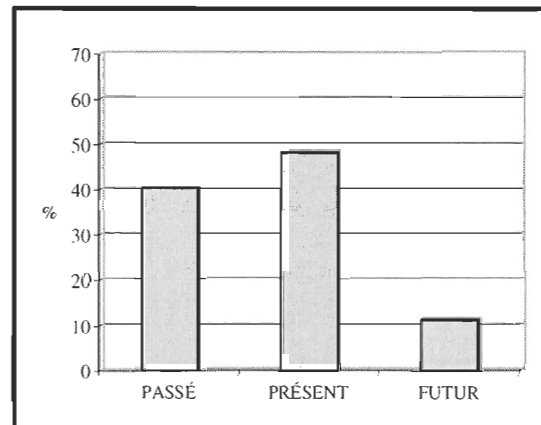


Figure 24. Profil temporel global – Politique de 1948

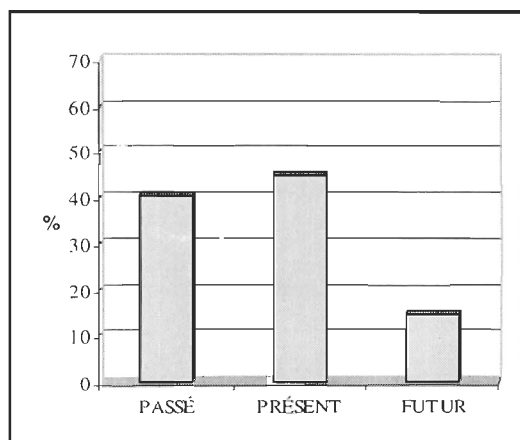


Figure 25. Profil temporel global – Politique de 1952

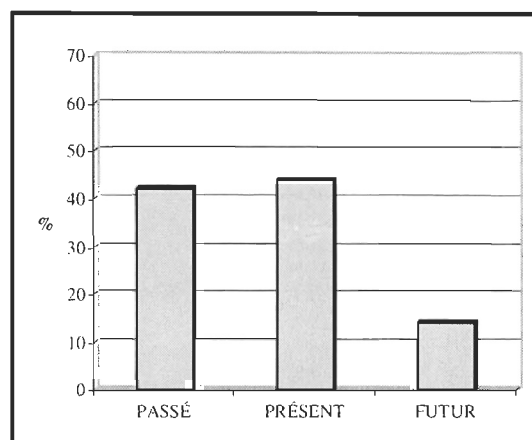


Figure 26. Profil temporel global – Politique de 1956

Ces profils temporels étant le résultat de la compilation de données grammaticales et de données lexicales, une analyse plus fine implique de distinguer ces deux types de données et d'en révéler les éléments les plus pertinents en regard des objectifs poursuivis dans cette étude.

La structuration globale des profils temporels reflète très nettement la structuration des données grammaticales, c'est-à-dire la répartition des verbes conjugués (voir figures 27 à 30) : les quatre politiques analysées sont essentiellement conjuguées au présent (de 53 à 59 % des verbes comptabilisés), mais recourent fréquemment aux temps du passé (de 31 à 35 %). L'emploi du futur est par contre plus rare et dans une proportion également stable d'une politique à l'autre (entre 9 et 12 %). Il est aussi à noter que le discours duplessiste ne recourt que très occasionnellement au conditionnel d'anticipation.

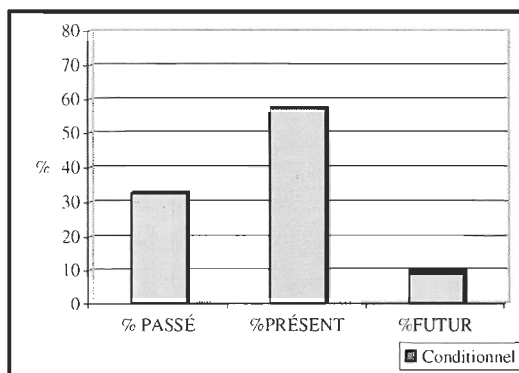


Figure 27. Répartition des verbes conjugués Politique de 1945

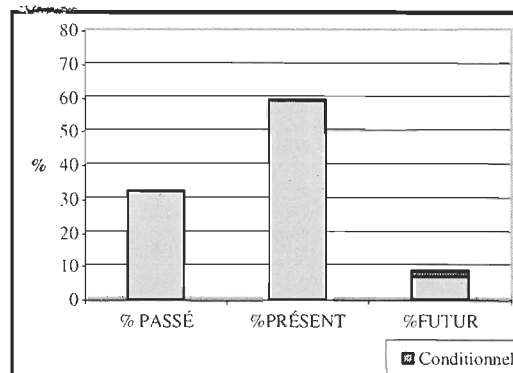


Figure 28. Répartition des verbes conjugués Politique de 1948

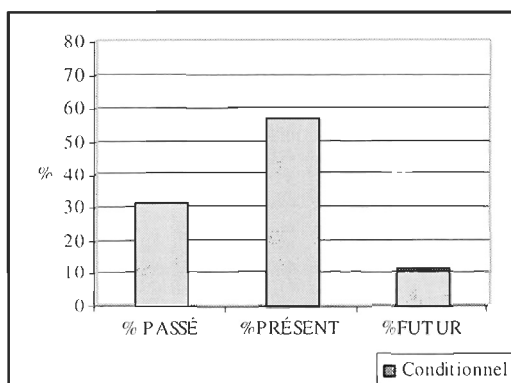


Figure 29. Répartition des verbes conjugués Politique de 1952

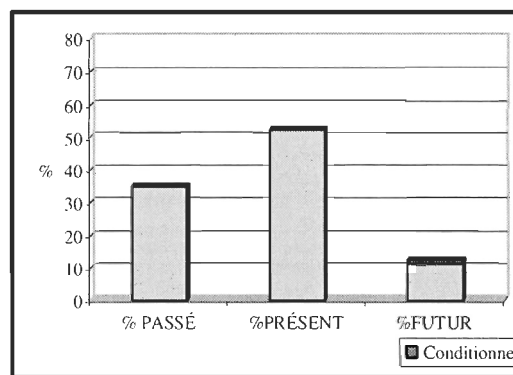


Figure 30. Répartition des verbes conjugués – Politique de 1956

Les données relatives au lexique temporel (voir figures 31 à 34) présentent quant à elles une répartition quantitativement différente, marquée par la prédominance du vocabulaire relatif au passé (entre 51 et 61 % du lexique temporel) et un poids moindre du présent et du futur.

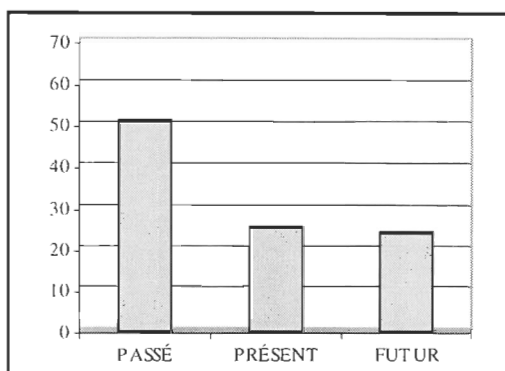


Figure 31. Répartition du lexique temporel Politique de 1945

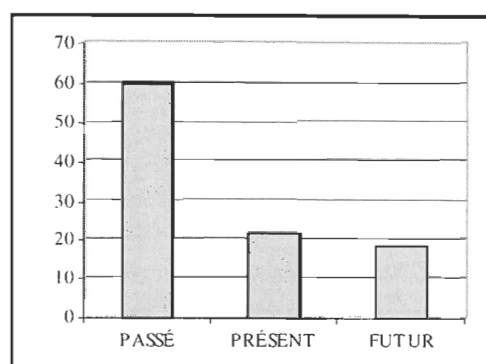


Figure 32. Répartition du lexique temporel Politique de 1948

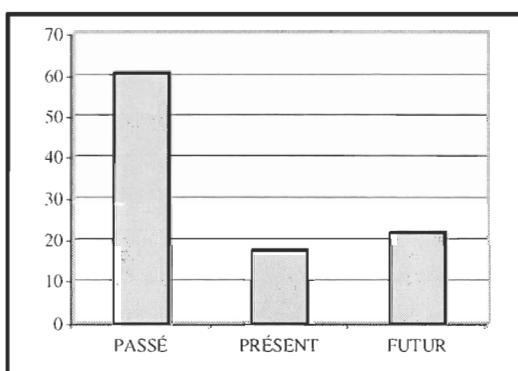


Figure 33. Répartition du lexique temporel Politique de 1952

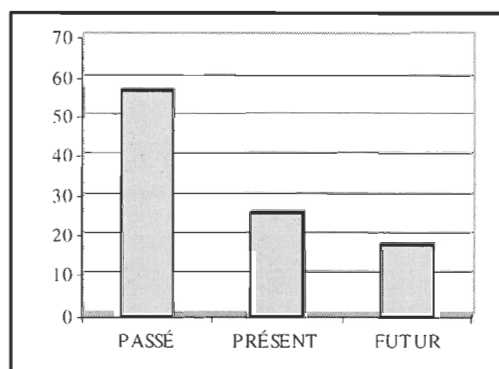


Figure 34. Répartition du lexique temporel Politique de 1956

Cependant, cette lecture quantitative des données lexicales n'a en soit qu'un intérêt limité si elle n'est pas complétée et affinée par une appréhension d'ordre qualitatif. Que nous apprennent les mots – et les chiffres (dates) – de ces lexiques concernant les trois dimensions temporelles auxquelles ils réfèrent ? Pour tenter de répondre à cette question, il faut adopter une approche plus détaillée impliquant alors d'examiner une à une chacune des quatre politiques de la période.

Étude lexicale de la temporalité dans la politique de 1945

- Représentation du passé :

Qu'en est-il du passé dans la politiques de 1945 ? Le premier indice nous est révélé par l'étude des années chiffrées auxquelles il est fait référence dans ce discours du budget.

L'année la plus ancienne dont il est fait mention dans le discours de 1945 est « 1867 », date de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, offrant ainsi un regard rétrospectif de près de quatre vingt années. Sur la base de toutes les années chiffrées citées dans la politique, on peut proposer une visualisation de l'amplitude des références datées au passé (figure 35). Ceci constitue un mode partiel mais pertinent de saisie de la représentation du temps à l'œuvre dans cette politique :

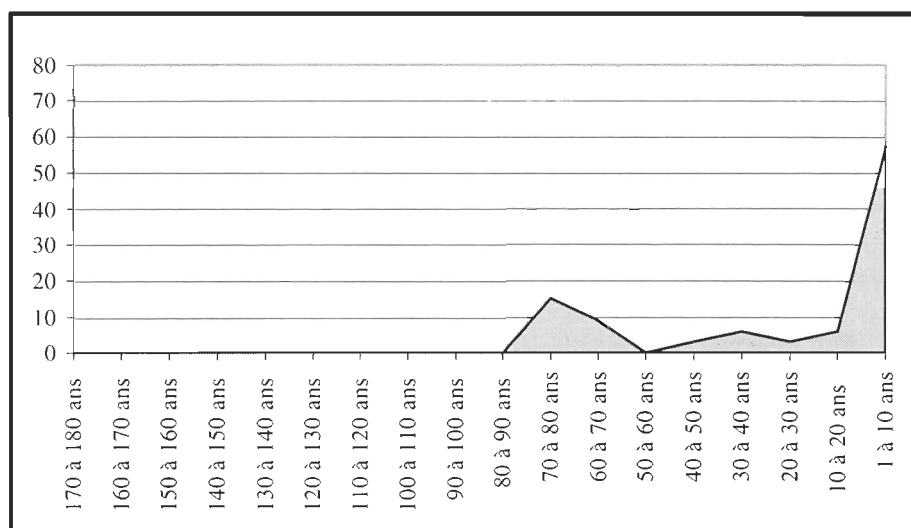


Figure 35. Amplitude du passé - Politique de 1945

On constate ici que le discours de 1945 fait plusieurs fois référence à des dates situées dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, offrant ainsi une profondeur historique notable. On

remarque parallèlement l'ampleur du passé récent, exprimé par le nombre élevé de références aux années comprises entre 1944 et 1925, donc suivant un recul de 1 à 20 ans.

Les références au passé ne se font pas uniquement par le biais des datations chiffrées. L'étude plus précise du lexique temporel apporte d'autres informations concernant le recul historique propre à cette politique. Ainsi, dans le discours, il est fait référence aux « quatre derniers siècles » de l'histoire du Canada, ce qui confirme et même prolonge grandement la profondeur historique identifiée par les dates. Traitant de la diversité canadienne, le locuteur fait en effet référence à une réalité historiquement lointaine et ancrée :

Ni les uns ni les autres, nous n'en sommes responsables. Nous ne sommes pas les auteurs, nous sommes les héritiers de ce fait; et il suffit de feuilleter les annales des quatre derniers siècles pour en comprendre les causes historiques. Donc, diversité de race, diversité de langue, diversité de croyance, telles sont les conditions sociales que la Province nous a faites et si quelqu'un se levait ici pour nous affirmer que, dans un avenir prochain, il n'y aura plus au Canada qu'une race, qu'un langage et qu'une foi, nous l'enverrions tranquillement vaticiner dans le royaume vaporeux de l'Utopie. (*Discours du budget*, 1945)

Cette citation illustre une temporalité presque rigide reliant étroitement le passé lointain et l'avenir : suivant la logique de l'héritage et de sa transmission à travers le temps, le passé ancien explique, voire détermine, la situation présente et continuera irrémédiablement à marquer l'avenir.

Le lexique confirme également l'importance du passé récent déjà révélé par les datations. Son analyse permet de préciser que ce passé récent est essentiellement abordé sous un angle politique. Le gouvernement aux couleurs de l'Union Nationale et dirigé par Duplessis est à l'époque nouvellement élu, ayant défait le gouvernement libéral aux élections de 1944. On relève donc, dans le discours du budget de 1945, de nombreuses allusions à « l'ancien gouvernement », « l'ancien trésorier » ou au « gouvernement précédent ». Précisons qu'il s'agit le plus souvent de jugements négatifs et de critiques adressés à l'endroit de ces prédécesseurs et de leurs actions, le locuteur parlant explicitement des « erreurs et des fautes du passé ». Là encore, on constate que la

temporalité, en tant que mode d'articulation entre les trois dimensions du temps, est très marquée :

Le budget est donc l'expression la plus sensible de la situation d'une province. C'est là que viennent se résumer les erreurs et les fautes du passé; c'est là que se trouvent aussi inscrites les espérances de l'avenir. Les lois et les principaux événements de la vie nationale y trouvent leurs répercussions, et c'est sans doute pour cela que dans nos démocraties le discours du budget donne lieu au plus important débat de nos sessions parlementaires. (*Discours du budget*, 1945)

L'exercice même du budget est ainsi considéré comme l'expression de la situation présente faisant le pont entre le passé et l'avenir. Et c'est bien parce que son enjeu est celui de l'expression d'une temporalité que le budget est l'occasion de discours et de débats en démocratie. Cette citation vient ainsi directement illustrer le lien entre temps et politique qui a été posé au fondement de cette étude.

Résumons donc ce que nous apprend le lexique temporel du discours de 1945 relativement à la représentation du passé : le passé lointain, dont la profondeur atteint jusqu'à quatre siècles, est très articulé au présent et au futur qu'il semble fortement conditionner et de façon plutôt positive ; le passé récent, fréquemment rappelé dans le discours, est également mis en relation avec le présent et le futur, mais sur un mode différent : il s'agit d'un passé négatif, qui se reflète dans le présent, mais qui n'hypothèque pas pour autant l'avenir.

- Représentation du *présent*:

Rappelons que le présent est la dimension majeure ressortant du profil temporel global de la politique et que ceci est principalement du au poids du présent dans les données grammaticales (la politique est essentiellement conjuguée au présent). Le lexique temporel consacré au présent est par contre plus réduit. Il recèle cependant certains indices permettant de qualifier la représentation du présent qui est à l'œuvre dans cette politique.

On remarque par exemple la fréquence d'utilisation de l'adjectif « actuel » qui s'avère ressortir presque exclusivement de la référence au « gouvernement actuel ». Il en découle nettement une appréhension politico-institutionnelle du présent. Ceci est confirmé par l'étude en contexte d'autres éléments majeurs du lexique, tels que l'emploi du mot « aujourd'hui ». Celui-ci est directement associé à l'idée de la responsabilité gouvernementale : « il nous place aujourd'hui dans une situation extrêmement critique », « nous devons aujourd'hui diminuer nos dépenses », « aujourd'hui nous devons envisager un avenir », appuyant là encore la dimension politique du présent.

Au-delà de sa charge politique, le présent de 1945 est également un présent lourd. Tout d'abord, c'est un présent chargé des erreurs et négligences du gouvernement précédent : « l'ancien gouvernement avait même négligé [...] de voter les crédits nécessaires à la mise en vigueur de ses propres lois. [...] Comme conséquence de cette dernière négligence le budget actuel se trouve grevé d'un montant supplémentaire [...] ». On retrouve ici la logique décrite dans l'analyse du passé : la situation présente est imputable au passé récent. D'autre part, le présent est également lourd du fait de la situation internationale : au moment où ce discours du budget est prononcé, on est à « l'heure » de la guerre. C'est aussi en cela qu'il est question des « difficultés de l'heure actuelle ».

Cependant, cette charge du présent ne semble pas devoir peser sur l'avenir : « Les difficultés de l'heure ne doivent pas cependant nous faire oublier la préparation de l'après-guerre ». En ce sens, le déterminisme qui semble marquer l'articulation entre passé et présent ne se vérifie pas aussi nettement dans le rapport entre présent et futur.

- Représentation du *futur*:

Le discours affirme explicitement que le poids du présent ne doit pas peser sur l'orientation de l'avenir. On constate qu'il influe malgré tout sur sa représentation : le nombre des références à « l'après-guerre » ou à « la fin des hostilités » témoigne de l'importance du court

terme dans la représentation de l'avenir. Il est en effet beaucoup question des « préparatifs » et de la politique de la « période d'après-guerre » qui semble « très prochaine » :

L'horizon de la politique canadienne est assombri. Les provinces auront de lourdes responsabilités dans le domaine de la reconstruction d'après-guerre.

En terme de perspective, la représentation de l'avenir est très centrée sur une période de court terme, celle de l'après-guerre qui s'annonce. De plus, les « projets » et « prévisions » dont il est question dans ce discours sont largement restreintes au cadre de l'exercice budgétaire qui est, par définition, annuel.

Une seule référence à un avenir lointain a été relevée : il s'agit de la date de 1960, correspondant alors à la date d'échéance des emprunts de la victoire.

Il semble que se dégage de toute cette analyse le constat d'une double temporalité. L'une de court terme, d'ordre contextuel ou circonstanciel, reliant un passé récent peu valorisé à un futur proche problématique ; l'autre de long terme, évoquée plus en filigrane mais dont l'extension lui confère une valeur presque transcendante, reliant un passé lointain respectable voire glorieux à un futur infini et tout autant valorisé. L'extrait suivant, qui clôt le discours de 1945, illustre cette double temporalité :

Voilà, Monsieur l'Orateur, la synthèse de la doctrine de l'Union Nationale, l'idéal poursuivi par notre chef valeureux et ses modestes collaborateurs. En cherchant à l'implanter en terre canadienne et à la faire épanouir en terre québécoise, nous marcherons sur les traces glorieuses de nos grands parlementaires, nous aurons fait œuvre durable et féconde et selon le mot de Poincaré: "Nous qui passons dans les contingences et l'instabilité des choses, nous aurons éclairé notre vie d'un reflet d'immortalité".

On constate ici que ces deux temporalités, bien qu'étant de natures différentes voire opposées, sont pourtant inter-reliables, et que la voie de cette interrelation est d'ordre politique.

Étude lexicale de la temporalité dans la politique de 1948

- Représentation du *passé* :

Suivant le même procédé de compilation des années chiffrées citées dans la politique, on peut obtenir un premier aperçu de la représentation du passé par la visualisation de son amplitude :

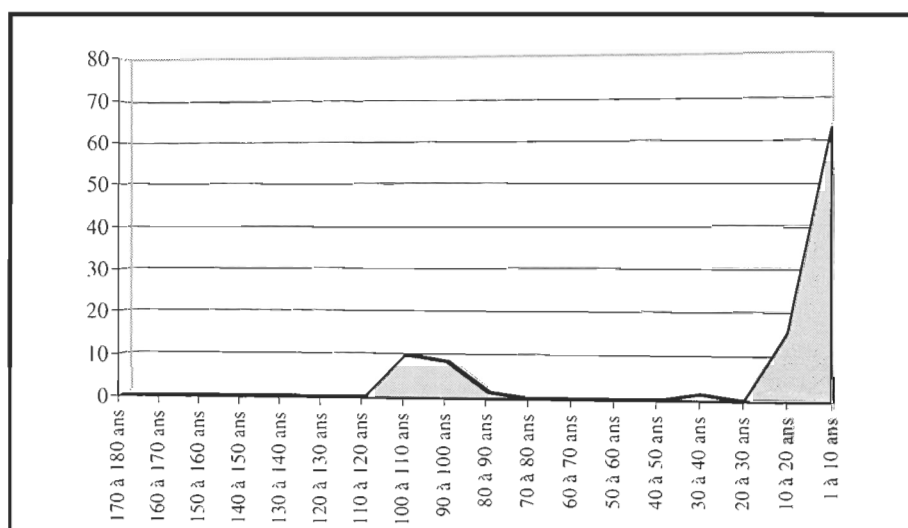


Figure 36. Amplitude du passé - Politique de 1948

On constate ici une profondeur historique encore plus marquée que dans la politique précédente, l'année de référence la plus ancienne étant 1841, ce qui représente un regard rétrospectif de plus de cent ans. L'orateur fait plusieurs fois allusion aux années antérieures à 1850. Parallèlement, on constate l'ampleur du passé récent, avec de nombreuses références aux années comprises entre 1928 et 1947 : comme dans la politique précédente, les références aux vingt années antérieures sont les plus nombreuses.

Quels compléments apportent l'étude du lexique temporel relatif au passé ? Tout d'abord, elle permet de préciser la profondeur du recul historique. Elle confirme la présence de nombreuses références à des évènements datant d'un siècle (« un siècle », « cent ans », « centenaire »), c'est-à-dire à des faits remontant aux années 1840 : en particulier, il s'agit de l'évocation d'une époque durant laquelle des élus canadiens français se sont illustrés par la défense et l'utilisation de la langue française dans l'enceinte même du parlement canadien, alors exclusivement anglophone. Ainsi, ce recul historique correspond principalement au « rappel du centenaire de la consécration officielle de la langue française dans nos parlements » (*Discours du budget*, 1948). Mais plus encore, le lexique temporel indique que le discours est traversé par des références mémorielles encore plus lointaines, allant jusqu'à évoquer le « temps des peuples anciens », voire « l'époque des croisades ». Ce passé lointain est également évoqué par de fréquentes références à « nos origines », « nos ancêtres » et aux « pères » et recourt là aussi à l'idée de transmission par le vocabulaire de l'« héritage » et du « lègue ». D'autre part, les qualificatifs associés à ces évocations confèrent à ce passé originel une valeur éminemment positive : ce passé est « glorieux », « splendide », « héroïque » et même fondateur (« les ancêtres ont établi les fondements de notre civilisation canadienne »).

Comme dans la politique précédente, on remarque ici l'appréhension hautement politique du rapport au passé :

Cet héritage splendide que nos ancêtres nous ont légué, nous ne devons pas nous contenter de le conserver intact ; nous devons travailler à le faire fructifier. Les hommes politiques de cette province ont à choisir entre deux lignes de conduite, l'une qui consiste à travailler à la conservation et à l'enrichissement de cet héritage et l'autre qui consiste à le dissiper avec prodigalité (*Discours du budget*, 1948)

Ce sont apparemment les hommes politiques qui sont dépositaires de ce passé ancien et glorieux et le choix entre la dilapidation ou la fructification de cet héritage est clairement posé comme étant de l'ordre de la responsabilité politique. Ce lien entre passé et politique sert même d'argument à la légitimation du chef du parti : Duplessis serait en quelque sorte l'incarnation de cet héritage glorieux :

[...] la politique du Chef de l'Union Nationale nous rappelle sous certains aspects les caractères fondamentaux de la race française, caractères d'opiniâtreté, de courage et de foi en l'avenir, caractères qui ont permis aux pionniers du pays d'ouvrir à la civilisation les villes et les paroisses qui font aujourd'hui notre orgueil (*Discours du budget*, 1948)

Qu'en est-il du passé récent fréquemment mentionné par les dates ? Il s'agit là encore d'un passé politique : il est surtout fait mention des actions récentes du gouvernement duplessiste depuis son élection en 1944 ou encore de ses actions antérieures lors de son précédent mandat entre les années 1936 et 1939. Il s'agit donc plutôt d'un passé valorisé puisque ce sont les actions jugées positives qui sont rappelées à la mémoire (réduction de la dette, électrification rurale, hausses salariales...). Contrairement au discours de 1945, le gouvernement libéral précédent (défait en 1944) est rarement évoqué.

- Représentation du *présent*:

Comme celle de 1945, la politique de 1948 est essentiellement conjuguée au présent, qui constitue de ce fait la dimension majeure du profil temporel global. Au niveau lexical, ce présent est tout d'abord à l'échelle de l'année : s'agissant d'un discours du budget, par définition annuel, la référence à « l'année » en cours est très fréquente. Mais il est aussi question du présent à l'échelle plus restreinte de l'heure : « l'heure actuelle », « ces heures décisives », etc.

Globalement, la représentation du présent dont il est question est plutôt positive, à l'exemple de l'extrait suivant :

[..] notre province se trouve à l'heure actuelle dans une position extrêmement avantageuse

Cependant, ce n'en est pas moins un présent décisif, non pas tant qu'il marque une rupture majeure par rapport au passé, mais au contraire parce qu'il serait à son image :

Les siècles comme les individus connaissent à l'approche de la cinquantaine, une orientation définitive aussi bien qu'une maturité féconde. Ne vivons-nous pas en

1948 les heures décisives du vingtième siècle dans le domaine national et international ? Et si nous scrutons les annales du siècle révolu, ne sommes-nous pas émerveillés d'y constater vers 1848 une évolution marquante pour le Bas-Canada, le Québec d'aujourd'hui ?

Ainsi posé, le rapport entre le présent et le passé a ceci de particulier qu'il concilie à la fois le changement et la continuité, selon une conception quasi cyclique du temps.

Pour comprendre plus nettement comment s'articule la temporalité dans cette politique de 1948, voyons ce qu'il en est de la troisième dimension, celle du futur.

- Représentation du futur:

Comme dans la politique de 1945, le futur dont il est question en 1948 est essentiellement un avenir de court terme : on trouve surtout dans le lexique des expressions telles que « les prochaines années », « l'an prochain », « bientôt », « demain », « dans un avenir rapproché ». Plus rares sont les termes faisant référence à un avenir lointain, y compris ceux, difficilement situables, de « descendants » et « l'idéal ».

Il s'agit généralement d'un futur valorisé, c'est-à-dire d'une représentation de l'avenir que l'on peut qualifier d'optimiste, comme en témoignent les deux extraits suivants :

Les résultats actuels obtenus par l'Office³³⁹ dans toute la province sont un gage indiscutable de succès pour les années futures.

[...] préparer pour notre province l'avenir le plus heureux. (*Discours du budget*, 1948)

On constate cependant que cet avenir valorisé est directement associé à la province. Il en va tout autrement de l'avenir associé au Canada :

³³⁹ Il s'agit de l'Office de l'Électrification rurale.

Dans l'ensemble, l'avenir apparaît donc aux citoyens canadiens chargé de points d'interrogation et c'est à travers ces nuages, cette incertitude, cette instabilité, que le gouvernement de la province tend à placer l'équilibre, la logique et la stabilité dans notre économie [...]. (*Discours du budget*, 1948)

L'avenir semble donc différemment appréhendé selon l'échelle spatiale considérée.

Que peut-on retenir de ces divers éléments afin de saisir et de qualifier la représentation de la temporalité à l'œuvre dans la politique de 1948 ? Retenons tout d'abord que cette temporalité, bien que nettement ancrée dans le présent, accorde une large place au passé : un passé récent plutôt valorisé et un passé lointain glorifié. Le futur, plus rarement évoqué, jouit également d'une valorisation plutôt positive.

Il faut ici souligner un aspect majeur de cette temporalité : elle constitue très directement un objet du discours politique, puisque celui-ci traite explicitement et en plusieurs endroits de la relation entre les trois dimensions du temps que sont le passé, le présent et le futur. Ici encore, l'importance de la relation entre temps et politique est confirmée et illustrée.

Par exemple, donnant son interprétation du drapeau québécois, symbole politique par excellence, (le fleurdelisé vient d'être adopté par le gouvernement comme drapeau du Québec, le 21 janvier 1948), le locuteur y voit l'expression même d'un rapport au temps propre au Québec :

La croix blanche de ce drapeau qui remonte à l'époque des croisades, alors que les rois de France et d'Angleterre la placèrent sur leur drapeau respectif, nous rappelle nos origines catholiques. Le champ d'azur, couleur du ciel et de nos montagnes à la fin d'un beau jour, nous incite à regarder vers les sommets, vers l'idéal, vers l'avenir. Il symbolise notre fidélité aux leçons héroïques de notre histoire, à nos traditions les plus chères aussi bien que notre désir d'accroître l'héritage matériel et spirituel légué par nos ancêtres et que nous voulons conserver avec une précieuse ferveur pour nos descendants.

Le drapeau du Québec illustrerait donc l'inscription de la Province dans une temporalité longue et articulée : il porte tout à la fois le symbole de ses « origines » extrêmement lointaines et

glorieuses et celui d'un avenir prometteur mais fidèle. C'est en quelque sorte d'une temporalité héréditaire dont il s'agit : elle est articulée sur le mode de l'héritage - comme le confirme le vocabulaire employé – et met en avant l'idée de transmission.

Le lien étroit entre temps et politique est également explicité et argumenté en d'autres endroits du discours : les trois dimensions du temps et le souci de leur articulation seraient au fondement même de la politique du gouvernement :

Il ne faut pas croire que ce retour annuel sur le passé comporte un mépris du présent et une incompréhension de l'avenir. Tous les trois sont nos maîtres et inspirent, dans un juste équilibre, la politique de l'Union Nationale. Cette politique prend sa source dans le respect de nos droits; elle envisage avec courage les problèmes du présent afin de préparer pour notre province l'avenir le plus heureux.

La temporalité est ainsi clairement posée au cœur de l'argumentaire de légitimation : légitimation de la politique conduite par l'Union Nationale et, à nouveau, légitimation de la personne même de Maurice Duplessis, comme l'illustre l'extrait suivant :

Au début de mon discours, j'ai soumis que la politique de l'Union Nationale s'inspirait à la fois du passé, du présent et de l'avenir. Elle veut la sauvegarde de nos traditions et le respect de la Constitution canadienne. Pour atteindre cet objectif, notre province doit garder à sa tête l'homme intrépide qui la dirige actuellement. En ces heures graves, il est le seul qui ait assez de courage, de force et de clairvoyance pour sauvegarder les droits qui nous ont été acquis, il y a cent ans, par les grands parlementaires qui font la gloire et l'orgueil des gens de notre race, aussi bien que de nos compatriotes de langue anglaise.

Ces divers éléments permettent donc d'affirmer que le discours de 1948 met de l'avant une temporalité de forte amplitude, valorisée, explicitement articulée et directement légitimatrice.

Étude lexicale de la temporalité dans la politique de 1952

- Représentation du *passé*:

À l'image des deux précédentes, la politique de 1952 révèle un recul historique de forte amplitude (figure 37). L'examen des références datées indique un recul historique de près de cent trente années : l'année chiffrée la plus ancienne est 1830. On constate que ce recul s'est même approfondi d'une politique à l'autre : le regard rétrospectif est de quatre vingt ans dans la politique de 1945, de cent dix ans dans celle de 1948 et de cent trente ans dans celle de 1952.

La représentation visuelle de l'amplitude du passé permet également de remarquer l'ampleur du passé récent (à un niveau comparable à la politique précédente), avec de nombreuses références aux années comprises entre 1936 et 1951, soit les quinze années précédentes.

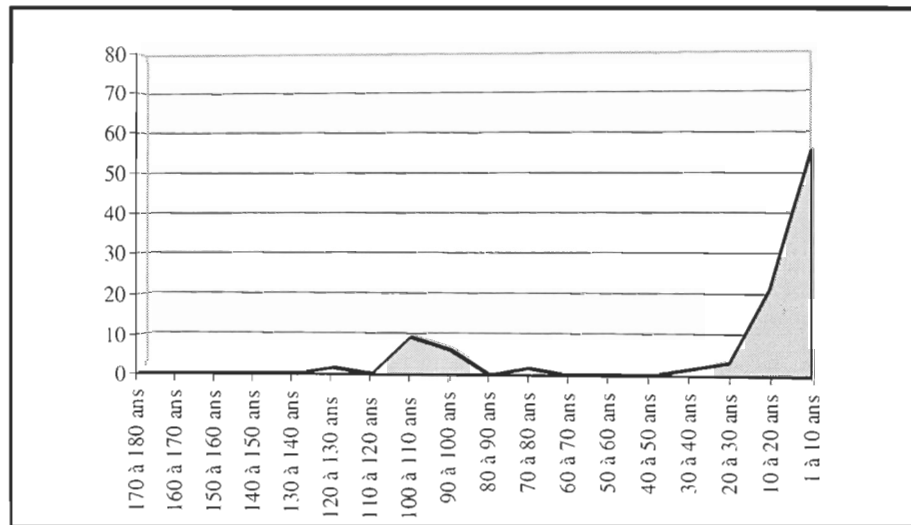


Figure 37. Amplitude du passé - Politique de 1952

L'examen du lexique temporel relatif au passé confirme également la profondeur du recul historique : par la convocation des « aïeux », « ancêtres » et « anciens », par la remémoration

d'écrits datant d' « il y a exactement un siècle » et la célébration de « centenaire » (création de l'université Laval) et surtout par la référence omniprésente à l' « histoire », celle-ci remontant jusqu'à « trois siècles ». Dans tous les cas, ce passé ancien dont il est question est un passé glorieux, voire lumineux comme en témoigne l'extrait suivant :

[...] considérer tous ces événements comme des points lumineux dans l'histoire de notre survivance. Les années 1846 à 1860 marquent les étapes de la conquête de nos libertés [...]. (*Discours du budget*, 1952)

L'évocation du passé récent est principalement attachée au rappel des actions menées par le gouvernement de l'Union Nationale, tant depuis son élection de 1944 que lors de son précédent mandat au cours des années d'avant guerre :

Nos droits reconquis, notre patrimoine agrandi, la paix sociale de notre province placée sur des bases plus solides, voilà des faits irréfutables qui disent toute la vitalité nouvelle donnée à la politique provinciale depuis 1944. (*Discours du budget*, 1952)

L'historien de l'avenir cependant devra remonter à la première administration de l'Union Nationale de 1936 à 1939 pour voir le commencement de la révolution économique et sociale qui a transformé la province. (*Discours du budget*, 1952)

On constate ici non seulement la valorisation de ce passé récent mais aussi son articulation à une temporalité plus longue, celle de l'histoire.

Cette double caractéristique du passé récent (valorisation – articulation) se vérifie également dans l'extrait suivant : faisant référence à l'évolution de la province depuis la dernière élection de Duplessis, le discours met l'accent sur les aspects positifs caractérisant ce passé récent et s'attache à le relier, là encore, à la temporalité longue de l'histoire :

Depuis 1944, si nous examinons objectivement les événements, sans esprit de parti, dans le seul but de rechercher la vérité, nous arrivons à la conclusion que le Québec s'est enrichi, s'est agrandi, qu'il a repris l'allure de fierté et de courage qui le caractérise, parce qu'il a été replacé dans les cadres naturels où l'histoire lui avait donné un rôle de premier plan [...]. (*Discours du budget*, 1952).

Ainsi, le passé récent tiendrait sa valeur de ce qu'il renouerait avec le passé ancien, avec le fil de l'histoire, celui-ci ayant tissé les caractéristiques de la province.

- Représentation du *présent* :

À l'image des autres discours de la période duplessiste étudiés ici, la politique de 1952 est essentiellement conjuguée au présent. Cette dimension ressort donc nettement dans le profil temporel global. Cette prééminence est en partie due à la nature même du discours : le discours du budget est un exercice annuel qui implique de faire le point sur la situation présente (l'année en cours). On retrouve ainsi des références au présent à l'échelle de l'année : « cette année », « la présente année ». Mais, là encore, le présent est à échelles multiples, allant du siècle à l'heure en passant par le jour. En effet, il est autant question du « siècle actuel », de « ces jours » que des « heures [...] que nous traversons » : dans tout les cas, il s'agit de références au présent, mais un présent à extension variable.

Au-delà de la variabilité quant à son extension, le présent qui est ici convoqué jouit d'une valorisation globalement positive. Malgré une allusion aux « vicissitudes de l'heure présente », et sans que celles-ci soient explicitées, il est surtout question des aspects positifs de la situation actuelle. Cette valorisation du présent déteint d'ailleurs sur l'appréhension de l'avenir, ainsi que l'illustre l'image des « rayons de lumière qui dorent l'horizon à l'heure présente ».

- Représentation du *futur* :

Quantitativement, la référence au futur occupe à peu près la même place que dans la politique précédente, que l'on se fie à la proportion des verbes conjugués au futur (12%) ou à la taille du lexique se rapportant au futur (22%). Par contre, l'examen qualitatif de ces données révèle certaines lignes d'évolution quant à la représentation de cette dimension temporelle.

Tout d'abord, cette représentation est moins axée sur le court terme. Il est bien sûr encore question des « prochaines années », des « mois » voire des « semaines » à venir. Cependant, on note dans le lexique la présence marquée de l' « avenir », du « destin », de l' « horizon », des « perspectives » et même de l' « ère nouvelle », c'est-à-dire un vocabulaire marquant une appréhension non délimitée, ouverte, de l'avenir.

On remarque aussi qu'il s'agit d'une représentation extrêmement valorisée de l'avenir, comme en témoignent ces multiples extraits :

Nos perspectives d'avenir [...] sont immenses.

" Si le Québec développe sa métallurgie, elle sera dans vingt ans la plus riche province du monde ³⁴⁰.

[...] un avenir de promesses et d'espoirs [...].

[...] invincible espoir dans un avenir fécond et glorieux.

[...] une ère nouvelle va bientôt luire.

[...] les perspectives sont plus brillantes que jamais.

Cet avenir, ouvert et valorisé, est aussi une dimension du temps directement associée au politique, et plus particulièrement au responsable politique en la personne de Maurice Duplessis. Le discours fait en effet référence à « l'homme d'État qui dirige le destin de la province » ou à « l'avenir de notre jeunesse [qui] reste la préoccupation primordiale de notre Chef ». Dans les deux cas, c'est l'idée d'une maîtrise politique de l'avenir qui est mise de l'avant.

L'avenir dont il est question dans le discours de 1952 apparaît donc ouvert, prometteur et politiquement maîtrisé.

Voyons maintenant, plus globalement, ce qu'il en est de la temporalité, c'est-à-dire de l'articulation des trois dimensions du temps.

³⁴⁰ Extrait d'un article de journal cité par le locuteur.

Comme dans les politiques précédentes, le poids relatif de chacune des dimensions indique une temporalité majoritairement située dans le présent mais avec une considération notable pour le passé. L'observation plus attentive par le biais de l'approche qualitative permet de compléter et affiner ce portrait général.

Tout d'abord, on a pu relever la nette valorisation de chacune des trois dimensions : le présent, le passé - proche ou lointain - de même que l'avenir - proche ou lointain - jouissent d'une représentation globalement très positive. On a pu constater également, sur le plan de l'amplitude temporelle, un approfondissement de la perspective tant dans le sens du passé que dans celui du futur.

Enfin, cette temporalité valorisée et de forte amplitude est également très articulée. Et le mode d'articulation est d'autant plus facile à saisir dans cette analyse qu'il est directement l'objet d'une explicitation à plusieurs endroits du discours. Par exemple, on trouve dans l'extrait suivant, inspiré d'un élan lyrique certain, l'expression de la relation entre passé, présent et avenir :

[...] en nous préparant à la célébration du centenaire de Laval, saluons la lumière de l'aurore qui donne à la jeunesse de notre province un invincible espoir dans un avenir fécond et glorieux. (*Discours du budget*, 1952)

Cette relation est de l'ordre de la continuité : la mémoire du passé, célébrée au présent, illumine l'avenir. Notons au passage le rapprochement métaphorique entre le temps et la lumière : on trouve ici, comme en d'autres endroits du discours, l'emploi fréquent d'un vocabulaire lié à la « lumière », à la « clarté », au « rayonnement » ou au « soleil » lorsqu'il est question de l'avenir ou du passé. Sans doute peut-on y voir l'expression d'une représentation du temps fondée sur l'idée de continuité : à l'image de la lumière, le temps est considéré comme un rayon continu émanant d'une source (le passé) et projetant sa clarté vers l'avenir. Et cette idée de continuité temporelle est telle qu'elle permet d'anticiper comment, dans l'avenir, sera envisagé le passé :

Laissons, [...] notre chère province poursuivre glorieusement sa marche vers le progrès et gardons à la direction de la province l'homme valeureux et intrépide dont la politique rayonnera dans notre histoire comme le soleil dans la clarté d'un beau jour d'été.

Le temps est à l'image de la lumière non seulement en ce qu'il est un rayon continu, mais aussi en ce qu'il apporte un éclairage, et ce dans différentes directions, entre passé, présent et avenir. N'est-ce pas ce *temps lumière* qui est évoqué lorsque, à propos d'évènements datant du siècle passé, le locuteur parle de « points lumineux dans l'histoire de notre survivance » ?

Enfin, ici encore, on retrouve le politique, et surtout l'homme politique, au cœur de la temporalité. Cette imbrication étroite et posée comme essentielle entre passé, présent et avenir serait portée et consolidée par le chef du parti au pouvoir ; elle constitue, dans le discours, un argument central de légitimation :

Tous ces progrès, M. l'Orateur, [...], ont été réalisés, parce que le chef de l'Union Nationale a permis à la population du Québec de s'inspirer des traditions de courage et d'intrépidité des Canadiens qui, au début de notre histoire, ont exploré tout le continent nord-américain pour découvrir de nouvelles terres et les imprégner du caractère français. Aujourd'hui, le Québec, sous la direction du Chef de l'Union Nationale, retrouve son âme véritable, son courage, son indomptable énergie et marche résolument de l'avant dans la voie de la prospérité.

Valorisation, extension, articulation, continuité et légitimation : telles sont les principales caractéristiques ressortant de l'analyse et permettant de qualifier la temporalité véhiculée dans la politique de 1952.

Étude lexicale de la temporalité dans la politique de 1956 :

- Représentation du *passé* :

Comme dans les cas précédents, les premières données utilisées pour cerner la représentation du passé sont les années chiffrées auxquelles se réfère le discours. Pour la

politique de 1956, ces données indiquent un recul historique de 89 ans, l'année chiffrée la plus ancienne étant 1867 (date de l'Acte fédératif).

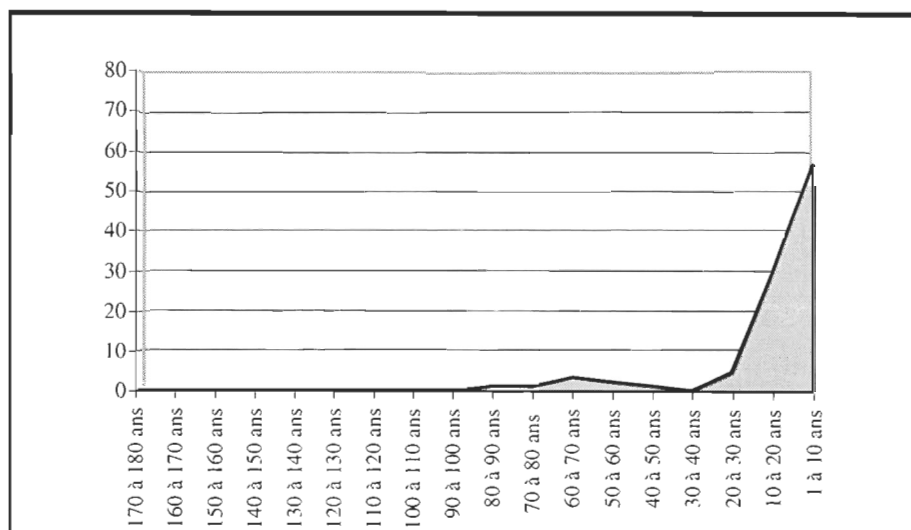


Figure 38. Amplitude du passé - Politique de 1956

Cette extension du passé, bien que moindre que dans la politique précédente, reste comparable à l'extension moyenne observée pour l'ensemble des quatre discours de la période duplessiste (99 ans). Les résultats sont également comparables en ce qui concerne l'ampleur du passé récent : les références aux vingt années antérieures occupent une place largement prédominante dans le discours.

Le lexique temporel relatif au passé confirme cette prédominance : « dernièrement », les « derniers mois » et les « dernières années », expressions désignant le passé récent, sont d'un usage fréquent. On relève en particulier que les dix années antérieures constituent un point de référence important. Il faut noter qu'en 1956, le gouvernement duplessiste se targue d'une durée de vie de douze années consécutives et possède alors le recul nécessaire pour opérer un bilan de son action au pouvoir : « depuis dix ans », « il y a dix ans », « après dix ans » sont autant

d'expression introduisant à l'évocation du temps écoulé depuis l'élection de Duplessis et du bilan positif qui en est fait en termes de progrès, améliorations et avancées.

Le passé récent est donc fréquemment évoqué dans ce discours et, s'agissant d'un passé marqué par la politique de l'Union Nationale, il est logiquement valorisé.

Le passé lointain, bien que plus rarement considéré, constitue cependant une référence marquante. Comme dans les discours précédents, c'est un passé glorieux et inspirant qui est évoqué. C'est un passé célébré (encore un « centenaire ») et remémoré : « l'histoire » et les « historiens » sont convoqués à de multiples reprises dans le discours. Enfin, et toujours en continuité avec les politiques précédentes, il s'agit d'un passé *incarné* en la personne de Maurice Duplessis :

Le Chef de l'Union Nationale, fier de ses origines, imprégné des grandes leçons de notre histoire, se rappelle la mission civilisatrice des fondateurs de notre pays.
(*Discours du budget*, 1956)

Une fois encore, le lien entre temps et politique est directement posé, le passé constituant en quelque sorte un terreau dans lequel le chef politique puise une grande partie de sa légitimité.

Tous ces éléments ont déjà été relevés dans les discours précédents, indiquant ainsi une certaine stabilité de la représentation du passé dans les différentes politiques duplessistes étudiées : poids important du passé récent mais allié à une perspective historique notable (de l'ordre du siècle), considération globalement positive, omniprésence des notions d'héritage et de transmission et forte contribution à l'argumentaire de légitimation.

Cependant, on relève dans cette politique de 1956 certains indices de changements relatifs à la représentation du passé. Plus précisément, on voit poindre l'idée d'une certaine discontinuité temporelle : bien qu'il s'agisse d'une évocation timide, presque détournée, elle mérite cependant attention dans la mesure où elle écorne l'idée de continuité qui était jusque là une caractéristique

majeure de la représentation du passé. Cette discontinuité apparaît dans le lien entre le passé lointain et le présent, comme en témoigne l'extrait suivant :

Aujourd'hui, même si notre province conserve l'amour et le respect de ses traditions, même si elle reste toujours attachée à ses origines françaises, elle évolue profondément pour devenir dans la Confédération canadienne une entité économique et industrielle de toute première importance. (*Discours du budget*, 1956)

Cette phrase illustre le délicat exercice qui consiste à allier l'idée de conservation et celle d'évolution³⁴¹ : tout en conservant les origines, les traditions et donc un lien continu au passé, il s'agit de faire place à l'évolution, à la nouveauté, donc à l'idée d'une certaine discontinuité.

Il n'est pas question de renier ou de rompre avec le passé, mais plutôt de suggérer que sa faculté d'éclairage s'est amoindrie :

[...] à aucune époque de notre histoire, depuis la Confédération, le gouvernement de la province n'a été dans l'obligation de soutenir une lutte plus longue et plus courageuse pour la sauvegarde de nos droits essentiels. (*Discours du budget*, 1956)

Le passé demeure donc glorieux et respectable, mais apparaît en décalage par rapport à un présent marqué par la nouveauté et l'inédit :

Personne n'ignore que le gouvernement prête actuellement son assistance au règlement de problèmes beaucoup plus nombreux et beaucoup plus complexes qu'autrefois. (*Discours du budget*, 1956).

L'émergence de cette discontinuité entre passé et présent est-elle anecdotique ou marque-t-elle une tendance durable dans la représentation du temps ? Seule l'analyse des textes postérieurs permettra de vérifier si la tendance se maintient. À ce stade, l'étude plus précise de la représentation du présent apportera peut être d'autres indices.

³⁴¹ On retrouve ici la conjugaison de la tradition et de la modernité qui, selon Bourque et Duchastel, serait la marque du discours duplessiste. Voir Bourque G. et Duchastel J (1988). *Restons traditionnels et progressifs : Pour une nouvelle analyse du discours politique, le cas du régime Duplessis au Québec*.

- Représentation du présent :

Comme dans les politiques précédemment étudiées, le présent constitue la dimension majeure du profil temporel. Mais derrière ce constat se profilent certains indices de changement dans la représentation du présent. En particulier, l'extension du présent est différente : le présent à *échelons multiples* relevé dans les discours précédents (du « siècle » à « l'heure ») laisse ici place à un présent recentré dont l'échelle varie seulement de « l'année » à « l'heure » en passant par la « semaine » et « les jours ». Globalement, le lexique révèle un présent très centré sur l'« actuellement », l'« aujourd'hui », l'« heure » ou le « récent ».

Ce présent recentré est généralement un présent valorisé, marqué par des progrès, des améliorations et des résultats positifs. Ces éléments sont pour la plupart attribués à l'action du gouvernement menée depuis plus de dix ans, indiquant ainsi un lien de continuité entre le présent et le passé récent. Cependant, le présent est également associé à l'idée de nouveauté, d'évolution, voire de révolution, qu'il s'agisse par exemple de « l'industrie de la pêche dans le Québec [qui] traverse une période d'évolution » ou de la « Gaspésie, [qui] traverse actuellement un véritable bouleversement économique », voire même « une période de révolution économique ».

Ainsi, l'étude de la représentation du présent confirme son caractère inédit et l'émergence de l'idée de discontinuité d'avec le passé. Peut-être s'agit-il d'un présent annonciateur ou, en tous cas, désormais plus relié au futur qu'au passé :

Nous sommes peut-être à la veille de voir s'inscrire un chapitre important dans l'histoire récente de la révolution industrielle.

Ce présent valorisé et inédit serait donc désormais plus à l'image de l'avenir que du passé :

[...] l'avenir de notre pays et de notre province porte en lui-même autant de signes de prospérité que le temps présent.

Voyons justement ce qu'il en est de la représentation du futur.

- Représentation du *futur* :

À l'image du futur de 1952, celui de 1956 est un mélange de court et de long terme. Le court terme, exercice obligé d'un discours du budget, est fait de « projets » et de « prévisions » pour « l'année prochaine ». Occasionnellement, la perspective temporelle appréhende ce qu'il en sera « d'ici dix ans ». Le long terme est également considéré dans ce discours, non pas par des références datées mais par des allusions à « l'avenir des générations futures », à l'atteinte d'un « idéal » ou par le souci explicite de « porter nos regards vers un avenir encore bien éloigné ».

Dans tous les cas, la valorisation de ce futur est très nette. Comme en témoignent les extraits suivants, il est appréhendé avec un optimisme certain : « [...] un avenir plus heureux leur est désormais assuré », « autant de motifs d'espoir et autant de promesses de progrès », « Et voilà que l'horizon semble s'éclaircir ».

De par sa perspective et sa valorisation, la représentation du futur est ainsi comparable à celle de la précédente politique. Par contre, on relève que l'articulation entre le présent et le futur semble plus affirmée. Cette articulation est à double sens. D'une part, le présent est *gonflé* de la responsabilité envers l'avenir, suivant l'idée que c'est aujourd'hui qu'il faut préparer demain :

L'essor de l'enseignement universitaire est une nécessité vitale, si nous voulons donner à l'industrie les dirigeants dont elle aura besoin demain.

Et d'autre part, l'avenir est presque *garanti* par les bienfaits du présent, comme si on ne pouvait à l'avenir que cueillir les fruits du présent :

[L'augmentation des travaux de construction] signifie une amélioration à longue portée qui ne pourra manquer de produire des effets bienfaisants au cours des années futures.

Les progrès de ces dernières années permettront probablement au Québec d'occuper bientôt le premier rang des provinces canadiennes pour l'importance de son industrie minière.

Le Québec est donc devenu, pour la production de l'aluminium, un centre mondial où se rencontreront demain les intérêts des compagnies les plus importantes.

Ainsi, au-delà des seuls résultats quantitatifs qui indiquent une stabilité dans la répartition des dimensions temporelles durant toute la période duplessiste, l'approche qualitative a permis de déceler une certaine évolution dans la représentation de la temporalité : l'idée de continuité, centrale dans les trois premières politiques, semble s'émousser quelque peu dans la dernière. Le présent, qui était un moment de transition voire de transmission dans une temporalité continue, laisse désormais une place plus explicite à la nouveauté, à l'inédit. De miroir du passé, il tend à devenir miroir du futur. Pour autant, la temporalité est loin d'être rompue ou désarticulée : disons qu'elle est seulement *assouplie*.

D'ailleurs, cette articulation de la temporalité et le souci de son expression demeurent présents dans le discours, à l'exemple de cet extrait traitant de la situation prospère du Québec et explicitant les liens étroits entre un passé respecté, un présent prospère et un avenir maîtrisé :

[...] villes et villages où de nouvelles écoles assureront à la génération montante, l'éducation nécessaire, où de nouveaux hôpitaux abriteront la souffrance pour y faire rayonner l'espérance, villes et villages modernes où flottera le drapeau fleurdelisé, symbole sacré de nos croyances et de nos traditions, arboré pour la première fois sur la tour du parlement, le 21 janvier 1948.

Quant aux autres caractéristiques de la temporalité, elles demeurent sans grand changement par rapport au discours précédent : la valorisation est largement positive et l'ampleur de l'extension temporelle demeure comparable, tant dans le sens du passé que du futur. Et finalement, la dimension politique de la temporalité est une fois encore vérifiée, la légitimité du Premier Ministre étant immanquablement *conjuguée* aux trois temps :

[...] un autre homme d'état a non seulement exprimé sa confiance en l'avenir du Nouveau-Québec, il l'a courageusement gravée dans la réalité. C'est le Premier

Ministre de notre province qui a su renouer à travers les années la grande tradition des découvreurs et des bâtisseurs de notre pays. Son œuvre est désormais impérissable et l'histoire lui rendra un témoignage éclatant d'appréciation et de reconnaissance.

3.2.2 Les représentations du temps dans la politique de 1966

Bien que les deux discours aient été publiés sous un gouvernement unioniste, de nombreux éléments contextuels distinguent cette politique de 1966 de la dernière politique duplessiste. Durant les dix années qui se sont écoulées, le Québec a connu la Révolution tranquille et a été dirigé, de 1960 à 1966 par un gouvernement libéral. Incidemment, notons que le slogan électoral de ce parti était à l'époque « c'est le temps que ça change ! ». Enfin, rappelons que cette politique de 1966 se distingue également des précédentes d'un point de vue méthodologique. Il ne s'agit plus de discours du budget, exercices annuels prononcés publiquement devant l'Assemblée législative du Québec par un ministre représentant le gouvernement : le texte de 1966 est un rapport signé du Conseil d'Orientation économique du Québec et de publicité plus restreinte. Précisément, il constitue le premier énoncé politique portant précisément sur le développement régional. Il est intitulé : « Pour une politique québécoise de développement régional ».

Après la période de relative stabilité du point de vue des profils temporels globaux (de 1945 à 1956), la politique de 1966 marque un net changement dans la répartition des dimensions temporelles obtenue selon les données quantitatives (figure 40). Ceci se vérifie particulièrement dans la répartition entre le présent et le futur. Le présent, qui constituait déjà la dimension majeure des profils précédents, devient ici encore plus franchement dominant, avec un taux de 57%. Cette nette progression se fait en défaveur du futur qui compte ici 6 % des occurrences (soit moins de la moitié par rapport à la période duplessiste) tandis que la proportion du passé demeure stable à 38%.

Ces premières constatations, tirées du profil temporel global, doivent être précisées par l'observation de la répartition des données grammaticales et lexicales. La prédominance de la dimension du présent découle essentiellement du fait que la politique est très majoritairement conjuguée au présent (73 %) tandis que le passé et le futur comptabilisent respectivement 20 et 4 % des verbes conjugués (figure 41).

Par contre, la structuration des données lexicales est radicalement différente, les termes référant au passé occupant plus de 80 % du lexique temporel, le présent et le futur étant alors réduit respectivement à 9 et 6 % (figure 42). Cette répartition étonnante du lexique temporel est principalement due au nombre impressionnant d'années chiffrées se rapportant au passé et qui sont nécessairement comptabilisées dans cette catégorie.

Voyons si ces bouleversements dans les résultats quantitatifs se vérifient, voire se précisent, par l'étude qualitative.

- Représentations du *passé* :

Les premières données émanant du lexique temporel sont celles relatives aux datations par années chiffrées. L'observation des ces données révèle une amplitude historique particulièrement forte, de plus de cent soixante dix ans (figure 39).

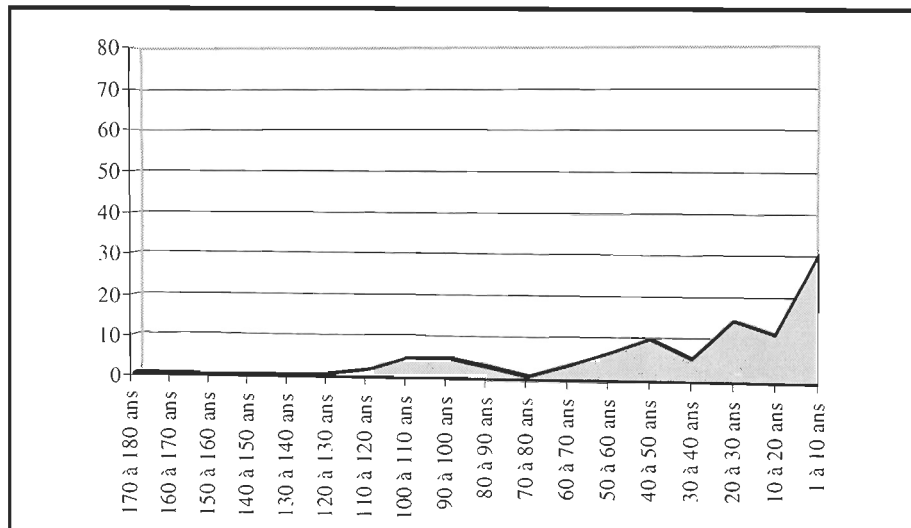


Figure 39. Amplitude du passé - Politique de 1966

L'année de référence la plus ancienne est 1794, année de fondation de la cité de Sherbrooke. On remarque également de nombreuses références aux années situées entre 1860 et 1880, soit selon un recul historique d'un siècle. Le passé très récent (de 1 à 10 ans) apparaît beaucoup moins marqué que dans les politiques duplessistes, tandis que le passé de moyen terme (de 20 à 60 ans) est relativement étoffé.

La profondeur du recul historique est confirmée par l'étude du lexique relatif au passé : « depuis fort longtemps », « depuis la colonisation » ou « depuis trois siècles » sont quelques unes des expressions indicatives, dans ce discours, de l'amplitude du passé.

Cette amplitude est associée à une périodisation très marquée : le passé, qui est largement évoqué dans le texte, est structuré en périodes « arbitrairement choisies ». Il s'agit des quatre périodes suivantes : « De la Colonisation aux années 1860/70 ; Des années 1860/70 à la Première guerre mondiale ; L'Entre deux guerres ; De 1945 à nos jours ». Cette structuration imprègne fortement la représentation du passé si l'on s'en tient au fait que le mot même de « période-s »

comptabilise le nombre d'occurrences (49) le plus élevé de tout le lexique temporel (toutes dimensions confondues)³⁴².

La très forte amplitude et la nette périodisation sont donc deux caractéristiques de la représentation du passé dans cette politique de 1966. L'étude du lexique met aussi clairement en évidence la dévalorisation³⁴³ du passé. Celle-ci consiste en une critique sans détour des actions et interventions politiques passées :

[...] le régime économique traditionnel, en dépit des transformations sensibles qu'il a subies par rapport à son essence originelle, n'a aucunement contribué à réaliser un meilleur équilibre interrégional. [...] il a plus souvent contribué au maintien - sinon à l'aggravation -des disparités qu'on relève aujourd'hui d'une région à l'autre de la Province.

[...] certaines politiques destinées à favoriser des régions particulièrement dignes d'intérêt ont jadis pu provoquer des effets contraires aux intentions de leurs promoteurs.

Cette critique du passé, et plus précisément de ses politiques, n'épargne pas non plus le passé récent, ou disons de moyen terme :

[...] la vague des politiques globales d'inspiration keynésienne de l'après-guerre, [...] n'a aucunement réussi à atténuer les disparités régionales. Dans certains cas, elle n'a pas été sans les accuser.

La terminologie relative aux « traditions » ou au « traditionnelle » est largement associée à des éléments négatifs, à l'exemple de « l'inaptitude des politiques globales traditionnelles ». Ainsi, le passé, essentiellement considéré sous l'angle de l'action politique, est un passé globalement négatif et même pesant. On touche ici à l'articulation entre le passé et le présent : le passé n'est plus une lumière pour le présent, comme à l'époque duplessiste, il est désormais un poids, une contrainte inadaptée :

³⁴² Voir tableau 22 dans l'annexe 2.

³⁴³ L'emploi du terme "dévalorisation" ne signifie pas ici que ce passé ne serait pas estimé à sa juste valeur ou suivant un étalon de référence quelconque. Il signifie qu'il est globalement associé à des aspects ou jugements critiques, voire négatifs.

[...] ce sont les structures constitutionnelles de jadis qui conditionnent l'existence du citoyen québécois du XXe siècle. Peut-on encore affirmer aujourd'hui qu'en vertu de cette organisation administrative héritée du passé, ce dernier dispose d'une chance égale à s'instruire, à trouver un emploi ou à se divertir, quelque soit la municipalité dans laquelle il se trouve situé ? Certainement pas.

Mais ce mode d'articulation est propice à une certaine légitimation politique : prouver l'inefficacité des politiques passées participe à légitimer des politiques nouvelles ; le passé négatif vient légitimer, *a contrario*, l'action présente. Au sens photographique du terme, le passé sert de *négatif*. Il s'agit donc, ayant démontré leurs « inconvénients », de rompre « avec les attitudes traditionnelles » et de légitimer « une révision profonde des mesures traditionnelles utilisées ». Globalement, l'argumentaire de légitimation repose sur une logique temporelle : le présent doit combler le manque et réparer les erreurs du passé. Ainsi, cette politique intitulée « Pour une politique québécoise de développement régional » trouve sa principale justification dans le fait que « dans le passé, le Québec n'a jamais eu de véritable politique de développement régional ».

Le passé servant de négatif et de base de légitimation pour le présent, sa compréhension et son élucidation constituent un enjeu important du discours :

[...] il est un facteur trop souvent négligé, bien qu'expliquant souvent certaines difficultés actuelles : le facteur historique.

Il s'agit donc, partant du présent, de porter un regard sur le passé pour tenter de le comprendre et de l'éclairer et en retour, y trouver une validation de l'action présente : « on cherche précisément, par une meilleure connaissance du passé, à améliorer la situation présente » (*politique de 1966*).

Et la démarche de connaissance du passé est en elle-même indicative de la représentation de ce passé. Cette démarche consiste d'abord en un découpage du passé par période, tel que mentionné plus haut. Également, la démarche employée est essentiellement causaliste : le passé

est moins envisagé en termes de continuité à respecter (discours duplessiste) qu'en termes d'enchaînements à mettre en cohérence. Parmi les indices qui portent à ce constat, on note l'emploi d'une terminologie particulière associée à l'histoire ou au passé. Ainsi, l'histoire est fréquemment considérée comme un *facteur*, c'est-à-dire comme une cause : ce « facteur historique [qui] explique souvent certaines difficultés actuelles » et qui est associé à d'autres facteurs d'ordre quasi scientifiques puisqu'il est question de « l'évolution des facteurs techniques, historiques ou économiques ». Cette appréhension causaliste du passé se vérifie également par la terminologie relative à l'*origine* : pour comprendre le passé, il s'agit de découvrir l'enchaînement causaliste des faits, les uns étant à l'origine des autres :

[...] on peut conclure qu'elles furent à l'origine de la première phase d'industrialisation du Québec.

[...] il est évident que l'industrie de l'aluminium est à l'origine de cette évolution.

[...] il est intéressant de s'interroger sur les raisons – en termes de facteurs de localisation – qui sont à l'origine de ce décrochage.

En comparant sur ce point cette appréhension du passé à celle qui marquait le discours duplessiste, on pourrait dire que l'on est passé d'une représentation émotionnelle à une représentation rationnelle : l'hommage ému de l'héritier a laissé place au regard objectif de l'expert. L'appréhension du passé exige un regard quasi scientifique :

En l'absence de recherches approfondies, il est bien difficile de savoir si, dans l'ensemble, la politique du gouvernement provincial a aggravé ou atténué les déséquilibres en moyenne ou en longue période.

Parallèlement, cette volonté affirmée d'une compréhension par une appréhension rationnelle du passé va de paire avec le refus explicite d'une conception fataliste ou déterministe. Il s'agit de comprendre les faits historiques et leur enchaînement, non pas pour aboutir à un constat de déterminisme paralysant mais au contraire pour garantir une meilleure maîtrise de l'action politique. Évoquant les travaux d'Hirschman et de Perroux sur les causes des disparités du développement, le texte conclut que « cette réponse quelque peu déterministe n'en est pas une

dans la mesure où l'on recherche précisément, par une meilleure connaissance du passé, à améliorer la situation présente ».

L'analyse de la politique de 1966 permet donc de révéler plusieurs aspects de la représentation du passé qui y est à l'œuvre : une amplitude très marquée, une structuration par périodes, une nette dévalorisation. Également, on ne peut saisir cette représentation du passé sans aborder son articulation au présent. Cette articulation se fait suivant un double rapport : le présent éclaire le passé et le passé légitime le présent. Très centré sur le présent, ce discours consiste pour une grande part à porter un éclairage sur le passé suivant une démarche rationnelle et en retour, cet éclairage sert de base de légitimation, non seulement à la présente politique, mais au principe même d'une politique (et donc du politique).

- Représentations du *présent* :

Rappelons que les données quantitatives indiquent la large prédominance de la dimension du présent dans le profil temporel global, celle-ci étant due au fait que la politique est très majoritairement conjuguée au présent (plus de 70 % des verbes). Par contre, on constate que le lexique relatif au présent est minime (moins de 10 % du lexique temporel total). Son exploration qualitative en sera plus courte mais pas moins révélatrice.

On retrouve logiquement, par cette exploration, l'importance du lien entre le présent et le passé, dégagé précédemment. Tout d'abord, ce lien est de l'ordre de la similitude, le présent étant à l'image du passé :

Par la structure actuelle de ses industries manufacturières, la Z.M.R. de Québec donne une bonne image de ce que fut l'industrie québécoise à la fin du XIXe siècle [...]

Le réseau de transports a atteint relativement tôt sa physionomie actuelle.

[...] dès la fin du XIXe siècle, certaines des données actuelles de l'économie québécoise se trouvent inscrites dans les faits [...].

À travers ce lien de similitude établi entre passé ancien et le présent apparaît également tout un argumentaire de dévalorisation du présent :

Au vu des conditions actuelles [...] il subsiste des manifestations nombreuses et flagrantes de phénomènes de disparités interrégionales [...]

Il apparaît en effet que c'est durant ces cinquante années [1860/1914] que se modelèrent les structures industrielles dont découlent aujourd'hui certaines disparités régionales [...]

Ce "passé industriel" et ses conséquences actuelles, [...] posent parfois des problèmes d'adaptation voire de reconversion.

Le présent est donc étroitement rattaché au passé et de là découleraient ses aspects négatifs : il porte la marque soit d'actions passées malheureuses soit d'actions alors louables mais désormais inadaptées.

[...] historiquement ces localisations aujourd'hui critiquées, ont pu être parfaitement logiques

Quoiqu'il en soit de ses liens avec le passé, le présent en tant que tel est très largement l'objet d'une représentation négative, qu'il s'agisse du « contexte » ou de la situation « actuelle » :

[...] les chances de reconversion [...] se trouvent, dans le contexte actuel, réduites.

[...] actuellement dans une situation de crise [...]

[...] l'indigence que nous leur connaissons aujourd'hui

Le présent est problématique (« se pose actuellement le problème ») ou au mieux incertain :

[...] il est difficile d'analyser actuellement [...].

Il n'est certes pas aisé d'évaluer à l'heure actuelle le degré réel de décentralisation [...].

Ces différents extraits sont également indicatifs de l'extension du présent : celui-ci est généralement restreint à « l'heure actuelle » et à « aujourd'hui » (ce dernier terme comptabilisant le plus grand nombre d'occurrences du lexique relatif au présent).

Mais l'analyse qualitative du lexique permet de révéler que la représentation du présent ne se réduit pas à son aspect négatif : on constate que parallèlement, il est aussi considéré comme une dimension charnière, voire comme une étape supérieure dans la temporalité. Au fond, on trouve l'idée selon laquelle le présent serait marqué par un éveil. Éveil des consciences ...

[...] la prise de conscience collective des difficultés que connaissent, actuellement, certaines régions est relativement récente [...]

[...] le Québec le ressent aujourd'hui avec plus d'acuité [...]

...mais aussi éveil de la connaissance :

Cette constatation, largement admise aujourd'hui par les théoriciens du développement régional, est même considérée comme une évidence.

[...] il est devenu évident aujourd'hui [...]

[...] il apparaît aujourd'hui [...]

[...] on le sait aujourd'hui [...]

Ce présent en est donc un de lucidité, de connaissance et de meilleure compréhension. Ainsi émerge une représentation ambivalente du présent : il est à la fois dévalorisé (la situation présente est problématique, voire critique) et valorisé (la lucidité présente est inédite). Il n'y a pas pour autant de contradiction entre ces deux appréhensions mais au contraire une relation logique : c'est justement l'amélioration des connaissances et de la lucidité au présent qui permettent de révéler les difficultés du présent.

- Représentations du futur :

Comme dans le cas du présent, le lexique relatif au futur est quantitativement réduit. Son étude permet cependant de relever certaines caractéristiques quant à sa représentation.

La première de ces caractéristiques touche à l'idée de contrôle ou maîtrise du futur. Ce futur est en partie envisagé en termes de « buts » ou d'« objectifs » que certaines données ou « facteurs » devraient permettre d'atteindre. On retrouve donc, dans le rapport au futur, l'approche rationnelle déjà observée dans le rapport au passé :

[...] l'on peut penser que sa croissance future sera auto-entretenue [...].

[...] avantages jugés suffisants pour assurer leur viabilité future.

[...] facteur contribuant à modeler l'avenir.

[...] perspectives d'évolution des localisations du fait de ce facteur [...]

L'exercice de la « pensée » et du « jugement », tenant compte de « facteurs », devrait permettre, non seulement de connaître l'avenir, mais surtout de le façonner. Cependant, cette maîtrise n'est pas considérée comme totale car tous les facteurs ne seraient pas politiquement contrôlables. On relève par exemple que l'avenir est rarement évoqué en terme de planification et le cas échéant, ce sont surtout les limites de l'exercice qui sont mises de l'avant :

[...] dans l'optique d'une planification du Québec, on ne saurait sous-estimer les réelles difficultés d'orientation et de contrôle d'une économie dont certaines fonctions essentielles en matière de monnaie, de commerce extérieur et de transport échappent presque totalement à la responsabilité de ses dirigeants.

D'autre part, peu d'éléments dans ce lexique permettent d'évaluer l'horizon envisagé : les buts et objectifs dont il est question ne sont pas précisément situés dans l'avenir. Seulement deux dates figurent dans le lexique, la plus éloignée étant 1975, soit une projection de moins de dix ans. Également, peu d'éléments permettent de qualifier cet horizon temporel. S'il est à l'occasion question d'une « mutation [...] prometteuse pour l'avenir », on ne peut cependant affirmer que le

futur soit nettement l'objet d'une représentation positive. L'élément le plus positif reste qu'il s'agit d'un avenir raisonnablement *maîtrisable*.

Enfin, autre constat qui ressort à l'analyse du lexique : le futur est envisagé sous l'angle politique. En particulier, les buts et les objectifs sont à atteindre par la mise en œuvre d'une politique.

Ceci conduit à quelques réflexions concernant, de façon plus globale, la temporalité dans cette politique de 1966. Il est ressorti, pour chacune des trois dimensions temporelles, un lien très direct avec la question politique. Ce lien se vérifie également à un niveau plus général et, là encore, sur le mode de la légitimation. En effet, il semble que dans ce discours, l'action politique se justifie et trouve sa légitimité par rapport au temps suivant une articulation jusque là inédite : sans aller jusqu'à dire que le temps a des effets néfastes, l'idée est qu'il ne contribuerait pas à résoudre les problèmes considérés et donc qu'il n'irait pas, naturellement, dans le sens de l'amélioration :

En l'absence de toute tentative réfléchie faite pour corriger ces inégalités les unes après les autres dans ce qu'elles ont de foncièrement déficient [...] une présomption existe permettant de penser que le temps n'aidant pas, ces déséquilibres n'ont pu que s'accroître.

C'est donc en regard de cette pesanteur temporelle, voire d'inéluctabilité temporelle, que la réflexion et l'action politique trouvent leur sens. De façon encore plus précise, l'extrait suivant illustre explicitement la temporalité à l'œuvre en tant que représentation de l'articulation des trois dimensions temporelles :

Sans reprendre ces accusations d'avoir bradé notre territoire pour refaire le procès de cinquante années d'administration publique, il s'agit aujourd'hui de s'interroger sur les conditions futures du développement de l'économie québécoise et en fonction des disparités régionales accusées qui en viennent à freiner la progression, de redéfinir les objectifs majeurs à assigner à ses dirigeants comme à l'ensemble de la population et d'énoncer les moyens avec lesquels il faut compter pour atteindre ces objectifs.

L'articulation de la temporalité se joue, dans la politique de 1966, entre un passé politiquement récusé, un présent-chamnière encore alourdi par la pesanteur de ce passé mais nouvellement éclairé d'une lucidité rationnelle et défrichant de ce fait un futur appréhendé comme terrain d'action politique.

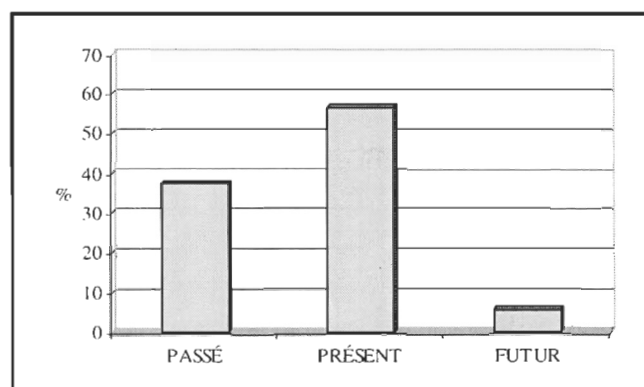


Figure 40. Profil temporel global - Politique de 1966

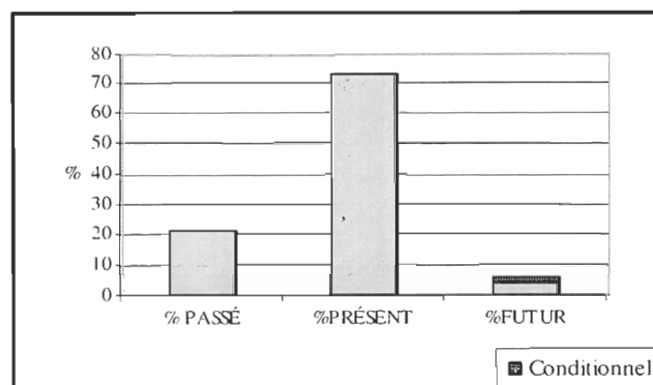


Figure 41. Répartition des verbes conjugués
Politique de 1966

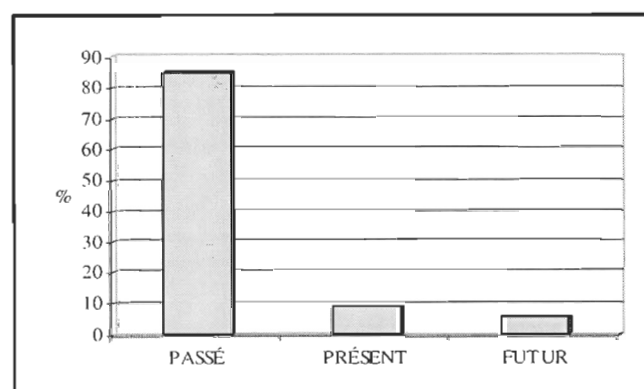


Figure 42. Répartition du lexique temporel –
Politique de 1966

3.2.3 Les représentations du temps dans la politique de 1978

En 1978 est publié un projet de livre blanc sous le titre *Le dynamisme local et le développement régional*. Il est signé de Jacques Léonard, alors ministre d'État à l'aménagement dans le gouvernement péquiste élu en 1976. Douze ans séparent cet élément du corpus du précédent.

L'observation des données quantitatives et en particulier du profil temporel global obtenus pour cette politique (figure 43) indique un bouleversement radical dans la répartition des dimensions temporelles. Ce bouleversement se traduit par un mouvement de balancier : de part et d'autre du présent qui demeure la dimension pivot du profil (52 %), les poids relatifs du passé et du futur se trouvent inversés. Le passé, qui depuis 1945 constituait la deuxième dimension par ordre d'importance (oscillant entre 38 et 42 % dans les profils temporels des cinq discours précédents), devient ici la dimension la plus réduite (10 %). À l'inverse, la dimension du futur, qui était jusque là la plus faible (entre 6 et 15 %), occupe désormais le deuxième rang en atteignant près de 40 % du profil (38 %).

La prédominance du présent s'explique encore une fois par son poids grammatical (figure 44) : la politique de 1978, comme toutes les autres, est majoritairement conjuguée au présent. La répartition grammaticale est également indicative de la rareté des verbes au passé et de l'émergence notable des conjugaisons au futur. En effet, alors que dans les précédents discours seulement 4 à 12 % des verbes étaient au futur, on en compte ici plus de 33 %. Ce constat significatif appelle une précision : sur la totalité des verbes comptabilisés au futur, la moitié sont au conditionnel.

La répartition du lexique temporel (figure 45) invite aussi à quelques commentaires : c'est le premier lexique étudié à être majoritairement (+ de 60 %) constitué de mots référant au futur. Cette *poussée* du vocabulaire du futur est d'autant plus marquante qu'elle succède à la politique où il était le plus réduit (6 % en 1966).

Ce net effet de balancier dans la répartition quantitative des dimensions temporelles semble indiquer un changement majeur de la représentation du temps. L'étude qualitative contribuera à vérifier cet indice et, le cas échéant, à préciser les contours de ce changement.

- Représentations du *passé* :

Le passé figure donc comme la dimension la plus réduite du profil temporel global : son poids grammatical et son poids lexical sont tous deux largement inférieurs à ceux observés dans les politiques antérieures. L'étude qualitative des données lexicales révèle d'emblée un fait particulier : l'absence presque totale d'années chiffrées³⁴⁴. Une seule mention est faite pour l'année « 1974 » (année de référence pour l'indication de données concernant l'emploi). Il est de ce fait impossible de proposer, pour cette politique, une représentation graphique de l'amplitude du passé. Seule l'observation plus poussée du lexique peut donc permettre de saisir l'ampleur du recul historique propre à ce discours.

Cette observation indique que le recul historique est de faible ampleur : non seulement le passé occupe peu de place, mais il est fortement recentré sur « ces dernières années », « depuis quelques années » ou « au cours de la dernière décennie ». Même les rares évènements passés confirment la faible ampleur du regard historique, celui-ci se limitant à « la première expérience de planification régionale [...] dans l'est du Québec », qui date en l'occurrence d'à peine plus de dix ans.

Ce passé de faible ampleur et peu évoqué semble globalement jouir d'une valorisation positive dans le sens où il serait marqué par l'émergence d'éléments ou de signes plutôt favorables :

³⁴⁴ Voir tableau 23 en annexes.

Ces dernières années ont vu naître, ici et là dans les régions, une multitude de projets [...].

[...] après plus de dix années d'implantation, la région a acquis une signification [...]

Parallèlement à ce passé récent, il faut mentionner l'emploi très occasionnel de l'adverbe « longtemps » qui réfère à un passé indéterminé mais certainement de plus long terme. Son emploi étant très rare, il est délicat de lui attribuer une valorisation. Relevons cependant qu'il est plutôt associé à des situations problématiques :

[...] une stagnation économique qui les confronte depuis longtemps [...].

[...] la relance de l'activité économique régionale a trop longtemps compté exclusivement sur la venue de projets et d'investissements étrangers.

Enfin, l'étude du lexique temporel conduit à analyser l'emploi du vocabulaire relatif à l'histoire (« histoire », « historique », « historiquement »). Là encore, compte tenu du peu d'occurrences, il est difficile d'en déduire des caractéristiques générales. On constate cependant qu'il est plus question de la petite histoire, ou de l'histoire localisée, que de l'Histoire collective qui était fréquemment évoquée dans les discours duplessistes :

[...] il existe ici et là sur le territoire des communautés d'hommes qui ont en commun une histoire et des traditions, [...]

[...] mettre en valeur les sites naturels, historiques et récréatifs.

D'autre part, lorsque l'histoire est mise en relation avec le présent, il semble que ce soit plutôt sur le mode du changement ou de la discontinuité :

La situation régionale actuelle devient d'ailleurs plus complexe, car même les régions historiquement prospères et dynamiques connaissent des difficultés de transformation et de modernisation.

Enfin, s'il est un constat général que l'on peut poser relativement à l'évocation de l'histoire, c'est qu'elle est immanquablement et directement associée à l'espace : dans les trois extraits précédents, on remarque le lien direct entre histoire et espace, qu'il s'agisse de « territoire », de « sites » ou de « régions ». Les extraits suivants confirment et explicitent cette association :

Le fait régional est un fait historique, actuel et indéniable.

La région en tant qu'établissement humain est de toutes les époques³⁴⁵.

C'est sa dimension temporelle qui confère à la région – pourtant de l'ordre de la spatialité – l'évidence de son existence. Ceci conduit à relativiser les constats précédents : ce passé, bien que de faible ampleur et d'évocation limitée, constitue une dimension indissociable du fait régional.

Mais ce dernier extrait apporte aussi l'idée d'une continuité entre le passé et le présent (l'existence du fait régional est inscrite dans le passé comme dans le présent) venant ainsi en contradiction avec le constat de discontinuité établi plus haut. L'étude attentive du lexique du présent permettra sans doute de mieux éclairer l'articulation entre passé et présent.

- Représentations du présent :

Relevons d'abord, à la lecture de ce lexique, la concentration du présent. Malgré la disparition des références à « l'heure », le lexique est essentiellement consacré à l'« actuel », au « présentement » et à « aujourd'hui ». Une seule exception : la référence à « l'ère moderne », évoquée plus loin.

On retrouve, à l'étude du présent, une double articulation au passé. La première est de l'ordre de la nouveauté et du changement. Sans que l'on puisse pour autant parler de rupture, l'idée est celle de la différenciation du présent par rapport au passé. Les expressions telles que

³⁴⁵ Il s'agit de la phrase introductive du document.

« le Québec d'aujourd'hui », « de nos jours » ou « à l'ère moderne » témoignent de cette nouveauté du présent. Il faut noter le recours à l'adjectif « moderne » qui caractérise justement le présent en le distinguant du passé :

Aujourd'hui, [...] le niveau où les problèmes modernes se posent ou l'échelle à laquelle des services nouveaux et plus adaptés à l'homme moderne peuvent être offerts économiquement et techniquement, est plus étendu.

Le présent est donc différent, nouveau, mais il n'est pas pour autant associé à une valorisation marquée, qu'elle soit positive ou négative.

Le second mode d'articulation du présent avec le passé est de l'ordre de la préservation : certaines des situations présentes sont des acquis découlant du passé. Le mouvement coopératif et les conseils régionaux en sont des exemples :

[...] le mouvement coopératif [...] a connu [...] un essor remarquable. Aujourd'hui, les coopératives [...] occupent une place majeure [...].

[...] les conseils économiques régionaux furent parmi les premiers organismes à se préoccuper du développement de leur région. [...]. Aujourd'hui, les conseils régionaux de développement poursuivent un travail d'animation, de concertation et de sensibilisation des populations aux problèmes régionaux.

Ainsi, si le présent se distingue du passé en ce qu'il est nouveau et moderne – idée de discontinuité - il ne signifie pas pour autant la coupure ou le reniement puisqu'il en reconnaît certains acquis – idée de continuité.

Qu'en est-il maintenant de l'articulation du présent avec le futur ? Assez peu d'éléments lexicaux relatifs au présent nous conduisent sur cette piste. Pour autant, certains indices semblent indiquer que ce rapport s'établit sur le mode de la prudence :

Les contraintes physiques, géographiques, sociales et économiques qui handicapent présentement certaines régions, ne cesseront pas subitement de faire sentir leur poids.

Il serait néanmoins exagéré de croire qu'à elle seule cette décentralisation des pouvoirs politiques et administratifs va profondément modifier la répartition actuelle des revenus [...].

Au poids quantitatif du présent (mentionné dans le profil temporel) s'ajoute ici un poids qualitatif : il semble lester en partie le futur ou, dit autrement, il semble s'étendre au futur dans un rapport de continuité plutôt pesant. Et ce constat conduit à relativiser la concentration du présent observée dans un premier temps : si le présent est effectivement centré sur « aujourd'hui », il s'agit d'un aujourd'hui possédant une certaine durabilité.

Enfin, cette observation attentive du présent dans la politique de 1978 par l'étude lexicale et en contexte permet d'en relever une autre caractéristique marquante. Dans la très grande majorité des cas, les éléments lexicaux relatifs au présent sont directement associés à des références spatiales. L'observation en contexte indique en effet que là où il est question du présent, il très souvent question de l'espace, que ce soit à travers les notions de « région », d'« implantation », de « distance » ou d'« espaces » proprement dits. Les courts extraits témoignent tous de ce voisinage :

La situation régionale actuelle [...];

[...] la répartition actuelle des activités et des personnes entre les diverses régions ;

[...] les régions administratives actuelles ;

Aujourd'hui, les conseils régionaux de développement [...];

Pour le Québec d'aujourd'hui, les problèmes régionaux ;

Aujourd'hui, les coopératives implantées [...];

Aujourd'hui, les communautés de base s'établissent sur des espaces plus larges [...];

Quelle signification accorder à cette association contextuelle entre le temps (présent) et l'espace ? Peut-on en déduire que le présent est spatialisé au sens où l'enjeu du présent est plus que jamais centré sur la question de l'espace ? Nous le croyons. Et, pour aller plus loin, nous avançons l'idée selon laquelle cette proximité lexicale est symptomatique d'une imbrication inédite entre temps et espace, justement caractéristique de la modernité. Certains éléments du discours viennent étayer cette hypothèse :

À l'ère moderne de l'automobile et de l'avion, de la radio et de la télévision, la notion de distance géographique s'estompe au profit de la distance-temps.

- Représentations du futur :

Ni l'« avenir » ni le « futur » ne figurent dans le lexique de la politique de 1978. Il est par contre question du « devenir » et le plus souvent de « leur devenir », qu'il s'agisse de « la participation des citoyens à leur devenir » ou de la « [prise] en main de leur devenir individuel et collectif ». Cette déclinaison possessive (utilisation d'un adjectif possessif) du devenir vaut également pour d'autres éléments lexicaux relatifs au futur, tel que le terme « aspirations », fréquemment employé : il est ainsi question de « leurs aspirations », celles du « milieu régional », celles des « communautés locales ». Le même constat ressort pour le mot « projet » dont la mise en contexte indique une critique des grands projets (« un trop grand espoir placé dans les grands projets de développement ») et une valorisation des « projets originaux [...] au niveau des communautés de base ». Tous ces indices témoignent d'une sorte de parcellisation du futur : à chaque région, ou communauté locale, ses aspirations, ses projets, son devenir. Autrement dit, à chaque territoire son futur.

Constatant précédemment l'étroite association contextuelle entre le présent et l'espace, nous faisons l'hypothèse d'une *spatialisation du présent*. Observant ici l'articulation de la terminologie du futur à celle du territoire local, nous parlerons alors d'une *territorialisation du futur*, au sens où le futur apparaît délimité dans l'espace. Dans la politique est d'ailleurs posé le constat de « différences d'une région à l'autre sur le plan [...] des aspirations ». Les territoires seraient donc en partie délimités, distingués, en fonction de leur rapport au futur. Est-ce que ce

sont les différences dans le rapport au futur qui territorialisent en fondant des délimitations spatiales ou est-ce que ce sont les territoires qui, en tant qu'espace délimités, fondent des différences dans le rapport au futur ? En réduisant la question à sa plus simple expression : est-ce le temps qui fonde le rapport à l'espace ou le territoire qui fonde le rapport au temps ? La question n'est certes pas posée comme telle dans la politique, mais elle découle de l'articulation inédite entre le temps et l'espace constatée à l'analyse.

La représentation du futur dans la politique de 1978 est également marquée d'un autre trait particulier. Rappelons que les données grammaticales indiquent une large utilisation du conditionnel. Mais comment interpréter ce résultat ? Faut-il y voir la représentation d'un futur incertain, imprévisible, flou et de ce fait difficilement maîtrisable ? Certes, un futur envisagé au conditionnel est un futur éventuel. Mais ce n'est plus le prolongement d'une droite sur la ligne du temps : c'est un horizon ouvert où plusieurs chemins sont possibles. Le conditionnel renvoie donc à l'idée de possibilité (c'est d'ailleurs le verbe pouvoir – « pourrait », « pourraient » - qui compte le plus d'occurrences au conditionnel) et atténue celle d'inévitabilité. Il y a dès lors un élargissement de l'horizon temporel : plusieurs possibles sont possibles.

Cette interprétation est confortée par l'importance accordée au terme de « perspective » dans le discours, non seulement par son nombre d'occurrences mais aussi par sa mise en valeur (le second chapitre de la politique, qui en compte trois, est intitulé « Une perspective nouvelle : la décentralisation »). Le mot même de perspective est à la fois synonyme³⁴⁶ d'*éventualité* (le futur éventuel du conditionnel) et d'*horizon* (l'horizon élargi du conditionnel). Cet emploi du terme perspective confirme donc le sens du conditionnel : l'avenir n'est pas tout tracé, plusieurs options sont possibles, parmi celles-ci, la décentralisation (qui est l'objet de la politique) et "dans le cas où" cette perspective serait suivie (éventualité), alors "on pourrait" ... (conditionnel).

Cette ouverture des perspectives et ce recours au conditionnel changent donc la représentation du futur. Parallèlement, ils changent aussi la logique de légitimation du politique.

³⁴⁶ Nous utilisons ici le dictionnaire des synonymes établi par le CRISCO (Centre de Recherches Inter-langues sur la Signification en Contexte) de l'Université de Caen et disponible à l'adresse : <http://elsap1.unicaen.fr/>

D'une part, la politique publique elle-même est posée comme l'explicitation d'un choix politique possible et des modalités de l'action politique qui en découleraient :

Après avoir dégagé les principaux problèmes du développement régional au Québec et situé brièvement l'action de l'État et des milieux régionaux, un effort sera fait pour expliciter les formes que pourraient (*sic*) revêtir le développement local et régional dans cette perspective nouvelle qu'est la décentralisation. La dernière partie s'attachera à mieux définir les modalités d'organisation du développement régional ainsi qu'à suggérer quelques instruments d'intervention.

Plus fondamentalement encore, dans la mesure où le futur est présenté comme offrant plusieurs perspectives possibles, la question du choix devient centrale : le futur est conditionnel et la condition est d'ordre politique. Ainsi se voit légitimée l'idée de la possibilité, voire même de la nécessité, d'une maîtrise politique du futur.

Mais une question reste posée : quel est le rapport entre ce futur conditionnel et le futur territorialisé précédemment évoqué ? Les deux sont étroitement liés par une logique de justification. Le futur territorialisé justifie le futur conditionnel : c'est parce que chaque territoire a ses propres aspirations (« les différences d'une région à l'autre sur le plan [...] des aspirations ») que la perspective de la décentralisation se justifie. Et le futur conditionnel (dans l'éventualité de sa réalisation) favoriserait le futur territorialisé : « il convient de procéder à une décentralisation vigoureuse des responsabilités, afin que les aspirations des communautés locales ou régionales se traduisent par des modes de vie différents ». En d'autres mots, le futur territorialisé légitime la perspective offerte au futur conditionnel.

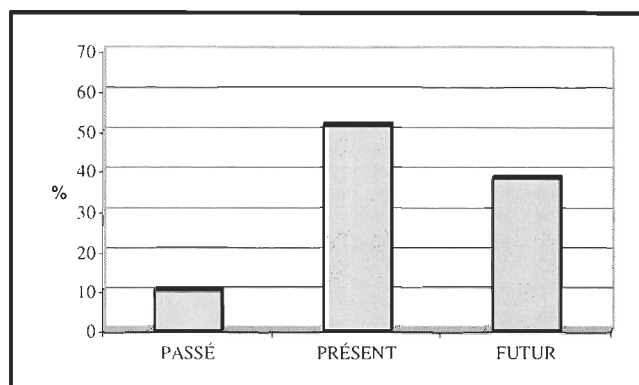


Figure 43. Profil temporel global - Politique de 1978

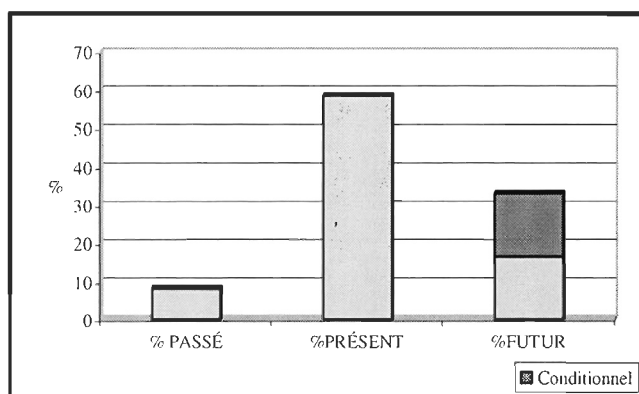


Figure 44. Répartition des verbes conjugués - Politique de 1978

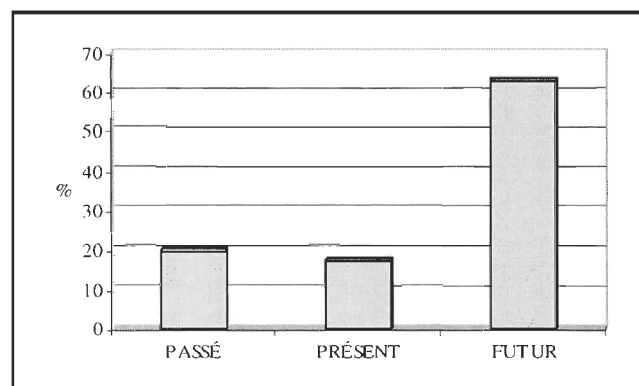


Figure 45. Répartition du lexique temporel - Politique de 1978

3.2.4 Les représentations du temps dans la politique de 1983

Cet élément du corpus datant de 1983 a pour titre *Le choix des régions*. Il est signé de François Gendron, Ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional dans un gouvernement qui est encore aux couleurs du parti québécois, réélu en 1981.

Le profil temporel (figure 47) est globalement comparable à celui de la politique de 1978, confirmant ainsi le mouvement de balancier alors observé. Le présent est toujours la dimension pivot (51 %), le futur arrivant en deuxième position avec 33 %, le passé constituant la dimension mineure à 16 %.

Toujours dans la continuité de la politique de 1978, la prédominance du présent dans la politique de 1983 est due à son poids grammatical (figure 48) : le texte est majoritairement écrit au présent (60 % des verbes conjugués recensés sont au présent). Quant aux verbes conjugués au futur, bien que leur proportion soit légèrement inférieure par rapport à 1978, ils demeurent nettement plus nombreux que les verbes au passé, avec respectivement 26 % pour les premiers et 13 % pour les seconds. Enfin, notons la place du conditionnel : son emploi est relativement moindre que dans la politique de 1978 (passant de 17 à 10 %), sa part relative dans le score du futur ayant également diminué (passant de 50 à 38 %). L'utilisation du conditionnel dans ce discours demeure cependant notable.

Enfin, la répartition du lexique temporel (figure 49) marque également une continuité avec la politique précédente : la poussée du vocabulaire du futur se confirme (57 % du lexique) reléguant les parts relatives des lexiques du passé et du présent aux second (25 %) et troisième (19 %) rangs.

L'observation des données quantitatives indique donc une continuité avec la politique de 1978. Peut-on pour autant en déduire que les représentations du temps marquant ces deux politiques sont similaires ? La réponse implique une fois de plus le recours à l'étude qualitative.

- Représentations du *passé* :

Le passé possède donc un poids quantitatif relativement faible dans cette politique, tant du point de vue grammatical que lexical. L'étude plus précise du lexique relatif au passé conduit tout d'abord à observer les années de référence chiffrées. Celles-ci, bien que peu nombreuses, indiquent une concentration très nette sur le passé de court terme, soit les vingt dernières années.

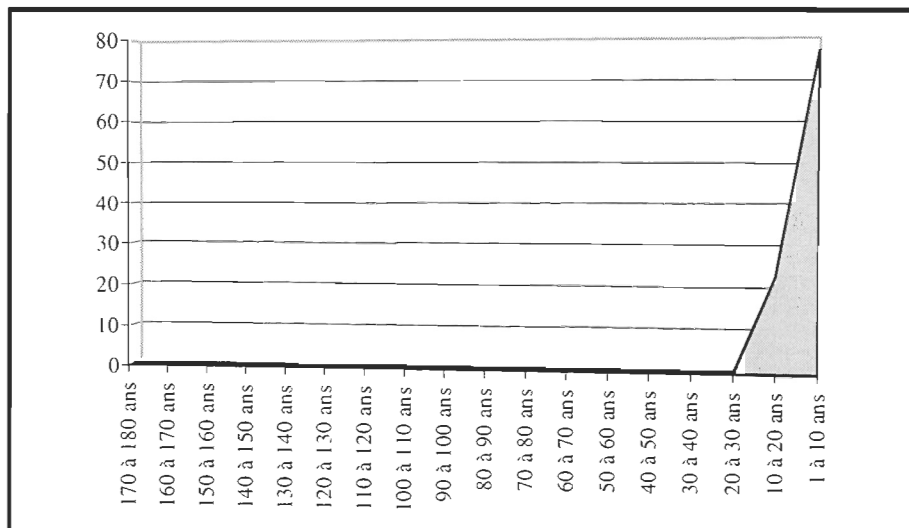


Figure 46. Amplitude du passé - Politique de 1983

D'autres éléments du lexique³⁴⁷ confirment cette faible amplitude du passé, tels que les références fréquentes aux « dernières années » ou « depuis quelques années ». Le passé est d'ailleurs posé et délimité dès l'introduction du discours dont les premiers mots sont « Depuis le début des années soixante ». La portée du regard rétrospectif semble donc globalement limitée aux vingt années antérieures, soit l'équivalent d'« une génération ».

Le passé plus lointain n'est pas complètement absent du discours, un chapitre étant d'ailleurs consacré à l'« Évolution historique du développement régional ». Mais ce passé plus

³⁴⁷ Voir tableau 24 en annexe.

reculé n'est pas daté ni situé sur une quelconque chronologie. Il est évoqué, de façon plutôt floue, par les expressions « à une époque », « à différentes époques ».

Le passé dans la politique de 1983, qui est donc essentiellement un passé récent, est aussi globalement un passé positif :

[...] le bilan des activités régionales depuis quelques décennies est encourageant.

Depuis une dizaine d'années, la transformation des conditions générales de développement et l'émergence d'atouts nouveaux font que les régions consolident davantage leurs activités et raffermissent leur tissu socio-économique.

Depuis environ une génération, le gouvernement a investi dans tous les secteurs d'activités de la société québécoise [...].

Jusqu'à tout récemment, les interventions de développement régional du gouvernement ont permis de mettre en place les infrastructures de base essentielles à la modernisation de la société québécoise.

Ainsi, le passé récent évoqué en termes de bilan est globalement valorisé. S'il y a bien à l'occasion quelques ombres au tableau...

Le développement régional a longtemps été dominé par une trop grande importance accordée aux initiatives de l'extérieur.

...celles-ci sont rapidement estompées :

Il ne s'agit pas cependant de remettre en cause les acquis, ou encore les réformes réalisées sur le terrain au cours des dernières années.

De là ressort une articulation assez nette entre le passé et le présent, articulation basée sur l'idée de continuité et dont l'extrait suivant témoigne parfaitement :

Afin de tirer profit des expériences antérieures, le moment est venu de relancer le développement régional sur de nouvelles bases.

Cette continuité temporelle va même au-delà du rapport passé / présent et se vérifie dans la volonté d'articulation entre le passé et le futur. Un chapitre de la politique porte le titre explicite de : « Un bilan qui ouvre sur l'avenir ». Et le lien joue à double sens : dans un sens, le passé *ouvre* sur le présent et le futur ; dans l'autre sens, le présent et le futur ne *ferment* pas le passé :

Les nouvelles avenues qui se dégagent ne signifient toutefois pas le rejet total des formes traditionnelles d'interventions.

- Représentations du *présent* :

Dans la continuité de ce qui a pu être observé dans la politique précédente, le présent de 1983 est très centré : « actuelle-ment », « aujourd'hui » et « maintenant » sont les termes relatifs au présent les plus employés. Le présent se trouve même resserré sur l' « immédiat-ement ».

Ce présent est en partie problématique puisqu'il est marqué par la « crise économique actuelle » (mentionnée à deux reprises) et par une politique fédérale handicapante (« la tendance actuelle du gouvernement du Canada à saupoudrer des fonds directement aux intervenants régionaux nuit souvent à la cohérence des actions régionales »).

La représentation du présent est donc négative dans le sens où la situation actuelle est jugée difficile. Mais c'est d'une situation globale, dépassant largement les frontières du Québec, dont il est alors question. Qu'il s'agisse de la crise économique (conjoncture internationale) ou de la politique canadienne (gouvernement fédéral), c'est ici un présent non spécifique au Québec qui est convoqué et considéré comme pesant.

La représentation du présent semble plus positive lorsque est évoquée la situation spécifiquement québécoise :

[...] les régions sont désormais mieux dotées en services de base et en infrastructures [...];

[...] les régions disposent maintenant d'un important réseau d'infrastructures et de services.

[...] les équipements municipaux maintenant mieux adaptés.

Le présent jouit donc d'une certaine valorisation : sur plusieurs points, il représente une amélioration en comparaison du passé.

C'est également un présent ouvert sur l'avenir ou disons qui porte la responsabilité de l'avenir. L'emploi fréquent du terme « défi »³⁴⁸ est en ce sens révélateur :

[...] le défi que présente actuellement le développement des régions [...];

Actuellement, le développement régional se présente comme un nouveau défi qui invite aussi bien les populations régionales que le gouvernement à revoir la façon de l'aborder [...].

Face au nouveau défi régional [...].

Ce défi implique un renouvellement du cadre d'actions [...].

Pour autant, l'articulation du présent au futur ne semble pas impliquer de rupture ou de bouleversement majeur. Elle se joue plutôt sur le mode de l'ajustement, de la consolidation, voire de la préservation et donc de la continuité :

Les nouvelles avenues qui se dégagent ne signifient toutefois pas le rejet total des formes traditionnelles d'interventions. Il importe plutôt de chercher à harmoniser les différentes interventions.

On constate que la question politique - celle des modalités d'action de l'État - se joue dans cette articulation en douceur entre présent et futur. Ces modalités devront être précisées, ou encore renouvelées.

³⁴⁸ La deuxième partie de la politique est d'ailleurs intitulée "Le défi régional".

[...] une relation [entre le gouvernement et les régions] qui demande aujourd'hui à être précisée [...];

Ce défi implique un renouvellement du cadre d'actions dans lequel le gouvernement et les intervenants régionaux agissent présentement et exige des ajustements à certaines politiques et pratiques gouvernementales [...].

Il est un domaine où le présent est plus nettement critique : celui de l'espace. En particulier, le découpage de l'espace québécois est jugé inadapté :

Les limites territoriales actuelles de certaines régions ne correspondent pas toujours à la réalité socio-économique.

Dans plusieurs cas, les limites des régions administratives actuelles morcellent ces nouvelles unités territoriales [...];

[...] les limites des régions administratives actuelles sont réajustées de façon à ce que les nouvelles régions englobent des MRC entières.

L'espace présent (le découpage spatial actuel) est estimé décalé, inapproprié, et doit donc être réajusté. Ainsi, *espace* et *présent* se retrouvent étroitement imbriqués : l'espace (par son découpage) est la principale problématique pesant sur le présent. La spatialisation du présent observée dans la politique de 1978 se vérifie à nouveau dans celle de 1983. L'espace demeure là encore l'enjeu principal du présent.

- Représentations du futur :

En terme de perspective, la représentation du futur dans cette politique paraît largement centrée sur le court terme : la projection vise les « prochaines années », les « années à venir », « dans les 3 ans ». Notons cependant une référence explicite à un futur plus lointain lorsqu'il s'agit d' « offrir un potentiel d'expansion à long terme aux entreprises locales ».

En terme d'évaluation, la représentation globale du futur n'apparaît pas nettement positive ou négative. On remarque cependant une représentation quelque peu inquiétante

s'agissant précisément de l'avenir des régions. Sans que celui-ci soit appréhendé de façon franchement négative, il fait pour le moins l'objet de certaines préoccupations :

[...] peut devenir catastrophique et remettre en question l'avenir de toute la communauté [locale].

[...] le chômage chez les jeunes est un problème national dont les répercussions sont fortes pour l'avenir des régions.

[...] des sentiments d'insécurité, d'impuissance et de démobilisation qui sont préoccupants pour l'avenir des régions.

[...] ont remis brutalement en cause l'exploitation de ressources jusque-là prometteuses pour l'avenir.

L'avenir, celui des régions, est donc préoccupant ou potentiellement sombre.

On touche du même coup une autre caractéristique marquante de la représentation du futur dans ce discours : sa multiplicité. Il n'y a pas *un* mais *des* futurs. L'étude en contexte des trois principaux éléments lexicaux relatifs au futur dans cette politique, soit « avenir », « objectifs » et « projets », révèle ainsi une distinction entre un futur local, un futur national et un futur plus global.

En analysant de plus près l'emploi du mot « avenir » (qui était totalement absent du vocabulaire de la précédente politique), on constate qu'il réfère en partie à l'avenir des régions, c'est-à-dire à l'appropriation de leur avenir par les régions :

Les régions [...] exigent d'être parties prenantes aux choix fondamentaux et aux décisions qui concernent leur avenir [...].

[...] la volonté des collectivités d'assumer leur avenir [...].

[...] les élus locaux et la population auront à s'interroger sur des objectifs de développement pour l'avenir et à en débattre.

On peut relever au passage que cette localisation (ou régionalisation) de l'avenir s'accompagne, dans la formulation, d'une nette anthropomorphisation de la région consistant à lui attribuer une volonté et des exigences. L'appropriation locale de l'avenir se vérifie également dans les références, plus rares, au futur : qu'il s'agisse du « développement futur des régions », de « leur développement futur », de « son [la MRC] développement futur », on note qu'il n'y a pas d'emploi de *futur* au sens générique mais toujours au sens possessif, territorial et associé au terme développement (futur comme adjectif qualificatif et non comme nom commun).

On voit donc ici se confirmer la territorialisation du futur, déjà relevée et explicitée dans l'analyse de la précédente politique : il importe que les collectivités aient la maîtrise de leur propre avenir et que les « objectifs » de développement soient discutés et choisis localement. Cette localisation du futur, constatée à l'analyse contextuelle des termes avenir et objectifs est encore confirmée par celle du mot projet (qui constitue de loin le terme le plus récurrent du lexique).

[...] projets du milieu [...];

[...] des projets identifiés par les milieux régionaux [...];

[...] projets identifiés et proposés par les régions de concertation et les MRC ;

[...] la réalisation de projets répondant aux attentes du milieu [...];

[...] les gens des régions sont souvent à même d'identifier [...] des projets bien précis de développement [...];

Les CRCI auront à identifier au niveau de chaque région leurs objectifs et leurs projets de développement [...]

Le futur est donc largement envisagé au niveau local ou régional. Plus encore : chaque territoire doit choisir et assumer son propre futur. Cette territorialisation de l'avenir est explicitement posée comme l'objet central de la politique :

[...] le gouvernement du Québec cherche maintenant à mettre en place une politique qui accordera aux citoyens et aux groupes du milieu une action plus directe sur leur devenir collectif

Pour autant, on remarque à l'analyse que la politique de 1983 réfère parallèlement à un autre futur, ou disons à un autre niveau de considération du futur. Considérons par exemple le terme « projet(s) »: l'étude en contexte révèle que son emploi renvoie également au rôle du gouvernement dans la conception et l'orientation de l'avenir :

Le gouvernement joue un rôle important dans le développement des régions par sa présence, par ses projets et par ses politiques [...];

[...] le gouvernement du Québec réaffirme son intention de mener à terme ses projets de déconcentration et de décentralisation.

Plus directement encore, on constate que si les territoires doivent avoir la maîtrise de *leur* avenir, c'est bien le gouvernement qui a celle de *l'*avenir :

[...] le gouvernement du Québec propose ici quelques avenues majeures de développement pour l'avenir.

On comprend de ce fait que l'harmonisation et la concertation entre les différents acteurs et échelons territoriaux dans le processus d'élaboration d'objectifs, de projets et donc de construction de l'avenir, constituent le point nodal de cette politique.

[...] faire en sorte que les orientations et les projets du gouvernement tiennent compte des aspirations des collectivités locales.

Ce document ne vise pas à présenter des programmes d'actions ou des orientations spécifiques de développement pour chacune des régions. Il propose plutôt un cadre d'actions qui permettra aux intervenants régionaux, de concert avec le gouvernement, de les définir et d'identifier les projets concrets à mettre de l'avant.

Enfin, on décèle dans cette politique des références à un autre avenir qui semble se dessiner au-delà des échelons régionaux ou nationaux. On parle en effet ici de « tendances marquantes pour l'avenir ». Et, à l'inverse des avènements précédents dont l'enjeu était justement la

maîtrise, par les régions ou par le gouvernement, il s'agit là d'un avenir sans prise auquel on ne peut que s'adapter :

La volonté politique du gouvernement de s'adapter encore plus adéquatement aux réalités du développement régional est également influencée par des forces et des tendances qui se dessinent pour l'avenir.

Ces quelques éléments d'analyse relatifs à la représentation du futur dans la politique de 1983 débouchent sur un tableau dont la perspective est quelque peu distendue : d'un côté, un futur territorialisé, appropriable (à chaque territoire son futur) et parcellisé (autant de futurs que de territoires) ; de l'autre, un futur contraignant et globalisé.

Finalement, il convient de mentionner que, comme la plupart des politiques précédemment étudiées, celle de 1983 dévoile une logique de légitimation directement basée sur la temporalité : les trois dimensions du temps que sont le passé, le présent et le futur sont considérées comme devant être au fondement d'une politique de développement régional :

Toute nouvelle politique de développement régional doit tenir compte de la situation actuelle des régions, considérer les acquis, les contraintes et les obstacles et identifier les éléments nouveaux qui orienteront le développement régional dans les années à venir.

L'acquis (passé), l'actualité (présent) et la nouveauté (avenir) sont les trois principaux éléments qui doivent être pris en considération dans une politique de développement régional. La politique ici proposée constitue une parfaite application de ce principe puisqu'on trouve explicitement, dans l'argumentaire de sa justification, le triptyque de la temporalité :

[...] la plus grande volonté des gens des régions de participer à leur propre développement requiert du gouvernement des ajustements à ses programmes et à ses actions. Ce phénomène récent a pris une ampleur suffisante pour orienter la nouvelle politique de développement régional que le gouvernement québécois s'engage à promouvoir au cours des prochaines années.

En d'autres termes, c'est un passé récent qui fonde la politique présente du gouvernement et qui orientera son action dans le futur proche. Ainsi, si le lien étroit entre temporalité et légitimité est encore une fois vérifié, c'est une temporalité nettement *court termiste* qui inspire le discours de légitimation dans ce cas ci.

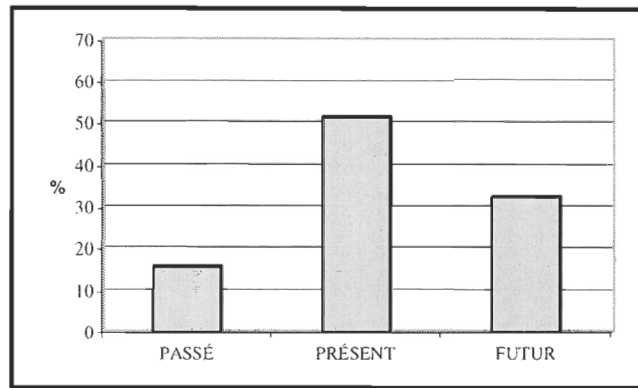


Figure 47. Profil temporel global - Politique de 1983

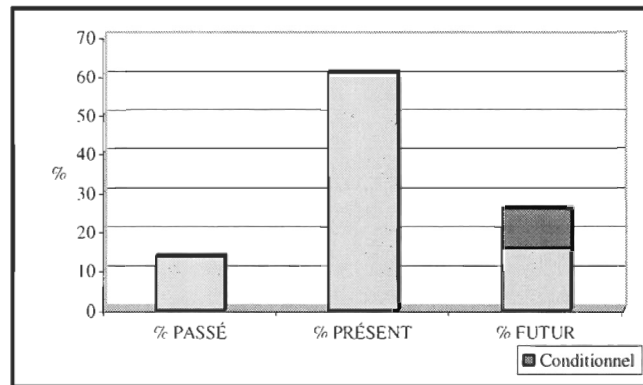


Figure 48. Répartition des verbes conjugués – Politique de 1983

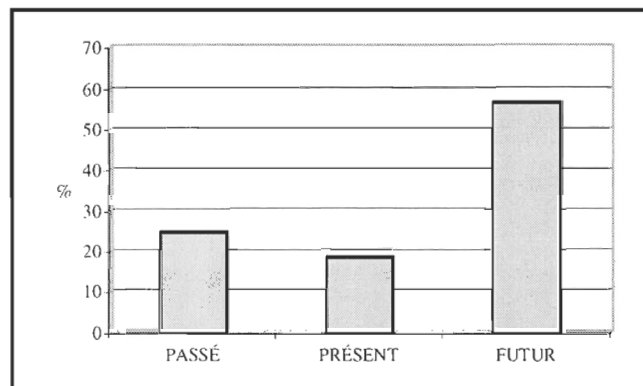


Figure 49. Répartition du lexique temporel – Politique de 1983

3.2.5 Les représentations du temps dans la politique de 1983 Am³⁴⁹.

Le corpus retenu dans cette étude contient une autre politique datant de cette même année 1983. Elle a pour titre *Aménager l'avenir. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire* et est également signée du ministre François Gendron.

Le profil temporel global (figure 51) de cette politique demeure dans la lignée de ceux observés depuis la politique de 1978 dont les principales caractéristiques sont : la nette prédominance du présent et un futur désormais plus marqué que le passé. Précisons que cette prédominance du présent est ici accentuée (pour atteindre 61 %) et que la dimension du futur demeure quantitativement le double (26 %) de celle du passé (13 %). On constate donc que, globalement, les profils temporels des deux politiques de l'année 1983 sont très similaires.

L'étude plus en détail dévoile quelques différences dans les répartitions grammaticales et lexicales. Ainsi, le poids grammatical du présent se voit renforcé pour atteindre près de 80 % des verbes conjugués, au dépend du futur qui ne représente dans cette politique qu'à peine 7 % des verbes conjugués, les verbes au passé demeurant stables à près de 12 % (figure 52).

La répartition du lexique temporel (figure 53) est quant à elle pratiquement comparable à celle des deux politiques précédentes avec une très forte majorité du vocabulaire référant au futur (près de 65% du lexique). Les parts relatives des lexiques du présent et du passé demeurant presque équivalentes et se situant toujours entre 10 et 20 % (ici, 16 % pour le passé et 19 pour le présent).

Ces données quantitatives sont donc notablement similaires à celles obtenues pour la précédente politique de cette même année. Elles sont également très comparables à celles de la politique de 1978, confirmant ainsi une relation de continuité. L'étude qualitative doit cependant permettre de saisir de plus près la représentation du temps propre à cette politique.

³⁴⁹ Cette politique ayant pour titre *Aménager l'avenir*, nous la désignons par l'abréviation « 1983 Am. » afin de la distinguer de la précédente politique datée de la même année.

- Représentations du passé :

La dimension du passé, faiblement présente grammaticalement et lexicalement, est rarement désignée par des années chiffrées. Malgré tout, comme pour tous les autres éléments du corpus, il est possible de les utiliser pour établir un diagramme figurant l'amplitude du passé.

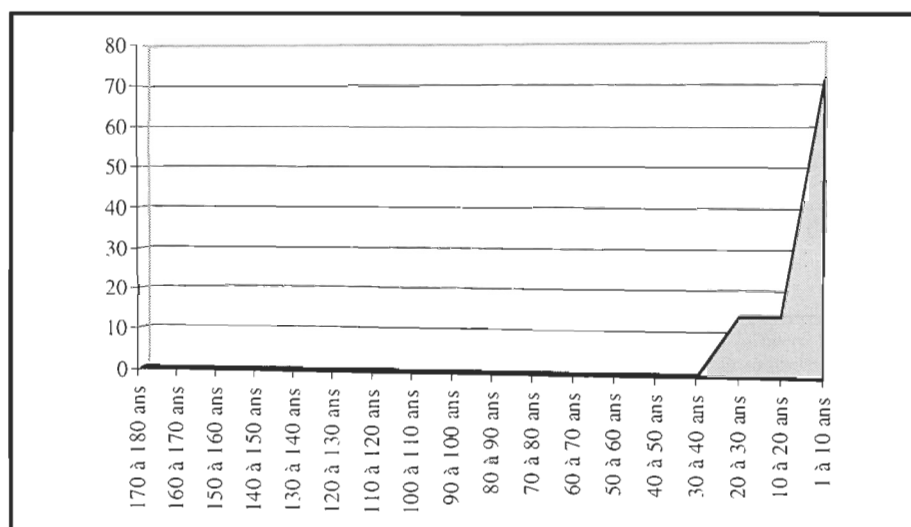


Figure 50. Amplitude du passé - Politique de 1983 Am

Celui-ci témoigne, là encore, d'une nette concentration sur le passé récent, en particulier les dix dernières années. Cette faible amplitude révélée par les années chiffrées est confirmée par les autres données lexicales : « au cours des dernières années », « depuis quelques années », « les années récentes », « la dernière décennie », sont parmi les formulations les plus courantes. C'est donc essentiellement le passé récent qui est évoqué dans cette politique, comme l'illustre doublement l'extrait suivant : « Cette option a récemment été réexaminée à la lumière de l'évolution des années récentes ».

L'étude en contexte ne permet pas de révéler une évaluation nettement positive ou négative de ce passé. Par contre, on constate qu'il est fréquemment associé à l'idée de changement. Le passé récent est souvent évoqué en tant que période marquée par des

transformations : « Depuis quelques années, un certain nombre de facteurs sont venus modifier le contexte général dans lequel le gouvernement intervient sur le territoire ». Et cette caractéristique fonde en partie l'articulation entre passé et présent : des changements survenus au cours du passé récent (« depuis quelques années ») découle la nouveauté du présent : « Ces évolutions influencent à des titres divers les actions qui sont aujourd'hui entreprises en matière d'aménagement du territoire ».

En plus de ces évocations du passé récent, quelques éléments lexicaux semblent témoigner d'une plus ample profondeur historique. C'est le cas des expressions « depuis longtemps » ou « pendant longtemps » qui, bien que rarement employées, réfèrent à une certaine durée historique. Le lexique contient également des références à « l'histoire », « l'historique » et même à « la préhistoire », mais dans tous les cas, il s'agit de l'évocation de « sites » historiques patrimoniaux (concernés par la politique d'aménagement).

- Représentations du présent :

Le premier constat qui s'impose à l'étude du lexique relatif au présent est que celui-ci est extrêmement centré : « aujourd'hui » et « actuel » (actuel-le-s, actuellement) en sont les termes les plus fréquents. Cette caractéristique avait déjà été relevée dans les deux politiques précédemment étudiées (1978 et 1983).

Ainsi que nous l'avons évoqué plus haut, l'articulation entre le présent et le passé est assez nette. D'une part, la situation présente est étroitement liée au passé récent dont elle découle. En ce sens, les actions proposées au présent sont dictées par les changements survenus au cours des années précédentes :

La congestion des réseaux routiers, l'augmentation du coût de l'énergie et un changement progressif des mentalités conduisent maintenant le gouvernement à favoriser le développement du transport en commun en milieu urbain.

La nécessité d'une gestion rationnelle et d'une plus large accessibilité s'est donc aujourd'hui imposée et les ministères concernés l'intègrent dans leurs politiques et dans les actions qu'ils entreprennent.

D'autre part, ce présent est posé dans la continuité du passé : bien que certains des changements « nécessitent aujourd'hui une révision des modes de gestion », les actions proposées « aujourd'hui » se veulent respectueuses des cadres établis dans le passé :

[...] plusieurs lois [...] établies au cours de la dernière décennie [...] constituent aujourd'hui un cadre à peu près complet qui s'impose au gouvernement, aux MRC et aux municipalités, comme à l'ensemble des citoyens.

Dans tous les cas, il s'agit d'une articulation *courte* dans le sens où elle relie un passé très rapproché (de l'ordre de la décennie) à un présent condensé (« aujourd'hui »).

- Représentations du futur :

Rappelons que le lexique relatif au futur est quantitativement le plus important dans cette politique. Rappelons également que, compte tenu du titre même de la politique (« Aménager l'avenir »), la dimension du futur est d'emblée mise de l'avant. Quelles caractéristiques de ce futur l'étude qualitative permet-elle de révéler ?

Tout d'abord, sa perspective n'est pas nettement cernable : qu'il s'agisse du court terme (« les prochaines années ») ou du long terme (« les générations futures »), les indications sont rares concernant la portée du futur évoqué. En cela, cette politique diffère de la précédente (même année) où l'on constatait nettement une projection de très court terme.

En terme d'évaluation, ce futur jouit d'une représentation globalement neutre : l'avenir n'est pas considéré comme sombre ou éclatant. Par contre, il est très largement appréhendé en terme de visée. On constate ainsi que le vocabulaire relatif à l'optique est aussi varié que fréquent, qu'il s'agisse du terme « optique » proprement dit ou des « objectifs », « perspectives » et autres « orientations ».

Comme on peut s'y attendre dans une politique visant explicitement à « aménager l'avenir », ces objectifs et orientations sont nettement détaillés et longuement énumérés :

[...] un objectif de croissance et de développement de l'activité économique ; un objectif d'équité sociale ; un objectif d'amélioration de la qualité de la vie ; un objectif de préservation des milieux naturels et de l'environnement.

[...] un objectif de rentabilisation [...];

[...] un objectif d'ouverture ;

[...] cet objectif de réduction des coûts ;

[...] cet objectif de consolidation du tissu urbain ;

On ne trouve pas ici, contrairement à l'autre politique de 1983, l'idée d'une multiplicité du futur ou d'un futur à plusieurs niveaux. Dans la presque totalité des cas, les projets, objectifs et orientations dont il est question sont ceux du gouvernement ou des ministères :

[...] [le gouvernement] incite à la réalisation d'objectifs qu'il estime souhaitables [...];

[...] à cette fin, le gouvernement élabore [...];

À cette fin, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a défini les orientations suivantes [...];

[...] le gouvernement doit se fixer des objectifs [...];

Dans cette optique, le gouvernement a pour rôle [...];

[...] ces orientations gouvernementales [...];

Finalement, la représentation du futur qui est à l'œuvre dans cette politique est parfaitement évoquée dès la phrase introductive du document :

Le présent document traite des orientations et objectifs d'aménagement poursuivis par le gouvernement, ses ministères et organismes sur le territoire québécois ;

Le futur est représenté comme une liste d'objectifs et de projets conçus par l'autorité publique et dont l'action a pour finalité leur réalisation. En quelque sorte, c'est sur le futur (sa conception et sa poursuite) que l'autorité publique fonde sa légitimité.

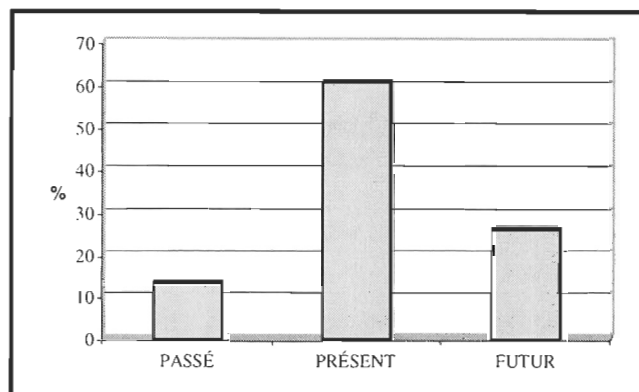


Figure 51. Profil temporel global - Politique de 1983 Am

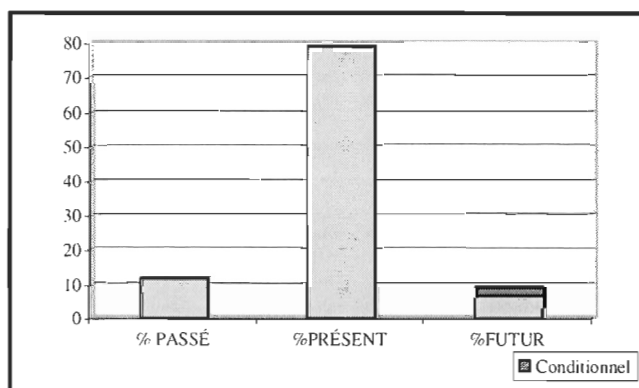


Figure 52. Répartition des verbes conjugués – Politique de 1983 Am

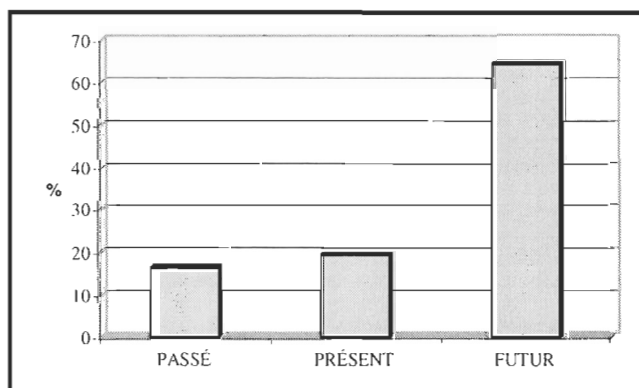


Figure 53. Répartition du lexique temporel – Politique de 1983 Am

3.2.6 Les représentations du temps dans la politique de 1988

En 1988 est publié *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale*, politique signée de Marc-Yvan Côté, alors Ministre en charge du développement régional dans le gouvernement libéral élu en 1985.

Le profil temporel global (figure 55) obtenu pour cette politique est comparable aux trois précédents, confirmant ainsi une stabilité, à ce niveau des résultats quantitatifs, depuis la politique de 1978. Ce profil temporel est donc là encore caractérisé par : la prédominance du présent (59 %) et une dimension du futur presque deux fois plus marquée (26 %) que celle du passé (16 %).

La répartition des trois dimensions temporelles dans les lexiques grammatical et lexical demeure, en toute logique, globalement stable, hormis quelques évolutions qui doivent être ici détaillées.

La prédominance du présent s'explique une fois encore par son poids grammatical (figure 56), c'est-à-dire le fait que la politique est essentiellement conjuguée au présent. L'importance grammaticale du passé (verbes conjugués au passé) demeure particulièrement stable à 12 % (elle se situe autour de 10 % depuis la politique de 1978). Quant à l'emploi du futur, qui était nettement réduit dans la politique précédente, il reprend ici une certaine importance (12 % également), mais reste significativement moindre que dans les politiques de 1978 et 1983.

La répartition du lexique temporel (figure 57) indique une fois encore la prédominance du vocabulaire relatif au futur (55%). Le vocabulaire relatif au passé reprend un peu d'importance par rapport au texte précédent (27 %) et le présent demeure stable à 18 %.

Cette répartition est pratiquement identique à celle de 1983, confirmant ainsi l'idée de stabilité sur le plan quantitatif.

- Représentations du passé :

Le lexique relatif au passé contient d'assez nombreuses références à des années chiffrées. La compilation de celles-ci indique (figure 54), ici encore, une forte concentration sur le passé récent, essentiellement les dix années précédentes. Notons cependant quelques références indicatives d'un recul allant jusqu'à un peu plus que cinquante années. Quoique ces références soient rares, elles doivent être mentionnées, d'autant qu'une telle amplitude n'avait pas été observée depuis la politique de 1966.

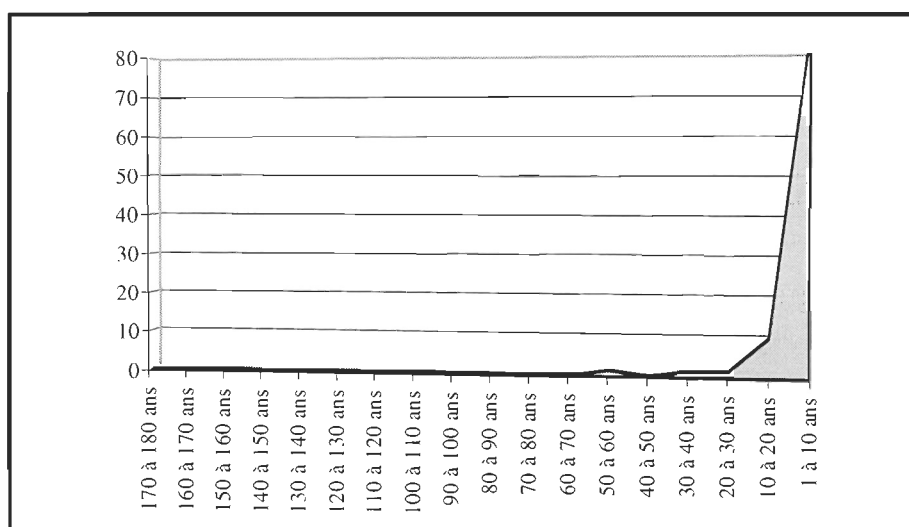


Figure 54. Amplitude du passé - Politique de 1988

Les autres éléments du lexiques (non chiffrés) confirment ces caractéristiques de l'amplitude : la plupart des références concernent le passé récent (les « dernières années ») mais quelques rares formules indiquent une amplitude occasionnellement plus profonde, allant de « depuis les années soixante-dix », « soixante », « cinquante » à « depuis le début du siècle » et « depuis plus d'un siècle ». Le lexique indique donc là encore une représentation du passé très centrée sur le court terme, mais où le passé plus ancien n'est pas totalement oublié.

Ce passé jouit globalement d'une représentation positive, qu'il s'agisse du passé ancien :

Dès les années soixante, le Québec s'est donné une politique de développement régional visant à relancer l'économie dans certaines régions [...].

Depuis les années cinquante, l'évolution de la situation socio-économique des régions montre une nette amélioration des conditions de vie [...].

Certes, au cours des vingt-cinq dernières années, un progrès énorme a permis de doter les régions de conditions de développement plus favorables [...].

[...] il faut reconnaître que les objectifs d'accessibilité de tous à l'éducation, à la santé et aux services sociaux que le Québec s'est fixé au cours des dernières décennies ont constitué un des facteurs importants qui ont entraîné la réduction des disparités régionales, devenant de ce fait la meilleure politique régionale que le Québec pouvait alors s'offrir ;

... ou du passé récent :

Au cours des dernières années, des signes encourageants [...].

[...] performance généralement bonne des régions du Québec au cours des dernières années ;

L'entrepreneurship québécois est en plein essor depuis quelques années.

[...] au cours des dernières années, des mécanismes ont été développés pour inciter et faciliter la concertation ;

Le Québec a consacré beaucoup d'efforts depuis quelques années à l'amélioration de ses activités de soutien ;

Le tableau ainsi dressé n'est cependant pas entièrement positif. Il est entaché de quelques points sombres, mais qui restent assez rarement évoqués dans le texte :

Depuis quelques années, la part du Québec n'a cessé de décroître [...]

Malheureusement, de nombreuses situations vécues au cours des vingt dernières années permettent d'affirmer qu'une économie dominée par une entreprise ou un secteur d'activité court des risques potentiels.

Une partie importante de la main-d'œuvre québécoise n'a jamais bénéficié d'une formation professionnelle ;

Comment, dès lors, se présente l'articulation entre ce passé globalement positif et le présent ? Comment, en particulier, est justifiée la nécessité de la politique présente alors que la situation découlant des années récentes est globalement jugée bénéfique ? Tout d'abord, cette articulation est basée sur l'idée de continuité. Ainsi, il faut « poursuivre les efforts de modernisation des secteurs d'activité traditionnels fortement présents dans ces régions », ou il faut « revitaliser le secteur forestier » qui constitue « la base économique de ces MRC depuis plus d'un siècle ». Mais le plus souvent, cette articulation se traduit dans une relation grammaticale d'ordre concessif : *bien que* le passé récent soit marqué par des actions et des évolutions positives, il faut une nouvelle politique. Tentons de saisir plus en détails cette relation.

À plusieurs endroits de la politique, des énoncés posent directement la présente politique par rapport au passé récent. Dans tous les cas, ces énoncés sont articulés autour de marqueurs concessifs tels que « malgré », « en dépit de », « bien que », « certes ». En voici quelques exemples :

En dépit des actions qui ont été menées au cours des dernières années par le gouvernement du Québec pour que les régions soient au premier chef impliquées dans les stratégies de développement qui les concernent, il reste encore des gestes à poser.

[...] bien que des efforts de modulation aient été entrepris depuis deux ans, le Québec a encore beaucoup à faire pour mieux moduler ses politiques dans une perspective de développement régional.

Malgré ces progrès [réalisés depuis les années soixante], trois raisons militent en faveur d'un plan d'action en matière de développement régional [...].

Certes, au cours des vingt-cinq dernières années, un progrès énorme a permis de doter les régions de conditions de développement plus favorables. [...] Néanmoins, les régions n'ont pas réalisé le même niveau de développement et ne bénéficient pas des mêmes caractéristiques économiques et sociales.

Quelle signification accorder à l'utilisation de ces prépositions concessives ? Les grammairiens³⁵⁰ leur accordent une valeur de « repoussoir » affirmant que « ce qui est remis en cause dans la concession, ce n'est pas la vérité du présupposé mais sa force argumentative ». En calquant cette logique aux énoncés précédents, on pourrait alors faire l'hypothèse que les éléments positifs du passé ne sont pas remis en cause (vérité du présupposé) mais que leur force argumentative est dévalorisée. Ainsi, le passé, bien que globalement positif, aurait ici une moindre fonction argumentative dans la logique de légitimation.

- Représentations du présent :

Le lexique du présent indique l'emploi fréquent de la terminologie relative à l' « actuel- », l' « existant- » et le « récent- ». Ces éléments confirment une concentration du présent décelable à l'intitulé même de la politique (*Le Québec à l'heure de...*).

Ce présent est l'objet d'une représentation généralement positive :

Aujourd'hui, les régions disposent de ressources humaines de qualité dans un large éventail d'activités [...];

[...] un dynamisme local et régional qu'il est maintenant possible d'apprécier un peu partout au Québec.

Cependant, il est aussi porteur de certaines difficultés, mentionnées en plusieurs endroits. On aboutit ainsi à un portrait en demi-teinte, mêlant aspects positifs et négatifs, à l'exemple de l'extrait suivant :

La conjoncture économique évoluant très rapidement et certaines activités étant plus vulnérables que d'autres, certaines régions, auparavant en forte croissance, connaissent maintenant des difficultés majeures; ailleurs, des poches de pauvreté subsistent, même si l'ensemble de l'économie régionale se porte plutôt bien.

³⁵⁰ Nous nous référons en particulier à l'analyse de F. Boissieras. « La concession : une option rhétorique et grammaticale ». <http://www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/Agreg2005/FabienneBoissieras.pdf>

Cet extrait nous oriente sur une autre caractéristique du présent dans cette politique de 1988. Le terme de « conjoncture » est à rapprocher de celui de « contexte » (« contexte actuel » employé à trois reprises) : ces termes font référence à des circonstances plus larges c'est-à-dire à un présent que l'on peu qualifier de plus global³⁵¹. L'approfondissement de l'analyse révèle que ce présent global est marqué de défis et d'enjeux :

Dans le contexte actuel de l'évolution de nos économies modernes, quatre grands défis se posent [...] ;

Dans le contexte actuel, les enjeux de développement sont relativement clairs [...].

Enfin, l'analyse lexicale du présent révèle qu'il est fréquemment et directement associé au futur. Cette association est parfois posée sur le mode de la continuité. À l'exemple des extraits suivants, le présent est alors considéré comme une ressource ou un potentiel en regard de l'avenir et en ce sens, le présent est « déterminant » pour l'avenir :

L'entrepreneurship québécois représente aujourd'hui une force sociale, économique et culturelle [...]. Il représente une richesse collective déterminante pour l'avenir économique des régions du Québec.

[...] les orientations à poursuivre sont : [...] élargir la base économique de ces régions en prenant appui sur les activités existantes

Mais dans l'autre sens, il semble également que le présent soit déterminé par l'avenir, car l'action proposée pour le présent est justifiée par l'anticipation de l'avenir :

Il est essentiel que des actions précises soient initiées en cette matière à la lumière des impacts actuellement prévisibles de cette mutation de notre économie.

³⁵¹ « Contexte: Ensemble des circonstances, situation globale où se situe un évènement », *Le petit Larousse*, 2005, p. 286.

Qui plus est, cette articulation à double sens entre présent et futur s'établit selon un rapport de contiguïté ou d'immédiateté jusque là non décelé dans les autres politiques. Les formulations suivantes en sont révélatrices :

Il est donc important d'en saisir immédiatement la portée et d'adopter d'ores et déjà des mesures susceptibles de faciliter une réponse efficace des régions à ces défis.

[...] il faut dès maintenant prévoir que ce nouvel environnement économique entraînera aussi des impacts pour certaines PME moins performantes.

Le développement technologique est fondamental pour le développement des régions et pourrait devenir une source importante de disparités entre les régions si on ne prend pas d'ores et déjà des mesures appropriées.

La considération du futur incite à agir « dès maintenant », « d'ores et déjà », « immédiatement » sous peine d'hypothéquer cet avenir. On voit poindre ici l'idée d'urgence de l'action politique.

Au vu des éléments d'analyse, on peut donc retenir trois caractéristiques majeures de la représentation du présent dans la politique de 1988 : sa contraction (sur l'actuel, le récent, le maintenant), sa globalité (considération du contexte) et son immédiateté (en regard du futur).

- Représentations du futur :

Bien qu'il soit fait mention, à un endroit du texte, d'une « véritable stratégie de développement à moyen et long termes », le futur évoqué dans cette politique est très nettement un futur de court terme visant « les prochaines années », les « cinq prochaines années », « un horizon de quatre ans » et des actions « à court et moyen termes ». La seule date chiffrée est l'année « 1989 ».

Le terme même de « futur » est employé une seule fois dans la politique, s'agissant du « développement futur des régions ». Par contre, il est fréquemment question de l'« avenir ». Si

cet avenir est potentiellement prometteur (« Ces forces éclairent sous un jour différent le potentiel des régions et laissent présager un avenir prometteur pour elles »), il est avant tout marqué de défis et d'enjeux :

[...] l'avenir des régions et les défis nouveaux qu'elles affronteront au cours des prochaines années [...];

Le défi des prochaines années pour le Québec et ses régions [...];

[...] le défi de notre avenir technologique [...];

La prochaine décennie sera déterminante pour les entreprises et les entrepreneurs qui auront à relever le défi technologique [...];

[...] un enjeu majeur pour l'avenir.

Le grand enjeu pour l'avenir est de savoir comment les hommes et les femmes des régions vont relever les défis qui se présentent.

On retiendra que l'avenir se présente ici sous forme d'épreuves à relever, à gagner et que le vocabulaire utilisé relève largement de la stratégie, voire de l'affrontement. D'autres éléments lexicaux confirment ce mode de représentation. Ainsi, parmi les occurrences les plus fréquentes dans ce lexique, se trouvent les mots « but », « fin », « objectif » et « projet ». L'avenir est ainsi finalisé, ciblé et la politique, définie comme une « plan d'actions » comprenant des « trajectoires », se décline en de nombreux « objectifs visés », « à rencontrer », « à atteindre ». Enfin, la stratégie visant à atteindre ces objectifs et à relever le défi de l'avenir, implique les recours à des « facteurs » et des « éléments » adaptés (« les facteurs de développement de l'avenir » ; « les éléments stimulants pour l'avenir » ; « L'élément majeur pour l'avenir des régions » ; « mettre en place des moyens pour préparer l'avenir »). En d'autres termes, il s'agit d'outiller, voire d'armer les régions pour affronter l'avenir :

Le plan d'action se veut un pas de plus dans la recherche de réponses adéquates aux questions que soulève le défi du développement régional et vise à doter les régions de moyens accrus pour maîtriser leur avenir.

En conclusion, que retenir de la temporalité décelée dans cette politique de 1988 ? Tout d'abord, sa contraction : à l'image des temporalités observées depuis la politique de 1978, la perspective temporelle est essentiellement centrée sur le présent, bornée de part et d'autre par un passé de faible amplitude et un futur de court terme. À cette perspective temporelle étroite s'ajoute ici l'expression d'une certaine urgence marquant le présent. Enfin, l'articulation entre ces trois dimensions temporelles est caractérisée par une sorte de tension : au-delà de la représentation relativement positive dont jouissent chacune des trois dimensions, le rapport entre passé et présent révèle une articulation d'ordre concessif et l'appréhension du futur est nettement marquée par l'idée de défi.

La légitimation de l'action politique se situe ici dans l'articulation entre présent et futur : il est urgent d'agir pour répondre aux défis posés (supposés) par le futur, tout délai ou temporisation risquant d'avoir des effets néfastes. Cette légitimation ne se place pas dans le rapport présent / passé, sinon de façon indirecte dans la mesure où le passé fait souvent office de *repoussoir* argumentaire.

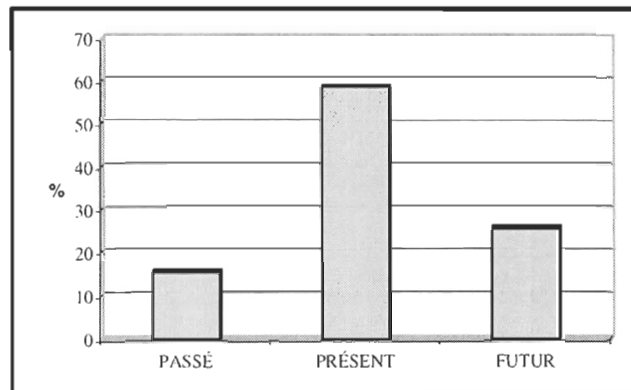


Figure 55. Profil temporel global - Politique de 1988

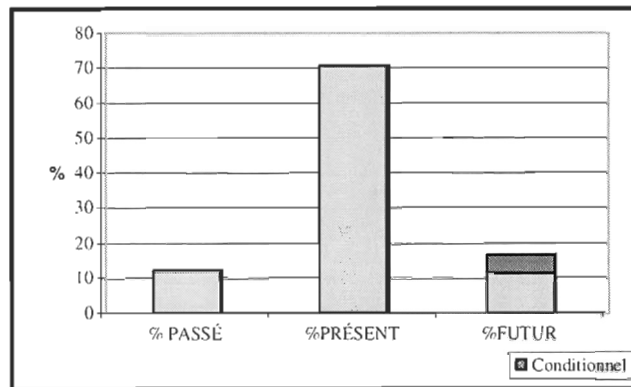


Figure 56. Répartition des verbes conjugués – Politique de 1988

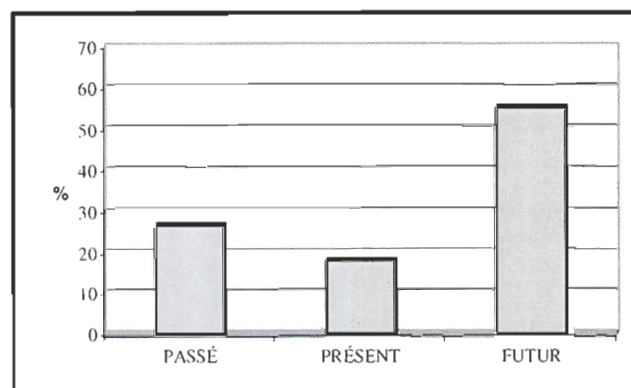


Figure 57. Répartition du lexique temporel – Politique de 1988

3.2.7 Les représentations du temps dans la politique de 1992

La politique de 1992 a pour titre *Développer les régions du Québec*. Elle est signée par Yvon Picotte, alors Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Ministre délégué aux Affaires régionales dans le gouvernement libéral réélu en 1989.

L'observation du profil temporel global (figure 59) permet de constater que la répartition entre les trois dimensions temporelles demeure stable. La dimension pivot, le présent, se maintient entre 50 et 60 % (55 %), celle du futur toujours entre 20 et 30 % (27 %, soit pratiquement le même taux que dans les deux politiques précédentes). Enfin, la dimension du passé reste la plus faible (position inchangée depuis la politique de 1978), et toujours comprise entre 10 et 20 %, bien que son taux ici de 18 % soit le plus élevé de cette période (1978-1992).

Le poids quantitatif du présent demeure attribuable à son emploi grammatical (figure 60) : 63 % des verbes répertoriés sont conjugués au présent. Ce taux est cependant moindre que celui obtenu pour la politique de 1998 (71 %) et surtout pour celle de 1983-Am (79 %). Ce léger affaiblissement se répercute à parts égales sur le taux des verbes conjugués au futur (22 %) et sur celui des verbes au passé qui, malgré cette légère progression, demeure le plus faible à 15 %.

Au vu des données lexicales (figure 61), l'ordre de répartition des trois dimensions temporelles reste inchangé par rapport à la politique précédente : le lexique relatif au futur comptabilise le plus grand nombre d'occurrences, suivi du passé puis du présent. Cependant, il faut noter que les écarts quantitatifs entre ces trois lexiques se sont amenuisés. Ainsi, depuis la politique de 1978, le lexique du futur représentait à lui seul plus de la moitié des occurrences du lexique temporel total (entre 55 et 64 % selon les politiques concernées) ; or, il n'en représente plus ici que 46 %. Inversement, le lexique relatif au passé obtient ici son score le plus important (toujours sur la période considérée) à 29 %, de même que le lexique relatif au présent qui, bien que toujours en troisième position, atteint 25 %.

- Représentations du *passé* :

L'amplitude du passé révélée par la compilation des années chiffrées mentionnées dans cette politique indique une forte concentration sur le passé récent, en particulier les dix années précédentes (figure 58). Elle indique cependant que les années antérieures ne sont pas totalement ignorées. L'amplitude maximale atteint un peu plus de quarante années et confirme la timide résurgence du passé de moyen terme observée dans la politique précédente.

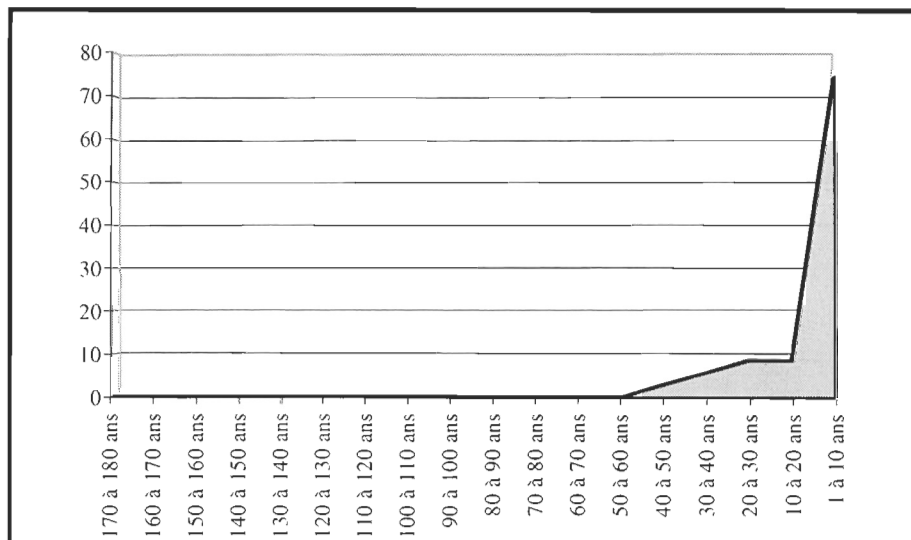


Figure 58. Amplitude du passé - Politique de 1992

L'analyse lexicale confirme tout en précisant ces premiers éléments. Ainsi, le passé récent est évoqué à travers les expressions telles que « au cours de la dernière année » ou « depuis quelques temps ». Mais une place non négligeable est accordée au passé plus ancien allant des « dernières décennies » et remontant même à l'évocation de « l'après-guerre ».

Cette évocation du passé, que l'on peut qualifier de moyenne en terme d'amplitude, est cependant notable en regard de la logique argumentaire du texte. Ainsi, un des premiers chapitres a pour titre « L'évolution de la notion de développement régional » et rappelle que :

Le concept de développement régional a progressivement évolué depuis trente ans au sein de la plupart des pays industrialisés.

Il est suivi d'un chapitre consacré à « L'évolution récente des politiques de développement régional ». Un intérêt notable est donc accordé au passé (de courte et moyenne amplitudes), à son évocation et son analyse. Cet intérêt se traduit également par un effort de périodisation du passé, portant sur les modèles de développement au Québec depuis les années soixante :

Dans les différentes expériences ou périodes concernant le développement trois modèles se sont succédés [...]. Une première époque fut marquée par la lutte aux disparités régionales où le rôle de l'État consistait à investir massivement dans les milieux jugés en difficulté ou en situation de rattrapage. [...] Un autre modèle basé sur la notion de pôles de développement [...]. Ce modèle visait à susciter l'entraînement de tout le Québec par un développement concentré dans Montréal et dans ses villes satellites [...]. La dernière époque fut marquée par la montée de l'idée d'un développement « endogène » et par l'émergence en région d'institutions et de leaders régionaux [...]. Dans ce modèle, le rôle de l'État devient celui d'un partenaire technique et financier.

Le passé est donc l'objet d'une lecture analytique identifiant différents « modèles » de développement en lien avec différents modèles d'intervention de l'État. Cette « évaluation » des modèles successifs a directement une visée légitimatrice du modèle proposé dans la présente politique. En d'autres termes, le passé a directement une fonction d'éclairage et de légitimation du présent :

L'évaluation des moyens utilisés par l'État québécois au cours des années pour assurer le développement « global » des régions tend à démontrer l'importance et l'utilité de veiller à la cohérence, à la cohésion et à l'harmonisation des orientations et des mesures qui visent ou affectent le développement.

L'effort de périodisation du passé permet de situer le présent et de le distinguer. Le passé n'est pas particulièrement critiqué ou loué, il est avant tout posé dans son irréversibilité :

La dynamique des finances publiques ne permet pas à la société québécoise d'envisager l'action de l'État sur la même lancée que ce à quoi nous ont habitués les

années 1960 et 1970. De plus, le Québec n'est plus en situation de rattrapage autant qu'il pouvait l'être au début des années 60.

Le passé est donc révolu et la situation présente différente. Pour autant, il n'est question ni de dénonciation ni de révocation du passé. Au contraire, un passé révolu n'est pas un passé révoqué et l'articulation au présent laisse place à une certaine continuité :

Cette politique n'est pas un désaveu des interventions antérieures en développement régional ; elle est une continuité. Elle se situe dans le prolongement des relations déjà établies entre l'État et les régions.

Cette continuité est surtout explicite à l'égard du passé récent. Ainsi, cette politique fait directement référence à la précédente (1988) :

Le plan d'action, bâti pour un horizon de cinq ans, a été mis en oeuvre en 1989. Il est encore en vigueur et les mesures qui y sont proposées sont encore en cours de développement ou d'application. Les diagnostics établis par le Groupe de travail interministériel sur le développement régional ont d'ailleurs démontré le bien fondé des analyses faites et des mesures prises à ce moment-là et qui se révèlent encore d'actualité.

Le passé évoqué dans cette politique est donc d'une amplitude courte à moyenne. Il fait l'objet d'une périodisation mettant en lumière son caractère révolu mais laissant place à l'idée de continuité avec le passé récent. Enfin, cette politique propose une lecture très politique du passé, centrée sur le rôle de l'État et ses modèles d'intervention.

- Représentations du présent :

L'observation du lexique relatif au présent révèle la concentration de celui-ci : « actuel- », « heure » et « maintenant » ont une occurrence fréquente. Mais on remarque surtout que le terme le plus employé de ce lexique est « désormais ». Or, ce terme est en lui-même porteur d'une certaine temporalité : il fait du présent le moment de référence, différencié du passé et engageant

directement l'avenir³⁵². Le présent marque en quelque sorte le point de départ d'une situation nouvelle devant perdurer dans l'avenir. L'emploi récurrent de cet adverbe est donc indicatif d'un présent inédit (renforçant l'idée de passé révolu, précédemment décelée) et perdurant dans l'avenir.

L'étude en contexte révèle que cet adverbe est largement associé à la thématique de l'État et de sa démarche en matière de développement régional :

L'ensemble de la démarche de l'État en matière de développement régional sera qualifié dorénavant de « démarche d'accompagnement du dynamisme des régions ». Elle prolonge et renouvelle la dynamique de partenariat qui caractérisait son action. Cela signifie que l'État, loin de récuser ses responsabilités en matière de développement régional, entend désormais concentrer ses énergies sur les responsabilités qui lui reviennent et sur les actions que lui seul peut accomplir en tant qu'État.

On constate dans cet extrait que les adverbes *dorénavant* et *désormais* ne sont pas synonymes de rupture radicale, puisqu'ils sont associés à l'idée d'une certaine continuité (« prolonge »), mais bien d'un changement dans les modes d'action de l'État, changement d'ailleurs officialisé dans le langage lui-même (« qualifié dorénavant »).

L'emploi de l'adverbe *désormais* marquant le rôle inédit de l'État se décline en de nombreuses occasions dans la politique :

Cependant, son rôle a évolué et l'État tente désormais de se faire le plus possible partenaire des agents économiques qui eux ont la responsabilité de faire le développement économique.

L'État se considère surtout comme un allié, et comme le soulignent de nombreux ministères du gouvernement du Québec, désormais leur activité en région a évolué de l'action directe [...] au rôle d'appui et de soutien technique [...].

³⁵² Les synonymes de *désormais* sont *dorénavant* et *à l'avenir*.

De plus, la raréfaction des ressources financières de l'État et son rôle de partenariat lui demanderont désormais que ses actions se fassent dans un contexte de plus grande cohérence et de cohésion plus ferme.

Désormais la fonction de la structure gouvernementale responsable du développement régional sera essentiellement tournée vers les tâches d'harmonisation [...].

Désormais, ils [les ministères sectoriels] deviendront des acteurs plus directs du développement régional puisqu'ils seront responsables de la mise en vigueur des mesures gouvernementales.

La démarche d'accompagnement du dynamisme des régions définira et encadrera désormais ce type de concertation que l'État désire établir avec les régions.

Ces nombreux extraits sont autant d'illustrations d'une représentation du présent marquée à la fois par sa dimension politique et son caractère inédit : cette politique marque d'une pierre blanche une nouvelle conception du rôle de l'État.

Mais l'analyse en contexte des éléments lexicaux relatifs au présent révèle qu'une autre thématique lui est étroitement associée : celle de la mondialisation des marchés. Ainsi, l'aspect inédit du présent, parfois signifié par l'adverbe *désormais*, s'applique au contexte économique global :

De plus, les économies régionales doivent désormais affronter une concentration géographique des activités économiques ainsi que des conditions sévères de compétitivité internationale axées sur la productivité, l'adaptation technologique et la formation de la main-d'œuvre [...]. Ces nouvelles conditions économiques doivent amener une nouvelle approche des espaces régionaux.

Les marchés sont désormais davantage ouverts à l'installation d'entreprises extérieures ou « apatrides » [...].

[...] dans le contexte actuel de mutation industrielle, d'internationalisation des échanges et de la mondialisation des marchés, des efforts d'ajustement structurel des économies régionales deviennent un impératif de premier ordre.

[...] dans un contexte économique où la société québécoise et les régions se retrouveront de plus en plus en situation réelle de concurrence avec n'importe quelle autre région du monde, le défi de l'heure, en matière de développement

régional, consiste moins à « gérer la richesse qu'à gérer le développement » lui-même.

Le présent – *l'heure* – est donc également inédit en tant que contexte économique global. Or, c'est précisément de là qu'est tiré l'essentiel de l'argumentaire de légitimation. Comme l'énonce l'extrait suivant, c'est en effet ce contexte inédit qui appelle une politique, voire un État, inédits :

La stratégie de développement régional préparée par le ministre délégué aux Affaires régionales, adoptée par le Conseil des ministres et présentée dans ce document se veut une réponse adaptée aux conditions dans lesquelles le développement régional doit désormais se concevoir et se faire.

Cependant, cet argumentaire demeure ambigu. D'un côté, il semble que l'État tire de ce contexte de mondialisation présente, l'opportunité et la justification d'une réorientation de son rôle vers une fonction *désormais* stratégique et même visionnaire :

[...] l'État doit fournir au palier régional l'éclairage de la mondialisation de l'économie et rendre intelligible la rationalité internationale des marchés. La fonction de l'État sera désormais conçue davantage comme celle d'un stratège qui possède des informations et une vision globale des intervenants économiques agissant au niveau des territoires régionaux.

Ici, la mondialisation actuelle vient en quelque sorte légitimer, fonder, un rôle inédit mais non moins crucial de l'État.

Pourtant, on trouve dans cette même politique une articulation toute différente entre État et mondialisation, entre État inédit et contexte inédit :

[...] la mondialisation de l'économie a pour effet une diminution du rôle de l'État dans son pouvoir de maîtriser directement le développement économique ; les règles internationales de l'économie permettent d'ailleurs de moins en moins ces interventions directes de l'État.

Ici, la mondialisation contraint au contraire l'État à réduire son rôle, sa capacité d'intervention et détermine jusqu'à sa conception. Elle fonde non plus le rôle de l'État mais son retrait.

L'ambiguïté ici mentionnée vaut surtout en ce qu'elle éclaire notre compréhension de la temporalité à l'œuvre. Le présent est la dimension majeure de cette politique. C'est un présent éminemment politique en ce qu'il est marqué par un changement dans la conception de l'État et aussi parce qu'il est au cœur de sa logique de légitimation. En ce sens, le présent conditionne le présent : le rôle de l'État est *désormais* tel parce que le contexte actuel est *désormais* tel. On assiste ainsi à une sorte de présentification de la logique légitimatrice.

Qu'en est-il alors du futur ?

- Représentations du futur :

La terminologie employée dans cette politique se réfère à un futur moyennement étendu : s'il est à l'occasion question de stratégie, d'action ou de perspectives de « long terme », l'essentiel du discours relatif au futur est situé dans « un horizon de cinq ans ». Le terme « avenir » y est inscrit plusieurs fois et figure dans l'intitulé d'un chapitre (« des enjeux pour l'avenir »). Rappelons que dans le contexte politique de l'époque, la question de l'avenir jouit d'une forte actualité puisque la Commission Bélanger-Campeau sur « l'avenir constitutionnel du Québec » (citée à deux reprises) venait de déposer son rapport.

Cet avenir, principalement l'avenir de long terme, est représenté dans cette politique comme potentiellement négatif ou inquiétant. La question démographique en est une illustration :

Ce phénomène [le vieillissement de la population] observable à l'heure actuelle commence déjà à produire des effets que le futur ne fera qu'amplifier.

La diminution de la population en âge de procréer doublée d'un faible taux de natalité pourrait, à long terme, affecter la pyramide d'âge et avoir un impact important sur la situation socio-économique des régions.

[...] l'exode des jeunes [...] pose, à terme, le problème de la capacité dynamique de certaines régions.

Cet avenir inquiétant vaut aussi pour le secteur économique :

Dans l'horizon considéré, plusieurs prévoient que la croissance probable du marché pour les ressources naturelles ne sera que de 2 % à 3 % par année [...].

De plus des écarts importants et décisifs pour l'avenir des régions persistent dans les domaines de la technologie [...].

Cet avenir inquiétant est directement mis en relation avec le présent : c'est parce que l'avenir est sombre qu'il faut agir au présent, ou plutôt, si l'on n'agit pas maintenant, on hypothèque directement l'avenir :

[...] des efforts d'ajustement structurel des économies régionales deviennent un impératif de premier ordre. Autrement les industries manufacturières verront leur position concurrentielle se détériorer et leur expansion économique future freinée.

Cette représentation de l'avenir vient donc appuyer l'action dans le présent et justifier son urgence.

Une autre caractéristique de la représentation du futur est la parcellisation de celui-ci. Nous entendons par parcellisation du futur l'idée que son appréhension est fragmentée, sectorialisée. Cette représentation est particulièrement observable par l'emploi qui est fait des termes de « perspective » et « planification ». On constate en effet que ces termes sont directement et presque exclusivement associés aux « ministères » :

[...] les ministères auront pour responsabilité de dégager clairement les enjeux et leurs perspectives dans leurs secteurs respectifs [...].

[...] chaque ministère doit avoir une vision claire des perspectives [...].

Les ministères les plus directement concernés par les enjeux structurants pour le développement des régions dégageront sur ces sujets des diagnostics et des perspectives d'action gouvernementale.

[...] les ministères sectoriels tendent à procéder à une meilleure planification et rationalisation de leurs activités [...].

[...] les ministères commencent à réaliser que leur fonction devrait désormais se tourner davantage vers le soutien aux clientèles, vers la planification et vers l'amélioration technologique dans leur secteur d'activité [...].

[...] les ministères pourront établir leurs intentions de planification [...].

À cette sectorialisation des perspectives s'ajoute une particularisation des « projets » (les projets dont il est question dans cette politique sont le plus souvent dits « particuliers et spécifiques »).

C'est en regard de cette parcellisation du futur qu'est situé le rôle de l'État : celui d'harmonisation. Ainsi, présentant le rôle du Secrétariat aux Affaires régionales, « structure gouvernementale responsable du développement régional », il est précisé que sa fonction « sera essentiellement tournée vers les tâches d'harmonisation, [...], de concertation des intervenants et de coordination des actions gouvernementales ». C'est donc dire que la principale tâche de l'État est d'assurer l'harmonisation d'un futur parcellisé.

En regard du futur, le rôle de l'État trouve aussi une autre spécification : il garde la maîtrise du long terme.

Il [l'État] utilisera cette expertise pour analyser les mutations profondes qui marquent à la fois sa propre société et son environnement international, pour dégager des perspectives à moyen et long termes et pour déterminer les moyens d'action appropriés avec ses partenaires.

[...] une stratégie globale de moyen et de long termes devra être envisagée pour édifier des économies régionales « d'avenir ».

On constate donc dans cette politique une temporalité très centrée sur le présent : son articulation au passé vise à le différencier (présent inédit par rapport au passé de moyen terme) et

son articulation au futur met en relief sa valeur décisive (importance du présent pour ne pas hypothéquer l'avenir).

C'est aussi une temporalité fortement politique puisque la question de l'État s'y conjugue aux trois temps : au passé, rappel des modèles révolus d'intervention de l'État ; au futur, parcellisation des perspectives par ministère ; au présent, rôle ambigu de l'État dont la légitimation s'opère en circuit fermé (au présent et par le présent).

La suprématie quantitative du présent se double donc, dans la politique de 1992, d'une suprématie qualitative. En particulier, la légitimation de l'action publique s'est en quelque sorte décalée : elle se situait précédemment (1988, voir avant ??) dans l'articulation entre présent et futur, elle se fonde désormais essentiellement sur le seul présent. Bien que le futur garde un certain poids dans l'argumentaire de légitimation (le futur demeure un *défi* auquel doit répondre le présent), c'est avant tout en regard du présent (contexte actuel de mondialisation) qu'est posée la question de l'État et justifiée la nouveauté de son rôle.

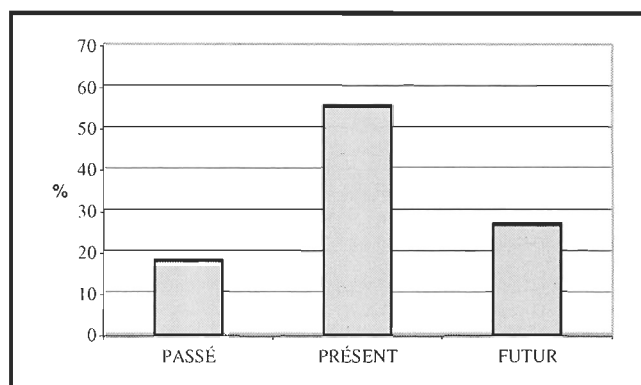


Figure 59. Profil temporel global - Politique de 1992

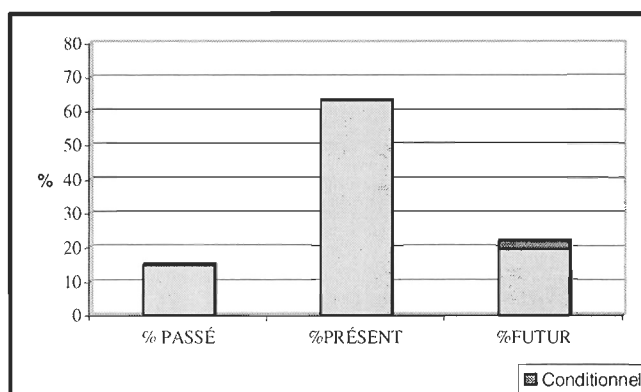


Figure 60. Répartition des verbes conjugués – Politique de 1992-

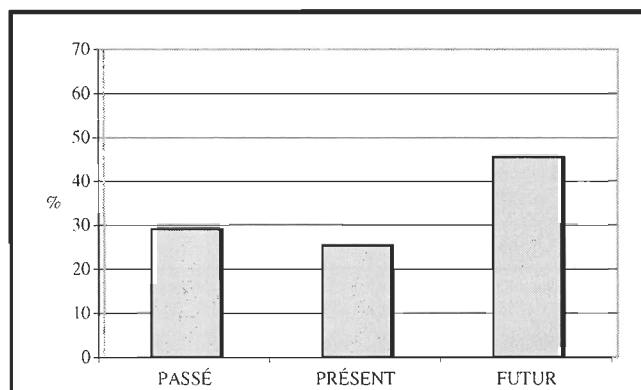


Figure 61. Répartition du lexique temporel- Politique de 1992

3.2.8 Les représentations du temps dans la politique de 1995

La politique de 1995 est intitulée « Décentralisation : un choix de société » et est signée Guy Chevrette alors ministre d'État au Développement des régions. Sa parution s'inscrit dans un contexte pré référendaire (référendum sur la souveraineté du Québec en Octobre 1995) et le document décrit le projet de décentralisation dans le cas d'un éventuel Québec souverain.

Le profil temporel global (figure 63) obtenu pour cette politique indique une répartition des trois dimensions temporelles sensiblement différente de celles observées depuis la politique de 1978 qui étaient caractérisées par un présent – pivot variant entre 50 et 60 %, un futur variant autour de 30 % et un passé arrivant en dernière position. Ici, le présent demeure la dimension pivot mais se voit nettement renforcé (65 %) alors que l'ordre des deux autres dimensions temporelles est inversé : le futur est relégué au dernier rang avec un taux nettement en retrait (16 %, soit le taux le plus faible depuis 1966) alors que le passé (avec un taux relativement stable à 18 %) devient quantitativement la deuxième dimension du profil (position inédite depuis 1966).

La répartition grammaticale (figure 64) explique en partie la prééminence du présent, puisque la politique est largement (72 %) conjuguée au présent. Le poids quantitatif des conjugaisons au passé et au futur est comparable (14 %). En fait, le taux de verbes conjugués au passé demeure stable comparativement aux politiques précédentes (surtout depuis celle de 1983) tandis que celui des verbes au futur connaît un net fléchissement (un des taux les plus faible depuis 1978). En particulier, on constate un retour en force du conditionnel qui constitue presque les deux tiers des verbes comptabilisés au futur (9 % sur 14 %). On peut supposer qu'il s'agit de la marque grammaticale du contexte pré référendaire de la politique (la mise en œuvre de cette politique est *conditionnelle* à la réalisation de la souveraineté).

Enfin, c'est sans doute la répartition lexicale (figure 65) qui témoigne le plus des changements relevés. Comparativement aux politiques précédentes (depuis 1978), la répartition en est bouleversée : le lexique du futur qui était quantitativement largement dominant devient ici le plus réduit (29 %) tandis que ceux du passé et du présent progressent nettement pour atteindre

leur taux le plus élevé (de cette même période de comparaison), atteignant des scores presque équivalents à respectivement 36 et 35 %.

La suite de l'analyse permettra de vérifier si ces changements observés sur le plan quantitatif se confirment sur le plan qualitatif et y trouvent une certaine compréhension.

- Représentations du *passé* :

La compilation des années chiffrées relatives au passé appelle plusieurs commentaires. D'abord, elle confirme nettement la résurgence du passé moyen observée depuis les deux politiques précédentes (1992 et 1988). En effet, si les dix années précédentes restent les plus citées, la "tranche" des cinquante dernières années est notablement évoquée. Ensuite, et surtout, on a ici affaire à la politique présentant l'amplitude temporelle (basée sur les années chiffrées) la plus étendue du corpus. Cette étendue est telle qu'il a nécessité une modification de sa représentation graphique : pour ce cas particulier, l'extrémité de l'axe des abscisses est rebaptisée « 170 ans et plus ». En effet, l'amplitude du passé atteint ici près de quatre cents ans puisque l'année chiffrée la plus ancienne citée dans cette politique est 1608 : « De 1608 à 1760, au tout début de l'histoire du Québec [...] ». Également, d'autres dates se rapportant aux deux siècles précédents (XIX^e et XVII^e) sont occasionnellement évoquées.

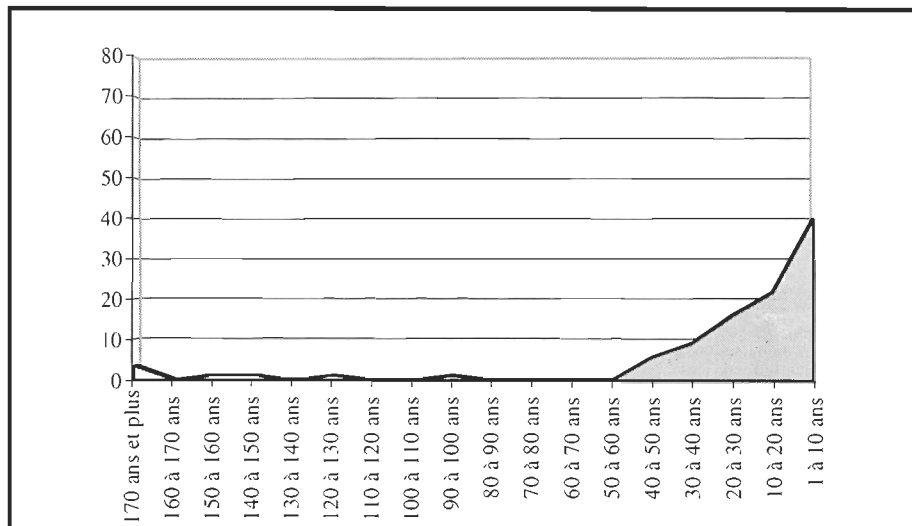


Figure 62. Politique de 1995 - Amplitude du passé

Cette politique marque donc une résurgence non seulement du passé de moyen terme mais également du passé lointain, totalement absent des lexiques étudiés depuis la politique de 1966. Cette profondeur du recul historique ajoutée aux résultats des profils quantitatifs présentés plus haut indiquent clairement la remontée en puissance de la dimension du passé dans ce discours politique.

Le reste de l'analyse lexicale confirme cette profondeur exceptionnelle du recul historique avec, entre autres, une référence au « tout début de l'histoire du Québec ».

Ce recul historique de forte amplitude fait l'objet d'un effort de périodisation. Celle-ci se découpe en deux grandes périodes de longueurs inégales : avant et après 1960. La première période couvre plus de trois siècles (1608 à 1960) et est elle-même découpée en plusieurs périodes (régimes français, britannique ...). La seconde période couvre plus de trente ans (1960 à 1995) et est découpée en décennies (« années '60 », « années '70 »...). Pour autant, il ressort de cette plongée dans les différentes périodes du passé l'idée d'une certaine continuité historique autour du thème de la décentralisation :

Successivement, au cours de l'histoire, les gouvernements du Québec ont pris diverses initiatives pour mieux adapter l'exercice des compétences, qui lui étaient reconnues par la constitution canadienne, à l'évolution des composantes de la société québécoise. Plusieurs de ces initiatives allaient dans le sens d'une plus grande décentralisation de l'exercice des pouvoirs.

[...] il est intéressant de noter que la société québécoise a emprunté jusqu'à maintenant différentes formes et différents degrés de décentralisation.

La décentralisation irait donc dans le sens de l'histoire puisqu'on en trouverait trace dans le passé le plus lointain du Québec. Cette continuité se vérifie également à l'examen du passé récent puisque les décennies précédentes sont également marquées par « plusieurs phases et types de régionalisation » (décrites en détails dans la politique), cette tendance s'étant finalement confirmée au cours des quinze années précédentes :

[...] un certain mouvement de retour vers les niveaux régionaux et locaux se sont donc amorcés au début des années '80 et ils semblent vouloir se préciser en cette fin de siècle.

Ainsi, le passé est lu dans cette politique à travers la continuité des actions de l'État dans le sens de la décentralisation. À cela s'ajoute l'émergence, dans le passé récent, d'un appui régional à cette idée de décentralisation :

[...] se profilait donc, dès 1990-1991, la volonté politique des régions en faveur d'une plus grande décentralisation des responsabilités de l'État.

La politique de décentralisation trouve donc un fort argument de légitimation dans la référence au passé ancien et récent dont elle serait en quelque sorte l'aboutissement logique. La continuité entre passé et présent est ainsi nettement posée.

En plus de son amplitude, une autre caractéristique notable et presque exceptionnelle dans le corpus concernant la représentation du passé est sa spatialité : les référents du passé ne concernent pas seulement le Québec mais sont largement ouverts à d'autres espaces, en particulier les pays européens. Le regard historique porté sur la décentralisation s'étend aux « réformes entreprises ailleurs en Occident au cours des dernières décennies » et il est ainsi

rapporté que « En Europe, le mouvement de redistribution des tâches entre les États et les collectivités locales (ou régionales) s'amorce dans les années '50 [...] », les expériences opérées dans divers pays européens étant précisément détaillées. Ainsi, le mouvement historique allant dans le sens de la décentralisation se vérifierait non seulement au Québec mais aussi dans une partie de l'Occident.

C'est donc en référence à un passé à la fois profond (par son amplitude) et large (par sa spatialité) qu'est posée la légitimité de la politique proposée et en particulier de l'idée de décentralisation.

Au-delà de cette seule question de la décentralisation, la dimension politique du passé est très marquée tout au long de ce discours. On peut même affirmer que le passé ici évoqué est presque exclusivement un passé politique. La très grande majorité des références historiques, qu'elles concernent le Québec ou d'autres pays occidentaux, se rapportent à l'État et à l'évolution de son rôle. Ainsi, c'est bien en fonction du rôle de l'État qu'est fondée la périodisation du passé, la date charnière étant les années 60, justement considérée comme une étape politique majeure :

En vertu d'un choix historique fait au cours des années 1960, l'État a été l'acteur principal du développement au Québec.

Depuis le début des années 1960, la conception et la réalité des territoires d'appartenance ont beaucoup évolué. Cette évolution a été marquée par l'accroissement du rôle de l'État et par les réformes que celui-ci a mis en œuvre dans de nombreux secteurs.

La révolution tranquille, qui prend forme avec les années 1960, permettra la construction d'un État moderne dont le rôle moteur deviendra déterminant comme outil collectif de développement économique [...].

L'histoire du Québec est donc envisagée à travers la question de l'État, son évolution, son rapport au territoire intérieur et aussi son rapport au palier fédéral :

Historiquement, les gouvernements successifs qui ont dirigé le Québec ont combattu les intrusions du gouvernement fédéral dans les champs de compétences provinciales.

À travers cette lecture étroitement politique du passé se profile l'idée de continuité, un peu comme si, au-delà des divers changements et transformations l'ayant traversé, l'État demeurerait le garant d'une continuité à travers le temps. Cette idée est d'ailleurs directement énoncée :

Les positions traditionnelles des divers gouvernements québécois, soutenues par un large consensus de la population, ont toujours eu pour but de maintenir ou de développer les instruments indispensables à la survie et à l'épanouissement de la société québécoise, seul État francophone en Amérique du Nord.

Les valeurs culturelles, sociales et politiques auxquelles adhère la population, ses sentiments d'appartenance à l'égard de certains lieux d'autorité et de responsabilité, ses traditions démocratiques doivent également servir de critères à l'élaboration de ces choix de décentralisation.

Bien que cette continuité de l'État dans le temps soit ainsi clairement affirmée, la politique annonce tout aussi nettement la nécessité d'une modification, d'une révision, voire d'une « remise en question » des modes d'actions de l'État :

Pour conserver sa place sur l'échiquier mondial, le Québec doit se doter d'instruments nouveaux qui impliqueront des révisions dans les façons de faire de l'État par rapport à ses fonctions et à ses rôles traditionnels.

La nécessité de faire face à la globalisation accélérée de l'économie, de demeurer compétitif au plan international et de satisfaire les besoins anciens et nouveaux de la population constitue une puissante incitation à modifier nos attitudes et nos moyens d'action.

La globalisation des économies et la mondialisation des échanges remettent en question les modes traditionnels d'intervention des gouvernements. C'est en se dotant d'institutions politiques plus efficaces que les Québécoises et les Québécois seront en mesure de relever les défis qui en découlent.

Ainsi, ayant affirmé la continuité sur le plan des valeurs, traditions et objectifs politiques, le discours pose la nécessité d'une certaine rupture sur le plan des moyens d'action et des façons de faire. À ce niveau donc, l'articulation entre le passé et le présent se pose sur le mode de la discontinuité. Et celle-ci est justifiée, nécessitée, par la situation au présent, celle d'une économie mondialisée.

- Représentations du présent :

Contrairement à ce qui a été observé dans les dernières politiques analysées, le présent dont il est question dans cette politique n'est pas fortement centré : il s'étend à des références telles que « la génération présente » ou « cette fin de siècle ».

La terminologie relevant de l'« actuel » (« actuellement ») est la plus fréquente dans le lexique. Elle ne désigne pas nécessairement un présent concentré mais souvent une situation qui, si elle caractérise le présent, existe voire perdure depuis un certain temps.

L'étude en contexte indique assez nettement que la représentation du présent est globalement négative, dans le sens où le présent est traversé voire consumé par diverses problématiques (« ces problèmes brûlants d'actualité »). Il est d'une part marqué par des difficultés financières :

Compte tenu de l'état actuel des finances publiques, le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'imposer un gel de l'ensemble des dépenses affectées aux divers programmes [...].

Dans le contexte actuel de crise des finances publiques [...].

[...] minées par la crise actuelle des finances publiques [...].

Pour l'exercice financier 1995-1996, sur chaque dollar perçu par le gouvernement, plus de 20 cents sont affectés au paiement des intérêts de la dette [...].

Plus globalement, les difficultés du présent sont reliées au système fédéral, c'est-à-dire au cadre constitutionnel :

[...] les difficultés considérables que le régime actuel de transferts peut soulever pour une province moins favorisée, tel le Québec.

[...] l'éparpillement des efforts gouvernementaux qui résulte, dans le cadre constitutionnel actuel, des duplications et des chevauchements fédéraux-provinciaux.

[...] conflits caractéristiques des relations actuelles Québec-Ottawa ;

[...] ces limites imposées par le statut politique actuel [...].

Face à ce présent problématique, la politique proposée se présente comme la voie de secours :

La décentralisation [...] constitue une partie importante, sinon la clé des réponses à une foule de questions qui se posent actuellement au Québec.

Cependant, le choix de cette voie est lui-même conditionnel à un autre choix, celui de la souveraineté :

Même si la décentralisation représente une amélioration certaine par rapport à la situation actuelle et qu'elle constitue un outil privilégié de développement économique, elle demeure une avenue difficilement praticable sans une réforme majeure du régime actuel. Tout donne à penser que la souveraineté du Québec en représenterait la forme la plus accomplie.

Ainsi, ce présent problématique appelle deux réponses politiques inter reliées : la décentralisation, elle-même conditionnelle à la souveraineté. Il porte donc le poids d'un double argumentaire de justification politique. Ce présent critique, dont l'issue serait un double changement politique (décentralisation et souveraineté), ne serait pas pour autant porteur d'une rupture radicale. En tous cas, l'idée de continuité à travers l'institution étatique est là encore affirmée :

L'une des principales finalités de la décentralisation consiste à rétablir ou à renforcer le lien de confiance entre la population et l'autorité publique. [...] Nous ne sommes pas ici en présence d'une remise en cause radicale du rôle de l'État.

Finalement, l'analyse en contexte du lexique relatif au présent amène à considérer une appréhension toute particulière de cette dimension temporelle : quelques lignes de cette politique sont explicitement consacrées à une sorte de transposition dans le temps :

Imaginons un instant, pour les besoins de la présente réflexion, un Québec devenu souverain. Ce nouveau pays dispose désormais de la totalité de ses pouvoirs et de ses revenus. Il possède dorénavant tous les leviers de décision qui lui permettent de prévoir et de fixer ses revenus et ses dépenses, de déterminer ses orientations et ses priorités, et conséquemment de contrôler sa politique budgétaire. Le Québec se trouve libéré des contraintes du fédéralisme, [...]. Son action publique n'est plus encadrée désormais par un État fédéral [...].

Il s'agit en quelque sorte d'un présent virtuel où « désormais » et « dorénavant » deviennent des adverbes d'anticipation. Cet emploi particulier du présent pour représenter le futur indique pour le moins une mise en relation très étroite entre ces deux dimensions temporelles, le présent étant ici figuratif du futur.

- Représentations du futur :

Le futur évoqué dans cette politique se situe sur un horizon relativement ouvert, comme en témoignent les références aux « perspectives d'avenir », au « Québec de demain » ou aux « générations futures ».

On note dans le lexique la fréquence des références à « l'avenir ». Celles-ci sont pour la plupart attribuables à des références faites à la « Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec » (1991) et aux « commissions sur l'avenir du Québec » (tenues en 1995).

Contrairement à ce qui a pu être observé dans les dernières politiques analysées, le futur dans cette politique de 1995, loin d'être parcellisé, est un futur collectif dans le sens où il se rapporte à l'ensemble du Québec : « l'avenir du Québec », « les perspectives d'avenir de la société elle-même », « la société de demain ».

Également, le terme « objectif », qui compte parmi les références les plus fréquentes de ce lexique, est presque exclusivement associé à l'échelle nationale. Ces *objectifs* sont rapportés à l'ensemble de la population québécoise :

La définition du projet de décentralisation que la société québécoise sera appelée à se donner doit être fondée sur des objectifs qui réuniront l'approbation et le consensus de l'ensemble des personnes et des organismes qui auront à mettre en œuvre un tel projet.

[...] partager avec tous les citoyens du Québec une compréhension commune des objectifs, des principes et des enjeux de la décentralisation [...].

Mais surtout, en de très nombreuses occasions, sont affirmés le rôle et la responsabilité de l'État en regard des objectifs nationaux :

[...] la responsabilité de l'État de définir les grands objectifs nationaux [...].

[...] le gouvernement légifère pour établir les grandes normes et les objectifs nationaux [...].

[...] il est primordial que le gouvernement en définisse les normes et en fixe les objectifs nationaux

[...] la responsabilité du gouvernement qui en définit les grands objectifs [...].

[...] le gouvernement doit définir les politiques, les normes et les objectifs nationaux.

[...] L'État remplit une mission essentielle en ce qui concerne la définition des grands objectifs, l'élaboration des orientations [...].

Ainsi appréhendé en terme d'objectifs, le futur est à la fois commun à la nation québécoise et au cœur de la responsabilité de l'État. Ce futur commun est également confirmé par l'emploi du terme « projet ». Alors que, dans plusieurs des dernières politiques étudiées, il était surtout question de projets différenciés (« projets régionaux », « particuliers », « spécifiques »), il est essentiellement employé ici dans la référence au « projet de société » (11 occurrences sur 19). L'objet même de la politique, la décentralisation, est posé directement comme la perspective de ce futur commun à la société québécoise : « La décentralisation au centre du projet de société ».

Cependant, cette représentation du futur contient une double perspective : celle de la décentralisation et celle de la souveraineté :

Il s'agit bien là d'un projet de société à définir et il sera d'autant plus complet et ambitieux s'il s'inscrit dans une perspective plus large. En optant pour la souveraineté, le peuple québécois se donnera la capacité politique et financière d'envisager une redistribution en profondeur des responsabilités et de relever ainsi les défis auxquels sont confrontées toutes les sociétés modernes.

Cette double perspective marquant la représentation du futur dans la politique de 1995 et saisie à l'analyse lexicale laisse également son empreinte sur le plan grammatical par l'importance du conditionnel, remarqué dans la répartition des verbes conjugués. Toutes les actions, orientations et améliorations proposées dans cette politique sont conditionnelles à la mise en œuvre de la décentralisation elle-même conditionnelle à la réalisation de la souveraineté.

On aura remarqué, à l'étude détaillée de chacune des dimensions temporelles, que leur représentation est assez particulière dans cette politique de 1995 et qu'elle rompt sur de nombreux points avec certaines tendances observées dans les dernières politiques. Ainsi, l'amplitude exceptionnelle du passé rompt avec la tendance globale à l'amenuisement du recul historique ; l'étalement du présent rompt avec la tendance à sa concentration et l'unité du futur rompt avec la tendance à sa parcellisation.

Au niveau plus global de la temporalité, on constate dans cette politique une articulation plus ferme et explicite : la mise en lien des trois dimensions temporelles, voire leur mise en cohérence, est évidente en plusieurs endroits du texte. Elle est d'ailleurs exprimée dès le paragraphe introductif :

À certains moments cruciaux de son cheminement historique, chaque société se trouve, tôt ou tard, confrontée à des choix fondamentaux. De tels choix constituent, le plus souvent, le point d'arrivée de situations qui ont mûri longuement et qui amènent leurs responsables à prendre conscience du caractère inéluctable de certaines décisions commandées, aussi bien par les circonstances que par les perspectives d'avenir de la société elle-même. Les décisions qui sont collectivement prises alors constituent des étapes déterminantes quant à l'évolution de l'ensemble de la société.

Outre son extension du passé lointain à l'avenir indéfini (du « mûri longuement » aux « perspectives d'avenir »), la temporalité s'exprime sur le mode de la continuité historique où s'inscrit justement le légitimité de la politique proposée. Cette politique est située dans une sorte de logique historique : elle est justifiée tout à la fois par le passé lointain, par les circonstances présentes et par les perspectives d'avenir.

Largement étendue, explicitement articulée et directement légitimatrice : telles sont donc les principales caractéristiques marquant la temporalité à l'œuvre dans la politique de 1995.

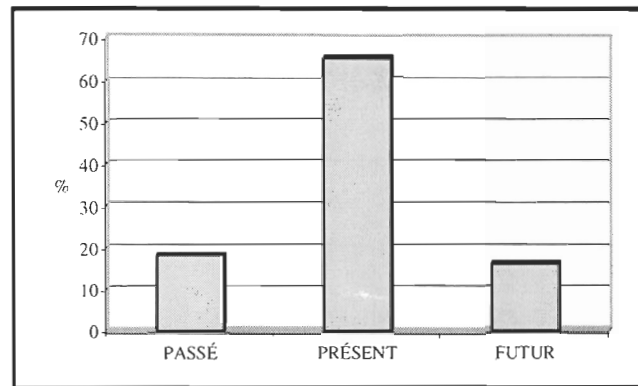


Figure 63. Profil temporel global - Politique de 1995

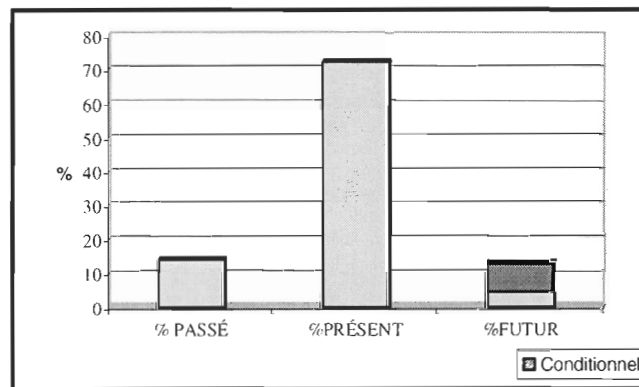


Figure 64. Répartition des verbes conjugués - Politique de 1995

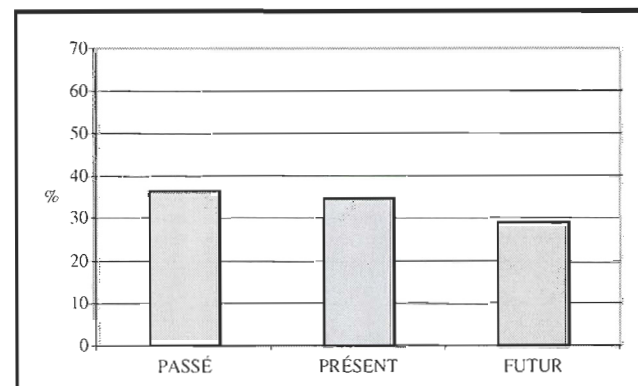


Figure 65. Répartition du lexique temporel - Politique de 1995

3.2.9 Les représentations du temps dans la politique de 1997

La politique de 1997 s'intitule « Politique de soutien au développement local et régional ». Comme la politique précédente, elle est signée par Guy Chevrette qui porte désormais le titre de ministre responsable du Développement des régions. Il s'agit donc à nouveau d'une politique émanant d'un gouvernement péquiste. La politique précédente était publiée dans la perspective rapprochée du référendum sur la souveraineté du Québec, celle-ci prend place deux ans après l'échec référendaire.

Le profil temporel global observé pour cette politique renoue avec l'ordre de répartition observé avant la politique de 1995 (figure 67) : prédominance du présent, futur en seconde position et passé en dimension la plus faible. De façon plus détaillée, on note que la prédominance du présent est encore accrue (il atteint le taux le plus important jusqu'ici à 67 %) tandis que la dimension du passé semble presque écrasée à 9 % (taux le plus faible observé jusqu'ici). La dimension du futur revient quant à elle à un taux voisin de ceux atteints avant la politique de 1995 à 25 %.

Plus que toutes les précédentes, cette politique est conjuguée au présent (figure 68) : 80 % des verbes conjugués répertoriés relèvent de cette catégorie. En comparaison, très peu de verbes sont conjugués au passé (6%, soit le taux le plus faible pour cette catégorie). Enfin, 14 % des verbes sont conjugués au futur, soit un taux comparable à la politique précédente, si ce n'est que le conditionnel ne compte plus ici que pour une faible proportion (4 points sur 14).

Les données lexicales montrent une résurgence du futur, inédite depuis les politiques des années 80 (1978, 1983 et 1983 Am.), avec un taux largement majoritaire de 61 % (figure 69). Le poids lexical du présent est beaucoup plus faible que son poids grammatical : seulement 23 % du lexique temporel est relatif à la dimension du présent. Enfin, le lexique relatif au passé atteint dans cette politique un de ses poids les plus faibles à 16 %.

Bien que les comparaisons entre ces données quantitatives soit de portée réduite, on remarque que les profils résultants de cette politique sont très similaires à ceux de la politique de 1983 Am., tant du point de vue grammatical que lexical.

- Représentations du passé :

À la faiblesse du poids quantitatif du passé s'ajoute l'étroitesse de son amplitude, si l'on s'en tient aux années chiffrées mentionnées dans le texte. Ces mentions, plutôt rares, ne couvrent que les 40 à 50 années précédentes, la majorité des années chiffrées se rapportant d'ailleurs au 20 années précédentes :

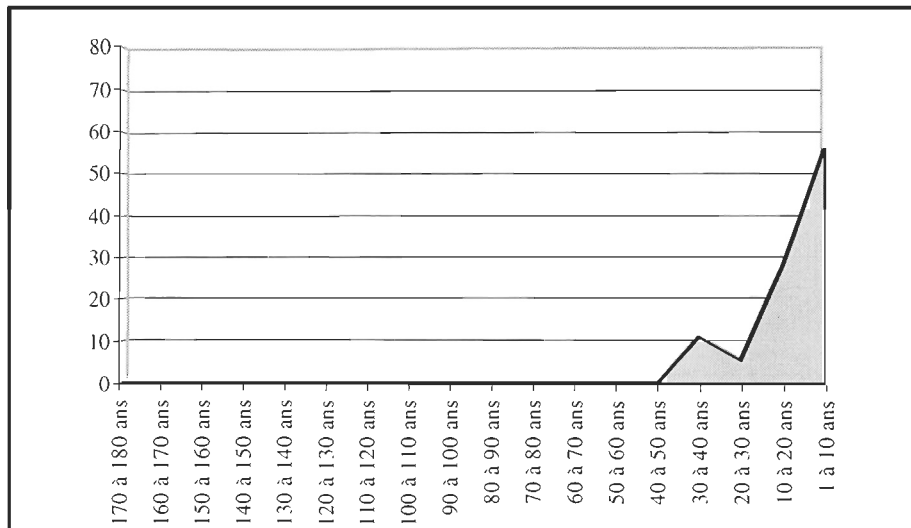


Figure 66. Politique de 1997 - Amplitude du passé

Ces premières constatations sont confirmées par la suite de l'analyse lexicale. Les rares termes constituant le lexique du passé réfèrent essentiellement au passé récent : « Au cours des dernières années », « Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement... », « Depuis leur création, les MRC... ». Et si, dès les premiers mots d'introduction, la politique se réfère au passé, celui-ci est cantonné aux quarante dernières années :

La conception du développement des régions du Québec a subi des transformations profondes depuis le début des années 1960. À l'origine, il était vu comme le résultat du développement de l'activité économique de l'ensemble du territoire.

Outre la faible amplitude du passé évoqué, il s'avère qu'il a été traversé de « transformations profondes », ce qui semble indiquer l'idée d'une certaine désuétude dans l'articulation au présent. Cette idée est effectivement confirmée par la nécessité annoncée de procéder à des ruptures, ou pour le moins révisions, qu'il s'agisse de « revoir les modes d'action traditionnels que l'on connaît au gouvernement du Québec » ou de « l'abolition des structures devenues désuètes ».

La rupture avec le passé n'est pas totale puisque certains aspects révèlent une certaine continuité. En particulier, le passé récent est marqué par l'émergence d'une tendance nouvelle qui marque désormais le présent et qui fonde en partie l'argument de la politique :

De cette période [à la fin des années 1970 et dans les années 1980], il est possible de dégager une ligne directrice: des habitudes de concertation au sein des milieux régionaux se sont graduellement développées. Une nouvelle dynamique gouvernement-régions s'est créée.

Globalement, le passé occupe une étroite place quantitative dans cette politique, son amplitude est particulièrement faible et il est le plus souvent articulé au présent dans le sens de la désuétude et de l'obsolescence. La politique y puise très peu d'arguments de légitimation, si ce n'est justement sur le mode de l'inédit et du « sans précédent » :

Cette réorganisation s'inscrit dans le contexte plus large de l'assainissement des finances publiques qui exige [...] une mobilisation des acteurs nationaux, locaux et régionaux dans un esprit de solidarité sans précédent.

- Représentations du *présent* :

Le lexique relatif au présent est lui aussi assez peu fourni. Il permet cependant de retracer quelques caractéristiques de la représentation du présent. On constate d'abord que les références

les plus fréquentes se rapportent à l' « actuel » (« actuellement », « actuelle »...) et concernent largement le cadre, les structures et organismes « existants » ou « présents ». En ce sens, il ne s'agit donc pas d'un présent particulièrement concentré puisqu'il fait surtout référence à des éléments présents depuis un certain temps.

Ce présent n'est pas rattaché à une représentation particulièrement positive ou négative. Quelques rares considérations traduisent une relative inadéquation du présent :

[...] la dynamique de concertation des milieux ne correspond pas nécessairement au découpage actuel des régions administratives [...].

Cependant, cette politique n'appelle pas à une rupture avec le présent mais plutôt à une transition sans bouleversement :

[...] mettre graduellement en œuvre des solutions de rechange au mode de fonctionnement actuel [...].

[...] permettre le passage harmonieux entre la situation actuelle et les nouvelles formules mises de l'avant [...].

L'articulation entre le présent et le futur est parfois même envisagée en terme de continuité :

[...] il est possible de poursuivre une démarche de décentralisation vers les structures décentralisées actuelles [...].

Globalement, on pourrait qualifier de *neutre* la représentation du présent : ni concentrée ni ouverte, ni positive ni négative, ni totale rupture ni parfaite continuité. Sans doute est-ce à relier à sa faible portée politique : la logique de légitimation de la politique puise très peu à ce présent *sans qualité*. Ceci conduit à relativiser la part exceptionnelle du présent dans le profil temporel global, essentiellement due à son poids grammatical.

- Représentations du futur :

L'horizon du futur évoqué dans cette politique est relativement ouvert puisqu'il y est question « d'un plan d'action à moyen et à long terme » et des « années à venir ». La politique est elle-même située comme une « étape » relativement à un horizon temporel plus large mais aussi plus incertain, c'est-à-dire, implicitement, celui d'un Québec souverain :

Cette avenue [la régionalisation] constitue une étape préparatoire à une décentralisation majeure des pouvoirs qui serait rendue possible par d'éventuels changements du cadre constitutionnel.

Si l'horizon temporel est donc occasionnellement ouvert, de nombreux éléments lexicaux sont aussi relatifs au futur proche. Ainsi, certaines des mesures centrales annoncées dans la politique sont accompagnées d'une date précise de mise en œuvre :

La mise en place des CLD sur le territoire de la métropole représente un objectif à atteindre à court terme.[...] Il est prévu que les CLD soient en place pour le 1er avril 1998.

Est également annoncé, comme « moyen à mettre en place » à court terme, « l'adoption d'un projet de loi portant sur le soutien au développement local et régional ». Précisons à cette occasion que le nombre élevé d'occurrences du terme « projet » est du, pour la trois quart, à l'évocation de ce « projet de Loi »... indiquant ainsi que la *projection* est essentiellement d'ordre législatif.

Entre ces deux plans –le long et le court termes- la plus grande part du futur évoqué réfère à un horizon temporel relativement flou ou pour le moins indéterminé. En effet, la politique se présente comme un « plan d'action » et à ce titre, elle met l'accent sur des « opérations », « stratégies » et « moyens », chacun d'eux étant situé dans la perspective d'objectifs « poursuivis ». « visés », « à atteindre », sans que ceux-ci soient définis sur un terme plus ou moins long. Ainsi, les moyens et actions de court terme sont justifiés en références à des objectifs et perspectives eux-mêmes situés dans un avenir indéfini. Le terme de « perspective », dont le nombre d'occurrences est sensiblement élevé dans le lexique, renvoie à un jeu de distances et de

positions relatives dans l'ordre du temporel : le « plan d'action » proposé par cette politique s'inscrit dans la « perspective » d'objectifs dont il tire sa légitimité (« perspective d'association et de partenariat », « de simplification, d'efficacité et de rationalisation », « de responsabilisation et de régionalisation », « d'harmonisation et de cohérence gouvernementale »...).

Enfin, l'analyse du lexique relatif au futur conduit à constater une sorte de répartition territoriale en regard du futur. L'État a la responsabilité de la « définition des grands objectifs nationaux » :

L'État doit également recentrer son activité et des interventions sur ses fonctions propres : définir les grandes orientations et objectifs nationaux [...].

Mais il définit aussi la responsabilité des autres échelons territoriaux quant au processus décisionnel et de mise en œuvre des projets engageant l'avenir :

[...] le gouvernement entend privilégier le palier régional comme lieu : de concertation pour l'élaboration des stratégies régionales de développement ; de planification et de soutien au développement régional.

[...] le gouvernement entend privilégier le palier local comme lieu de programmation des plans d'action [...].

Le futur apparaît donc comme la dimension majeure de la représentation du temps décelée dans cette politique de 1997. C'est la dimension de référence la plus évoquée si l'on en juge par la répartition du lexique temporel ; c'est aussi la dimension offrant la plus grande amplitude (horizon relativement ouvert aux moyen et long termes en regard du passé de faible amplitude) ; c'est enfin la dimension la plus en appui à l'argumentaire de légitimation de la politique proposée par le jeu de perspective évoqué plus haut.

D'un point de vue plus global, la temporalité ainsi dévoilée semble de faible intensité : les dimensions du passé et du présent sont peu évoquées et peu investies par le discours ; les trois dimensions temporelles sont peu articulées entre elles et leur arrimage à l'argumentaire de légitimation est peu évident.

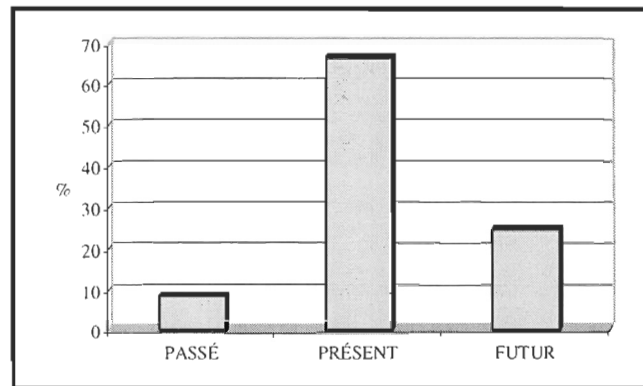


Figure 67. Profil temporel global - Politique de 1997

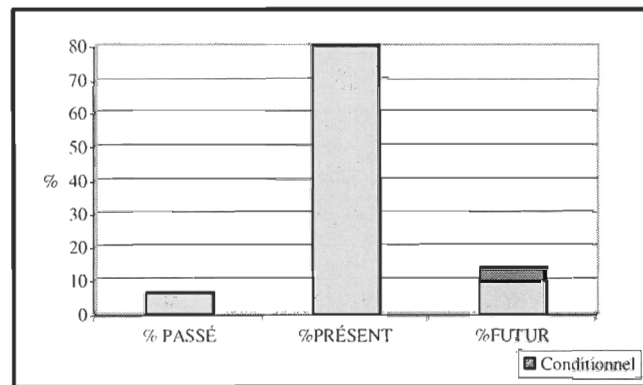


Figure 68. Répartition des verbes conjugués - Politique de 1997

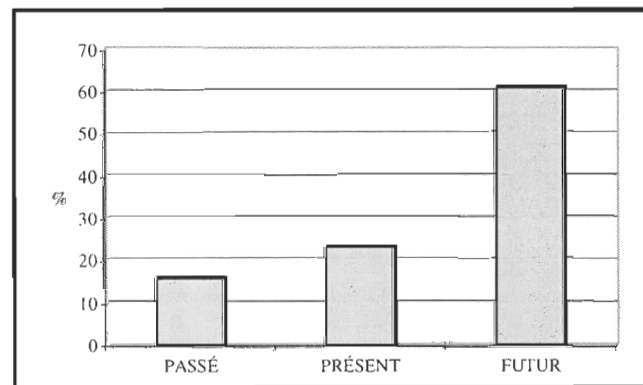


Figure 69. Répartition du lexique temporel - Politique de 1997

3.2.10 Les représentations du temps dans la politique de 2001

Intitulé *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie*, ce treizième élément du corpus à l'étude fait partie intégrante du discours sur le budget du gouvernement québécois pour l'année 2001-2002. Un volet clairement identifié de ce discours du budget, et publié sous forme d'un fascicule distinct, est en effet consacré à l'énoncé d'une « stratégie de développement des régions ressources ». Comme l'ensemble du discours auquel elle est rattachée, cette stratégie est signée par Pauline Marois, alors Vice-Première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances dans le gouvernement péquiste alors au pouvoir.

Après les relatives turbulences observées dans les profils temporels des politiques de 1995 et 1997, on retrouve ici un profil presque comparable à ceux observés durant la période de 1978 à 1992 (figure 71) : le présent, toujours dimension pivot, revient à un pourcentage situé sous la barre des 60 % (53 %), la dimension du futur demeure en seconde position en occupant à peu près le quart du profil (26 %) et la dimension du passé, bien que toujours la plus faible, reprend une place nettement plus importante que dans la politique précédente et atteint même ici la part relative la plus élevée depuis 1966 à 21 %.

La répartition des verbes conjugués (pratiquement équivalente à celle de la politique de 1992) montre que si la politique demeure essentiellement conjuguée au présent (63 %), près d'un quart (23 %) des verbes sont au futur (soit presque 10 points de plus que dans les deux politiques précédentes) et 14 % au passé (figure 72).

La répartition du lexique temporel est quant à elle marquée par la forte représentation du passé (40 %, soit le taux le plus élevé depuis 1966). Le lexique relatif au futur, avec 37 %, arrive en seconde position : cette configuration (lexique du futur moins important que celui du passé) est relativement rare dans le corpus et n'a été observée qu'une fois (1995) depuis 1978. Enfin, à 23 %, le lexique du présent reste dans la moyenne observée sur cette même période (figure 73).

- Représentations du passé :

Si son poids lexical permet de supposer une forte considération pour la dimension du passé, que nous indique le contenu proprement dit de ce lexique ? Tout d'abord, les années chiffrées mentionnées dans la politique ne concernent que les trente dernières années (l'année la plus ancienne est 1971), indiquant ainsi une des plus faibles amplitudes observées dans tout le corpus :

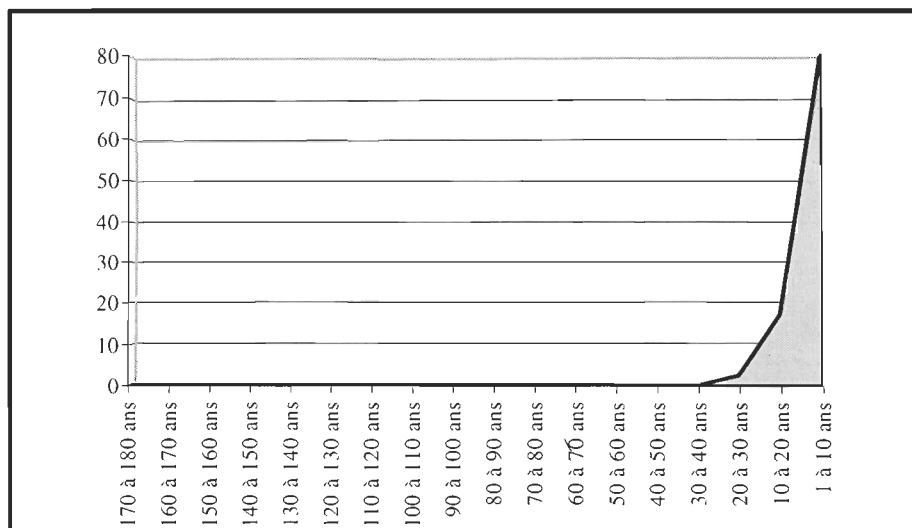


Figure 70. Politique de 2001 - Amplitude du passé

Cependant, ce constat doit être tempéré par l'observation du lexique non chiffré relatif au passé puisqu'on y trouve des références antérieures aux trente dernières années. Il est ainsi question, à plusieurs reprises, des « années soixante ». Mais ce recul historique est encore accru par des références occasionnelles à « l'après-guerre » et, plus encore, à « depuis près d'un siècle ». À cela s'ajoutent des évocations moins datées mais significatives d'une certaine amplitude telles que « depuis une très longue période » ou « depuis très longtemps ».

L'amplitude du passé est donc plus importante que celle indiquée par les seules années chiffrées. Cependant, le regard rétrospectif proposé dans cette politique demeure largement centré sur le passé récent :

L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN RÉGION : UNE BRÈVE RÉTROSPECTIVE. Le gouvernement a déjà mis en œuvre des moyens importants afin de soutenir le développement des régions. Au cours des dernières années, en particulier, plusieurs initiatives significatives ont été formulées, permettant déjà d'obtenir certains résultats. Ce sont ces initiatives et ces résultats qu'il convient maintenant de rappeler brièvement, alors que le gouvernement s'engage dans une nouvelle phase cruciale de sa politique régionale.

En terme d'évaluation, le passé évoqué dans cet énoncé politique est globalement négatif. Ainsi, les difficultés vécues dans les régions du Québec, et particulièrement les régions ressources, semblent marquées depuis un passé lointain :

Historiquement, ce sont les régions ressources qui ont à la fois le taux de chômage le plus élevé et le taux d'emploi le plus bas au Québec.

Des écarts de revenu et de taux de chômage entre les régions sont observés au Québec depuis très longtemps [...].

[...] la faible fécondité, observée dès la fin des années soixante, est une cause importante du vieillissement de la population dans la plupart des régions du Québec [...].

Depuis 1971, le poids démographique de la plupart des régions ressources est en constante régression [...].

Le regard porté sur le passé récent est plus mitigé. Certains aspects sont en effet critiques et perdurent dans le présent :

[...] les activités d'exploitation et de mise en valeur des matières premières qu'elles [les régions ressources] produisent – qui constituent une des assises fondamentales de leur économie – sont confrontées à des difficultés importantes depuis plusieurs années.

Ces aspects négatifs du passé récent sont directement associés à une situation critique débordant largement les frontières du Québec :

On a assisté depuis le début des années quatre-vingt à une forte diminution des prix mondiaux des ressources en terme réel [...].

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, l'industrie minière mondiale traverse une période difficile, marquée par la chute des prix des métaux.

À côté de ces aspects négatifs marquant le passé récent des régions du Québec et en grande partie attribués à des phénomènes mondiaux, est évoquée une dimension plus positive ou encourageante de ce même passé et attribuée, elle, à l'action du gouvernement :

Les efforts importants consentis par le gouvernement, au cours des dernières années, afin de soutenir les régions, ont commencé à porter fruit [...].

Un certain nombre d'améliorations notables marquant « la dernière décennie » sont d'ailleurs mentionnées dans cette politique :

Au cours de la dernière décennie, quatre des cinq régions qui étaient les moins riches en 1989 ont vu le sort de leurs habitants s'améliorer relativement à la moyenne du Québec [...].

Bien que les régions ressources aient, encore aujourd'hui, un taux d'emploi inférieur à celui des autres régions du Québec, la dernière décennie a vu cet écart s'amoinrir.

[...] les régions ressources sont parvenues à réduire partiellement leur écart de participation au marché du travail au cours de la dernière décennie [...].

[...] on a assisté au cours de la dernière décennie à une progression sensible du volume d'activité des industries axées sur la transformation des ressources naturelles.

Le rythme de croissance s'est également accru de 1997 à 2000, la progression de l'économie ayant atteint 3,8 % par an en moyenne, soit environ le double du rythme de croissance moyen observé depuis vingt ans.

Sans que ces améliorations soient directement rattachées à l'action gouvernementale, on ne peut que relever le fait que le gouvernement péquiste est justement au pouvoir depuis sept ans (1994).

Ainsi, le passé évoqué dans la politique de 2001 fait l'objet d'une double représentation : un passé d'amplitude moyenne considéré plutôt négativement et un passé plus récent largement marqué par les améliorations apportées depuis le début du régime péquiste.

- Représentations du *présent* :

Au vu du lexique relatif au présent dans cette politique, on constate la fréquence de termes témoignant d'une conception relativement concentrée de cette dimension temporelle, tels que « actuellement », « aujourd'hui » et « maintenant ». Bien que d'un emploi plus occasionnel, les expressions « à ce jour » et « à l'heure actuelle » confirment cette représentation centrée.

Ce présent est plutôt négatif, c'est-à-dire qu'il est marqué par un certain nombre de problèmes et difficultés. Or, on constate par l'étude en contexte que beaucoup de ces problèmes du présent sont directement associés à la situation mondiale :

Leur [les régions ressources] économie, fondée en bonne partie sur l'extraction et la première transformation des richesses naturelles, souffre actuellement d'une tendance structurelle qui affecte l'ensemble du marché des ressources naturelles à l'échelle mondiale.

Les problèmes actuels – liés pour une bonne part aux tendances structurelles du marché mondial [...].

La conjoncture mondiale présente dans le secteur minier est ainsi source de difficulté pour les régions ressources concernées [...].

À côté de ce *présent mondial négatif*, le présent concernant directement le Québec jouit d'une représentation globalement plus positive :

L'économie du Québec est ainsi aujourd'hui en bien meilleure position qu'elle ne l'a jamais été depuis plus d'une décennie.

Ainsi, bien que la situation présente, en particulier celle des régions ressources qui sont l'objet de la politique, subisse les aléas d'un contexte mondial problématique, elle se caractérise pas certaines améliorations comparativement au passé.

Le rôle du gouvernement dans le sens de ces améliorations est explicitement affirmé :

Afin d'exploiter le plein potentiel des sites miniers existants, le gouvernement reconduit les mesures de soutien financier au développement minier [...].

Il encourage également l'expansion des entreprises existantes [...].

[...] l'appui gouvernemental au développement économique des régions se déploie maintenant sous diverses formes [...].

Le gouvernement assure donc, par son action, la continuité et le renforcement des éléments positifs du présent. Cependant, cette action appelle à être relayée, déployée, mise à profit par les acteurs régionaux eux-mêmes et ce, dès « maintenant », ainsi que le précise le dernier chapitre de la politique :

En fait, ce sont les forces vives des régions ressources qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare leur région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques des régions qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Le présent est donc un moment important : le gouvernement ayant mis les moyens en place, c'est aux acteurs régionaux qu'il revient *maintenant* de saisir l'opportunité de les utiliser et d'en tirer profit.

- Représentations du futur :

L'horizon est fortement centré sur « les trois prochaines années », la perspective étant surtout évoquée en termes monétaires (rappelons qu'il s'agit d'un discours du budget) :

Le gouvernement consacrera à ces interventions plus de 40 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

L'impact financier de ces mesures lors des trois prochaines années sera de près de 90 millions de dollars pour le gouvernement.

Certaines mesures se rapportent à un horizon encore plus rapproché, soit les « semaines suivant la présentation du Discours sur le budget 2001-2002 ». Quelques-unes, par contre, sont associées à des dates plus éloignées :

Ce congé fiscal est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010 [...].

[...] différentes mesures visant un objectif national, soit mettre en valeur 65 % des matières résiduelles récupérables annuellement d'ici 2008.

Le futur évoqué dans ce discours est donc essentiellement de court terme, bien qu'à quelques occasions, le long terme soit explicitement mentionné :

[...] la ressource forestière – dont la survie à long terme doit être assurée.

Le développement à moyen et long terme des régions ressources nécessite le développement d'activités à valeur ajoutée, ainsi que la diversification de l'économie.

Quelque soit la portée de son horizon, le futur dont il est question dans cette politique ne jouit pas d'une valorisation particulière : ce futur n'est ni prometteur ni inquiétant, il n'est pas qualifié positivement ou négativement. Il est envisagé en terme d'objectifs chiffrés, mesurés, ciblés :

[...] l'objectif étant ici d'augmenter la valeur ajoutée produite sur place [...].

L'objectif poursuivi par ces mesures est d'atteindre un minimum de 450 millions de dollars [...].

L'objectif visé est de doubler la part du capital de risque investi dans les régions [...]

[...] le Québec poursuit un objectif de protection de l'environnement par différentes mesures visant un objectif national, soit mettre en valeur 65 % des matières résiduelles récupérables annuellement d'ici 2008.

Il est également envisagé en termes de « perspectives financières » ou de « rentabilité ». Il semble en fait que le futur se présente ici avant tout comme un calendrier de mesures, une suite d'échéances. Les perspectives sont financières et chiffrées, les projets (prédominants du point de vue lexical) sont d'entreprises et d'exploitation.

Finalement, les principales caractéristiques de la représentation du futur se trouvent résumées dans un des chapitres de conclusion de la politique :

Le Discours sur le budget 2001-2002 est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique des régions ressources. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi près de 800 millions de dollars, plusieurs des mesures s'appliquant d'ailleurs sur une période plus longue.

Globalement, la temporalité de cette politique se révèle relativement centrée, d'un passé essentiellement récent à un horizon du futur largement restreint au court terme. Cette temporalité n'est pas marquée par une nette valorisation, ni dans un sens positif ni dans un sens négatif. On note cependant le poids argumentaire d'un *présent mondial* problématique. Cette double caractéristique conduit à émettre l'hypothèse d'une sorte de dé temporalisation du présent : il s'agirait moins ici d'un *présent charnière* articulé au passé (le présent comme moment de mémoire) et au futur (le présent comme moment d'anticipation) que d'un *présent spatialisé* articulé avant tout au contexte mondial.

Enfin, que doit-on retenir quant au rôle de l'État et à l'argumentaire de légitimation ? Cette légitimation s'appuie sur l'idée de continuité dans le cadre d'une temporalité de court terme, comme en témoigne le paragraphe introductif :

Des efforts importants ont été consentis par le gouvernement, au cours des dernières années, afin de mettre à la disposition des régions ressources des outils de développement appropriés. Le Discours sur le budget 2001-2002 est l'occasion, pour le gouvernement, de les renforcer significativement, en procédant à un vigoureux effort en leur faveur.

On constate aussi le faible poids du futur en regard de la logique de légitimation. Ce futur, focalisé sur les trois années à venir, est appréhendé, sans doute du fait de la valeur budgétaire de cette politique, surtout en termes d'objectifs économiques et de mesures chiffrées. Finalement, il est moins un horizon d'attente en regard duquel serait justifiée l'action publique proposée qu'un agenda où sont inscrites et datées les mesures annoncées.

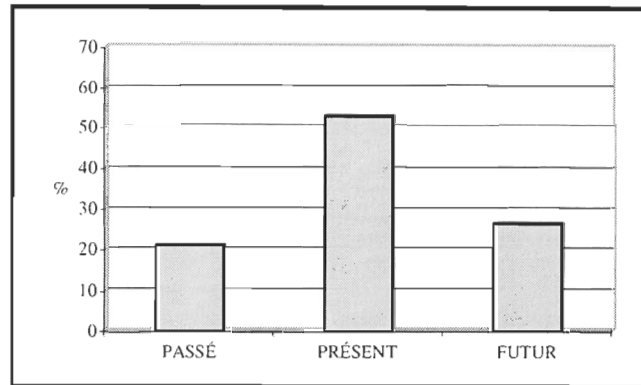


Figure 71. Profil temporel global - Politique de 2001

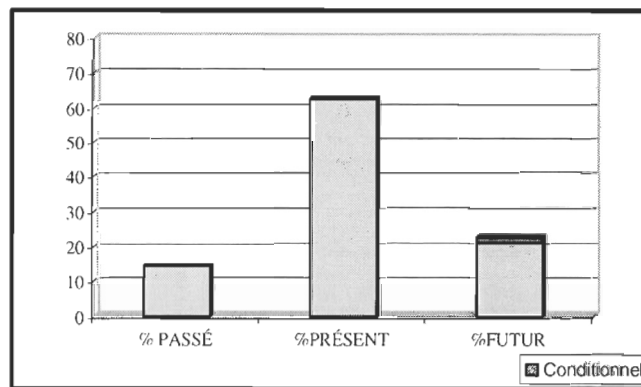


Figure 72. Répartition des verbes conjugués – Politique de 2001

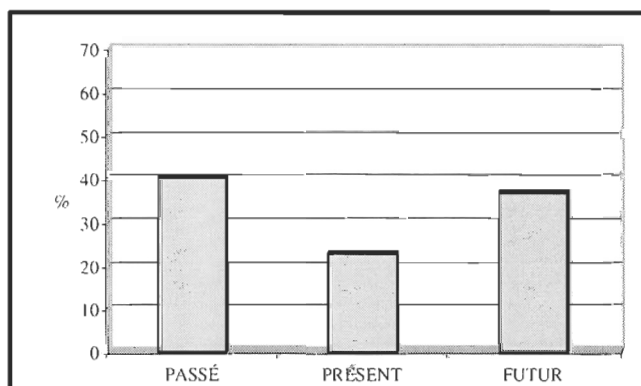


Figure 73. Répartition du lexique temporel - Politique de 2001

3.2.11 Les représentations du temps dans la politique de 2002

La publication de la politique intitulée « Horizon 2005, Un Québec fort de ses régions », est l'aboutissement de plusieurs mois de consultations entre des représentants du gouvernement et différents acteurs de chacune des régions. Le point d'orgue de ces consultations fut la tenue, à la mi novembre 2002, du *Rendez-vous national des régions* à Québec. La présente politique, publiée à l'issue de cet évènement, en constitue en quelque sorte la synthèse. Elle est signée par le Premier Ministre Bernard Landry et par le Ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, Rémy Trudel.

Le profil temporel global obtenu pour cette politique renoue avec ceux observés pour les politiques de 1995 et surtout 1997 (les profils de 2002 et 1997 sont exactement semblables) et dont les principales caractéristiques sont : la nette prédominance du présent (qui retrouve son taux record de 67 %) et une dimension du passé extrêmement faible à 8 %, la dimension du futur restant stable à 25 % (figure 74).

Cette forte prédominance du présent est essentiellement due à son poids grammatical : la politique de 2002 est celle qui, de tout le corpus étudié, est la plus largement conjuguée au présent (83 %). De ce fait, le présent écrase les deux autres dimensions dont le poids grammatical est alors très faible : seulement 11 % des verbes conjugués le sont au futur et 7 % au passé, soit des taux qui sont parmi les plus bas du corpus (figure 75).

La répartition du lexique temporel est ici caractérisée par la forte prédominance de la dimension du futur, qui atteint un des taux les plus élevés du corpus à 74 %. Ainsi, si le texte de la politique de 2002 est rarement conjugué au futur, il contient en revanche de nombreuses références lexicales à cette dimension du temps. Comparativement, le lexique relatif au présent (dimension temporelle particulièrement dominante du point de vue grammatical) ne représente que 17 % des occurrences comptabilisées. Quant à la dimension du passé, sa rareté lexicale (9 %) confirme sa faiblesse grammaticale (figure 76).

- Représentations du *passé* :

Contrairement à la politique précédente, le poids du lexique relatif au passé est donc particulièrement faible dans cette politique. Cette faiblesse est telle qu'elle rend délicate son étude qualitative : quelles considérations déduire d'un lexique constitué de seulement quatre entrées ? Il serait illusoire de prétendre cerner la représentation du passé à partir de si peu de matériaux, si ce n'est pour confirmer le peu de place qu'il occupe dans la temporalité de cette politique. Précisons qu'aucune année passée chiffrée n'est mentionnée, empêchant toute formalisation de l'amplitude du passé. Les rares traces lexicales concernent surtout le passé récent (« au cours des dernières années », « récemment »). Cependant, la référence à la tradition (« traditionnellement », « traditionnelles ») semble indiquer une percée dans un passé plus lointain. L'analyse en contexte révèle ici une forte articulation entre ce passé relativement lointain et le présent dans une volonté de continuité explicitement affichée et revendiquée au cœur des responsabilités de l'État :

La solidarité fait partie des valeurs traditionnellement privilégiées par la société québécoise. Pour qu'elle puisse, encore aujourd'hui, occuper une place au sommet de nos préoccupations, l'État doit : s'assurer d'un développement social et économique équitable sur l'ensemble du territoire [...].

- Représentations du *présent* :

La dimension du présent, très marquée grammaticalement, est peu évoquée lexicalement. Là encore, l'analyse qualitative s'en trouve restreinte. Elle permet cependant de révéler certaines caractéristiques. Tout d'abord, il semble que ce présent soit surtout centré sur l'« actuel ». Ensuite, de même que pour l'articulation entre passé et présent, l'articulation entre présent et futur se fonde en partie sur l'idée d'une certaine continuité :

Quelle que soit la forme que prendra le nouveau partenariat entre l'État et les régions du Québec, il devra se réaliser dans le respect de leurs spécificités et des structures actuelles.

Pour autant, le présent semble fortement marqué par des changements et mutations. Mais, comme dans la politique précédente, c'est essentiellement au *présent mondial* qu'il est alors fait référence :

L'économie mondiale est en mutation. Les échanges se libéralisent et ont désormais la planète comme échiquier.

Enfin, ce présent est nettement marqué par la question politique :

Dans plusieurs pays, l'action de l'État tend à se concentrer sur la définition d'une vision d'ensemble et à long terme, le leadership et le rôle de stratège. Ce recentrage du rôle de l'État se produit au moment où les communautés locales et régionales souhaitent avoir une emprise plus importante sur leur développement. Dans ce contexte, la question de la gouvernance, c'est-à-dire de la participation des citoyens à la conduite des affaires publiques, sur une base individuelle ou organisée, figure à l'ordre du jour des grands débats de société.

Le présent serait en quelque sorte le *momentum* d'une reconfiguration politique : l'État recentre son intervention sur le global au moment où les communautés aspirent à gérer elles-mêmes les affaires locales. La politique de 2002 se présente moins comme une réforme concrétisant cette tendance que comme un énoncé en prenant acte.

- Représentations du futur :

Le futur évoqué dans la politique de 2002 est nettement un futur de court terme. Le titre même du document l'inscrit explicitement dans un horizon proche : « Le Rendez-vous national des régions. HORIZON 2005 ». Ceci est également confirmé par l'emploi fréquent de références aux « prochaines années ». Pour autant, certains éléments lexicaux employés dans la politique concernent un futur plus lointain : c'est le cas des « générations futures » évoquées à deux reprises et aussi des « perspectives de développement durable » et de la « pérennité des ressources », mentionnés à plusieurs endroits du texte. Dans ces deux expressions, il s'agit plus de l'évocation de la *durée* que du futur proprement dit. Cependant, on ne peut ignorer qu'elles renvoient à des thématiques, voire des problématiques, intégrant directement la dimension du

futur. Il y a donc ici un jeu de perspective dans la représentation du futur : le futur de court terme est posé dans la perspective de la longue durée, d'un futur plus lointain.

Cependant, ce jeu de perspective trouble l'enjeu même de la politique. En effet, l'analyse en contexte indique que le futur est souvent évoqué en termes d'« enjeu » ou de « défis ». Cela vaut pour le futur proche :

L'enjeu des prochaines années consiste, pour les régions, à demeurer concurrentielles, tout en innovant et en s'adaptant constamment aux mutations économiques et aux changements technologiques.

L'enjeu des prochaines années:[...] le partage équitable de la richesse collective

Les défis à relever au cours des prochaines années [...].

Au cours des prochaines années, les régions du Québec devront intensifier leur développement économique pour atteindre une plus grande prospérité. Ces défis diffèrent toutefois selon le type de région.

Il s'agit là d'un enjeu fondamental, particulièrement pour l'avenir de ces Régions.

Mais les défis et enjeux sont également posés par rapport au futur lointain :

[...] mobiliser l'ensemble des acteurs du développement local et régional autour d'objectifs de développement durable clairs, dans un esprit d'équité envers les générations futures.

L'enjeu : la pérennité des ressources et l'amélioration de la qualité de vie.

La pérennité de ces ressources, [...], constitue un enjeu majeur pour les régions.

En terme d'évaluation, le futur ne jouit pas d'une représentation nettement positive ou négative. Disons seulement qu'il est grave dans le sens où il est rempli d'enjeux et de défis. Certains sont inquiétants :

Les conséquences du vieillissement de la population sont prévisibles : vieillissement de la main-d'œuvre et décroissance à moyen terme de la population active [...].

D'autres sont véritablement cruciaux : « il en va de l'avenir même des populations régionales ». Mais cette gravité, dans l'appréhension du futur, est en quelque sorte contrebalancée par l'idée de la possibilité de sa maîtrise. L'avenir est déterminé par des défis imposés à la société, mais pourtant, la société aurait la capacité de déterminer son avenir :

Les régions du Québec vivent dans un contexte général qui leur impose des défis auxquels elles doivent répondre pour assurer leur avenir. C'est à la société québécoise de déterminer dans quel sens elle désire se diriger et quelle sorte de société elle désire devenir, pour ses régions et pour chacune des personnes qui y vivent.

Quoique antinomique que puisse paraître cette affirmation, le futur serait donc à la fois déterminé et maîtrisable. Ainsi, l'avenir des régions dépend tout autant d'un « contexte général » qui « impose des défis » que de la confiance de chaque citoyen dans ce même avenir, suivant ce qui est énoncée dans cette politique :

L'avenir du Québec est collectif en ce sens qu'il est l'affaire de tous sur l'ensemble de tout le territoire. Il en est de même au sein de chacune des régions qui ont à cœur de définir collectivement leur avenir et d'assurer une participation et un engagement de chacun dans ce projet commun [...].

L'engagement des citoyens dépend de la participation qui leur est offerte et des moyens qui leurs sont rendus disponibles pour réaliser leurs projets et modeler leur avenir. Il dépend également de la confiance de tous dans l'avenir de leur région et de leur développement.

On trouve dans ces deux extraits à la fois un futur collectif, celui du Québec et qui est « l'affaire de tous sur l'ensemble du territoire », un futur régionalisé, spatialisé (« au sein de chacune des régions qui ont à cœur de définir collectivement leur avenir ») et finalement, on y trouve un futur quasiment individualisé, rapporté à chaque citoyen et dépendant de tout un chacun (« l'engagement des citoyens [...] pour réaliser leurs projets et modeler leur avenir »).

On peut donc conclure, au vue de cette analyse, que la représentation du futur dans la politique de 2002 présente des facettes multiples et parfois même antinomiques : il s'agit d'un futur à la fois de court terme et de longue durée, déterminé et maîtrisable, collectif et individuel.

Notons enfin la faible coloration politique de cette dimension temporelle. L'analyse en contexte n'a permis de relever qu'une seule articulation directe entre le futur et le politique :

[...] l'action de l'État tend à se concentrer sur la définition d'une vision d'ensemble et à long terme.

On peut là encore y voir une certaine contradiction : contradiction entre le sens de cette affirmation et le cadre dans lequel elle est posée. Il est affirmé que l'État doit se consacrer au futur de long terme alors même que cette politique, initiée et signée par les principaux représentants de l'État, vise explicitement le futur de court terme (« Horizon 2005 »).

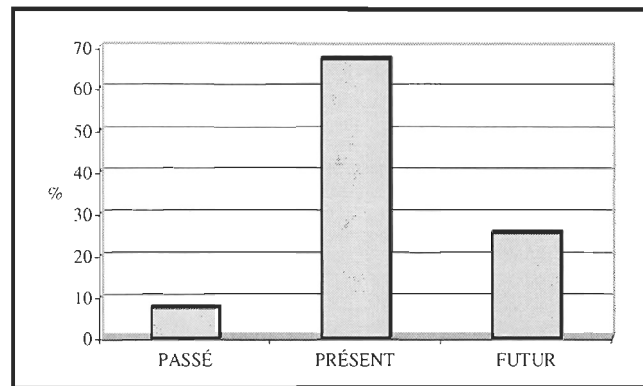


Figure 74. Profil temporel global - Politique de 2002

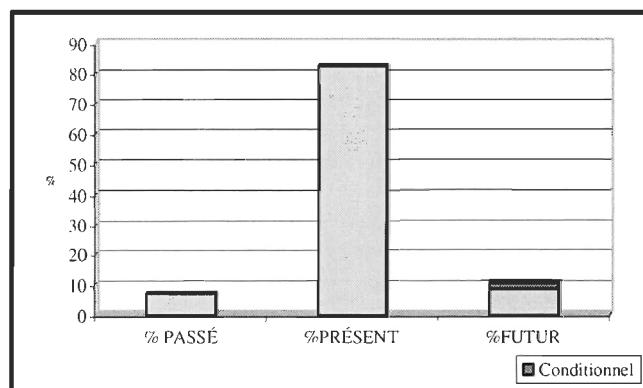


Figure 75. Répartition des verbes conjugués - Politique de 2002

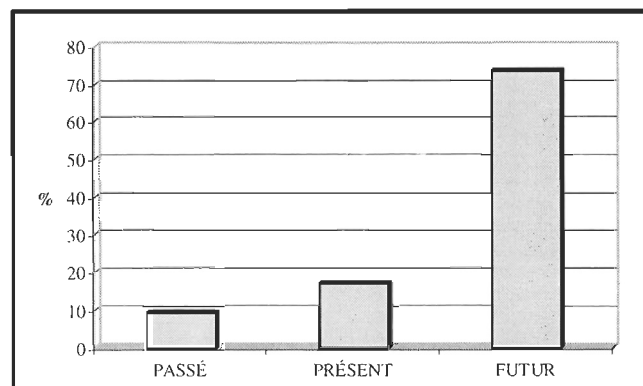


Figure 76. Répartition du lexique temporel - Politique de 2002

3.2.12 Les représentations du temps dans la politique de 2004

Ce dernier élément du corpus de l'étude est intitulé « Devenir maître de son développement : La force des régions – Phase 1 : Une nouvelle gouvernance régionale »³⁵³.

Ce document est l'énoncé d'une politique dans le sens où il « vise à faciliter la compréhension » de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la recherche voté en décembre 2003 introduisant « un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les régions du Québec ». Il est signé par trois ministres du gouvernement libéral élu en 2003 : le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme et le ministre des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs.

Le profil de la politique de 2004 offre une répartition des dimensions temporelles relativement comparable à ceux de la période 1978-1992, soit un présent-pivot sous la barre des 60 % (53%), un futur en seconde position avec ici un taux important de 37 % et une dimension du passé relativement réduite à 11 %. Ces pourcentages sont presque équivalents à ceux du profil de la politique de ... 1978 (figure 78).

La répartition des verbes conjugués est elle aussi très semblable à celle de 1978 : si la politique demeure majoritairement conjuguée au présent, ceci ne vaut que pour 60 % des verbes répertoriés alors que 30 % des verbes sont conjugués au futur (soit le score le plus important depuis 1978). Comparativement, les conjugaisons du passé ne sont employées que dans 9 % des cas (figure 79).

Les données lexicales offrent, du point de vue quantitatif, une répartition en escalier : la dimension du passé est là encore la plus faible, mais avec un score moins écrasé que dans la politique précédente, à 16 % ; le quart des données se rapportent à la dimension du présent, ce qui représente un score relativement important en comparaison des autres politiques ; enfin, 59 % des

³⁵³ «La force des régions» figure aussi dans le titre de la politique de 2001.

données concernent le futur, ce qui en fait la dimension majeure du profil mais moins écrasante que dans la politique de 2002 (figure 80).

- Représentations du passé :

Le court lexique du passé contient peu d'années chiffrées. Leur représentation graphique permet cependant de montrer qu'elles se concentrent sur un passé très récent :

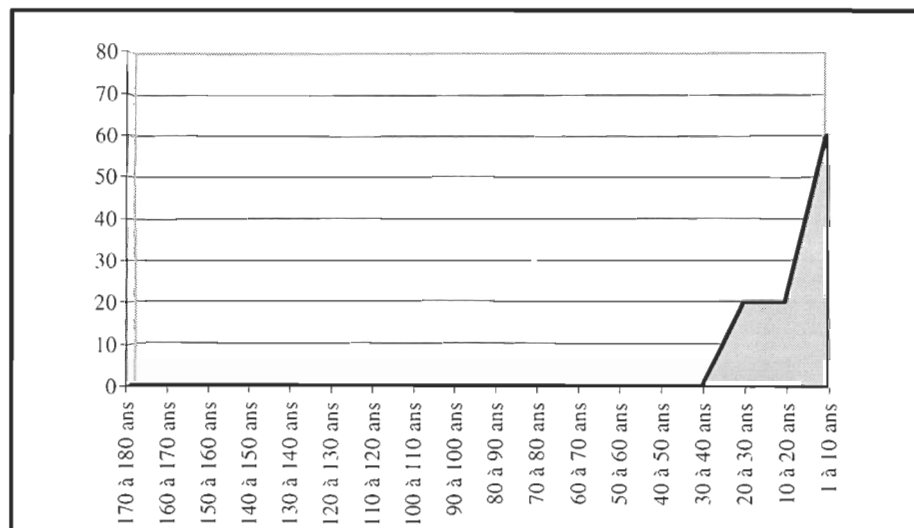


Figure 77. Politique de 2004 - Amplitude du passé

Les années citées sont essentiellement d'ordre politique puisqu'elles correspondent aux dates marquant les politiques de développement régional des vingt années antérieures (« Le choix des régions en 1983, Développer les régions du Québec en 1992, et la Politique de soutien au développement local et régional en 1997 ».)

Le reste du court lexique confirme cette double caractéristique du passé : un passé récent et d'ordre politique (« Au cours des dernières années, la réalité municipale du Québec s'est beaucoup modifiée » ; [...] le bilan des huit premiers mois de son gouvernement [...]).

L'amplitude la plus marquée se trouve à la fin de la politique, dans le chapitre de conclusion, où il est soudainement question de « L'expérience des quarante dernières années », bien que celle-ci n'ait pas été évoquée dans le corps du texte. En l'occurrence, ce passé le plus ancien est associé à une représentation négative puisque cette « expérience [...] a montré les limites d'une approche de développement régional trop centralisée ».

- Représentations du présent :

Le trait le plus évident de la représentation du présent dans cette politique est l'omniprésence de sa dimension politique : pour presque toutes les occurrences contenues dans le lexique, l'analyse en contexte révèle une dimension politique très nette. Le présent a toujours pour acteurs principaux l'État, le gouvernement, les régions, les MRC, les municipalités et leurs élus. Concernant précisément le gouvernement, son action et sa volonté sont clairement ancrées dans le présent (« Cinq ministères procèdent actuellement », « le gouvernement estime », « le gouvernement a entamé une initiative », « le gouvernement confie désormais »).

Ainsi qu'en témoigne l'emploi réitéré de l'adverbe « désormais », le présent semble être le moment d'une certaine rupture avec le passé. La nouveauté du présent appelle à « modernisation » dans le domaine politique :

[...] aujourd'hui nous sommes en présence d'une organisation municipale hétérogène avec des préoccupations nouvelles et diversifiées. Ces changements militent en faveur d'une modernisation des relations de l'État avec le monde municipal.

Ce changement [de gouvernance] signifie la transformation des rapports actuels entre l'État et les régions.

Pour autant, l'articulation du présent au passé n'est pas entièrement sur le mode de la rupture et l'idée d'une certaine continuité se vérifie sur un thème central, celui des structures politiques :

S'appuyer sur les structures existantes. Le gouvernement a choisi de s'appuyer sur les structures municipales existantes, notamment les MRC, plutôt que de créer une nouvelle instance décisionnelle.

En partie démarqué du passé, le présent est par contre nettement articulé au futur. Le présent prépare l'avenir et il est même déjà l'avenir :

Désormais, ce sont les gens des milieux qui prendront les décisions qui concernent leur avenir.

En ce qui a trait aux régions, avec la mise en oeuvre immédiate du processus de décentralisation, le gouvernement a entamé une initiative déterminante pour leur avenir.

Le gouvernement confie désormais aux élus municipaux, [...] le mandat de favoriser la concertation et d'assumer la planification du développement régional. Ce travail sera effectué par la nouvelle conférence régionale des élus.

Globalement, la représentation du présent est essentiellement centrée sur la question politique et sur la situation québécoise. À une exception près cependant puisqu'à un endroit du texte, le présent est associé à l'économie et à la mondialisation :

À ce jour, la mondialisation a créé des situations difficiles dans plusieurs parties du monde et le Québec n'a pu y échapper. [...] Bref, le Québec tout entier ressent les contrecoups de la conjoncture économique internationale.

- Représentations du futur :

Ce futur, qui draine la majorité du lexique temporel, est largement consacré à un horizon de court terme et plus particulièrement aux actions politiques prévues à brèves échéances :

[...] la troisième phase du projet gouvernemental, laquelle devrait commencer au printemps 2005 [...].

Au cours des prochains mois, des démarches similaires seront menées auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

[...] au cours des prochains mois, les membres des conférences régionales des élus (CRÉ) auront l'occasion de s'exprimer [...].

Au cours des prochains mois, le gouvernement entreprendra la phase II de sa démarche [...].

Une seule mention explicite du « moyen et long termes » se rapporte au phénomène de « ralentissement important de la croissance démographique ».

Si les mesures et actions du gouvernement sont ainsi inscrites dans un futur proche, elles sont également étroitement associées à l'idée d' « avenir ». Et cet avenir apparaît comme un objet, un enjeu central de la politique : c'est toute la question de l'avenir des régions qui est au cœur de la politique proposée :

En ce qui a trait aux régions, [...] le gouvernement a entamé une initiative déterminante pour leur avenir.

Et l'action du gouvernement, déterminante pour l'avenir des régions, consiste justement à donner aux régions les moyens de déterminer leur avenir :

[les régions] disposeront de nouvelles responsabilités et de nouveaux moyens pour décider de leur avenir.

L'analyse lexicale révèle que, dans cette politique, le terme « avenir » est toujours précédé de l'adjectif possessif « leur » :

[...] ce sont les gens des milieux qui prendront les décisions qui concernent leur avenir

[les régions] souhaitent disposer de leviers efficaces pour décider de leur avenir et se prendre en main.

[...] les leaders politiques et socioéconomiques des milieux [...] sont mieux placés que quiconque pour développer le plein potentiel de leur région et décider de leur avenir.

À chaque région sont avenir : on retrouve ici nettement la spatialisation du futur déjà évoquée dans des politiques précédentes. Ceci se vérifie par l'emploi qui est fait du terme planification puisque celui-ci est exclusivement rapporté à l'échelon régional :

La conférence régionale des élus permettra un meilleur exercice de concertation et de planification en région.

Le gouvernement confie désormais aux élus municipaux, [...], le mandat de favoriser la concertation et d'assumer la planification du développement régional.

On trouve donc dans cette politique une représentation du futur à plusieurs facettes : un futur proche correspondant à l'agenda gouvernemental et un futur spatialisé s'agissant de l'avenir propre à chaque région. À cela s'ajoute une troisième dimension, déjà évoquée dans la précédente politique : celle de la perspective. Les actions et les objectifs annoncés sont situés par rapport à une perspective qui semble être source de leur justification et légitimation :

[...] le gouvernement entend poursuivre le rapprochement des centres de décision des milieux locaux [...] toujours dans la perspective d'améliorer la qualité des services aux citoyens et aux entreprises.

Dans cette perspective [donner un souffle nouveau au développement des régions], les rapports entre l'État et les régions doivent substantiellement changer.

[...] le gouvernement procédera à un examen de ses programmes et activités dans une perspective de déconcentration et de réorganisation des services sur le territoire [...].

[...] établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région.

[...] le gouvernement entreprendra la phase II de sa démarche en procédant à l'examen de ses activités dans la perspective d'offrir des services mieux adaptés aux régions [...].

C'est donc en regard de ces perspectives, inscrites sur l'horizon du futur sans y être précisément situées, que plusieurs éléments de ce futur (actions, objectifs) trouvent leur

justification. Ainsi, par ce jeu de perspective, le futur est la principale source de légitimation des actions et projets politiques, y compris ceux qui sont inscrits dans le futur.

Sous ces différentes facettes, le futur constitue clairement la dimension temporelle majeure de ce discours politique : c'est là que se déploie l'agenda politique, là qu'est situé l'enjeu majeur pour les régions (la maîtrise de *leur avenir*) et c'est de là qu'est puisé l'essentiel de l'argumentaire de légitimation (les *perspectives*). Enfin, n'est-ce pas considérer le futur comme une dimension majeure que d'en faire un acteur même de l'accomplissement des perspectives visées ?

Avec le temps, un nouvel équilibre s'établira dans les rapports entre le gouvernement et les régions [...].

Enfin, un extrait tiré de la conclusion de la politique offre une bonne synthèse de la représentation du temps qui y est véhiculée :

L'expérience des quarante dernières années a montré les limites d'une approche de développement régional trop centralisée. Il fallait un changement de cap dans les rapports entre l'État et les régions, et le gouvernement l'a fait. Désormais, les régions disposeront de pouvoirs et d'outils de développement pour se prendre en main, miser sur leur plein potentiel et relever les défis qui les attendent.

La temporalité ici à l'œuvre articule un passé rapidement évoqué et révoqué, un présent marqué de toute la charge politique de l'action gouvernementale directement axée sur le futur : un futur prometteur mais qu'il s'agit de spatialiser en le "confiant" aux régions.

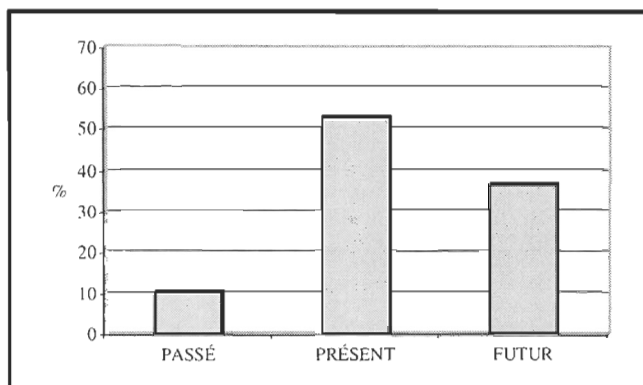


Figure 78. Profil temporel global - Politique de 2004

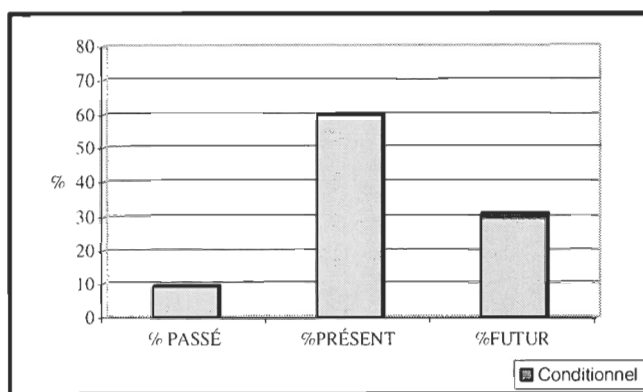


Figure 79. Répartition des verbes conjugués - Politique de 2004

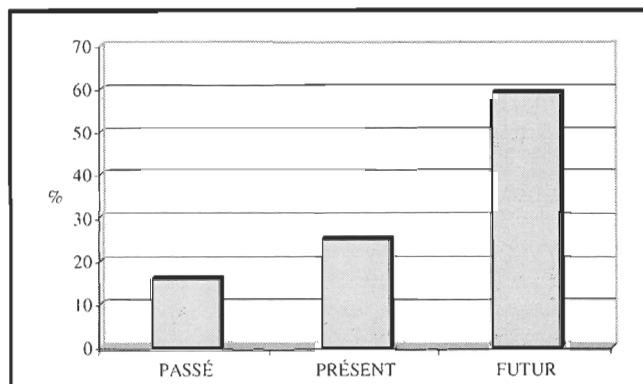


Figure 80. Répartition du lexique temporel - Politique de 2004

3.3 Mutations de la temporalité depuis 1945

Les représentations du temps viennent d'être analysées de façon synchronique, c'est-à-dire en considérant successivement et séparément chaque politique. Suivant la même démarche que pour la catégorie de l'espace, les résultats obtenus doivent désormais se prêter à une lecture transversale visant à dégager les principales mutations de la temporalité au cours de la période étudiée. En nous référant tout d'abord aux données quantitatives, nous dégagerons les principales périodes marquant l'évolution des profils temporels (3.3.1). Puis nous précisons et approfondirons cet exercice en nous basant cette fois sur les éléments plus qualitatifs relatifs aux transformations de la temporalité (3.3.2). Finalement, et dans le souci d'instruire le lien entre temps et politique qui est au cœur de notre démarche, nous tenterons une lecture diachronique des différents modes d'articulation entre temporalité et légitimité (3.3.3).

3.3.1 Transformations du profil temporel

À la seule comparaison des profils temporels, trois périodes se distinguent, entrecoupées de deux politiques de transition. La première période correspond aux politiques duplessistes qui révèlent globalement une même représentation du temps caractérisée par : un ordre de répartition autour du présent-pivot montrant l'importance accordée au passé³⁵⁴ mais dans un portrait relativement équilibré entre trois dimensions temporelles (les scores ne sont pas inférieurs à 10 % ni supérieurs à 50 % dans les profils globaux).

La politique de 1966 présente ensuite un profil que l'on qualifiera de transition : l'ordre de répartition des dimensions temporelles demeure semblable aux profils précédents (le passé est toujours la seconde dimension de référence avec un "score lexical" très marqué), mais le relatif équilibre de cette répartition est ici rompu : la dimension du présent représente désormais à elle

³⁵⁴ Dimension largement dominante dans les données lexicales (hors verbes).

seule plus de la moitié des occurrences comptabilisées³⁵⁵ alors que le futur est extrêmement réduit (6 %, soit le score le plus faible de tout le corpus).

Les politiques allant de 1978 à 1992 constituent la seconde période marquée par une certaine unité des profils temporels caractérisée par une répartition inversée autour d'un présent pivot : le futur est désormais la seconde dimension après le présent largement dominant, le passé devenant la dimension la plus nettement réduite.

Le profil temporel de la politique de 1995 se distingue par un rééquilibrage des références au passé et au futur de part et d'autre d'un présent pivot encore renforcé (avec un score atteignant 65 %).

Enfin, au cours de la troisième période (de 1997 à 2004), les profils temporels redeviennent comparables à ceux de la seconde : un présent largement dominant, un futur montant en puissance et un passé demeurant nettement réduit.

Cette périodisation constatée à la lecture des profils temporels résulte essentiellement des données quantitatives produites dans cette étude. Il s'agit maintenant de voir comment cette périodisation se confirme et s'affine par les éléments d'ordre plus qualitatifs prenant en compte les différents aspects de la temporalité (extension, valorisation, articulation).

3.3.2 Périodisation de la temporalité

Les résultats de l'analyse lexicale relative à la représentation du temps permettent de comparer les temporalités à l'œuvre dans les politiques, c'est-à-dire l'extension, la valorisation et l'articulation des trois dimensions temporelles. On peut donc là aussi établir une périodisation en regroupant les politiques présentant une temporalité relativement similaire. Il s'avère que cette

³⁵⁵ La dimension du présent conservera jusqu'à la fin du corpus étudié ce poids majoritaire (> 50 %) dans les profils temporels.

périodisation par temporalité est comparable à celle établie en fonction des profils temporels. On retrouve en effet les trois mêmes périodes entrecoupées par deux politiques spécifiques.

La première période, constituée des politiques duplessistes, se caractérise par une temporalité étendue, valorisée et nettement articulée. Le passé, dont l'amplitude notable est de l'ordre d'un siècle, jouit d'une valorisation globalement positive. L'amplitude du futur, bien que moins marquée, progresse au cours de cette période, de même que sa valorisation. Enfin, la valorisation du présent est aussi globalement positive (mise à part la politique d'immédiat après-guerre). Ces trois dimensions s'articulent fermement dans une temporalité fondée sur l'idée de transmission et de continuité. On voit cependant poindre, dans la dernière politique de cette période, une temporalité moins rigide (ouverture à l'inédit du futur et émergence d'une certaine discontinuité avec le passé).

La lecture qualitative de la temporalité de la politique de 1966 confirme son caractère de transition. Du point de vue de l'extension, on retrouve une profondeur historique aussi marquée, sinon plus, que dans les politiques précédentes. Cependant, la valorisation n'est plus du tout la même : le passé est ici porteur d'une représentation plutôt négative, de même que le présent. Le futur, peu marqué quantitativement, est également peu qualifié. Quant à l'articulation entre les trois dimensions temporelles, si elle demeure notable, elle est désormais fondée sur une logique différente : le principe de transmission laisse place à celui de rationalité (périodisation du passé et maîtrise du futur).

La seconde période (1978-1992) se caractérise par une nette réduction de la perspective temporelle et une forme de *dramatisation* de la représentation du temps. Le passé et le futur ont une amplitude réduite, recentrée autour d'un présent largement dominant, lui-même concentré sur l'immédiat. Et chacune de ces dimensions, sans pour autant véhiculer une représentation négative, est porteuse de problèmes (passé), de difficultés (présent) ou de défis (futur). Au final, on constate durant cette période une temporalité essentiellement *court termiste*, nettement centrée sur le présent et dont l'articulation, tout en conservant une logique implicite de continuité avec le passé, se décale vers le lien présent / futur proche.

La politique de 1995 vient rompre ce tableau. L'extension temporelle se redéploie et atteint même une amplitude inégalée (profondeur du recul historique et ouverture de l'horizon du futur) ; en terme de valorisation, si la représentation ne devient pas particulièrement positive, la *dramatisation* de la période antérieure laisse ici place à l'expression d'un possible dénouement dans le rapport au futur (projet de décentralisation et de souveraineté). Enfin, on retrouve une articulation forte et explicite s'exprimant sur le mode de la continuité entre passé, présent et futur.

Cette temporalité particulière de la politique de 1995 faisait en quelque sorte figure d'intermède car on retrouve ensuite, dans la dernière période (1997-2004), une représentation du temps assez similaire à celle de la période antérieure. La perspective se rétrécit à nouveau pour se contracter autour d'un présent immédiat : le passé, rarement évoqué, est un passé récent et faiblement valorisé même si demeure l'idée d'une certaine continuité avec le présent. Ce présent, souvent associé à la problématique de la mondialisation, est de plus en plus nettement articulé à un futur dont la perspective semble relativement ouverte et sans doute moins inquiétant que durant la seconde période (l'effet de dramatisation est ici estompé). Mais ce futur tend à laisser place à des futurs particularisés. Ainsi, le trait le plus spécifique de la temporalité durant cette dernière période est sans doute l'accentuation de sa spatialisation : un présent mondial et des futurs régionaux.

3.3.3 Temporalité et légitimité

Dès le premier chapitre de cette étude, le lien entre temporalité et légitimité a été posé et explicité. L'articulation entre les représentations du temps (élément de la « méta-physique » du politique selon Lagroye ou du « cadre cognitif » du référentiel selon Muller) et les conceptions de la puissance publique (rôle de l'État, principes de légitimation) constitue, rappelons le, un aspect important de notre problématique. Il convient donc, à cette étape, de faire le point sur cette articulation à la lumière des résultats obtenus. Ce lien entre temporalité et légitimité est-il ici confirmé ? Peut-on effectivement considérer le temps comme un vecteur de légitimation ? Si oui,

quelles sont les modalités de cette articulation ? Chaque dimension temporelle y occupe-t-elle une place spécifique ? La configuration de cette articulation varie-t-elle selon les politiques ? Si oui, y a-t-il concordance entre ces variations et l'évolution des temporalités précédemment mise à jour ?

L'analyse des représentations du temps, et en particulier l'analyse en contexte des données lexicales relatives au temps, ont permis de relever certains éléments touchant à l'argumentaire de légitimation politique. En ce sens, toutes les politiques étudiées confirment le lien entre temporalité et légitimité. Pour autant, l'évidence et la forme de ce lien varient d'une politique à l'autre.

Dans toutes les politiques duplessistes, la temporalité intervient très directement et explicitement dans l'argumentaire de légitimation. On peut même dire que la légitimation puise directement au temps. La légitimation dont il s'agit dans ces politiques porte sur la personne même de Maurice Duplessis et se conjugue aux trois temps : le Chef du parti tire sa légitimité du fait qu'il est à la fois garant du passé, dirigeant du présent et confiant en l'avenir. La temporalité de forte amplitude et fermement articulée, que nous avons pu constater dans toutes les politiques de la période duplessiste, est donc un vecteur direct et explicite de légitimation.

Le lien entre temporalité et légitimité est tout autre dans la politique de 1966. Rappelons que dans cette dernière, la valorisation de la temporalité est plutôt négative, en particulier s'agissant du passé et du présent. Et cette pesanteur temporelle contribue justement à légitimer l'action politique proposée : « le temps n'aidant pas » (pol. 66), il faut instaurer « une politique québécoise de développement régional ». Rappelons également que dans cette politique, le passé fait l'objet d'un net effort de périodisation (division du passé par périodes) et d'une représentation très rationnelle (enchaînement causaliste et quasi scientifique des faits passés). Or, cette association entre division et rationalisation marquant la politique de 1966 rejoint et confirme le constat de Santiso exposé dans le Chapitre I et selon lequel à « une conception du temps divisible et linéaire » correspond une représentation du monde basée sur les principes de

rationalité, de « logique de la causalité ». Plus globalement, cette politique vient corroborer une hypothèse centrale de l'étude selon laquelle :

Une nouvelle représentation du temps renvoie à une nouvelle représentation du monde dans laquelle s'inscrit la transformation du politique, de son cadre de références et de ses modes d'action.³⁵⁶

En effet, la nouvelle représentation du temps (divisible et contraignant) constatée ici renvoie à une nouvelle représentation du monde (rationalisé) dans laquelle s'inscrit la transformation du politique dont l'action trouve désormais sa légitimité dans la nécessité d'intervenir pour maîtriser l'avenir. De ce point de vue, la politique de 1966 confirme le lien entre temporalité et légitimité tout en marquant son renouvellement.

Dans les quatre politiques suivantes (1978 à 1988), les arguments de légitimation ne réfèrent plus à une temporalité articulée : ils puisent presque exclusivement au futur, mais selon des logiques variables. Dans la politique de 1978, le futur est le *champ des possibles*, ouvrant ainsi à la question du choix, question éminemment politique. L'action politique tire sa légitimité du fait qu'elle conditionne la maîtrise du futur. Cette logique se vérifie également dans la politique de 1988, mais suivant une formule radicalisée par l'introduction de l'idée d'urgence : face à un avenir rempli de défis, l'action politique devient urgente. Au cours de ces mêmes politiques, le futur intervient également dans le discours de légitimation suivant une autre logique : celle de la territorialisation du futur. On a effectivement constaté durant cette période l'émergence (à partir de 1978) d'un argument politique nouveau selon lequel il faut rendre aux territoires la maîtrise de leur avenir. Cette logique vient bousculer l'articulation constatée jusque là entre temps et légitimité : c'est moins un temps collectivement partagé qu'un futur territorialement parcellisé (un temps à *partager*) qui sert ici d'argument de légitimation.

Cette représentation d'un futur parcellisé demeure vérifiable dans la politique de 1992. Cependant, on constate un décalage du lien entre temporalité et légitimité vers la dimension du présent. En effet, si les références au passé sont relativement fréquentes dans cette politique et ont

³⁵⁶ Santiso, *op.cit.*, p. 129. Voir section 1.3.1 de la présente étude.

une certaine portée légitimante (situer le modèle présent par rapport aux modèles passés surannés), c'est surtout en regard d'un présent inédit (contexte économique global, mondialisation) que se fonde ici la légitimation des modes d'action publique proposés.

La particularité de la politique de 1995, déjà attestée par son profil temporel et par sa temporalité, se confirme également par son mode de légitimation. De façon presque comparable aux politiques duplessistes, la légitimité se conjugue ici aux trois temps et réfère explicitement à une temporalité très articulée. L'argumentaire porte sur l'institution (l'État) et non plus sur la personne (Duplessis), mais on retrouve nettement l'idée selon laquelle le politique tire sa légitimité du fait qu'il est garant d'une continuité à travers le temps. Notons au passage que le futur dont il est question dans cette politique est un futur collectif et que l'idée de futurs parcellisés est totalement évacuée.

Les politiques de 1997 à 2004 sont globalement comparables en ce que l'articulation entre temporalité et légitimité y semble faible et peu explicite. Est-ce à dire que le temps n'intervient plus comme vecteur de légitimation et que le lien entre représentations du temps et conceptions de la puissance publique est désormais rompu ? Si l'on doit effectivement constater ici une sorte d'étiollement du lien entre temps et politique, il faut rapporter ce constat au fait que ces politiques se caractérisent justement par une temporalité restreinte et peu articulée. Il est donc logique que leurs argumentaires de légitimation y puisent moins directement. Pour autant, elles ne sont pas sans porter une certaine représentation des dimensions temporelles : si le passé y est rarement évoqué, le présent constitue un référent majeur et le futur y occupe une place notable. Mais, confirmant ce qu'on voyait émerger dans les politiques précédentes (hors 1995), ces deux dimensions temporelles véhiculent désormais une représentation spécifique : le présent est devenu mondial et le futur local. C'est désormais un présent mondialisé et un (des) futur(s) localisé(s) qui participent à la justification des modes d'actions publiques proposés, en particulier un retrait de l'État dans un rôle d'accompagnateur.

Que peut-on retenir de cette lecture des politiques concernant le rapport entre temporalité et légitimité ? Tout d'abord, elle confirme et illustre le lien entre ces deux éléments : dans toutes

ces politiques, le temps constitue un vecteur de légitimation. Pour autant, les modalités de ce lien évoluent et se transforment au cours des soixante années que couvre le corpus. Et cette évolution concorde avec celles du profil spatial et de la temporalité, confirmant ainsi une périodisation assez nette. Enfin, il semble que la tendance aille dans le sens d'un certain affaiblissement de la temporalité (en ampleur et en articulation) alors qu'on remarque dans le même temps une forme de *spatialisation* des dimensions temporelles (présent mondial et futur local). On ne peut tirer de ce constat des conclusions trop radicales. Cependant, il est opportun de revenir là encore aux éléments de problématique préalables à l'analyse et de se remémorer les travaux déjà cités de Christian Meier³⁵⁷ établissant un parallèle entre une « temporalisation de l'univers conceptuel » et l'émergence d'une « conscience du pouvoir-faire ». On pourrait être tenté, suivant la même logique, d'établir un parallèle entre la tendance à la *détemporalisation* ici constatée et l'évolution politique marquée par la transformation de l'État interventionniste en État accompagnateur.

³⁵⁷ MEIER, Christian (1995). *La naissance du politique*, Op. Cit.

CONCLUSION

Le cœur de cette recherche est consacré aux représentations des deux principales catégories d'appréhension du monde que sont l'espace et le temps. La démarche a permis de repérer et analyser ces représentations dans chacune des quinze politiques québécoises de développement régional constituant le corpus. Elle a également permis de saisir certaines transformations majeures de ces représentations au long de la période historique couverte (1945-2004). Elle a finalement conduit à établir les périodisations rythmant l'évolution respective des représentations de l'espace et de celles du temps et de mettre en lumière certains liens avec les logiques de légitimation à l'œuvre.

L'analyse exposée au chapitre deux a démontré la pertinence et la validité de l'approche élaborée en terme de profil spatial, celle-ci ayant permis de déceler une grande part des représentations de l'espace dans chacune des politiques étudiées. Également, elle a permis de repérer certaines transformations majeures subies par ces représentations au long des soixante années considérées. Nous avons vu ainsi se succéder plusieurs périodes en fonction de l'homogénéité des politiques d'après trois principales dimensions spatiales : échelon pivot (échelon spatial prédominant), profil spatial (répartition des échelons spatiaux) et perspective spatiale (degré d'ouverture aux référents extérieurs hors Québec). Au final, ont été distinguées trois périodes majeures rappelées brièvement ici.

1) 1945- 1956. Dans les quatre politiques de la période duplessiste, la province est l'échelon pivot dans des profils spatiaux dont la répartition est par ailleurs relativement équilibrée. Durant cette période, la perspective spatiale apparaît ouverte sur l'extérieur tout en indiquant une tendance vers l'appropriation de l'espace intérieur.

2) 1966-1992. Dans les six politiques couvrant cette seconde période, l'échelon de référence devient la région dans un profil spatial hyper concentré sur ce pivot qui tend à s'institutionnaliser. La perspective spatiale est nettement rétrécie pour se focaliser sur l'espace intérieur.

1995 : après ces vingt cinq années marquées par une représentation de l'espace relativement homogène, la politique de 1995 fait figure de rupture : le pivot spatial repasse de la région à la province, le profil spatial de la concentration à la répartition et la focalisation sur l'intérieur laisse à nouveau place à une nette ouverture vers l'extérieur. Bref, l'espace représenté dans la politique de 1995 est ouvert et déconcentré.

3) 1992-2004. La politique précédente fait véritablement figure d'exception puisqu'on retrouve ici une configuration spatiale très comparable à la période antérieure. La représentation de l'espace effectue en quelque sorte un revirement au sens où elle retrouve une configuration globalement similaire à celle de la seconde période, caractérisée par un profil concentré dont l'échelon pivot est la région et dont les référents extérieurs tendent à s'effacer. Cette troisième période voit toutefois se renforcer deux tendances majeures : l'importance accordée à l'échelon supra national (mondial) et la particularisation des espaces régionaux³⁵⁸.

De la même façon, l'analyse décrite au chapitre trois a permis d'appréhender les représentations du temps en terme de profil temporel et de temporalité, de même que les transformations de ces représentations depuis 1945. Là aussi, l'étude conduit à établir une périodisation en fonction de l'homogénéité des politiques relativement aux trois principaux critères analysés : la répartition du profil temporel, l'amplitude temporelle et l'articulation de la temporalité. À cela s'ajoute un dernier élément relatif au lien entre temps et légitimation. Rappelons là aussi brièvement la teneur de cette périodisation.

1) 1945-1956. Les politiques de la période duplessiste présentent des caractéristiques temporelles très similaires : autour de la dimension pivot qu'est le présent³⁵⁹, la répartition du profil temporel est relativement équilibrée, indiquant cependant l'importance du passé. L'amplitude temporelle est très nette et la temporalité valorisée et articulée. Elle apparaît comme

³⁵⁸ On a indiqué la tendance marquée, surtout en 2004, à faire précéder le terme *région* des adjectifs possessifs « sa » ou « leur ».

³⁵⁹ Rappelons que le présent est la dimension temporelle majeure dans toutes les politiques. Les points de comparaison portent donc sur le poids relatif de cette dimension (profil hyper concentré sur le présent ou relativement réparti sur les trois dimensions) et sur l'ordre de répartition entre le passé et le futur.

un vecteur direct de légitimation (portant sur la personne de Duplessis) fondée sur le principe de *transmission* (ou héritage).

1966. La politique de 1966 marque une transition dans l'évolution des représentations du temps. La focalisation sur le présent s'accroît réduisant d'autant l'équilibre dans la répartition du profil temporel, le passé constituant toujours la seconde dimension. L'amplitude temporelle reste marquée et la temporalité articulée, mais la valorisation des dimensions temporelles s'atténue. L'articulation temporelle demeure un vecteur explicite de légitimation, mais celle-ci porte désormais sur l'institution étatique et est fondée sur le principe de *rationalité*.

2) 1978-1992. Cette seconde grande période a révélé une profonde mutation des représentations du temps. Autour d'un présent pivot dominant, l'importance relative du passé et du futur s'est inversée : le regard se tourne désormais vers le futur aux dépens d'un passé peu évoqué. C'est d'ailleurs sur le rapport entre présent et futur qu'est centré l'essentiel de l'articulation temporelle, dans une temporalité de faible amplitude - voire court-termiste - et peu valorisée - voire dramatisée. Dans ce nouveau paysage temporel, la logique de légitimation est elle aussi modifiée : elle ne prend plus appui sur une temporalité articulée, mais sur un rapport au futur proche dont il s'agit, par l'action politique, de maîtriser les défis. On voit également poindre, durant cette seconde période, les premiers éléments d'un temps *spatialisé*, le futur tendant à se localiser (l'État doit permettre aux territoires de maîtriser *leur* avenir) et le présent à se mondialiser (l'État doit s'adapter à un contexte de mondialisation inédit). Ainsi, durant cette seconde période, le temps se rétrécit, s'assombrit et commence à se spatialiser.

1995. La rupture constatée pour les représentations de l'espace se vérifie également pour les représentations du temps. Dans cette politique de 1995, la dimension du présent atteint une importance inégalée. Parallèlement, on constate un rééquilibrage entre le passé et le futur et surtout, une amplitude temporelle elle aussi inégalée (futur ouvert et recul historique exceptionnel). Cette forte amplitude temporelle se double d'une nette valorisation de chacune des dimensions qui se voient ainsi dédramatisées et ouvertes sur un futur remis en commun. À l'image de la période duplessiste, le discours de légitimation est explicitement ancré sur une

temporalité articulée mettant de l'avant le principe de continuité. Cependant, ce n'est plus la personne mais l'institution étatique qui est garante de cette continuité.

3) 1997-2004. Les principales caractéristiques de la représentation temporelle de cette dernière période sont très similaires à celles de la seconde période. On assiste donc au même revirement que celui constaté pour les représentations spatiales. Ces caractéristiques sont : un présent dominant et un passé rarement évoqué comparativement au futur ; une temporalité moins dramatisée mais à nouveau fortement réduite dans son amplitude et centrée sur l'articulation entre présent et futur. Et surtout, les premières tendances à la spatialisation constatées au début des années 90 se trouvent ici confirmées et amplifiées : le présent est associé à l'échelle mondiale et les futurs, désormais multiples, sont rapportés à l'échelle locale.

Ce rappel des principales mutations marquant les représentations spatiales et temporelles au long des soixante années débouche sur le constat de leur évidente synchronie. Dans les deux cas, trois grandes périodes se détachent : la période duplessiste (1945-1956), la période allant de la révolution tranquille (1966) à la veille du second référendum (1992) et la période allant de l'après référendum (1997) à 2004. Dans les deux cas, la politique de 1995 (année du référendum) constitue un cas particulier, marquant une rupture aussi soudaine que brève. Seule la politique de 1966 semble rompre la synchronie : partie intégrante de la seconde période dans l'évolution des représentations spatiales, elle fait plutôt figure de transition dans l'évolution des représentations temporelles. On pourrait, s'interrogeant sur les raisons de ce décalage ponctuel, émettre l'hypothèse que les transformations temporelles sont plus lentes que les transformations spatiales. Mais cette hypothèse est contredite par la suite qui ne montre aucun autre moment de décalage. Nous considérons finalement ce décalage comme mineur dans la mesure où cette politique marque plus une transition dans l'évolution qu'une rupture.

Une autre remarque doit être faite concernant la périodisation issue de l'analyse. Cette remarque se rapporte au rythme électoral de ces soixante années et plus précisément à la succession des partis au pouvoir. Il s'avère qu'on ne peut établir aucun rapport de correspondance entre l'évolution des représentations spatio-temporelles et celle des gouvernements, hormis pour

la première période qui regroupe uniquement des politiques duplessistes. La seconde période, ainsi que la troisième, regroupent des politiques émanant indifféremment de gouvernements libéraux et péquistes. Bien que la question d'une éventuelle concordance entre ces deux aspects (évolution des représentations et changements de gouvernements) n'ait pas été évoquée dans notre problématique de départ, il est intéressant d'en faire mention ici.

Que peut-on retenir, outre leur synchronisme, de l'évolution parallèle des représentations de l'espace et du temps ? Le sens même de leurs mutations, et en particulier la spécificité de leurs orientations - qui caractérisent justement chacune des périodes -, permet de conclure à une étroite correspondance entre ces deux dimensions cognitives et par là même à la succession de plusieurs cadres d'interprétation du monde. Dit autrement, cette étude des représentations de l'espace et du temps permet de révéler la succession de plusieurs configurations spatio-temporelles et ainsi de repérer différents référentiels ayant marqué les politiques de développement régional au cours des soixante dernières années. Exposons ces conclusions plus en détails.

Dans les politiques de la période duplessiste, les catégories espace et temps ont toutes deux fait ressortir, à l'analyse, l'idée d'*équilibre*. Équilibre dans la répartition tout d'abord : aussi bien les profils spatiaux que temporels témoignent d'une répartition relativement³⁶⁰ équilibrée entre les différents échelons ou dimensions. Si la province est l'échelon dominant, son « score » dépasse rarement 50 % et l'évolution des profils montre une tendance nette à la distribution de l'espace. Dans la même logique, si le présent est la dimension majeure, son score n'est pas supérieur à 50 %, les dimensions du passé et du futur ne descendant pas au dessous de 10 %. Ce constat, qui n'est déduit que de données lexicométriques, indique néanmoins une représentation relativement équilibrée aussi bien entre les échelons spatiaux qu'entre les dimensions temporelles. La portée de ce constat serait certainement limitée s'il n'était confirmé par d'autres éléments. En effet, l'idée d'équilibre ressort également des perspectives spatiales et temporelles révélées dans ces politiques. Durant cette période, les représentations spatiales sont caractérisées à la fois par une ouverture sur l'extérieur et une appropriation de l'espace intérieur. Prenant donc largement appui tant sur l'espace intérieur que sur l'espace extérieur, la perspective spatiale

³⁶⁰ Comparativement aux périodes suivantes.

confirme une représentation en terme d'équilibre. Suivant une logique là encore similaire, les représentations temporelles de la période se caractérisent par une amplitude notable : la profondeur du passé et la portée du futur servent ici d'appui à une temporalité fermement articulée et donc équilibrée. Il est assez logique qu'à cette représentation spatio-temporelle fondée sur le principe d'équilibre fasse écho un argumentaire de légitimation fondé sur le principe de transmission, les deux principes se rejoignant au fond sur une conception du monde en terme de stabilité. On ne peut à ce stade ignorer l'étroite correspondance entre le *portrait* qui vient d'être établi pour cette première période et celui présenté par Muller dans son analyse de la « succession d'un certains nombre de grands cadres d'interprétation du monde »³⁶¹. Tentant de distinguer les différents référentiels globaux qui se sont succédés au cours du XXème siècle, il qualifie de « référentiel d'équilibre » celui qui aurait marqué la France jusqu'à la seconde guerre mondiale :

[...] la France vit ainsi sous l'emprise de ce que l'on a pu appeler un « référentiel d'équilibre » structuré par une certaine représentation de l'État (faiblement interventionniste [...]) libéral et respectueux des équilibres [...], soucieux [...] de maintenir un équilibre social jugé immuable. (p. 197)

Si lui-même affirme plus loin qu'il y a une « relation complexe entre l'existence d'un référentiel global et des marges de jeu nationales » (p. 198), on doit cependant reconnaître qu'il y a, entre le « cadre d'interprétation du monde » prévalant en France avant la seconde guerre mondiale et le portrait spatio-temporel qui se dessine au Québec jusqu'à la fin des années cinquante, une nette relation d'analogie fondée sur cette idée d'équilibre. On doit également reconnaître que les deux cas correspondent à une même représentation du rôle de l'État, peu interventionniste, libéral et soucieux de stabilité et de pérennité.

Le croisement des dimensions spatiales et temporelles spécifiques de la seconde période fait apparaître un tout autre portrait. Celui-ci se caractérise essentiellement par la concentration. Concentration spatiale tout d'abord, puisque le discours devient fortement centré sur l'échelon régional qu'il s'agit alors d'institutionnaliser. Cette focalisation sur l'espace intérieur marque

³⁶¹ Muller, P. (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques... », *op. cit.*, p. 196.

ainsi une nette réduction de la perspective spatiale. La tendance à la concentration se vérifie parallèlement sur le plan temporel. Si la politique de 1966 fait figure de transition avec une temporalité encore étendue, elle montre déjà une tendance à la concentration sur le présent. Celle-ci se confirme clairement ensuite (à partir de 1978) et se double alors d'une réduction de la perspective temporelle sur le court terme. À cette représentation temporelle fortement centrée sur le présent correspond une nouvelle logique de légitimation. L'intervention de l'État (initialement fondée sur un principe de rationalisation en 1966) trouve sa justification dans le rapport entre ce présent dominant et un futur de court terme : elle est la condition d'une maîtrise du futur, une nécessité face à l'urgence de ses défis. Il semble donc que s'établisse ici une certaine concordance entre, d'une part, la concentration des deux catégories d'appréhension du réel que sont l'espace et le temps et, d'autre part, la légitimation d'un mode d'action centré sur l'intervention étatique.

Peut-on là encore établir un lien de similitude avec la succession des référentiels repérés par Muller ? À la suite du référentiel d'équilibre, il constate dans la France d'après guerre la « montée en puissance du référentiel modernisateur »³⁶², marqué par la volonté de « moderniser les pays sous l'impulsion de l'État »³⁶³, la mise en place d'une planification nationale et « l'émergence de nouvelles politiques reflétant le nouveau rôle de l'État » telle que la politique d'aménagement du territoire. Il est clair que l'on trouve ici de nombreux points communs avec les orientations politiques marquant le Québec durant cette seconde période : renforcement de l'intervention étatique (Révolution Tranquille), volonté planificatrice (création de l'Office de Planification du Québec en 1968) et d'aménagement du territoire (création des régions administratives). Retraçant l'évolution du modèle québécois, Lévesque³⁶⁴ considère que cette époque est marquée par « une approche centralisatrice et hiérarchique », une forte intervention de l'État et une volonté de modernisation économique et sociale. Ces éléments confirment donc la concordance entre le référentiel modernisateur décelé en France à partir des années 50 et le modèle prévalant au Québec à partir des années 60. Cette concordance est d'ailleurs confirmée

³⁶² *Ibid.* p. 197

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ LÉVESQUE, B. (2005). « Le modèle québécois et le développement régional et local: vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? », D. Lafontaine et B. Jean (dirs.) *Territoires et fonctions*, Tome 1, pp. 15-43

sur le plan territorial par l'institutionnalisation des régions dans les deux pays (découpage de la France en 21 régions en 1960 et du Québec en 10 régions en 1966). On peut ici s'étonner de l'importance accordée aux régions³⁶⁵ dans un modèle justement centralisé. Pourquoi ce référentiel modernisateur/centralisateur va-t-il de paire avec un « référentiel territorial »³⁶⁶ favorisant l'échelon régional ? Une des réponses tient au fait que l'institutionnalisation de l'échelon régional ne réduit pas nécessairement le pouvoir de l'échelon central (l'État) : au contraire, il peut en constituer une courroie de transmission efficace (la région est l'échelon de mise en œuvre des grands choix publics définis par l'État). Une réponse complémentaire, proposée par le politologue Le Lidec, réfère à la logique même de légitimation de l'État : c'est l'idée selon laquelle « l'accroissement des prérogatives des collectivités [territoriales] peut servir de vecteur de relégitimation du rôle de l'État »³⁶⁷.

En conclusion à l'analyse de cette seconde période, et pour revenir aux dimensions cognitives qui nous intéressent ici, on peut donc retenir leur adéquation aux dimensions politiques puisqu'il semble que la concentration des représentations spatio-temporelles corresponde à un modèle politique centralisé. S'il n'est pas dans notre propos d'établir un lien de causalité directe entre les deux phénomènes, les constats posés ici semblent bien confirmer notre hypothèse selon laquelle la transformation des représentations temporelles et spatiales éclaire la transformation des modalités de l'action politique et en particulier du rôle de l'État.

Rappelons que l'on décèle dans les dernières politiques de cette période les prémices d'une mutation des représentations, avec l'émergence d'une tendance à la mondialisation du présent et à la localisation du futur. Sans doute s'agit-il des premiers signes de ce qui se verra confirmé et accentué dans les politiques de la dernière période, c'est-à-dire après l'intermède de 1995.

³⁶⁵ Rappelons que la région représente l'échelon pivot à l'analyse des politiques de cette période.

³⁶⁶ L'expression est empruntée à Patrick Le Lidec (2005) « Idées, intérêts, institutions : trente ans de changements d'échelle d'action publique en France » :

<http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslyon2005/communications/tr6/lelidec.pdf>

³⁶⁷ *Ibid.* p. 19

Les résultats de l'étude ont montré que la politique de 1995 marque une nette rupture, tant du point de vue spatial que temporel. Quel est donc le sens de cette rupture ? Marque-t-elle de la même façon ces deux dimensions ? Comment se traduit-elle sur le plan politique ? Peut-on, là encore, dégager un rapport de concordance entre les représentations spatio-temporelles véhiculées dans cette politique et les modalités d'action publique qu'elle prône ?

Après la concentration qui caractérisait le cadre spatio-temporel de la période précédente, l'ouverture constatée dans la politique de 1995 est frappante. L'ouverture spatiale se traduit d'une part sur le plan intérieur, avec un profil étalé c'est-à-dire réparti entre les différents échelons allant du provincial au municipal, et d'autre part sur le plan extérieur, avec de fréquentes références aux nations hors Québec. L'ouverture temporelle se mesure quant à elle en terme d'amplitude : bien que la dimension du présent atteigne ici son seuil maximum, la politique de 1995 présente l'amplitude temporelle la plus étendue de tout le corpus. La perspective est très ouverte tant sur le passé, avec un recul historique exceptionnel, que sur le futur, avec une emphase portée sur l'avenir collectif. L'ouverture de la dimension temporelle se vérifie également par l'emploi fréquent et particulier du conditionnel : inscrite dans un contexte pré référendaire, cette politique appréhende le futur comme une dimension très ouverte (le résultat du référendum à venir conditionnant en grande partie la mise en œuvre de la politique de décentralisation proposée). Ce cadre spatio-temporel très ouvert n'est pas sans rappeler celui de la période duplessiste. On y retrouve d'ailleurs un argumentaire de légitimation relativement similaire, recourant au principe de continuité, cette continuité n'étant plus incarnée par la personne mais garantie par l'État. Comparativement à la période précédente cette fois, on doit se demander si la rupture cognitive se traduit par une rupture politique : le bouleversement observé dans les représentations de l'espace et du temps est-il accompagné d'un bouleversement du rôle de l'État et des modes d'action proposés ? Au premier abord, la rupture ne s'avère pas aussi marquée sur le plan politique. En effet, suivant le principe de continuité affiché, il est clairement annoncé qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause radicale du rôle de l'État. Mais il est tout aussi clair que cette politique propose une innovation majeure quant aux moyens d'action en énonçant le choix de la décentralisation. Il y a donc sur le plan politique, et au-delà du principe de continuité affiché, un *potentiel* de bouleversement évident avec le double choix de la

souveraineté et de la décentralisation. Si aucun de ces choix ne sera finalement retenu, on doit cependant constater que leur énonciation réfère à un cadre spatio-temporel particulier : la double ouverture politique à la souveraineté et à la décentralisation s'inscrit dans une représentation du monde elle-même très ouverte. Là encore, la concordance entre dimension cognitive et dimension politique se voit confirmée.

Dans la troisième et dernière période de l'étude, nous avons observé une sorte de retournement du portrait spatio-temporel : les représentations de l'espace et du temps se concentrent à nouveau, pour retrouver des caractéristiques relativement comparables à la seconde période (avant 1995) : un profil spatial concentré autour de la région pivot et une temporalité de faible amplitude dont l'articulation est principalement centrée sur le rapport présent / futur. Mais les politiques de cette période se distinguent par la radicalisation du phénomène de spatialisation dont les prémices ont été détectées avant 1995. Rappelons que ce phénomène se traduit essentiellement par une mondialisation du présent (le présent est fréquemment associé au contexte économique mondial et à ses impératifs) et une localisation du futur (l'avenir évoqué est généralement celui des régions ou localités dont celles-ci doivent avoir la maîtrise)³⁶⁸. Ce double mouvement évoque au fond une certaine *dépossession* ou *partition* : si le présent procède de l'échelon mondial et si le(s) futur(s) relève(nt) des échelons locaux, le cadre spatio-temporel se trouve désarticulé ou pour le moins nettement bouleversé. Sans doute peut-on y voir un lien assez logique avec le fait que, durant cette période, l'argumentaire de légitimation politique puise moins directement à la dimension temporelle : ayant perdu en articulation, la dimension temporelle perd en force de légitimation. Également, si la « temporalisation de l'univers conceptuel » a marqué à une époque ancienne l'émergence d'une « conscience du pouvoir faire »³⁶⁹, on peut se demander si la forme de détemporalisation constatée ici n'est pas en lien avec le retrait de l'État interventionniste – et donc d'un certain *pouvoir faire* – qui caractérise la présente période. L'action publique est en effet marquée par le retrait de l'État dans un rôle qui se dit désormais *d'accompagnateur*. C'est dans le courant des années 90 que se confirme au Québec

³⁶⁸ Cette forme de partition temporelle (à chacun son futur) va d'ailleurs de paire avec une partition spatiale avérée, surtout en 2004, par l'emploi récurrent d'adjectifs possessifs (« sa », « leur ») associés au mot *région*.

³⁶⁹ MEIER, Christian (1995). *La naissance du politique, op. cit.* Voir chapitre I.

le désengagement de l'État³⁷⁰ qui, de principal acteur du développement, se présente désormais comme un acteur *partenaire* des milieux locaux et des entreprises privées. L'État ne disparaît pas mais il se situe en retrait et recompose ses modalités d'action. Au titre de ces dernières, le thème de la gouvernance devient emblématique d'un mode d'action prônant le partenariat entre acteurs publics et privés.

À ce stade de la réflexion, rejoignons à nouveau la lecture par référentiel proposée par Muller. Il constate que le référentiel modernisateur entre en crise dès la fin des années 70 « avec l'affaiblissement du paradigme keynésien et la remise en cause du rôle de l'État face au marché »³⁷¹ et laisse progressivement place à un nouveau référentiel centré sur la concurrence, la dérégulation, la rigueur budgétaire et la privatisation : le *référentiel de marché* marque désormais (suivant des rythmes et des modalités variables) les principes et les pratiques de politiques publiques dans la plupart des pays occidentaux. Libéralisation, désengagement de l'État et mondialisation sont parmi les maîtres mots de ce nouveau référentiel global. La prégnance du référentiel de marché est donc visible dans les dernières politiques de développement régional au Québec et dans les mutations politiques constatées : désengagement de l'État et nette ouverture aux acteurs privés.

Revenant à notre objet de préoccupation central, le cadre spatio-temporel avéré pour cette même période se révèle concordant avec le référentiel de marché et ses traductions politiques. On y lit la montée en puissance du thème de la mondialisation et son poids sur la représentation du présent. Également, la représentation du futur et sa spatialisation concordent avec une conception de l'État qui se désengage et ne se veut plus le lieu central d'impulsion d'un futur collectif. Plus globalement, on constate une représentation de l'espace et du temps tendant vers une forme de libéralisation ou partition (à chacun sa région, à chacun son avenir) qui n'est pas sans rappeler la « privatisation du développement »³⁷² et la libéralisation qui caractérise le référentiel de marché.

³⁷⁰ On ne peut dater exactement une telle mutation. Les prémices de ce désengagement sont déjà lisibles dès la décennie précédente. Pour sa part, Klein considère que cette mutation devient explicite avec la politique de 1992 (KLEIN, J.-L. (1995) « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec », *RIAC*, 33, pp. 133-141)

³⁷¹ MULLER, P. (2000). *Op. Cit.*, p. 197.

³⁷² KLEIN, J.-L. (1995). *Op. Cit.*, p. 136.

De cette lecture croisée des représentations de l'espace et du temps, plusieurs éléments se sont donc dégagés avec force.

La synchronie dans l'évolution des deux dimensions a été soulignée. En amont de cette recherche, il n'y avait aucune évidence à ce que l'espace et le temps se transforment suivant un rythme comparable. Or, on constate à l'issue de l'étude que leurs mutations s'opèrent de façon simultanée : les périodisations établies sur la base de nos critères d'observation s'avèrent quasiment identiques. À cette concordance dans le rythme s'ajoute la concordance dans le fond. L'analyse a révélé une cohérence entre les deux dimensions s'agissant du sens même de leurs mutations : représentations de l'espace et du temps marquées par l'idée d'*équilibre* à l'époque duplessiste, par la *concentration* au cours de la seconde période, par l'*ouverture* dans la parenthèse de 1995, et enfin par la *partition* dans la dernière période. Ces portraits spatio-temporels ont été brossés à grands traits et ont donc une valeur indicative. Un affinage méthodologique permettrait sans doute d'en préciser les contours.

Les résultats obtenus par cette démarche exploratoire permettent cependant de confirmer les intuitions qui étaient à son origine. En particulier, ils confirment la malléabilité de l'espace et du temps : leurs transformations au cours de ces soixante années témoignent de la pertinence à aborder ces dimensions comme des constructions humaines. Ces résultats viennent également éclairer le questionnement anthropologique de départ. La transformation des représentations spatiales constatée dans ces politiques porte la trace d'une tendance à la dilatation de l'espace : l'échelon pivot est devenu la région mais les références à l'échelon supra national vont nettement en s'accroissant. Sans doute peut on y voir une traduction de cette imbrication du local et du mondial mentionnée dans les questions de recherche. Quant aux représentations du temps, elles confirment clairement l'hypothèse d'un resserrement sur le présent : les profils temporels indiquent une nette concentration sur la dimension du présent et une tendance au rétrécissement de la temporalité. Si notre étude confirme effectivement cette intuition de départ, elle permet aussi d'y ajouter une perspective inattendue : non seulement les représentations de l'espace et du temps subissent une nette mutation (dilatation pour l'un et rétrécissement pour l'autre), mais il

semblerait que cette mutation tende vers un certain rapprochement des deux dimensions. C'est en tous cas une piste qui ressort de notre étude par le constat de l'émergence d'un *temps spatialisé*. Ce rapprochement sera-t-il une tendance persistante dans les évolutions à venir ? Est-il synonyme d'articulation ou au contraire de confusion ? Y a-t-il là risque d'un possible brouillage de ces deux dimensions majeures de notre rapport au monde ? Si ces questions demeurent pour l'instant ouvertes, elles suggèrent une piste éventuelle pour des recherches intégrant les politiques à venir.

Nos résultats ont finalement confirmé la valeur heuristique des catégories d'espace et de temps en regard de la question du politique. Nous avons pu mettre en évidence le poids de référents temporels dans les logiques de légitimation ainsi que leurs multiples modes d'articulation. Plus globalement, cette recherche permet d'éclairer le lien entre les transformations des représentations de l'espace et du temps et celles des modes d'action publique, en particulier du rôle de l'État. Ayant circonscrit ces dimensions *les plus générales de catégorisation et de définition du réel* que sont l'espace et le temps, telles qu'elles sont véhiculées dans les politiques de développement régional, nous avons pu appréhender ces discours politiques sous l'angle de leur dimension purement cognitive. Et cette voie s'est révélée adéquate pour retracer les principaux référentiels ayant marqué soixante années de politique de développement régional au Québec. L'ensemble de la démarche confirme donc à la fois la cohérence théorique, la faisabilité méthodologique et la pertinence empirique que confère l'intégration de la notion de représentation à l'analyse cognitive des politiques publiques.

Cette contribution appelle sans doute à être confirmée, affinée, voire consolidée par des recherches empruntant la même voie mais sur des terrains différents. Il serait ainsi envisageable d'appliquer cette démarche à d'autres secteurs de l'action publique québécoise. Que nous révèlent par exemple, les politiques en matière de santé ou d'éducation ? Bien qu'étant moins directement concernées par les questions d'espace et de temps que les politiques de développement régional, on peut cependant supposer que ces catégories générales n'en sont pas totalement absentes. Quels portraits spatio-temporels révèlent-elles sur la même période ? Sont-ils comparables dans le rythme et le sens de leur évolution ? Il serait également opportun de

transférer la démarche à d'autres pays, ouvrant ainsi la voie à des analyses cognitives comparatives.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages et articles cités

ABRIC, Jean-Claude (1994). *Pratiques sociales et représentations*, Paris : PUF, 251 p.

ALVERGNE, Christel ; TAUTELLE, F. (2002). *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris : PUF, 136 p.

ALVERGNE, Christel (2001). « Questions temporelles et aménagement du territoire », introduction du séminaire "Temps et territoires", 11 janvier 2001, *Prospective –Info*.

ALVERGNE, Christel ; MUSSO, Pierre (2000). « Aménagement du territoire et prospective : chronique d'un devenir en construction », *Territoires 2020*, n°1, juin 2000, pp. 47-55.

ANDLER, Daniel (1992). « Introduction. Calcul et représentation : les sources », *Introduction aux sciences cognitives*, D. Andler (dir.), Paris : Gallimard, pp. 9-46.

AZOULAY, Gérard (2002). *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 332 p.

BACHELET, Bernard (1998). *L'espace*, Paris : PUF, 127 p.

BADIE, Bertrand (1995). *La fin des territoires*, Paris : Fayard, 276 p.

BADIE, Bertrand ; BIRNBAUM, Pierre (1983). *Sociologie de l'État*, Paris : Grasset, 240 p.

BAILLY, Antoine ; BEGUIN, Hubert (1998). *Introduction à la géographie humaine*, Paris : Masson, 216 p.

BAILLY, Antoine (1992). « Représentation et analyse des territoires : une épistémologie de la science régionale », *Espace et dynamiques territoriales*, P.-H. Derycke (dir.), Paris : Économica, pp.- 1-23.

- BARDIN, Laurence (1980). *L'analyse de contenu*, Paris : PUF, 233 p.
- BAREL, Yves (1973). *La reproduction sociale*, Paris : Anthropos, 558 p.
- BAUD, Pascal; Serge BOURGEAT et Catherine BRAS (2001). *Dictionnaire de la géographie*, Paris: Hatier, 509 p.
- BEAUCHEMIN, Jacques ; Gilles BOURQUE et Jules DUCHASTEL (1995). « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers de recherche sociologique*, N°24, pp. 15-47.
- BÉCHARD, Isabelle (1998). « Organisation territoriale des administrations publiques : comparaison internationale », *Organisation*, vol. 7 n°1, pp. 91-100.
- BÉHAR, Daniel (2000) « Les nouveaux territoires de l'action publique », *Territoires sous influences / 1*, D. Pagès et N. Pélissier (Dir.), Paris : L'Harmattan, pp. 83-102.
- BERDOULAY, Vincent (1988). *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*, Paris : CNRS. 106 p.
- BERGER Peter et Thomas LUCKMANN (1986 [1966]). *La construction sociale de la réalité*, Paris : Sociétés, Méridiens Klincksieck, 288 p.
- BERGER, Gaston (1964). *Phénoménologie du temps et prospective*, Paris : PUF, 278 p.
- BERNIER, Gérald et Gérard BOISMENU (1983). *Crise économique, transformations politique et changements idéologiques*, Montréal : PUQ, Coll. Les cahiers de l'ACFAS, N° 16, 523 p.
- BOISSIERAS, Fabienne. « La concession : une option rhétorique et grammaticale ». <http://www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/Agreg2005/FabienneBoissieras.pdf>
- BON, Frédéric (1985). « Langage et politique », *Traité de science politique*, M. Grawitz et J. Leca (dir.), vol. 3, Paris : PUF, pp. 537-573.

BONENFANT, Jean-Charles (1979). « Le cadre institutionnel du système politique québécois », *Le système politique québécois*, É. Cloutier et D. Latouche (dir.), Lasalle, Québec : Hurtubise HMH, pp. 41-68.

BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 243 p.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHATEL (1992). « Le discours politique néo-libéral et les transformations actuelles de l'État », *Discours social*, vol. 4 N°3 & 4, pp. 77-95.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHATEL (1988). *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*. Montréal : Boréal, 399 p.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHATEL (1984). « Analyser le discours politique duplessiste : méthode et illustration », *Cahiers de recherches sociologiques*, vol. 2, N°1, pp. 99-136.

CARO, Patrice ; Olivier DARD et Jean-Claude DAUMAS (2002). *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, Presses Universitaires de Rennes, 360 p.

CARRIER, Mario et Serge CÔTÉ (2000). *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy : PUQ, 338 p.

CHESNEAUX, Jean (2004). « Cinq propositions pour appréhender le temps », *Temporalistes*, 1^{er} semestre 2004, pp. 92-99.

CLAVAL, Paul (1968). *Régions, nations, grands espaces*, Paris : Génin, 389 p.

CLOUTIER, Édouard et Daniel LATOUCHE (1979). « Mais où est donc passée la science politique québécoise ? », *Le système politique québécois*, É. Cloutier et D. Latouche (dir.), Lasalle (Québec) : Hurtubise HMH.

COMMAILLE, Jacques et Bruno JOBERT (1998). « La régulation politique : l'émergence d'un nouveau régime de connaissance », *Les métamorphoses de la régulation politique*, J. Commaille et B. Jobert (dir.), Paris : L.G.D.J., Coll. Droit et Société, vol. 24, pp. 11-32

CÔTÉ, Serge (2000). « Restructuration socio-économique et gouvernance », introduction à *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, M. Carrier et S. Côté (dir.), Sainte-Foy : PUQ, 243 p.

CÔTÉ, Serge (1997). « La question régionale : une question de pouvoirs ? », *Action collective et décentralisation*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 21-32.

CÔTÉ, Serge (1994). « L'espace régional : reflet des différences ou miroir de l'unité ? », *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir*, G. Breton, J.-M. Fecteau, J. Létourneau (dir.), Montréal : VLB Éd., Coll. Essai Critique N° 8 pp. 172-205.

CÔTÉ, Serge (1989). « Conjonctions et oppositions : sur quelques rapports entre les théories et les politiques de développement régional », *Revue canadienne des sciences régionales*, XII : 1, pp. 93-100.

D'AQUINO, Patrick (2002). « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, n°1, pp. 3-23.

DAUPHINÉ, André (2001). « Espace terrestre et espace géographique », *Les concepts de la géographie humaine*, A. Bailly *et al.*, Paris : A. Colin, pp. 51-62.

DEBARBIEUX, Bernard (2004). « Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie », *Les concepts de la géographie humaine*, A. Bailly *et al.*, Paris : Armand Colin, pp. 199-211.

DELMAS Philippe (1991). *Le maître des horloges. Modernité de l'action politique*, Paris : Odile Jacob, 352 p.

DÉLOYE, Yves (2001). « À la recherche de la temporalité perdue », *EspacesTemps* 76-77, pp. 16-27.

DÉLOYE, Yves (1997). *Sociologie historique du politique*, Paris : La Découverte, Coll. Repères, 122 p.

DERATHÉ, Robert (1982). « L'emploi, la signification et l'histoire du mot État », *Langage et politique*, M. Cranston et P. Mair (dir.), Bruxelles : Bruylant, pp. 151-161.

DESROSIERS, Lawrence et al. (1988). « Un aperçu général sur le développement régional au Québec », *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, B. Higgins et D. J. Savoie (Ed.), Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional, pp. 33-86.

DEYON, Pierre et Armand FRÉMONT (2000). *La France et l'aménagement de son territoire, 1945-2015*, Paris : LGDJ, 196 p.

DIONNE, Hugues (2001). « Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) revisité. Acte fondateur québécois de planification régionale et démocratique », *Choix publics et prospective territoriale, horizon 2025. La Gaspésie : futurs anticipés*, D. Lafontaine (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 123-134.

DORNA Alexandre et Rodolphe GHIGLIONE (1989). « Le discours politique d'hier et d'aujourd'hui », *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, R. Giglione (dir), Paris : Armand Colin.

DOYER, Danielle (1997). *Analyse des représentations et visées d'action de la décentralisation des pouvoirs dans les politiques de développement régional au Québec de 1976 à 1994*, Mémoire de maîtrise en développement régional, Université du Québec à Rimouski, 315 p.

DUVERNOY, Jean-François (1974). *Pour connaître Machiavel*, Paris : Bordas, 271 p.

FAURE, Alain ; Gilles POLLET et Philippe WARIN (1995). *La construction du sens dans les politiques publiques : Débats autour de la notion de "référentiel"*, Paris : L'Harmattan, 191 p.

FERRAS, Robert (1992). « Niveaux géographiques, échelles spatiales », *Encyclopédie de géographie*, A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dir.), Paris : Économica, pp. 403-421.

FONTAN, Jean-Marc (2001). « Mobilisation communautaire et gouvernance locale : Le technopôle angus : Gouvernance et société civile », *Politique et société*, vol. 20, n°2-3, pp. 69-88.

FONTAN, Jean-Marc (1997). « L'État-région : une nouvelle forme de régulation des territoires ? », *Action collective et décentralisation*, Côté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (éds) Rimouski, GRIDEQ, pp. 233-253.

GAGNÉ, André (2001). « L'expérience québécoise de planification du développement régional », *Choix publics et prospective territoriale, horizon 2025. La Gaspésie : futurs anticipés*, D. Lafontaine (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 169-188.

GERBAUX, Françoise et Anne PAILLET (1999). « Développement local et gouvernance : enjeux et limites des recompositions territoriales », *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, F. Gerbaux (dir.), La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, pp. 109-137.

GILBERT, Anne (1986) « L'analyse de contenu des discours sur l'espace : une méthode », *Le géographe canadien*, vol. 30, N°1, pp. 13-25.

GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec) (1993). *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, Université du Québec à Rimouski.

GUIGOU Jean-Louis (1995). *Une ambition pour le territoire : Aménager l'espace et le temps*, La Tour d'Aigues : L'Aube, 134 p.

GUMUCHIAN, Hervé (1991). *Représentations et aménagement du territoire*, Paris : Economica, 143 p.

GURVITCH, Georges (1958). *La multiplicité des temps sociaux*, Paris : CDU, 129 p.

HALL, Peter (1993). « Policy Paradigm, Social Learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, n°3, pp. 275-296.

HAMEL, Pierre et Juan-Luis KLEIN (1996). « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique », *Le phénomène régional au Québec*, M.-U. Proulx (dir.), Sainte-Foy : PUQ, pp. 293-311.

HARTOG, François et Gérard LENCLUD (1993) « Régimes d'historicité », *L'état des lieux en sciences sociales*, A. Dutu et N. Dodille (dir.), Paris : L'Harmattan, pp. 18-38.

HASSENTEUFEL, Patrick ; SMITH, Andy (2002). « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques "à la française" », *RFSP*, vol. 52, pp. 53-73.

HASSENTEUFEL, Patrick ; RASMUSSEN, Jane (2000). « Le(s) territoire(s) entre le politique et les politiques : les apports de la science politique », *Territoires sous influences / 1*, D. Pagès et N. Pélissier (Dir.), Paris : L'Harmattan, pp. 59-82.

HASSENTEUFEL, Patrick (1995). « Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'État en interaction », *Pouvoirs*, 74, pp. 155-168

HENRY, Paul et Serge MOSCOVICI (1968). « Problèmes de l'analyse de contenu », *Langages*, 11, pp. 36-60.

HERMET, Guy; Bertrand BADIE; Pierre BIRNBAUM et Philippe BRAUD (1994). *Dictionnaire de la science politique*, Paris : Armand Colin, 280 p.

HIERNAUX, Jean-Pierre (1995). « Analyse structurale de contenus et modèles culturels », *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Albarello L., De Saint-Georges P., Digneffe F., Hiernaux J.-P., Maroy C, Ruquoy D., Paris : A. Colin, pp. 111-144.

HIGGINS, Benjamin et Donald J. SAVOIE (1988). « La planification canadienne du développement régional au pays et à l'étranger », *Les canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, B. Higgins et D. J. Savoie (dir.), Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional.

HOBBS. Thomas [1651]. *Léviathan, I. Traduction française par F. Tricaud* (1971) Paris : Sirey.

ISARD, Walter (1992). « Les axes futurs de la science régionale », *Espace et dynamiques territoriales*, P.-H. Derycke (dir.), Paris : Economica.

JALBERT, Lizette (1983). « La question régionale comme enjeu politique », *Espace régional et nation : pour un nouveau débat sur le Québec*, G. Boismenu (dir.), Montréal : Boréal Express, pp. 85-118.

JOBERT, Bruno (1995) « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche », *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Faure A., Pollet G. & Warrin P. (dir.), Coll. Logiques publiques, Paris : L'Harmattan n°29, pp. 13-24.

JOBERT, Bruno (1992). « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *RFSP*, vol. 42, N°2, pp. 219-234.

JOBERT, Bruno ; MULLER, Pierre (1987). *L'État en action*, Paris : PUF, 245 p.

JODELET, Denise (1999). « Représentations sociales : un domaine en expansion », *Les représentations sociales*, D. Jodelet (dir.), Paris : PUF, 6^{ème} éd., pp. 31-61.

JOUVENEL, Hugues De (2002). « La prospective appliquée aux territoires », www.prospective-foresight.com/magazine/docs

JOUVENEL, Hugues De (2001). « Le défi de la gouvernance », *Futuribles*, N°265, pp. 3-4.

KUHN, Thomas (1983). *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion, 284 p.

KLEIN, Juan-Luis (1995). « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec », *RIAC*, 33, pp. 133-141.

KLEIN, Juan-Luis (1995). « La décentralisation et l'assouplissement des rapports État-territoire au Québec », *Et les régions qui perdent ?...*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 39-55.

KOSELLECK, Reinhart (1990). *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, trad. J. Hoock et M.-C. Hook, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 334 p.

L'ÉCUYER, René (1988). « L'analyse de contenu : notion et étapes », *Les méthodes de la recherche qualitative*, J.-P. Deslauriers (dir.), Sillery : PUQ, pp. 49-64.

LACASSE, Odette et Pierre HAMEL (1998). « Représentation sociale et planification du territoire », *Espaces en mutation*, S. Côté et M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 21-35.

LACOUR, Claude (2000). « La prospective du passé... : relecture de la Revue 2000 », *Territoires 2020*, n°1, juin 2000, pp.37-46.

LACOUR, Claude (1996). « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, B. Pecqueur (Ed.), Paris : L'Harmattan, pp. 25-48.

LACOUR, Claude (1992). « L'identité de la science régionale », introduction à *Espace et dynamiques territoriales*, P.-H. Derycke (dir.), Paris : Economica, pp.XVIII- XXXVIII.

LAGROYE, Jacques (1985). « La légitimation », *Traité de science politique*, M. Grawitz et J. Leca (Dir.), vol. 1, Paris : PUF, pp. 395-468.

LALONDE, Michel (1996). *La reconnaissance du temps. Des sociétés archaïques à la société moderne*, Montréal : Robert Davies, 277 p.

LE BART, Christian (1998). *Le discours politique*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ?, 128 p.

LE BERRE, Maryvonne (1992). « Territoires », *Encyclopédie de géographie*, A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dir.), Paris : Économica, pp. 601-621.

LE GALÈS, Patrick (1998) « Les politiques locales et la recomposition de l'action publique locale », *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, Balme R., Faure, A., Mabileau A. (dir.), CERAT, CERIEP, AFSP, pp. 101-114.

LE LIDEC, Patrick (2005). « Idées, intérêts, institutions : trente ans de changements d'échelle d'action publique en France » : communication à la table ronde n° 6 « Villes, Régions, État, Europe. Les changements d'échelle à l'épreuve de l'action publique », 8ème Congrès de l'Association Française de Science Politique, Lyon, 14 au 16 septembre 2005.

LECHNER, Norbert (1995). « El (maldito) factor tiempo », *Espacios*, N° 5, pp.66-71.

LÉVESQUE, Benoît (2005). « Le modèle québécois et le développement régional et local: vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? », *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, D. Lafontaine et B. Jean (dir.), Université du Québec à Rimouski (CRDT et GRIDEQ), pp. 15-43.

LÉVY, Jacques et Michel LUSSAULT (2003). *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 1033 p.

LINZ, Juan (1995). « Democracy's time constraints », contribution présentée lors du *Vienna Dialogue on Democracy II*, "Democracy and time", 30 novembre-3 décembre 1995.

LOINGER, Guy (2001). « La prospective régionale et locale : enjeux et débats », *Pouvoirs Locaux. Les Cahiers de la décentralisation*, N°50, III : 45-54.

MANNONI, Pierre (2001). *Les représentations sociales*, 2^{ème} éd., Paris : PUF, Coll. Que-sais-je ?, 127 p.

MARHOLD, Hartmut (2002). « La convention sur l'avenir de l'Europe : priorité au projet politique ou à la constitution ? » <http://www.iehei.org/bibliotheque/EF2002HMarhold.pdf>

MARX, Jean-Luc (1997). *Les territoires de l'État*, Paris : PUF, 127 p.

MASSIAH, Gustave (2002). *L'égalité d'accès aux services publics, une alternative au néo-libéralisme*. <http://www.globenet.org/aitec/contributions/spgus.html>

MEIER, Christian (1995). *La naissance du politique*, Paris: Gallimard, 444 p.

MENY, Yves et Jean-Claude THOENIG (1989). *Politiques publiques*, Paris : PUF, 391 p.

MERCURE, Daniel (1989). « Les temporalités vécues dans les sociétés industrielles », *Temps et société*, G. Pronovost et D. Mercure (dir.), Québec : IQRC, pp. 21-36.

MERIAUX, Olivier (1995). « Référentiel, représentation(s) sociale(s) et idéologie », *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Faure A., Pollet G. & Warrin P. (dir.), Coll. Logiques publiques, Paris : L'Harmattan n°29, pp. 49-68.

MILNER, Jean-Claude (1983). « L'espace, le temps et la langue. Entretiens avec Jean-Claude Milner », *L'espace et le temps aujourd'hui*, E. Noël et G. Minot (dir.), Paris : Seuil, pp. 221-231.

MONDADA, Lorenza et Jean-Bernard RACINE (1992). « Géographie et sémio-linguistique », *Encyclopédie de géographie humaine*, Paris : Economica, pp. 257-272.

MONTRICHET, Nicole de (1995). *L'aménagement du territoire*, Paris : La Découverte, Coll. Repères, 125 p.

MORIN, Richard (1998). *La régionalisation au Québec : contexte historique*, Montréal : IFDÉC, 48 p.

MOSCOVICI, Serge (1999). « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », *Les représentations sociales*, D. Jodelet (dir.), Paris : PUF, 6^{ème} éd., pp. 62-86.

MULLER, Pierre (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *RFSP*, vol. 50, n°2, avril 2000, pp. 189-207.

MULLER, Pierre (1996). « Présentation : cinq défis pour l'analyse des politiques publiques », *RFSP*, vol. 46, N°1, pp. 96-102.

MULLER, Pierre (1995). « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Faure A., Pollet G. & Warrin P. (dir.), Coll. Logiques publiques, Paris : L'Harmattan n°29, pp 153-179.

MULLER, Pierre (1990). *Les politiques publiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ?, 128 p.

MULLER, Pierre (1984). *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris : Économie et Humanisme, 175 p.

MULLER, Pierre ; SUREL, Yves (1998). *L'analyse des politiques publiques*, Paris : Montchrestien, 156 p.

MUSAMBI, Malongi (1996). *Conception du temps et développement intégré*, Paris : L'Harmattan, 240p.

NIZARD, Lucien (1974). *Planification et société*, Grenoble : PUG, 677 p.

OECD, Territorial development service, « Redefining territories: functional regions ». <http://www.oecd.org/dataoecd/42/60/15181241.doc>

PERROUX, François (1981). *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris : Aubier, 279 p.

PERROUX, François (1961). *L'économie du XX^e siècle*, Paris : PUF, 764 p.

POLLET, Gilles (1995). « Analyse des politiques publiques et perspectives théoriques. Essai de modélisation à travers l'exemple des politiques de retraite dans une perspective historique », *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, FAURE Alain, POLLET Gilles, WARIN Philippe (dir.), Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques Politiques, pp. 25-47.

POPPER, Karl (1991). « Des nuages et des horloges. Une approche du problème de la rationalité et de la liberté humaine », *La connaissance objective*, K. Popper, Paris : Aubier, pp.319-382.

POURTOIS, Jean-Pierre et Huguette DESMET (1988). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Liège : Pierre Mardaga, 235 p.

PROULX, Marc-Urbain (2002). *L'économie des territoires au Québec*, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 364 p.

PROULX, Marc-Urbain (1996). « La décentralisation comme politique régionale », *Action collective et décentralisation*, S. Côté, J.-L. Klein, M.-U. Proulx (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 41-62.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT). (1945), (1948), (1952), (1956). *Discours du Budget*.

QUÉBEC (CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE). (1966). *Pour une politique québécoise de développement régional*.

QUÉBEC (OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION, J. LÉONARD). (1978). *Le dynamisme local et le développement régional : Projet de Livre Blanc*.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT, F. GENDRON). (1983). *Aménager l'avenir : Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire.*

QUÉBEC (GOUVERNEMENT, F. GENDRON). (1983). *Le Choix des régions : Construire le pays de l'intérieur.*

QUÉBEC (GOUVERNEMENT, M.-Y. CÔTÉ). (1988). *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale.*

QUÉBEC (GOUVERNEMENT, Y. PICOTTE). (1992). *Développer les régions du Québec.*

QUÉBEC (MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF). (1995). *Décentralisation : un choix de société.*

QUÉBEC (GOUVERNEMENT, G. CHEVRETTE). (1997). *Politique de soutien au développement local et régional.*

QUÉBEC (MINISTÈRE DES FINANCES, P. MAROIS). (2001). *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : stratégie de développement économique des régions ressources. Budget 2001-2002.*

QUÉBEC (GOUVERNEMENT, B. LANDRY, R. TRUDEL). (2002). *Un Québec fort de ses régions : horizon 2005.*

QUÉBEC (GOUVERNEMENT). (2004). *Devenir maître de son développement : la force des régions. Phase 1 : une nouvelle gouvernance.*

RADAELLI, Claudio (2000). « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *RFSP*, vol. 50, pp. 255-276.

REZSOHAZY, Rodolph (1970). *Temps social et développement : le rôle de facteurs socio-culturels dans la croissance*, Bruxelles : La Renaissance du livre, 241 p.

RICOEUR, Paul (1992). « Structure et herméneutique », *Lectures 2 – La contrée des philosophes*, Paris : Seuil, pp. 351-384.

ROBERT, Lionel (1978). « L'espace et l'État : politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec », *Critère*, n°23, pp. 231-258

ROBERT, Robert (1995). « Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans », *La pratique du développement régional*, S. Côté et al., Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 1-68.

SABATIER, Paul A. et Hank C. JENKINS-SMITH (1993). *Policy change and Learning: an Advocacy Coalition Approach*, Boulder : Westview press, 304 p.

SABATIER, Paul A. et Edella SCHLAGER (2000). « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de Science Politique*, vol. 50, N°2, pp. 209-233.

SANTISO, Javier (1997). *De l'utopisme au possibilisme : une analyse temporelle des trajectoires mexicaines et chiliennes, 1970-1996*, Thèse de doctorat, Paris : Fondation nationale des sciences politiques.

SANTISO, Javier (1996). « Les Horloges et les Nuages. Temps et contretemps des démocratisations », *Hermès*, N°19, pp. 165-182.

SAVOIE, Donald J. (1986). « Le développement régional au Canada : un aperçu historique », *Essais sur le développement régional*, D. J. Savoie et A. Raynauld (dirs.), Montréal : Presses de l'université de Montréal, pp. 221-235.

SCHEIBLING, Jacques (1995). *Qu'est-ce que la géographie ?* Paris : Hachette, 199 p.

SIVIGNON, Michel (2002). « Les notions centrales de la géographie », *Géographie humaine : questions et enjeux du monde contemporain*, Charvet, J.-P. et Sivignon, M. (dir.), Paris : Armand Colin.

STERNBERGER, Dolf (1982). « *Politics in language : twelve notes on the history of words and meanings* », *Langage et politique*, M. Cranston et P. Mair (dir.), Bruylant : Bruxelles, pp. 25-39.

SUE, Roger (1994). *Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux*, Paris : PUF, 313 p.

SUREL, Yves (2000). « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *RFSP*, vol. 50, N°2, pp. 235-253.

SUREL, Yves (1998). « Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques », *Pouvoirs*, N°87, pp. 161-178.

SUREL, Yves (1995). « Les politiques publiques comme paradigme », *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Faure A., Pollet G. & Warrin P. (dir.), Coll. Logiques publiques, Paris : L'Harmattan n°29, pp. 125-151.

TARDIF, Carole ; Juan-Luis KLEIN et Benoît LEVESQUE (2001). « Une nouvelle génération de pratiques en développement régional ? », *Choix publics et prospective territoriale, horizon 2025. La Gaspésie : futurs anticipés*, D. Lafontaine (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), pp. 149-168.

TOCQUEVILLE, Alexis de [1835-1840]. *De la démocratie en Amérique*, T. II.

VERNANT, Jean-Pierre (1985 [1965]). *Mythe et pensée chez les Grecs : études de psychologie historique*, Paris : Maspero, 432 p.

WACKERMANN, Gabriel (1996). *L'aménagement du territoire français : hier et demain*, Coll. Mobilité spatiale, Paris : SEDES, 467 p.

WEAVER, Clyde (1983). « Le développement par la base : vers une doctrine du développement territorial », *Le développement décentralisé : dynamique spatiale des l'économie et planification régionale*, B. Planque (coord.), Paris : PUF.

ZAWADSKI, Paul (2002). *Malaise dans la temporalité*. Paris : Publications de la Sorbonne, 197 p.

Ouvrages et articles consultés

AGARWAL, Adesh (1993). «Time, memory and knowledge representation: The Indian perspective», *Advances in psychology*, vol. 103, pp. 45-55.

BACHIR, Myriam (2000). *Les méthodes au concret : démarches, formes de l'expériences et terrains d'investigation en science politique*, Paris : PUF, 326 p.

BAILLY, Antoine S. (1998). *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : A. Colin, 333 p.

BAILLY, Antoine S. (1994). «Les représentations de l'espace : une approche cognitive», *Encyclopédie d'économie spatiale : concepts, comportements, organisations*, J.-P. Auray, A. Bailly, P.-H. Derycke, J.-M. Huriot (dir.), Paris : Économica, pp. 13-18.

BAILLY, Antoine S. (1989). «L'imaginaire spatial : Plaidoyer pour la géographie des représentations», *Espaces Temps*, N° 40-41, pp. 53-58.

BAILLY, Antoine S. (1986). *Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales*, Montréal : Université du Québec à Montréal, 172 p.

BALME, Richard ; Alain FAURE et Albert MABILEAU (1999). *Les nouvelles politiques locales : Dynamiques de l'action publique*, Paris : Presses de Science Po, 486 p.

BECHARD, Isabelle (1998). «Organisation territoriale des administrations publiques : comparaison internationale», *Revue Organisation*, Vol. 7, N° 1. pp. 91-100.

BÉLANGER, Yves ; Laurent LEPAGE (1989). *L'administration publique québécoise : évolutions sectorielles : 1960-1985*, Sillery (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 226 p.

BENKO, Georges B. (1985). «Espace, temps, pouvoir – rencontre avec Paul Virilio», *Espaces et Sociétés*, N° 46, pp. 5-19.

BENSA, Alban (1997). «Images et usages du temps», *Terrain*, N° 29, pp. 5-18.

BENSAÏD, Daniel (1997). *Le pari mélancolique : Métamorphoses de la politique, politique des métamorphoses*, Paris : Fayard, 297 p.

BERDOULAY, Vincent ; Olivier SOUBEYRAN (1994). «Introduction : Retour de la prospective et crise de la modernité», *Espaces et sociétés*, N° 74/75, pp. 3-10.

BERDOULAY, Vincent ; Nicholas J. ENTRIKIN (1994). «Singularité des lieux et prospective», *Espaces et sociétés*, N° 74/75, pp. 189-201.

BERGER, Gaston (1964). *Phénoménologie du temps et prospective*, Paris : PUF, 278 p.

BESSIN, Marc (1998). «Le kairos dans l'analyse temporelle», *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, N° 32, pp. 55-71.

BIAREZ, Sylvie (2000). *Territoires et espaces politiques*, Grenoble : Presses de l'Université de Grenoble, 126 p.

BOURQUE, Gilles ; DUCHASTEL, Jules (1995). «Texte, discours et idéologie(s)», *Revue Belge de philosophie et d'histoire*, Vol. 73, N° 3, pp. 605-619.

BOURQUE, Gilles ; Jules DUCHASTEL et Jacques BEAUCHEMIN (1994). *La société libérale duplessiste : 1944-1960*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 435 p.

CAZES, Bernard (1986). *Histoire des futurs : Les figures de l'avenir de saint Augustin au XXI^e siècle*, Paris : Seghers, 475 p.

CHENET, François (2000). *Le temps : temps cosmique, temps vécu*, Paris : A. Colin, 240 p.

CHESNEAUX, Jean (1997). «Habiter le temps : Port Moresby et ses temporalités éclatées», *Terrain*, N° 29, pp. 19-30.

CHESNEAUX, Jean (1996). *Habiter le temps : passé, présent, futur : esquisse d'un dialogue politique*, Paris : Bayard, 344 p.

CHESNEAUX, Jean (1976). *Du passé faisons table rase ? : À propos de l'histoire et des historiens*, Paris : Maspero, 190 p.

COURTINE, Jean-Jacques (1981). «Analyse du discours politique (le discours communiste adressé aux chrétiens)», *Langages*, vol. 15, N° 62, pp. 9-62.

DEBARBIEUX, Bernard ; Marie-Christine FOURNY et Martin VANIER (2001). «La prospective est représentation», *Territoires 2020*, N° 3, pp. 27-43.

DELAY, Estelle (2001). « Prospective régionale et perspective identitaire : représentation du temps dans deux discours gaspésien et madelinot », *Choix publics et prospective territoriale : horizon 2025 : la Gaspésie : futurs anticipés*, Danielle Lafontaine (dir.), Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), Rimouski, Québec, pp. 73-78.

DELAY, Estelle (1999). *La question identitaire en Europe et en Amérique du Nord : dimensions sociales, politiques et théoriques*. Mémoire de maîtrise en Développement régional, Université du Québec à Rimouski, 266 p.

DÉLOYE, Yves et Bernard Voutat (2002). «Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique», *Faire de la science politique*, Y. Déloye et B. Voutat, Chap. I, Paris : Belin, pp. 7-24.

DENIS, Michel (1997). *Langage et cognition spatiale*, Paris : Masson, 182 p.

DESAGE, Fabien et Jérôme GODARD (2005). «Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales : retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique», *RFSP*, vol. 55, N° 4, pp. 633-661.

DUCHASTEL, Jules (1993). «Discours et informatique : des objets sociologiques ?», *Sociologie et société*, vol. XXV, N° 2, pp. 157-171.

DUCHASTEL, Jules et Victor ARMONY (1993). «Un protocole de description de discours politiques», *Actes des secondes journées internationales d'analyse statistique de données textuelles*, Paris : Télécom, pp. 159-183.

ELIAS, Norbert (1996). *Du temps*, Paris : Fayard, 223 p.

ELISSALDE, Bernard (2000). «Géographie, temps et changement spatial», *L'espace géographique*, N° 3, pp. 224-236.

FILIPEC, Jindrich (1994). «Temps et développement», *Temporalistes*, N° 27, pp. 20-22.

FISCHER, Werner ; Robert HETTLAGE et Michel VUILLE (1986). «Comment la sociologie s'y prend-elle avec l'avenir ?», *Revue suisse de sociologie*, vol. 12, N° 3, pp. 1-24.

GODET, Michel (2001). «Prospective et dynamique des territoires», *Futuribles*, N° 269, pp. 25-34.

GOULD, Peter (1996). «L'espace, le temps et l'être humain», *Revue internationale des sciences sociales*, N° 150, pp. 517-529.

GRAS, Alain (1985). «Deux essais sur le temps : Sociologie du temps, anthropologie du présent», *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXVIII, pp. 145-159.

GRAS, Alain (1984). «Le mystère du temps : nouvelle approche sociologique», *Diogène*, N° 128, pp. 103-124.

- GRAS, Alain (1979). «Le temps de l'évolution et l'air du temps», *Diogène*, N° 108, pp. 68-94.
- GROSSIN, William (1990). «Un objet de science», *Temporalistes*, N° 13, pp. 3-8.
- GROSSIN, William (1989). «Les représentation temporelles et l'émergence de l'histoire», *L'Année sociologique*, vol. 39, pp. 233-254.
- HALL, Edward T. (1984). *Le langage silencieux*, Paris : Seuil, 237 p.
- HALL, Edward T. (1971). *La dimension cachée*, Paris : Seuil, 254 p.
- HARTOG, François ; Gérard LENCLUD (1993). «Régimes d'historicité», *L'état des lieux en sciences sociales*, A. Dutu et N. Dodille (dir.), Paris : L'Harmattan, pp. 18-38.
- HASSENTEUFEL, Patrick ; Andy SMITH (2002). «Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques à la française», *RFSP*, vol. 52, N° 1, pp. 53-73.
- HERSCH, Jeanne et René POIRIER (1967). *Entretiens sur le temps*, Paris : Mouton & Co, 351 p.
- JEANNENAY, Jean-Noël (2001). *L'histoire va-t-elle plus vite ? : Variations sur un vertige*, Paris : Gallimard, 168 p.
- JENNY, Jacques (1997). «Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française», *Bulletin de méthodologie sociologique*, N° 54, pp. 65-119.
- JÉZÉQUEL-DUBOIS, Myrian (1996). «Les distorsions de notre représentation du temps», *Discours social*, vol. 8, N° 1-2, pp. 11-24.
- JOBERT, Bruno (1985). «L'État en action : l'apport des politiques publiques», *RFSP*, vol. 35, N° 4, pp. 654-682.
- JOUVENEL, Bertrand de (1964). *L'art de la conjecture*, Monaco : Éditions du Rocher, 369 p.

KUKLIŃSKI, Antoni (1987). «Les politiques régionales : expériences et perspectives», *Revue internationale des sciences sociales*, vol. XXXIX, N° 2, pp. 173-186.

KUKLIŃSKI, Antoni (1983). «General history of regional policies: A proposal of a world-wide comparative study», *Dilemmas in regional policy*, A. Kuklinski and Lambooy J. G. (ed.), Berlin: Mouton De Gruyter, 457 p.

LABORIER, Pascale et Danny TROM (2003). *Historicités de l'action publique*, Paris : PUF, 540 p.

LACOUÉ-LABARTHE, Isabelle et Claude LIAUZU (2000). «Temps, mémoire et politique», *Tumultes*, N° 14, 170 p.

LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN (2005). *Territoires et fonctions : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski (Québec) : Université du Québec à Rimouski (CRDT et GRIDEQ), 408 p.

LAFONTAINE, Danielle (2001). *Choix publics et prospective territoriale, horizon 2025 : La Gaspésie : futurs anticipés*, Rimouski (Québec) : Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), 350 p.

LAÏDI, Zaki (2000). *Le sacre du présent*, Paris : Flammarion, 278 p.

LAÏDI, Zaki (1997). *Le temps mondial*, Bruxelles : Complexe, 313 p.

LALONDE, Michel (1989). «Temps et sociétés traditionnelles», *Société*, N° 6, pp. 123-157.

LECA, Jean *et al.* (1996). «Forum : enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques», *RFSP*, vol. 46, N° 1, pp. 96-133.

LECLERC-OLIVE, Michèle (1998). «Les comptes rendus du devenir», *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, N° 32, pp. 113-136.

LÉTOURNEAU, Jocelyn (1992). «Le Québec moderne : un chapitre du grand récit collectif des québécois», *Revue Française de science politique*, vol. 42, N° 5, pp. 765-785.

MAYER, Robert ; Francine OUELLET (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville (Québec) : Gaëtan Morin, 537 p.

MERCURE, Daniel ; Anne WALLEMACQ (1988). *Les temps sociaux*, Bruxelles : de Boeck, 271 p.

MICOUD, André (1999). «Patrimoine et légitimité des territoires : de la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », *Utopie pour le territoire*, F. Gerbaux (dir.), La Tour d'Aigues (France) : de l'Aube, pp. 53-63.

MOLINO, Jean (1998). «Du changement au devenir : Remarques sur la notion de changement dans les sciences humaines», *Revue européenne des sciences sociales*, T. XXXVI, N° 110, pp. 185-197.

MONIERE, Denis (1991). «Analyse lexicographique du débat des chefs en langue française dans l'élection fédérale de 1988», *Revue canadienne de science politique*, pp. 29-50.

MOREL, Alain (1993). «Identité et patrimoine», *Civilisations*, vol. 42, N° 2, pp. 65-75.

MULLER, Pierre (2005). «Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique: structures, acteurs et cadres cognitifs», *RFSP*, vol. 55, N° 1, pp. 155-188.

MULLER, Pierre (1992). «Entre le local et l'Europe : la crise du modèle français de politiques publiques», *RFSP*, vol. 42, N° 2, pp. 275-297.

MULLER, Pierre (1985). «Un schéma d'analyse des politiques sectorielles», *RFSP*, vol. 35, N° 2, pp. 165-188.

OST, François (2001). «Comment penser la durabilité dans une culture instantanéiste ?», *Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche*, Marc Jollivet (Éd. Scientifique), Paris : Elsevier, pp. 83-96.

PELLETIER, Réjean ; Gérard BERGERON (1980). *L'État du Québec en devenir*, Montréal : Boréal Express, 409 p.

PETITEVILLE, Franck (1998). «Trois figures mythiques de l'État dans la théorie du développement», *Revue internationale des sciences sociales*, N° 155, pp. 119-129.

PIETTRE, Bernard (2001). *Le temps et ses représentations*, Montréal : L'Harmattan, 284 p.

PINEAU, Gaston (2000). *Temporalités en formation : vers de nouveaux synchroniseurs*, Paris : Anthropos, 208 p.

PIRON, Florence et Daniel ARSENAULT (1996). *Constructions sociales du temps*, Sillery (Québec) : Septentrion, 274 p.

PIVETEAU, Jean-Luc (1995). «Le territoire est-il un lieu de mémoire ?», *L'Espace géographique*, N° 2, pp. 113-123.

PIVETEAU, Jean-Luc (1995). *Temps du territoire*, Genève : Zoé, 260 p.

PRIGOGINE, Ilya (1994). *Temps à devenir : À propos de l'histoire du temps*, Saint-Laurent (Québec) : Fides, 44 p.

RACICOT, Pierre (1999). *Développement et régionalisation au Québec : le temps du repli de l'État-nation*, Montréal : L'Harmattan, 215 p.

RAMOS, Jean-Marc (1996). «Variations théoriques sur le thème des représentations du temps», *Temporalistes*, N° 33, pp. 3-4.

RENAUD, Sylvie ; DÉSY, Caroline (1996). «Une construction idéologique du temps : métaphores temporelles, progrès et modernité chez T.-D. Bouchard», *Discours social*, vol. 8, N° 1-2, pp. 123-134.

REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE (2000). *Les approches cognitives des politiques publiques*, vol. 50, N° 2.

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIALES (1986). *Temps et sociétés : perspectives sociologiques et historiques*, N° 107, Éd. Unesco/Erès.

RICOEUR, Paul (1996). «Entre mémoire et histoire», *Projet*, N° 248, pp. 7-16.

RICOEUR et al. (1975). *Les cultures et le temps : études préparées pour l'Unesco*, Paris : Payot, 276 p.

ROSELLI, Mariangela (1992). «Un outil d'analyse pour le discours politique : la richesse du vocabulaire», *Cahiers de lexicologie*, vol. LX, N° 1, pp. 175-193.

ROUQUETTE, Michel-Louis ; Christian GUIMELLI (1994). «Sur la cognition sociale, l'histoire et le temps», *Structures et transformations des représentations sociales*, C. Guimelli (dir.), Lausanne · Delachaux & Niestlé, pp. 255-277.

SANTISO, Javier (1995). «Démocratie et temps : le dialogue de Vienne», *Temporalistes*, N° 31, pp. 19-21.

SECA, Jean-Marie (2003). *Les représentations sociales*, Paris : A. Colin, 192 p.

SERRATE, Bénédicte (1995). «Développement local et représentations sociales : analyse lexicale des discours», *Revue d'économie régionale et urbaine*, N° 1, pp. 125-140.

THIÉBAUT, Éric (1998). «L'horizon futur : éléments de définition et mesure», *Psychologie et psychométrie*, vol. 19, N° 3, pp. 5-26.

THIÉBAUT, Éric (1998). «La perspective temporelle, un concept à la recherche d'une définition opérationnelle», *L'Année psychologique*, vol. 98, pp. 101-125.

THIÉBAUT, Éric (1996). «Anticipation et distance temporelle: à la recherche d'une échelle d'extension temporelle future», *Psychologie et psychométrie*, vol. 17, N° 4, pp. 65-84.

VET, Co (1980). *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain : Essai de sémantique formelle*. Genève : Droz, 185 p.

WALLERSTEIN, Immanuel (1995). «L'invention des réalités temps-espace : pour une compréhension de nos systèmes historiques», *Impenser la science sociale : Pour sortir du XIXe siècle*, Chap. 10, Paris : PUF, pp. 157-171.

ZARIFIAN, Philippe (2001). *Temps et modernité : Le temps comme enjeu du monde moderne*, Paris : L'Harmattan, 299 p.

ANNEXE 1: Lexiques relatifs aux échelons spatiaux

Tableau 3
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1945

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE/SPÉCIFIQUE	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL1 MONDE1	2	AMÉRICAINS.1 BRITANNIQUE (Amérique)1	2			4
NATIONAL (HORS-CANADA)	NATIONALES.1	1	ANGLAISE.1 FRANÇAIS.1 GRECS1 FRANÇAISE3 IRLANDAIS1 ÉCOSSAIS.1 ISRAËL.1	9			10
FÉDÉRAL (CANADA)	PAYS.4 NATIONAL3 FÉDÉRAL19 FÉDÉRALES2 FÉDÉRATION.1 CONFÉDÉRATION6 OTTAWA.3	38	CANADA.6 CANADIAN.1 CANADIEN.1 CANADIENNE.5 ANGLAIS (canadien) 1 CANADIEN(FRANÇAIS) 1 CANADIENS (FRANÇAIS)3	18			56
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCIAUX3 PROVINCES22 PROVINCE.37 PROVINCIAL.5 PROVINCIALE1 PROVINCIALES.2 NATIONAL2 LOCAL1 LOCAUX.1 NATIONALE (UNION) 15	89	QUÉBEC.18 QUÉBEC2 QUÉBÉCOIS1 QUÉBÉCOISE.1	22	L'ALBERTA1 MANITOBA.1 ONTARIENS1 L'ONTARIO2 D'ONTARIO1	6	117
RÉGIONAL			TÉMISCAMINGUE1 L'ABITIBI1 GASPÉSIE.1	3			3
INFRA- RÉGIONAL							0
MUNICIPAL	MUNICIPALES1 MUNICIPAUX.1 VILLE1	3	CHIBOUGAMOU2 HUNTINGDON.1 MONTRÉAL.6	9	OTTAWA3 NEW- YORK.2	5	17
INFRA- MUNICIPAL	PAROISSES1	1					1
TOTAL		134		63		11	208

Tableau 4
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1948

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE/SPECIFIQUE	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL1 MONDE.1CONTINENT1	3	D'AMÉRIQUE.1 D'EUROPE2 L'EUROPE1L'AMÉRIQUE DU SUD.1	5		0	8
NATIONAL (HORS CANADA)	NATIONAL2 NATIONAUX1	3	ANGLAIS.1 ANGLAISE9 BRITANNIQUE1 FRANCE4 FRANÇAIS7 FRANÇAISE27 FRANÇAISES.1ITALIEN.1 L'ITALIE1FRANÇAISES.1 AMÉRICAIN.6 AMÉRICAIN1 AMÉRICAINS2 AMÉRICANISER1 AMÉRIQUE1ÉTATS-UNIS.1 ÉTATS-UNIS.5	70		0	73
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL.26 FÉDÉRALE4 FÉDÉRALE2- FÉDÉRATIF1 FÉDÉRATION.1 FÉDÉRAUX2 CONFÉDÉRATION5	41	CANADA21 CANADAS.2 CANADIEN15 CANADIENNE.7 CANADIENNES1 CANADIENS15 CANADIENS-FRANÇAIS5 CANADIENNE-FRANÇAISE2	68		0	109
ÉTAT FÉDÉRE/ PROVINCE	PROVINCIALE.2 PROVINCE79 PROVINCIAL.9 PROVINCIALE2 NATIONALE (UNION) 53 PROVINCES7 PROVINCIALES.1	153	BAS-CANADA.4: QUÉBEC20 QUÉBÉCOIS1	25	Alberta. D'ONTARIO1 L'ALBERTA2 L'ILE-DU-P- EDOUARD.1 ONTARIO.2	7	185
RÉGIONAL	RÉGION3 RÉGIONS.4	7	CÔTE NORD3, Abitibi GASPÉSIE2 GASPÉSIENNE1 L'ABITIBI1 TÉMISCAMINGUE2	10	NOUVEAU- QUÉBEC1 ACADIENS1	2	19
INFRA- RÉGIONAL	CIRCONSCRIPTION.1 COMTÉ.2 COMTÉS1	4	BONAVENTURE1;BAIE DES CHALEURS1	2	YORK1	1	7
MUNICIPAL	AGGLOMÉRATION1 MUNICIPALE.2 MUNICIPALES5 MUNICIPALITÉS5 VILLE.2VILLES3 = 18	18	TERREBONNE.1 CHIBOUGAMOU1 LAVAL.1 MATAGAMI1 MONTRÉAL5	9	TORONTO.3 D'OTTAWA3	6	33
INFRA- MUNICIPAL	PAROISSES2	2					2
TOTAL		231		189		16	436

Tableau 5
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1952

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE/SPECIF.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOT.
SUPRA NATIONAL	MONDE ³	3	D'AMÉRIQUE ³ D'EUROPE ¹ EUROPÉENS. ¹ vieuxmonde ¹ NORD-AMÉRICAIN ²	8			11
NATIONAL (HORS CANADA)	NATION ⁴ NATIONAUX. ¹ NATIONS. ¹	6	FRANÇAIS ³ FRANÇAISE. ⁵ FRANÇAISES ¹ ANGLAISE ¹ AUTRICHIENNE ¹ BRITANNIQUES ¹ FRANCE ¹ L'EGYPTE ¹ SUISSE ¹ AMÉRICAIN. ³ AMÉRICAINES. ¹ AMÉRICAINS ³ AMÉRIQUE ² SUISSES. ¹ SUÉDOIS. ¹ ALLEMANDE. ¹	29			35
FÉDÉRAL (CANADA)	PAYS ⁶ NATIONALE ² FÉDÉRALES. ¹ FÉDÉRATION ¹ FÉDÉRAL. ⁷ FÉDÉRALE ¹ FÉDÉRALE ¹ CONFÉDÉRATION. ⁵	24	CANADIEN-FRANÇAIS ² CANADIENNE-FRANÇAISE ⁴ CANADIENNES-ANGLAISES. ¹ CANADIENNES-FRANÇAISES ¹ CANADIENS-FRANÇAIS ³ - CANADA ¹ ⁵ CANADIEN ³ CANADIENNE ⁹ CANADIENNES ⁴ CANADIENS ⁶	48			72
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCE ⁸ PROVINCIAL ¹ PROVINCIALE. ⁴ NATIONAL ¹ PATRIE ³ NATIONALE (UNION) ³ ¹ PROVINCIAUX. ¹ PROVINCES. ⁹	134	QUÉBEC ⁶ QUÉBÉCOIS. ⁶	67	COLOMBIE-BRITANNIQUE. ¹ NOUVEAU-BRUNSWICK. ¹ NOUVELLE-ECOSSE. ¹	3	204
RÉGIONAL	RÉGION ⁸ RÉGIONS. ⁸	16	ST-LAURENT(BAS) ¹ GASPÉSIE ³ L'ABITIBI. ⁴ TÉMISCAMINGUE. ³	11	NOUVEAU-QUÉBEC ⁷	7	34
INFRA-RÉGIONAL	CANTON ¹	1	HOLLAND. ¹	1			2

MUNICIPAL	VILLE.5 VILLES5 PAROISSES.2 MÉTROPOLE.1 MUNICIPALITÉS.2 MUNICIPAUX1 LOCALITÉS.1 D'AGGLOMÉRATIONS 1 VILLAGE.1 VILLAGES2=21	AMOS1 BEAUHARNOIS.1 BELLETERRE1 CADILLAC2 CASCAPÉDIA1 CHIBOUGAMAU.3 D'IBERVILLE.2 DORION1 HYACINTHE.1 DRUMMONDVILLE.1 D'ARVIDA1 MALARTIC2 MT-LAURIER1 PASCALIS1 MT-LAURIER- SENNETERRE.1 MONTRÉAL9 RIGAUD1 ROUYN.1 SAINT-JÉRÔME1 SAINTE-FOY1 TROIS-RIVIÈRES4 SENNETERRE1 SEPT-ÎLES 2 SHAWINIGAN3 SHERBROOKE1 SOREL.2 STE-ANNE-DES- MONTS1 VAL (D'OR).2				
		21	49		8	78
INFRA-MUNICIPAL						0
TOTAL		205	213		18	436

Tableau 6
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1956

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE/SPÉC		NOMINATIF		EXTÉRIEUR		TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONALES.1 MONDE.7 MONDIAL.2 MONDIALES.1	11	NORD-AMÉRICAIN1	1			12
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS.3 NATIONS.1 NATION.2	6	AMÉRICAIN.4 AMÉRICAINES.5 AMÉRICAINES.2 AMÉRICAINS1 ANGLAISE.2 ECOSSE1 FRANCE1 FRANÇAIS.2 FRANÇAISE.6 FRANÇAISES1 GRANDE-BRETAGNE.1 GRÈCE.1 KINGDOM(United).1 L'ANGLETERRE1 L'ESPAGNE1 L'ITALIE1 ETATS-UNIS4 UNITED STATES2	37			43
FÉDÉRAL (CANADA)	NATIONAL.4 NATIONALES.1 FÉDÉRAUX1 FÉDÉRAL.21 FÉDÉRALE.3 FÉDÉRALE-1 FÉDÉRALES.3 FÉDÉRALES-1 FÉDÉRALISME.3 FÉDÉRATION.2 CONFÉDÉRATION.2 PAYS16 D'OTTAWA1	59	CANADA.22 CANADIEN.6 CANADIENNE.7 CANADIENNES.4 CANADIENS.9 CANADIEN FRANÇAIS.2 CANADIENNE- FRANÇAISE.1 CANADIENS FRANÇAIS.3	54			113
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCE.70 PROVINCIAL.6 PROVINCIALE.1 PROVINCIALES.1 FÉDÉRÉ1 LOCALES.2 NATIONALE(UNION).16 LOCAUX1 PROVINCIAUX.2 PROVINCES.19 PROVINCIALES.1	120	QUEBEC'S1 QUÉBEC.48 QUÉBÉCOIS.2 QUÉBÉCOISE.2	53	ONTARIO.1 D'ONTARIO.1 L'ONTARIO.6 WASHINGTON1	9	182
RÉGIONAL	RÉGION.10 RÉGIONS.7= 17	17	BAS-ST-LAURENT.3 CÔTE NORD.5 D'ABITIBI.1 GASPÉSIE.7 GASPÉSIENNE.2 GASPÉSIENS.3 L'ABITIBI.2 LAGASPÉSIE1 TRANS- GASPÉSIENNE.1 TÉMISCAMINGUE.1=26	26	NOUVEAU-QUÉBEC.6	6	49
INFRA- RÉGIONAL	COMTÉ.2 COMTÉS.2	4	CHARLEVOIX.1 CHARLEVOIX-EST.1 MATAPÉDIA.1 SAGUENAY.1	4			8

MUNICIPAL		BOULES1 BARVILLE1 BAIE-COMEAU.1CHAPAIS.1 CHIBOUGAMAU5 COUDRES(île aux)3 CHICOUTIMI2 COMEAU(Baie)1 D'ARVIDA1 GASPÉ.3 HAUTERIVE.1 HAVREAUBERT1 JOLIETTE1 MATANE1 MONTRÉAL7 MONTS.(Ste Anne des)1 MURDOCHVILLE5 ANSE-PLEUREUSE.1 POCATIÈRE.2 RICHMOND1 RIMOUS-KI.1 SCHEFFERVILLE.1 SEPT-ILES.2 SHERBROOKE3 SIMÉON1 ST-FÉLICIEN.1 ST-JOSEPH.1 ST-PAUL(Baie).1 STE-ANNE1 TROIS-RIVIÈRES1 STE-CATHERINE(Baie).1				
	MÉTROPOLE.1 VILLAGE.1 VILLAGES5 VILLE.2 VILLES6 MUNICIPALES.13 MUNICIPALITÉS.3 MUNICIPAUX3	34		54	TORONTO.2 YORK(N)1 NEW-YORK2 NEW YORKAIS.1	6 94
INFRA-MUNICIPAL	BANLIEUE1 PAROISSES.1=2	2	CAP(de la madeleine).2CAP-AUX-MEULES1=3	3		5
TOTAL		253		232		21 506

Tableau 7
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1966

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	SPÉCIFIQUE	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	CONTINENT.4 CONTINENTAL.2 CONTINENTALE2 CONTINENTS1 INFRA- CONTINENTAL.1 INTERNATIONAL.2 INTERNATIONALE6 INTERNATIONALES.1 MONDE.4 MONDES1 MONDIAL.2 MONDIALE(15 guerres)17 MONDIALES.2	45	GUYANE1 NORD- AMÉRICAIN1 D'AMÉRIQUE BRITANNIQUE1 NORD- AMÉRICAIN1 EUROPÉENS.2	6			51
NATIONAL (HORS CANADA)	INTRANATIONALE1 NATIONAUX.3 NATIONS.4 PAYS17	25	ETATS-UNIS7 AMÉRICAIN.3 AMÉRICAINES7 AMÉRICAINS1 BRITANNIQUE.2	20			45
FÉDÉRAL (CANADA)	NATION2 PAYS3 FÉDÉRAL21 NATIONALE2 FÉDÉRALE7 FÉDÉRALES.3 FÉDÉRALISTES1 FÉDÉRATIF.1 FÉDÉRATIVE1 FÉDÉRAUX4 CONFÉDÉRATION.3 OTTAWA4 D'OTTAWA3	55	CANADA-FRANÇAIS 1 EST- CANADIEN1.CANADA18 CANADIEN2 CANADIENNE2 CANADIENNES.2 CANADIENS.2 PANCANADIENNE.1	29			84
ÉTAT FÉDÉRE/ PROVINCIAL	PROVINCIALES3 PROVINCIAUX.5 PROVINCES.31 NATIONAL6 NATION1 PROVINCE119 PROVINCIAL19 PROVINCIALE.20 PROVINCIALES7 PROVINCIAUX.3 INTRAPROVINCIAUX2	216	QUÉBEC102 QUÉBÉCOIS28 QUÉBÉCOISE49 QUÉBÉCOISES.23	202	BRUNSWICK(N-).1 COLOMBIE BRITANNIQUE3 L'ONTARIO11 D'ONTARIO.1 EDOUARD (ile du prince).1 L'ALBERTA.1 MANITOBA1 NOUVELLE-ECOSSE.1 ONTARIENNE3 ONTARIO.3 TERRE- NEUVE1 EXTRAPROVINCIAUX1 LABRADOR1 ANGLETERRE(Nouvelle)1 MARITIMES.7	37	455

RÉGIONAL	<p>TRANSRÉGIONAUX2 INTERREGIONAL.1 INTERRÉGIONAL.4 INTERRÉGIONALES.5 INTERRÉGIONAUX1 RÉGION* 406 MICRO- RÉGIONS.1 INTRARÉGIONAUX1</p>	<p>420</p>	<p>119</p>		<p>539</p>
INFRA- RÉGIONAL	<p>CONURBATIONS1 SOUS-RÉGIONAL.4 SOUS-RÉGIONAUX1 SOUS-RÉGIONS3 DISTRICT1 DISTRICTS.1 COMTE.2 COMTÉ.30 COMTÉS63 CIRCONSCRIPTIONS1</p>	<p>107</p>	<p>50</p>		<p>157</p>

MUNICIPAL	VILLAGE.2 VILLE.32 VILLE-DORTOIR.2 VILLES35 LOCALITÉ2 LOCALITÉS.3 L'AGGLOMÉRATION.6 AGGLOMÉRATION.13 AGGLOMÉRATIONS11 CAPITALE7 CAPITALES.1CITÉ4 CITÉS.1 MUNICIPAL.4 MUNICIPALE4 MUNICIPALES.3 MUNICIPALITÉS MUNICIPALITÉS.9 MUNICIPAUX2 MÉTROPOLE.6 MÉTROPOLITAIN.2 MÉTROPOLITAINE11 MÉTROPOLITAINES.2	QUÉBEC34 DELAMADELEINE(Cap)1 D'ARVIDA1 CHICOUTIMI13 ARVIDA2 GASPÉ.1GÂTINEAU1 JONQUIÈRE.1 GRAND'MÈRE1 BÉCANCOUR.1 AMOS1 DRUMMONDVILLE.2 HULL15 HULL-GATINEAU.2 HUNTINGDON1 SOREL.2 HYACINTHE.1 JOLIETTE1 JONQUIÈRE.1 LÉVIS.1 MAGOG.1 MONT-ROYAL1 MONTRÉAL102 MONTRÉALAISE21 TROIS- RIVIÈRES16 TUQUE.1 VALLEYFIELD.2 VAL(d'or).1 MONTRÉALAISES.1 RIMOUSKI 2 ROUYN- NORANDA.2 SHAWINIGAN2 SHERBROOKE16 ST- HYACINTHE3 ST-JÉRÔME.1 THETFORD2 THETFORD-MINES1					
		167		258	OTTAWA1 YORK(N)1 PORTLAND1 D'OTTAWA2	5	430
INFRA- MUNICIPAL	HAMEAUX.1	1					1
TOTAL		1036		684		42	1762

Tableau 8
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1978

ÉCHELONS	GÉNÉRIQUE/SPÉCIF.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL.1 INTERNATIONALE.1 INTERNATIONALES.1 INTERNATIONAUX.1 MONDE.2 MULTINATIONALES.4	10	NORD-AMÉRICAIN.1	1			11
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS.1	1					1
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRALES.1	1					1
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	NATIONALE.1 NATIONALES.3 NATIONAUX.2 PAYS.9 PROVINCIALES.1	16	QUÉBEC.34 QUÉBÉCOIS.13 QUÉBÉCOISE.1	48			64
RÉGIONAL	RÉGION.54 RÉGIONAL.68 RÉGIONALE.34 RÉGIONALES.14 RÉGIONALISATION.1 RÉGIONALISÉ.1 RÉGIONALISÉES.1 RÉGIONAUX.41 RÉGIONS.76 REGION.1 REGIONAL.2 REGIONALE.1 REGIONAUX.2 CRD.4 CRIQ.1 INTERRÉGIONAL.5	306	SAINT-LAURENT.(bas).1 SAGUENAY/LAC-SAINTE-JEAN.1 L'OUTAOUAIS.1 BAS-SAINTE-LAURENT.1 CÔTE-NORD.1 QUÉBEC.1	6			312
INFRA-RÉGIONAL	COMTE.1 COMTÉ.34 COMTÉS.63	98	LAC-SAINTE-JEAN-EST.1 JAL.2 MATAPÉDIA.1 TÉMISCOUATA.1	5			103
MUNICIPAL	AGGLOMÉRATION.2 AGGLOMÉRATIONS.3 CAPITALE.1 L'AGGLOMÉRATION.1 MUNICIPAL.1 MUNICIPALITÉS.3 MUNICIPAUX.1 MÉTROPOLE.2 MÉTROPOLITAINE.2 MÉTROPOLITAINES.2 MÉTROPOLITAINS.1 VILLAGE.3 VILLAGES.1 VILLE.4 VILLES.7	34	WINDSOR.1 SHERBROOKE.2 SABLON(Blanc).1 RIMOUSKI.1 QUÉBEC.2 MANSEAU.1 HULL.1 GRANBY.1 CHICOUTIMI.1 CABANO.1 MONTRÉAL.24	36			70
INFRA-MUNICIPAL	D'ÎLOTS.1 PAROISSE.1 PAROISSES.1 PATELIN.1 QUARTIER.2	6					6
TOTAL		472		96		0	568

Tableau 9
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1983

ÉCHELON 83	GÉNÉRIQUE/SPÉCIFIQUE	S- TOT	NOMINATIF	S- TOT	EXTÉRIEUR	S- TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL.2 INTERNATIONALE.3 INTERNATIONAUX.2 MONDIALE.1 MONDIALISATION.1 MONDIAUX.1 MONDE.2	12	NORD-AMÉRICAIN.1	1			13
NATIONAL (HORS CANADA)							0
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL.1 FÉDÉRALES.1	2	CANADA.1 CANADIENNES.1	2			4
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PAYS.1 NATIONAL.2 NATIONALE.6 NATIONALES.2 NATIONAUX.2	13	QUÉBEC.2 QUÉBÉCOIS.20 QUÉBÉCOISES.7 QUÉBÉCOISES.7 QUÉBEC.109	143			156
RÉGIONAL	CRC.1.1 CR.1 CRC.3 CRC.157 CRD.17 CRL.3 INTERRÉGIONAL.1 INTERRÉGIONALE.2 INTERRÉGIONALES.1 INTERRÉGIONAUX.3 RÉGION.1.23 RÉGIONAL.1.13 RÉGIONALE.42 RÉGIONALEMENT.1 RÉGIONALES.104 RÉGIONALISATION.5 RÉGIONAUX.142 RÉGIONS.250 RÉGIONS.7	876	ABITIBI.1 ABITIBI- TÉMISCAMINGUE.1 CHARLEVOIX.2 CÔTE- NORD.3 ESTRIE.2 GASPÉSIE.4 ILES-DE-LA- MADELEINE.1 L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE.1 L'EST.(du Qc).4 L'ESTRIE.4 L'OUTAOUAIS.5 LAURENT(Bas-St).1 MONTÉRÉGIE.3 LAURENT-GASPÉSIE.1 LAURENTIDES.1 LAURENTIDES- LANAUDIÈRE.2 MAURICIE.1 MONTRÉAL-CENTRE.2 SAGUENAY(Lac-St).4 SAINT-LAURENT.(Bas).5	48			924
INFRA- RÉGIONAL	"MUNICIP. RÉGIONALE DE COMTÉ" 1 MRC.71 CIRCONSCRIPTION.1 COMTÉ.1 INTERMUNICIPAUX.2	76	QUÉBEC.1 BASQUES- NEIGETTE.1 D'ANTOINE LABELLE.1 KAMOURASKA.1 MATAPÉDIA.1	5			81

MUNICIPAL	MUNICIPAL.5 MUNICIPALES3 MUNICIPALES.2 MUNICIPALITÉ3 MUNICIPALITÉS.31 MUNICIPAUX3 MÉTROPOLE.1 MÉTROPOLES1 MÉTROPOLITAIN.1 MÉTROPOLITAINE1 MÉTROPOLITAINS1 L'AGGLOMÉRATION.1 AGGLOMÉRATION.2 AGGLOMÉRATIONS4 CAPITALE2 D'AGGLOMÉRATIONS1 VILLAGES1 VILLE.5 VILLES13		RIMOUSKI3QUÉBEC2PORT- CARTIER1 CHICOUTIM12 SEPT-ILES.2 SHERBROOKE6 VAL.(d'Or)1 THETFORD- MINES1 TROIS-RIVIÈRES3 CHICOUTIMI-JONQUIÈRE.1 ASBESTOS1 BAIE- COMEAU.1 CABANO1 D'AMOS1 GRANBY1 HULL1 MONTRÉAL30 MONTRÉALAISE5 RIVIÈRE- DU-LOUP.1 ROUYN-NORANDA.1 HULL-GATINEAU.1				
		81		66			147
INFRA- MUNICIPAL	CENTRES- VILLES7QUARTIER1	8					8
TOTAL		1068		265		0	1333

Tableau 10
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1983 Am.

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPÉCIF.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL							0
NATIONAL (HORS CANADA)							0
NATIONAL - (FÉDÉRAL)	FÉDÉRAL2 FÉDÉRALES-.1 FÉDÉRAUX.1	4					4
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	NATIONALE1 NATIONALES.2 NATIONAUX1 PROVINCIALES.1	5	QUÉBEC.12 QUÉBÉCOIS9 QUÉBÉCOISE.1	22			27
RÉGIONAL	RÉGION.20 RÉGIONAL.5 RÉGIONALE1 RÉGIONALES.6 RÉGIONALISATION1 RÉGIONAUX4 RÉGIONS14 INTERRÉGIONAL1 INTERRÉGIONALE.1	53					53
INFRA-RÉGIONAL	CUM1 MRC14 COMTÉ(MUN. RÉG. DE.)18	33					33
MUNICIPAL	MUNICIPAL5 MUNICIPALE.1 MUNICIPALES3 MUNICIPALITÉS7 MUNICIPAUX.1 MÉTROPOLITAINE.5 AGGLOMÉRATIONS.4 L'AGGLOMÉRATION2 VILLE2 VILLES.5 INTERMUNICIPALE2	37	MONTRÉAL.9 MONTRÉALAI1 MONTRÉALAISE.4 LONGUEUIL1 LAVAL2	17			54
INFRA-MUNICIPAL	CENTRE-VILLE.2 CENTRES-VILLES.10 QUARTIERS2	14					14
TOTAL		146		39		0	185

Tableau 11
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1988

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPÉC	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL.8 INTERNATIONALE.4 INTERNATIONAUX.5 MONDE.1 MONDIAL.1 MONDIALE.1	20	NORD-AMÉRICAINE.1	1			21
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS.11 NATIONAL.1 NATIONALES.1	13	RÉPUB.FÉD.D'ALLEMAGNE.4 ITALIE.1 FRANCE.3 FRANÇAIS.1 FRANÇAISES.1 GRANDE- BRETAGNE.1 JAPON.3 L'ALLEMAGNE.1 ROYAUME- UNI.1 AMÉRICAIN.1 AMÉRICAIN.1 ETATS- UNIS.10	28			41
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL*.22 FÉDÉRAUX.5	27	CANADA.13 CANADIEN.3 CANADIENNE.1 CANADIENNES.1 CANADIENS.1 CANADO-.1	20			47
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCES.4 PROVINCIAL.1 PROVINCIALE.6 PROVINCIAUX.4	15	QUÉBEC.143 QUÉBEC*.1 QUÉBÉCOIS.21 QUÉBÉCOISE.9 QUÉBÉCOISES.3	177	ONTARIENNE.1 ONTARIO.2 L'ONTARIO.4 COLOMBIE- BRITANNIQUE.1	8	200
RÉGIONAL	INTERRÉGIONALES.1 RÉGION.121 RÉGIONAL.63 RÉGIONALE.19 RÉGIONALES.73 RÉGIONALISATION.1 RÉGIONAUX.78 RÉGIONS.379 INTRA- RÉGIONALE.1 INTRA-RÉGIONALES.3 INTRARÉGIONALE.1	740	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.3 BAS-SAINT-LAURENT.6 BEAUCE.1 BOIS-FRANCS.1 CHAUDIÈRE.1 CÔTE-NORD. 7 ESTRIE.2 GASPÉSIE.1 L'ESTRIE.2 GASPÉSIE.1 GASPÉSIE-ILES-DE-LA- MADELEINE.9 L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE.3 L'OUTAOUAIS.6 LANAUDIÈRE.1 LAVAL.1 LAURENTIDES.3 MAURICIE.2 MAURICIE.2 MAURICIE-BOIS-FRANCS.2 QUÉBEC.4 MONTÉRÉGIE.3 MAURICIE-BOIS-F.2 NORD-DU-QUÉBEC.3 OUTAOUAIS.2 SAGUENAY.2 SAGUENAY-L-ST-J.4	75	MEZZOGIORNO.1	1	816

INFRA-RÉGIONAL	MRC.62 SOUS-RÉGIONS3 AGGLOM.URBAINE4 L'AGGLOMÉRATION.1	70	CHAMPLAIN.1 CHARLEVOIX2 CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE1 CÔTE-DE-BEAUPRÉ.1 D'ORLÉANS.(Ile)1 DEUX-MONTAGNES1 HULL-GATINEAU.7 JACQUES-CARTIER.1 LAJEMMERAIS.1 MASKINONGÉ1 MATAPÉDIA.2 MIRABEL.1 PONTIAC.1 RICHELIEU.1 ROUSSILLON1 VALLÉE-DE-LA-GATINEAU.1 VAUDREUIL-SOULANGES.1	25			95
MUNICIPAL	VILLAGES2 VILLE.8 VILLES11 MUNICIPAL.1 MUNICIPALES.8 MUNICIPALITÉS MUNICIPALITÉS.13 MUNICIPAUX5 AGGLOMÉRATIONS3 CAPITALE4«CITÉ.1	61	ASBESTOS1 BLAINVILLE1 CHICOUTIMI-JONQUIÈRE1 LEBEL-SUR-QUÉVILLON.1 LENNOXVILLE.1 MATANE1 MONT-JOLI.2 MONTRÉAL60 QUÉBEC5 RIMOUSKI5 RIMOUSKI-MONT-JOLI2 SACRÉ-COEUR-DE-SAGUENAY1 SCHEFFERVILLE.1 SHAWINIGAN1 SHERBROOKE3 ST-HYACINTHE1 THETFORD-MINES1 TROIS-RIVIÈRES1 VAL-CARTIER.1	90	TORONTO.3	3	154
INFRA-MUNICIPAL	QUARTIERS.1	1					1
TOTAL		947		416		12	1375

Tableau 12
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1992

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPEC.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	D'INTERNATIONALISATION1 GLOBALISATION.3 INTERNATIONAL.3 INTERNATIONALES5 INTERNATIONALES.3 MONDE.2 MONDIAL.1 MONDIALE1 MONDIALES.1 MONDIALISATION6	26	AMÉRIQUES.1 ASIE1 EUROPÉENNE1 L'EUROPE1 NORD-AMÉRICAINNE.1	5			31
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS8 NATIONALE.2	10	ÉTATS-UNIS2	2			12
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL.1	1	CANADIENNE1	1			2
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCE1 NATIONALE3 NATIONALES1 PROVINCES.2	7	QUÉBÉCOIS.12 QUÉBÉCOISE4 QUÉBEC51	67			74
RÉGIONAL	INTERRÉGIONALES.3 MÉTROPOLITAINE (RÉGION)5 MÉTROPOLITAINES.3 (région) RÉGION.1 RÉGIONS1 INTRA(régionale).1 RÉGION73 RÉGIONAL156 RÉGIONALE.41 RÉGIONALES55 RÉGIONALISATION.4 RÉGIONALISTE1 RÉGIONALISÉ.1 RÉGIONALISÉS1 RÉGIONAUX.70 RÉGIONS.191 RÉGION».1 RÉGION.1	609	CHAUDIÈRE-APPALACHES1 BAS-SAIN-T-LAURENT.1 CÔTE-NORD.3 ESTRIE1 GASPÉSIE6 L'ABITIBI1 L'ESTRIE1 L'OUTAOUAIS.3 LANAUDIÈRE2 LAURENTIDES.2 LAVAL1 MAURICIE2 MONTRÉAL9 MONTÉRÉGIE1 NORD-DU-QUÉBEC2 QUÉBEC4 SAGUENAY3 SAINT-LAURENT(Bas) ITÉMISCAMINGUE.1 ÎLES-DE-LA-MADELEIN1	46			655
INFRA-RÉGIONAL	COMTÉ.1 MRC.9 D'AGGLOMÉRATION.1 SOUS-RÉGIONALES.1 SOUS-RÉGIONS4	16					16

MUNICIPAL	CAPITALE1 MUNICIPALES.1 MUNICIPALITÉS.6 MUNICIPAUX3 MÉTROPOLE.2 MÉTROPOLES1 VILLAGES1 VILLE.1 VILLES2 VILLES-.1 VILLES-CENTRES1 VILLES-PIVOTS.1	21	QUÉBEC2 PÉRI- MONTREALAISES1 DRUMMONDVILLE.1 HULL1 MONTREAL11	16			37
INFRA- MUNICIPAL	CENTRES-VILLES1	1					1
TOTAL		691		137		0	828

Tableau 13
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1995

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPÉCIF.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL2 INTERNATIONALES4 INTERNATIONAUX.1 MONDE1 MONDIAL1 MONDIALE.1 MONDIALISATION.2 GLOBALISATION5 CONTINENT1	18	EUROPE.4 EUROPÉENNE.1 EUROPÉENS4 AMÉRICAIN(Nord)1 AMÉRIQUE.(du Nord)2 D'AMÉRIQUE(du Nord)1 NORD- AMÉRICAIN.1 NORD- AMÉRICAINES.1	15			33
NATIONAL (HORS CANADA)	FÉDÉRATIONS2 PAYS.30 NATIONALE1	33	ANGLAIS2 BRITANNIQUE1 NORVÈGE1 ANGLETERRE.1 DANEMARK.12 DANOIS.1 FRANÇAIS.6 FRANÇAISE1 FRANÇAISES.2 PAYS-BAS.11 ROYAUME-UNI12 SUÈDE1 AMÉRICAINES2 AMÉRICAINS.2 D'AMÉRIQUE1 ALLEMAGNE (RÉP.FÉD.)8 ALLEMANDE3 ALLEMANDS1 L'ALLEMAGNE4 RDA IRFA1 ÉTATS- UNIS.22	96			129
NATIONAL (FÉDÉRAL)	FÉDÉRAL51 FÉDÉRALE.6 FÉDÉRALES9 FÉDÉRALISME4 FÉDÉRATION.3 FÉDÉRAUX.11 NATIONAUX1 NATIONALES.1	86	CANADA.5 CANADA«1 CANADIEN.9 CANADIENNE.6 CANADIENNES1 D'OTTAWA(le gouv.).1OTTAWA2	25			111
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	PROVINCIAUX1 PROVINCIALES.3 PROVINCES16 FÉDÉRÉS1 PROVINCE.8 PROVINCIAL.2 PROVINCIALE2 PROVINCIAUX2 NATIONALE31 NATIONAL.4 NATIONALES8 NATIONALISATION1 NATIONAUX7	86	QUÉBEC.236 QUÉBÉCOIS39 QUÉBÉCOISE.53 QUÉBÉCOISES13	341	L'ONTARIO2 GALLES(Pays de).1 ONTARIO6 LAND.1 LANDER.3 LÅNDER.1	14	441

RÉGIONAL	INTRA-RÉGIONALE1 RÉGION.30 RÉGIONAL.19 RÉGIONALE12 RÉGIONALEMENT1 RÉGIONALES54 RÉGIONALISATION9 RÉGIONALISER.1 RÉGIONAUX44 RÉGIONS79 MÉTROPOLITAINES(RÉGIONS)2CRD8 INTERRÉGIONALE.1	261	NUNAVIK1 RADISSONIE.1 L'OUTAOUAIS3	5	CORSE1 L'ÎLE-DE-FRANCE1	2	268
INFRA-RÉGIONAL	SUPRA-COMMUNALES.1 SOUS-RÉGIONAL1 SOUS-RÉGIONALES1 SOUS-RÉGIONAUX.2 COMMUNAUTÉ(S) URBAINES(S) 19 INTERMUNICIPALE6 INTERMUNICIPALES.5 CIRCONSCRIPTIONS.1 COMTÉ15 (DONT 7 MUN.RÉG. DE) COMTÉS.22 COMTÉ».1MRC32	106	OUTAOUAIS(c.u.)1 MONTRÉAL4 QUÉBEC3 LAVAL1 CANIAPISCAU1	10	DÉPARTEMENTS3 DÉPARTEMENTS.2 ARRONDISSEMENT.1 ARRONDISSEMENTS2	8	124
MUNICIPAL	CAPITALE.5 CAPITALES2 COMMUNAL.1 COMMUNALE1 COMMUNALES.2 COMMUNAUX1 COMMUNE4 COMMUNES.15 MUNICIPAL10 MUNICIPALE.13 MUNICIPALES22 MUNICIPALISÉ.1 MUNICIPALITÉ.18 MUNICIPALITÉS87 MUNICIPAUX.11 MÉTROPOLE3 VILLAGES.1 VILLE4 VILLES.18 AGGLOMÉRATIONS(urbaines).4 LOCAL 22 LOCALE 18 LOCALEMENT 1 LOCALES 48 LOCALITÉS 11 LOCAUX 18	341	TROIS-RIVIÈRES.1 SHERBROOKE.1 QUÉBEC12 NICOLET1 MONTRÉAL.17 LÉVIS1 LONGUEUIL1 LAVAL2 GASPÉ1 DRUMMONDVILLE2 BAIE-JAMES.3 BÉCANOURI	43	BOSTON.1 DÉTROIT1 CHICAGO1 CINCINNATI.1 MAASTRICHT.1 OTTAWA1 OMAHA1 VANCOUVER1 YORK(N).2 TORONTO1	11	395
INFRA-MUNICIPAL	FIEFS1PAROISSE.1	2					2
TOTAL		933		535		35	1503

Tableau 14
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 1997

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPÉC.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL							0
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS.1	1					1
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL1	1	CANADA1	1			2
ÉTAT FÉDÉRE/ PROVINCE	NATIONAL.11 NATIONALE7 NATIONALES.4 NATIONAUX.3	25	QUÉBÉCOIS5 QUÉBÉCOISE.2 QUÉBÉCOISES1 QUÉBEC.34 QUÉBEC3	45			70
RÉGIONAL	CRD41 INTERRÉGIONALE.4 INTERRÉGIONAUX.1 RÉGION.67 RÉGIONS.1 RÉGIONAL.90 RÉGIONALE31 RÉGIONALES.60 RÉGIONALISATION24 RÉGIONALISE1 RÉGIONALISER.1 RÉGIONALISÉ2 RÉGIONALISÉE.1 RÉGIONAUX71 RÉGIONS75 RÉGIONS.3 INTRARÉGIONALE.4 RÉGIONS.5	482	RADISSONNIE1 MAURICIE-BOIS-FRANCS.1 KATIVIKI BASSE-CÔTE-NORD.1 L'ÎLE-DE-MONTRÉAL1 LAVAL3	8			490
INFRA-RÉGIONAL	LOCAL72 LOCALE.13 LOCALEMENT.2 LOCALES26 LOCAUX.48 MRC44 CLD61 CLE18 MUNICIP. RÉG. DE COMTÉ.3 COMMUNAUTÉ URBAINE2 COMTÉ1	290	QUÉBEC.1	1			291
MUNICIPAL	CAPITALE.18 MUNICIPAL4 MUNICIPALE.2 MUNICIPALES4 MUNICIPALITÉ.2 MUNICIPALITÉS17 MUNICIPAUX.2 MÉTROPOLE15 MÉTROPOLES.1 VILLAGES.1 VILLE2	68	QUÉBEC.2 JOLIETTE.1 LAVAL1 MONTRÉAL.3	7			75
INFRA-MUNICIPAL	D'ARRONDISSEMENTS1 QUARTIERS1	2					2
TOTAL		869		62		0	931

Tableau 15
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 2001

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPECIF.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONAL.1 INTERNATIONALE3 INTERNATIONAUX4 MONDE.3 MONDIAL.4 MONDIALE6 MONDIAUX3	24	EUROPÉENS.3 NORD-AMÉRICAINES1	4			28
NATIONAL (HORS CANADA)	NATIONALE.1 PAYS7	8	ALLEMAGNE.1 BELGIQUE1 FRANCE1 ITALIE1 ROYAUME-UNI.1 ÉTATS-UNIS3	8			16
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL.1 FÉDÉRALES1 NATIONAUX.1	3	CANADA1	1			4
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	NATIONAL2	2	QUÉBEC142 QUÉBÉCOIS.5 QUÉBÉCOISE17 QUÉBÉCOISES.2	166			168
RÉGIONAL	INTERRÉGIONAL.1 CRD.8 RÉGION58 RÉGIONAL29 RÉGIONALE.12 RÉGIONALES17 RÉGIONAUX.19 RÉGIONS.377	521	MAURICIE4 L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE.5 L'ESTRIE1 L'OUTAOUAIS.1 GASPÉSIE16 CÔTE- NORD.5 DE-LA- MADELEINE.1 CENTRE- DU-QUÉBEC3 MONTREAL5 MONTÉRÉGIE2 CHAUDIÈRE- APPALACHES2 BOIS- FRANCS.1 BAS-SAINT- LAURENT.6 SAGUENAYLAC-SAINT- JEAN7 LANAUDIÈRE1 LAURENT(Bas-St).1 LAURENTIDES.2 LAVAL.(région de)5 LES- DE-LA-MADELEINE.13 NORD-DU-QUÉBEC8 SAINT-LAURENT(Bas).1	90			611
INFRA-RÉGIONAL	MRC.5 LOCAUX(centres de dév.)4 CLD.14	23					23
MUNICIPAL	VILLAGES2 VILLES2 CAPITALE1 INTRAMUNICIPAUX.1 MUNICIPALITÉS.3	9	MATAGAMI1 MATANE2	3			12
INFRA-MUNICIPAL							0
TOTAL		590		272		0	862

Tableau 16
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 2002

ÉCHELON	GÉNÉRIQUE/SPÉCIF	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	MONDE1 MONDIAL1 MONDIALE.2 MONDIALISATION.3 PLANÈTE1	8					8
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS.2	2					2
FÉDÉRAL (CANADA)							0
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	NATION.1 NATIONAL.1 NATIONALES.1	3	QUÉBEC.28 QUÉBÉCOIS2 QUÉBÉCOISE.5 QUÉBÉCOISES3	38			41
RÉGIONAL	INTERRÉGIONAL1 RÉGION.12 RÉGIONAL.3 RÉGIONALE1 RÉGIONALES.10 RÉGIONALISATION3 RÉGIONAUX2 RÉGIONS44 RÉGIONS.3 INTRARÉGIONAL1	80					80
INFRA- RÉGIONAL							0
MUNICIPAL	MÉTROPOLE1VILLE1 VILLES.2	4	MONTRÉAL.1	1			5
INFRA- MUNICIPAL							0
TOTAL		97		39		0	136

Tableau 17
RÉPARTITION DU LEXIQUE DES ÉCHELONS SPATIAUX – POLITIQUE 2004

ÉCHELON 2004	GÉNÉRIQUE/SPÉCIF.	S-TOT	NOMINATIF	S-TOT	EXTÉRIEUR	S-TOT	TOTAL
SUPRA NATIONAL	INTERNATIONALE.2 MONDE1 MONDIALES1 MONDIALISATION.6	10	NORD-AMÉRICAIN.1 NORD-AMÉRICAINS1	2			12
NATIONAL (HORS CANADA)	PAYS.1	1	AMÉRICAIN.1	1			2
FÉDÉRAL (CANADA)	FÉDÉRAL1	1	CANADIEN.2	2			3
ÉTAT FÉDÉRÉ/ PROVINCE	NATIONALES5 NATIONALE.3	8	QUÉBÉCOIS1 QUÉBÉCOISE.1 QUÉBÉCOISES3 QUÉBEC.23	28			36
RÉGIONAL	RÉGION.41 RÉGIONAL.26 RÉGIONALE.22 RÉGIONALES.19 RÉGIONAUX10 RÉGIONS58 RÉGION MÉTROPOLITAINE1 CRÉ.31	208	QUÉBEC.1 NORD-DU- QUÉBEC.2 MONTÉRÉGIE.1 KATIVIK2 LAVAL2 CÔTE-NORD1 MONTRÉAL.2	11			219
INFRA- RÉGIONAL	MUNICIPALITÉ(s) (régionale de comté)6 MRC25 CENTRES(CLE/CLD)7 AGGLOMÉRATIONS. (urbaines)5 CLD11 COMMUNAUTÉ (Métrop).4 COMMUNAUTÉS (Métrop)3	61	VALLÉE-DU- RICHELIEU1 VAUDREUIL- SOULANGES1 MONTRÉAL.3 MASKOUTAINS1 LAJEMMERAIS1 HAUT- RICHELIEU.1 HAUT-SAINT- LAURENT.1 HAUTE-YAMASKA1 BAS-RICHELIEU1 BEAUHARNOIS- SALABERRY1 BROME-MISSISQUOI.1 JARDINS-DE- NAPIERREVILLE.1 QUÉBEC.1 ROUSSILLON.1 ROUVILLE.1	17			78

MUNICIPAL	VILLAGE1 VILLAGES.1 VILLE7 VILLES.9 MÉTROPOLITAIN1 MUNICIPAUX.14 MUNICIPALITÉS12 MUNICIPAL2 MUNICIPALE.3 MUNICIPALES5 MUNICIPALITÉ.6 CAPITALE3	64	BAJE-JAMES.4 CHAPAIS3 CHIBOUGAMAU3 GATINEAU.1 LEBEL- SUR-QUÉVILLON1 LEBELSUR- QUÉVILLON.2 LONGUEUIL2 LÉVIS1 MATAGAMI.3 MIRABEL1 MONTRÉAL.3 ROUYN- NORANDA1 QUÉBEC1 SAGUENAY.1 SHAWINIGAN.1 SHERBROOKE.1 TROIS- RIVIÈRES.1 TUQUE1	31		95
INFRA- MUNICIPAL	ARRONDISSEMENTS1 CIRCONSCRIPTION1	2				2
TOTAL		355		92	0	447

ANNEXE 2 : Lexiques relatifs aux dimensions temporelles

Tableau 18
POLITIQUE DE 1945- LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1867.....	4
1868.....	1
1878.....	2
1884.....	1
1905.....	1
1914-18.....	1
1914-1918.....	1
1925.....	1
1930.....	1
1935.....	1
1935-36.....	1
1936.....	4
1936-1939.....	1
1937.....	1
1938-1939.....	1
1939.....	6
1940.....	2
1941.....	1
1944.....	2
AN.....	1
ANCIEN.....	19
ANCIENNE.....	3
ANNALES.....	2
ANNÉES.....	3
ANNIVERSAIRE.....	1
ANS.....	4
AUPARAVANT.....	1
AUTOMNE.....	1
ÉPOQUE.....	1
ÉTÉ.....	1
GUERRE.....	3
HÉRITAGE.....	1
HÉRITÉE.....	1
HÉRITIERS.....	1
HISTOIRE.....	3
HISTORIQUE.....	1
HISTORIQUES.....	1
JANVIER.....	1
JOURS.....	2
JUILLET.....	1
LORS.....	6
MOIS.....	3
NOVEMBRE.....	1
PASSÉ.....	3
PRÉCÉDENT.....	2
PRÉCÉDENTE.....	1

PRÉDÉCESSEURS.....	1
SIÈCLE.....	1
SIÈCLES.....	1
TRADITION.....	1
TRADITIONS.....	1
VIEUX.....	1

PRÉSENT :

1944-1945.....	1
1945.....	4
1945-.....	1
1945-1946.....	1
1945-46.....	1
ACTUEL.....	14
ACTUELLE.....	8
ACTUELLEMENT.....	3
ANNÉE.....	1
AOÛT.....	1
AUJOURD'HUI.....	4
DÉSORMAIS.....	1
HEURE.....	2
JOURS.....	2
MAINTENANT.....	1
MARS.....	2
MOIS.....	2
PRÉSENCE.....	1
PRÉSENTE.....	3

FUTUR :

1946.....	1
1960.....	1
ANS.....	1
APRÈS-GUERRE.....	9
AVENIR.....	7
ESPÉRANCES.....	1
FIN(des hostilités).....	5
FUTURS.....	1
HORIZON.....	1
IDÉAL.....	1
IMMORTALITÉ.....	1
INTENTION.....	5

LORS.....	1
LORSQUE.....	1
MORT.....	1
PRÉVISIONS.....	2
PRÉVOIR.....	1
PRÉVUES.....	1
PROCHAIN.....	1
PROCHAINE.....	3
PROJETS.....	3
TEMPS-LÀ.....	1
UTOPIE.....	1

Tableau 19
POLITIQUE DE 1948 - LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

<u>PASSÉ:</u>	JOUR.....1	BIENTÔT.....3
1841.....1	JUIN.....1	BUT.....3
1842.....1	LÉGUÉ.....2	DEMAIN.....2
1844.....1	LONGTEMPS.....1	DESCENDANTS.....1
1845.....2	MOIS.....3	ESPOIR.....1
1846.....1	ORIGINES.....3	FIN.....2
1847.....1	PASSÉ.....6	FUTURES.....1
1848.....5	PÈRES.....4	IDÉAL.....1
1849.....1	PIONNIERS.....2	MARS.....1
1865.....1	PRÉCÉDENTE.....3	PÉRENNITÉ.....1
1912.....1	PRÉDÉCESSEURS.....1	PRÉVISIONS.....8
1929.....2	PRINTEMPS.....1	PROCHAIN.....4
1936.....2	SIÈCLE.....3	PROCHAINE.....1
1937.....7	SIÈCLES.....2	PROJET.....2
1938.....1	SOUVENIR.....1	PROJETS.....2
1939.....2	TEMPS.....1	
1940.....1		
1941.....1		
1942.....2		
1944.....2	<u>PRÉSENT :</u>	
1945.....11	1947-48.....5	
1945-46.....1	1948.....7	
1946.....8	ACTUEL.....1	
1947.....14	ACTUELLE.....5	
1947-.....1	ACTUELLEMENT.....7	
AN.....6	ACTUELS.....1	
ANCÊTRES.....3	ANNÉE.....11	
ANCIEN.....1	AUJOURD'HUI.....5	
ANCIENNE.....1	AUTOMNE.....1	
ANCIENS.....1	ÉPOQUE.....1	
ANNALES.....1	HEURE.....5	
ANNÉE.....5	HEURES.....3	
ANNÉE-LÀ.....1	JANVIER.....2	
ANNÉES.....12	MAINTENANT.....6	
ANNIVERSAIRE.....2	PRÉSENT.....4	
ANS.....13	PRÉSENTEMENT.....1	
ANTÉRIEURS.....1		
AUPARAVANT.....2	<u>FUTUR :</u>	
AUTREFOIS.....1	1948-49.....6	
CENTENAIRE.....3	AN.....2	
DÉCEMBRE.....1	ANNÉE.....2	
ÉPOQUE.....1	ANNÉES.....2	
ÉVÈNEMENT.....1	AVENIR.....9	
GUERRE.....6	AVRIL.....1	
HÉRITAGE.....4		
HIER.....1		
HISTOIRE.....6		
HISTORIENS.....1		

Tableau 20
 POLITIQUE DE 1952- LEXIQUE TEMPOREL (HORS-VERBES)

PASSÉ :

1830.....	1
1846.....	1
1850.....	1
1852.....	4
1855.....	1
1856.....	1
1860.....	2
1878.....	1
1920.....	1
1927.....	1
1930.....	1
1934.....	1
1936.....	4
1937.....	2
1938.....	3
1939.....	2
1940.....	1
1941.....	1
1944.....	7
1945.....	4
1946.....	2
1948.....	2
1949.....	1
1950.....	1
1950-51.....	2
1951.....	17
AÏEUX.....	1
AN.....	1
ANCÊTRES.....	2
ANCIENS.....	1
ANNÉE.....	4
ANNÉES.....	7
ANNIVERSAIRE.....	2
ANS.....	7
AUTREFOIS.....	1
CENTENAIRE.....	1
Cours.....	1
COUTUME.....	1
DÉCADES.....	1
DÉCEMBRE.....	3
DERNIÈREMENT.....	1
ÉPOPÉE.....	1
ÉPOQUE.....	3
ÉPOQUES.....	1
GUERRE.....	2
HIER.....	1
HISTOIRE.....	18

HISTORIEN.....	1
HISTORIQUE.....	1
MOIS.....	1
MOMENT.....	1
ORIGINE.....	1
PASSÉ.....	2
PASSÉES.....	1
PÉRIODE.....	1
PIONNIÈRE.....	1
PRÉCÉDENT.....	1
PRÉCÉDENTE.....	1
PRÉCÉDENTES.....	1
PRÉDÉCESSEURS.....	1
RÉCEMMENT.....	2
SIÈCLE.....	4
SIÈCLES.....	1
TEMPS.....	1
TRADITIONS.....	3

PRÉSENT :

1952.....	3
1952-53.....	2
ACTUEL.....	2
ACTUELLEMENT.....	5
ANNÉE.....	5
AUJOURD'HUI.....	2
HEURE.....	7
HEURES.....	1
JOUR.....	1
JOURS.....	1
MAINTENANT.....	5
MATIN.....	1
PRÉSENT.....	1
PRÉSENTE.....	3
PRÉSENTEMENT.....	1
SIÈCLE.....	2
TEMPS.....	1

FUTUR :

1953.....	2
1954.....	1
AN.....	1

ANNÉE.....	1
ANNÉES.....	2
ANS.....	2
AVANT.....	1
AVENIR.....	10
BIENTÔT.....	1
COURS.....	2
DEMAIN.....	2
DESTIN.....	2
DESTINÉE.....	2
ÈRE.....	1
ESPOIR.....	2
ESPOIRS.....	1
ÉTÉ.....	1
FUTURE.....	1
FUTURS.....	1
GÉNÉRATIONS.....	1
HORIZON.....	1
IDÉAL.....	1
MOIS.....	2
OBJECTIF.....	1
PERSPECTIVES.....	4
PRÉVISIONS.....	1
PROCHAINE.....	1
PROCHAINES.....	1
PROJET.....	2
PROJETS.....	1
SEMAINES.....	1
SIÈCLE.....	1

Tableau 21

*POLITIQUE DE 1956 – LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)-*PASSÉ :

1867.....	1
1885.....	1
1886.....	1
1887.....	2
1900.....	1
1905.....	1
1909.....	1
1926.....	1
1929.....	1
1935.....	2
1936.....	5
1937.....	3
1938.....	1
1939.....	4
1944.....	1
1944-45.....	2
1945.....	10
1948.....	3
1951.....	2
1952.....	1
1954.....	7
1954-55.....	1
1955.....	36
AN.....	11
ANNÉE.....	3
ANNÉE-LÀ.....	1
ANNÉES.....	11
ANS.....	14
ANTÉRIEURES.....	1
AUTOMNE.....	2
AUTREFOIS.....	5
AVANT.....	1
CENTENAIRE.....	2
DÉCEMBRE.....	4
DEPUIS.....	3
DERNIÈREMENT.....	5
ÉPOQUE.....	2
HIER.....	2
HISTOIRE.....	8
HISTORIEN.....	3
HISTORIENS.....	1
JOURS.....	1
LORS.....	5
MOIS.....	3
ORIGINES.....	2
PASSÉES.....	1
PÉRIODE.....	1

PRINTEMPS.....	1
RÉCENTE.....	1
TEMPS.....	1
TRADITION.....	1
TRADITIONS.....	2

PRÉSENT

1955-56.....	2
1956.....	19
ACTUEL.....	2
ACTUELLE.....	3
ACTUELLEMENT.....	8
ACTUELLES.....	2
ANNÉE.....	10
AUJOURD'HUI.....	7
AURORE.....	1
DÉSORMAIS.....	2
ÉPOQUE.....	1
FÉVRIER.....	3
HEURE.....	9
JOURS.....	1
MAINTENANT.....	2
MATIN.....	2
PÉRIODE.....	2
RÉCEMMENT.....	1
RÉCENTES.....	1
SEMAINE.....	4
TEMPS.....	1
VEILLE.....	1

FUTUR :

1956-57.....	4
1956-DANS.....	1
1957.....	1
1962.....	1
AN.....	1
ANNÉE.....	3
ANNÉES.....	2
ANS.....	1
AVENIR.....	12
BIENTÔT.....	4
DÉMAIN.....	4

ESPÉRANCE.....	1
ESPÉRER.....	1
ESPOIR.....	2
FUTURES.....	2
GÉNÉRATION.....	1
GÉNÉRATIONS.....	1
HORIZON.....	1
IDÉAL.....	1
JOUR.....	1
MOIS.....	1
PERSPECTIVE.....	1
PRÉVISIONS.....	3
PRÉVOIR.....	3
PRÉVU.....	1
PROJETS.....	4

Tableau 22
POLITIQUE DE 1966- LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1794.....	1	1933.....	1	CENTS.....	1
1800/1914.....	1	1936.....	1	DATE.....	4
1836.....	2	1937.....	1	DÉCENNIE.....	2
1847.....	1	1939.....	4	DÉCENNIES.....	2
1850.....	1	1939/45.....	1	DEMI-SIÈCLE.....	2
1850-1880.....	2	1940.....	2	DEPUIS.....	6
1851.....	1	1941.....	7	DÉSUETS.....	1
1860.....	3	1942.....	2	DEUXIÈME (confl. mond) 2	
1860-1870.....	1	1943.....	1	ÉPOQUE.....	15
1860/1880.....	1	1944.....	5	GUERRE.....	26
1860/1914.....	2	1945.....	15	GUERRES.....	7
1860/1918.....	1	1945-1961.....	1	HÉRITÉE.....	1
1860/70.....	6	1945-1965.....	1	HEURES.....	1
1867.....	3	1945/65.....	1	HISTOIRE.....	4
1870.....	9	1946.....	2	HISTORIQUE.....	7
1871.....	2	1947.....	1	HISTORIQUEMENT.....	6
1878.....	1	1951.....	16	HISTORIQUES.....	5
1879.....	2	1951-1956.....	2	JADIS.....	4
1880.....	3	1951-1961.....	1	JOUR.....	2
1881.....	2	1951-56.....	3	JUSQU'ALORS.....	2
1890.....	2	1951-61.....	1	LOINTAINES.....	1
1900.....	6	1952.....	1	LONGTEMPS.....	7
1901.....	4	1955.....	5	LONGUE.....	3
1910.....	10	1955-1957.....	1	LORS.....	1
1911.....	2	1956.....	14	ORIGINE.....	10
1914.....	2	1956-1961.....	2	ORIGINELLE.....	2
1914-18.....	1	1956-61.....	3	ORIGINELS.....	1
1914/18.....	1	1957.....	2	PASSÉ.....	17
1915.....	2	1958.....	2	PASSEES.....	1
1915/17.....	1	1959.....	3	PÉRIODE.....	42
1917.....	1	196.....	1	PÉRIODES.....	5
1918.....	9	1960.....	5	PRÉCÉDENTE.....	1
1918-1945.....	3	1960-1962.....	1	RÉTROSPECTIVE.....	1
1919.....	2	1961.....	34	SIÈCLE.....	45
1920.....	3	1962.....	3	SIÈCLES.....	4
1921.....	6	1963.....	2	TEMPS.....	8
1921/22.....	2	1964.....	6	TRADITIONNEL.....	1
1924.....	1	1965.....	8	TRADITIONNELLE.....	3
1925.....	1	ANCIENNE.....	4	TRADITIONNELLEMENT.....	7
1925/30.....	1	ANCIENNES.....	6	TRADITIONNELLES.....	10
1926.....	1	ANNÉE.....	1	TRADITIONNELS.....	3
1927.....	2	ANNÉES.....	21		
1929.....	6	ANS.....	3	<u>PRÉSENT:</u>	
1929/33.....	1	ANTÉRIEURE.....	3	1966.....	1
1930.....	4	ANTÉRIORITÉ.....	3	ACTUEL.....	4
1931.....	1	APRÈS.....	1		
		APRÈS-GUERRE.....	2		
		AVANT.....	5		

ACTUELLE.....	3
ACTUELLEMENT.....	7
ACTUELLES.....	6
ANNÉE.....	1
AUJOURD' HUI.....	20
HEURE.....	6
INSTANT.....	1
JOURS.....	3
LORS.....	1
PÉRIODE.....	5
PRÉSENT.....	4
PRÉSENTE.....	1
PRÉSENTEMENT.....	1

FUTUR:

1967.....	1
1975.....	1
BUT.....	4
ANNÉES.....	1
FUTURE.....	3
FUTURES.....	2
IDÉALE.....	1
OBJECTIF.....	2
AVÈNEMENT.....	1
AVENIR.....	2
HORIZON.....	1
LONGTEMPS.....	
OBJECTIF.....	3
OBJECTIFS.....	4
PERSPECTIVE.....	1
PERSPECTIVES.....	2
PLANIFICATION.....	2
PRÉVENTIF.....	1
PRÉVISIBLES.....	2
PRÉVOIR.....	1
PRÉVU.....	1
PRÉVUES.....	1
PROJETS.....	1

Tableau 23
POLITIQUE DE 1978– LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1974.....	1
ANCIENS.....	1
ANNÉES.....	7
ANS.....	1
D'ALORS.....	1
DÉCENNIE.....	1
EXPÉRIENCE.....	3
HISTOIRE.....	1
HISTORIQUE.....	1
HISTORIQUEMENT.....	1
HISTORIQUES.....	1
LONGTEMPS.....	3
ORIGINE.....	1
TRADITIONNELS.....	1
TRADITIONS.....	1

FINS.....	2
OBJECTIF.....	1
OBJECTIFS.....	8
PÉRIODE.....	2
PERSPECTIVE.....	9
PLANIFICATION.....	5
PROJET.....	3
PROJETS.....	26
TEMPS.....	2
TERME.....	1

PRÉSENT :

ACTUEL.....	1
ACTUELLE.....	3
ACTUELLES.....	1
AUJOURD'HUI.....	5
DERNIÈREMENT.....	1
ÈRE.....	1
JOURS.....	1
MAINTENANT.....	1
PRÉSENT.....	1
PRÉSENTE.....	1
PRÉSENTEMENT.....	3
RÉCEMMENT.....	1
RÉCENTE.....	1
TEMPS.....	1

FUTUR :

ANS.....	1
BIENTÔT.....	1
BUT.....	6
DEVENIR.....	6
ENVISAGÉE.....	1
ENVISAGÉS.....	1
ESPÉRER.....	2
ESPOIR.....	2
FIN.....	1

Tableau 24
POLITIQUE DE 1983 – LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1966.....	2
1972.....	1
1975.....	1
1978.....	1
1979.....	1
1981.....	1
1981-1982.....	1
1982.....	5
ANNÉE.....	1
ANNÉES.....	20
ANS.....	2
ANTÉRIEURES.....	1
BILAN.....	5
BILANS.....	1
DÉCENNIES.....	1
ÉPOQUE.....	1
GÉNÉRATION.....	1
HISTOIRE.....	1
HISTORIQUE.....	3
HISTORIQUES.....	3
JAMAIS.....	3
JUSQU'À.....	1
JUSQUE-LÀ.....	2
LONGTEMPS.....	2
LORS.....	3
LORSQUE.....	1
ORIGINE.....	7
PÉRIODE.....	2
PÉRIODES.....	2
RÉCEMMENT.....	3
TEMPS.....	1
TRADITIONNELLE.....	1
TRADITIONNELLES.....	2
TRADITIONNELS.....	1

PRÉSENT :

1983.....	1
ACTUELLE.....	6
ACTUELLEMENT.....	10
ACTUELLES.....	7
ACTUELS.....	1
ANNÉES.....	1
AUJOURD'HUI.....	7
DÉSORMAIS.....	1
DORÉNAVANT.....	1

D'ORES.....	1
EXISTANTES.....	1
EXISTANTS.....	2
IMMÉDIAT.....	1
IMMÉDIATEMENT.....	1
MAINTENANT.....	10
MOMENT.....	1
PRÉSENT.....	1
PRÉSENTEMENT.....	3
PRÉSENTES.....	2
PRÉSENTS.....	1
RÉCENT.....	1
RÉCENTE.....	2
RÉCENTES.....	1

FUTUR :

1985.....	1
ALORS.....	5
ANNÉE.....	2
ANNÉES.....	4
ANS.....	1
ARRIVÉE.....	1
AVENIR.....	21
BUT.....	3
BUTS.....	1
DEVENIR.....	3
ÉCHÉANCE.....	1
ESPOIR.....	1
FIN.....	5
FINALITÉS.....	1
FINS.....	3
FUTUR.....	4
HORIZONS.....	1
LORS.....	9
OBJECTIF.....	3
OBJECTIFS.....	31
PERSPECTIVE.....	5
PLANIFICATION.....	8
PROCHAINE.....	1
PROJET.....	2
PROJETS.....	69
TERME.....	6

TABLEAU 25
 POLITIQUE DE 1983 Am- LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1978.....	3
1979.....	2
50.....	1
60.....	1
ANCIENNEMENT.....	2
ANCIENS.....	1
ANNÉES.....	7
DÉCENNIE.....	3
HISTOIRE.....	1
HISTORIQUE.....	1
HISTORIQUES.....	3
JUSQU'À.....	1
LONGTEMPS.....	4
PRÉHISTORIQUES.....	1
RÉCEMMENT.....	1
RÉCENTES.....	1

FINALITÉ.....	1
FINALITÉS.....	2
FUTURES.....	1
LORS.....	4
LORSQU'ILS.....	1
OBJECTIF.....	14
OBJECTIFS.....	9
OPTIQUE.....	2
ORIENTATION.....	7
ORIENTATIONS.....	35
PERSPECTIVE.....	12
PLANIFICATION.....	3
PLANIFIER.....	4
PROJET.....	3
PROJETÉS.....	1
PROJETS.....	11
TEMPS.....	2
ULTÉRIEUREMENT.....	1
ULTÉRIEURES.....	2

PRÉSENT :

ACTUEL.....	2
ACTUELLE.....	1
ACTUELLEMENT.....	2
ACTUELS.....	2
AUJOURD'HUI.....	8
COURS.....	3
DORÉNAVANT.....	1
DÉSORMAIS.....	2
EXISTANTES.....	5
EXISTANTS.....	3
MAINTENANT.....	3
PRÉSENCE.....	1
PRÉSENT.....	5
RÉCENTES.....	1

FUTUR :

ANNÉES.....	1
AVENIR.....	6
BUT.....	1
DEVENIR.....	1
ENVISAGÉ.....	1
FIN.....	5

Tableau 26
POLITIQUE DE 1988- LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1934.....	1
1950.....	1
1961.....	1
1971.....	3
1973.....	1
1974.....	1
1975-76.....	1
1977.....	1
1978.....	2
1979-80.....	1
1981.....	5
1982.....	2
1983.....	5
1984.....	1
1984-85.....	2
1985.....	5
1985-86.....	4
1986.....	19
1986-87.....	3
1987.....	12
87.....	1
ANCIENNES.....	1
ANNÉES.....	20
ANS.....	2
AUPARAVANT.....	2
DÉCENNIES.....	1
ÉPOQUE.....	1
HISTORIQUE.....	1
JAMAIS.....	1
JUSQU'ICI.....	2
LORS.....	3
MAINTENANT (jusqu'à) 3	
ORIGINE.....	1
SIÈCLE.....	3
TEMPS.....	1
TRADITION.....	1
TRADITIONNELLES.....	2
TRADITIONNELS.....	1

PRÉSENT :

1988.....	3
ACTUALITÉ.....	2
ACTUEL.....	3
ACTUELLE.....	1

ACTUELLEMENT.....	10
ACTUELS.....	2
AUJOURD'HUI.....	3
COURS.....	2
DÉSORMAIS.....	4
DORÉNAVANT.....	1
D'ORES.....	2
EXISTANT.....	1
EXISTANTE.....	1
EXISTANTES.....	10
EXISTANTS.....	3
IMMÉDIATEMENT.....	1
MAINTENANT.....	5
PRÉSENT.....	2
PRÉSENTEMENT.....	2
PRÉSENTS.....	3
RÉCEMMENT.....	7
RÉCENT.....	1
RÉCENTE.....	3
RÉCENTES.....	5
RÉCENTS.....	2
TEMPS.....	1

FUTUR :

1989.....	1
ANNÉES.....	12
ANS.....	3
AVENIR.....	14
BIENTÔT.....	1
BUT.....	9
DÉCENNIE.....	2
DEVENIR.....	5
ENVISAGÉES.....	2
ENVISAGER.....	2
ENVISAGÉS.....	1
FIN.....	5
FINS.....	3
FUTUR.....	1
HORIZON.....	1
LORS.....	5
LORSQUE.....	1
MOMENT.....	2
OBJECTIF.....	12
OBJECTIFS.....	26
PÉRIODE.....	3

PERSPECTIVE.....	11
PERSPECTIVES.....	2
PLANIFICATION.....	6
PRÉSAGER.....	1
PRÉVENIR.....	1
PRÉVISIBLE.....	1
PRÉVISIBLES.....	1
PRÉVISIONS.....	1
PRÉVOIR.....	4
PRÉVUES.....	1
PRÉVUS.....	1
PROCHAIN.....	1
PROJET.....	7
PROJETS.....	78
TEMPS.....	2
TERME.....	9
TERMES.....	1
ULTÉRIEURES.....	1
VISER.....	3

Tableau 27
POLITIQUE DE 1992 – LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1950.....	1
1960.....	2
1966.....	1
1970.....	2
1981.....	3
1983.....	3
1986.....	7
1987.....	1
1988.....	6
1989.....	3
1990.....	3
1991.....	3
ANNÉE.....	1
ANNÉES.....	8
ANS.....	2
ANTÉRIEURES.....	1
APRÈS-GUERRE.....	1
DÉCENNIES.....	1
ÉPOQUE.....	1
ÉPOQUE.....	2
HISTORIQUE.....	1
HISTORIQUEMENT.....	1
LONGTEMPS.....	1
TEMPS.....	2
TRADITIONNELLE.....	1
TRADITIONNELLEMENT.....	2
TRADITIONNELS.....	1

PRÉSENT :

1992.....	3
ACTUALISER.....	1
ACTUALITÉ.....	1
ACTUEL.....	3
ACTUELLE.....	5
ACTUELLEMENT.....	6
ACTUELLES.....	1
ACTUELS.....	2
DÉSORMAIS.....	16
DORÉNAVANT.....	2
HEURE.....	4
MAINTENANT.....	4
RÉCEMMENT.....	3
RÉCENTE.....	2

RÉCENTES.....1

FUTUR :

ANNÉE.....	2
ANNÉES.....	1
ANS.....	4
AVENIR.....	9
AVRIL (1992).....	3
BUT.....	5
FIN.....	1
FINALITÉ.....	1
FINALITÉS.....	1
FUTUR.....	1
FUTURE.....	1
HORIZON.....	5
OBJECTIF.....	5
PÉRENNITÉ.....	1
PERSPECTIVE.....	1
PERSPECTIVES.....	6
PLANIFICATION.....	11
PROJET.....	4
PROJETS.....	18
PROSPECTIVE.....	1
SALUT.....	1
TEMPS.....	2
TERME.....	7
TERMES.....	4

Tableau 28
POLITIQUE DE 1995– LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

'50.....	2
'60.....	3
'70.....	6
'80.....	6
'90.....	4
1608.....	1
1760.....	1
1760.....	1
1840.....	1
1845.....	1
1867.....	1
1901.....	1
1951.....	3
1960.....	5
1965.....	1
1966.....	1
1968.....	1
1969.....	2
1970.....	1
1970–1971.....	2
1975.....	1
1979.....	3
1979–.....	1
1980.....	3
1981.....	1
1982–1983.....	1
1983.....	2
1983–1984.....	1
1985.....	2
1987.....	1
1990.....	3
1991.....	5
1992.....	8
1993.....	1
1994.....	6
1994–1995.....	5
ANCÊTRES.....	1
ANCIENNES.....	2
ANCIENS.....	3
ANNÉES.....	7
ANS.....	3
ANTÉRIEURS.....	1
APRÈS–GUERRE.....	1
COURS.....	3
D'ALORS.....	1
DÉCENNIES.....	3
DEPUIS.....	1

ÉPOQUE.....	1
ÉPOQUE.....	3
EXPÉRIENCES.....	1
HISTOIRE.....	1
HISTOIRE.....	3
HISTORIQUE.....	3
HISTORIQUEMENT.....	1
HISTORIQUES.....	1
JUSQUE.....	3
JUSQU'ICI.....	1
LONGTEMPS.....	2
LORS.....	3
MAINTENANT (jusqu'à).....	2
MOMENT.....	1
PÉRIODE.....	1
SIÈCLE.....	1
TEMPS.....	1
TRADITION.....	2
TRADITIONNELLEMENT.....	1
TRADITIONNELLES.....	1
TRADITIONNELS.....	2
TRADITIONS.....	2

PRÉSENT:

1995.....	2
1995–1996.....	6
ACTUALITÉ.....	1
ACTUEL.....	14
ACTUELLE.....	10
ACTUELLEMENT.....	32
ACTUELLES.....	7
ACTUELS.....	1
ANNÉES.....	2
ANS.....	1
AUJOURD'HUI.....	2
COURS.....	3
DÉSORMAIS.....	11
DORÉNAVANT.....	8
EXISTANT.....	1
EXISTANTES.....	1
EXISTANTS.....	3
HEURE.....	1
MAINTENANT.....	3
PRÉSENCE.....	4
PRÉSENT.....	7

PRÉSENTE.....	2
PRÉSENTEMENT.....	4
PRÉSENTS.....	9
RÉCEMMENT.....	2
RÉCENT.....	2
RÉCENTES.....	4
SIÈCLE.....	1

FUTUR:

1997–1998.....	2
AVENIR.....	1
AVENIR.....	1
AVENIR.....	16
BUT.....	8
COURS.....	1
DEMAIN.....	2
DEVENIR.....	1
ENVISAGEABLE.....	1
ENVISAGÉE.....	1
ENVISAGÉES.....	1
ENVISAGER.....	1
ENVISAGER.....	2
FINALITÉS.....	3
FINS.....	1
FUTURE.....	1
FUTURES.....	2
MOMENT.....	1
OBJECTIF.....	2
OBJECTIF.....	3
OBJECTIFS.....	20
PERSPECTIVE.....	4
PERSPECTIVES.....	2
PLANIFICATION.....	8
PLANIFICATIONS.....	1
PLANIFIER.....	2
PRÉSAGER.....	1
PRÉVISIBLES.....	1
PRÉVOIR.....	1
PROJET.....	19
PROJETS.....	4
PROMETTEUSE.....	1
TEMPS.....	1
TERME.....	3
VISÉE.....	1
VISER.....	1

Tableau 29
POLITIQUE DE 1997- LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1960.....	1
1966.....	1
1970.....	1
1980.....	4
1986.....	1
1987.....	1
1991.....	3
1994.....	1
1995.....	2
1996.....	3
ALORS.....	2
ANNÉES.....	2
ANS.....	1
DEPUIS.....	4
DÉSUÊTES.....	1
HISTORIQUE.....	1
MOMENT.....	1
OCTOBRE.....	1
ORIGINE.....	1
PÉRIODE.....	1
PRÉCÉDEMMENT.....	1
PRÉCÉDENT.....	1
TRADITIONNELS.....	1

PRÉSENT :

ACTUEL.....	6
ACTUELLE.....	2
ACTUELLE.....	4
ACTUELLEMENT.....	4
ACTUELLES.....	6
COURS.....	1
EXISTANTE.....	1
EXISTANTES.....	3
EXISTANTS.....	3
IMMÉDIATE.....	1
MAINTENANT.....	1
PRÉSENCE.....	8
PRÉSENT.....	2
PRÉSENTS.....	7
RÉCENT.....	1

FUTUR :

ALORS.....	1
ANNÉES.....	1
AVENIR.....	2
BUT.....	4
DEVENIR.....	2
ENVISAGÉE.....	3
ENVISAGÉES.....	3
ENVISAGER.....	1
FINALITÉ.....	1
FINS.....	3
GÉNÉRATION.....	2
OBJECTIF.....	3
OBJECTIFS.....	24
PERSPECTIVE.....	8
PERSPECTIVES.....	1
PLANIFICATION.....	10
PRÉVU.....	3
PRÉVUES.....	2
PROCHAINE.....	1
PROGRAMMATION.....	3
PROJET.....	17
PROJETS.....	6
TERME.....	10
VISANT.....	14
VISÉ.....	1
VISÉES.....	1
VISER.....	2
VISÉS.....	5
VUE.....	5

Tableau 30
POLITIQUE DE 2001– LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1971.....	2
1985.....	1
1986.....	2
1987.....	2
1989.....	9
1991.....	1
1993.....	2
1995.....	3
1996.....	5
1997.....	5
1998.....	5
1998-1999.....	3
1998.....	1
1998-.....	1
1999.....	6
2000.....	3
2000.....	19
2000-2001.....	11
ANCIEN.....	2
ANCIENNE.....	1
ANNÉES.....	28
ANS.....	6
APRÈS-GUERRE.....	1
AUPARAVANT.....	2
DÉCENNIE.....	7
DÉCENNIES.....	1
DEPUIS.....	2
EXPÉRIENCE.....	1
HISTORIQUEMENT.....	1
HISTORIQUES.....	1
LONGTEMPS.....	3
LORS.....	1
NOVEMBRE.....	1
PASSÉ.....	2
PÉRIODE.....	5
PÉRIODES.....	1
PRÉSENT (JUSQU'À).....	1
RÉTROSPECTIVE.....	1
SIÈCLE.....	1
TRADITIONNELLES.....	1

PRÉSENT :

2001.....	5
2001-.....	3
2001-2002.....	11

ACTUEL.....	2
ACTUELLE.....	4
ACTUELLEMENT.....	11
ACTUELLES.....	3
ACTUELS.....	2
AUJOURD'HUI.....	8
DORÉNAVANT.....	4
EXISTANTES.....	4
EXISTANTS.....	2
HEURE.....	2
IMMÉDIAT.....	2
IMMÉDIATEMENT.....	4
JOUR.....	2
MAINTENANT.....	6
PRÉSENT.....	2
PRÉSENTE.....	3
PRÉSENTES.....	1
RÉCEMMENT.....	2
RÉCENTE.....	1
RÉCENTES.....	2

FUTUR :

2002.....	3
2003-2004.....	1
2008.....	1
2010.....	3
ANNÉES.....	23
ANS.....	17
APRÈS.....	1
AVENIR.....	1
AVENIR.....	3
BUT.....	7
DATE.....	2
ENVISAGER.....	1
FIN.....	10
FINS.....	3
LENDEMAIN.....	1
LORS.....	1
LORSQU'ELLES.....	2
LORSQUE.....	1
OBJECTIF.....	4
OBJECTIF.....	3
OBJECTIFS.....	5
PÉRIODE.....	1

PERSPECTIVE.....	2
PERSPECTIVES.....	3
PLANIFICATION.....	3
PRÉVUE.....	1
PRÉVUES.....	2
PRÉVUS.....	1
PROJET.....	11
PROJETS.....	64
SEMAINES.....	5
TERME.....	9
VISANT.....	17
VISÉ.....	1
VISER.....	1
VUE. (en v. de).....	5

Tableau 31
POLITIQUE DE 2002– LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ:

ANNÉES	2
RÉCEMMENT. (JUSQU'À) . . .	1
TRADITIONNELLEMENT	1
TRADITIONNELLES	1

PRÉSENT :

ACTUELLE	1
ACTUELLEMENT	2
ACTUELLES	2
AUJOURD'HUI	1
DÉSORMAIS	1
JOUR	1
MOMENT	1

FUTUR :

2005	1
ANNÉES	5
AVENIR	8
DEVENIR	2
FUTURES	2
HORIZON	1
OBJECTIF	2
OBJECTIFS	1
PÉRENNE	1
PÉRENNITÉ	3
PERSPECTIVE	1
PERSPECTIVES	2
PLANIFICATION	1
PRÉVISIBLES	1
PROJET	1
PROJETS	1
TERME	3
TERMES	1
VISANT	1
VUE	1

Tableau 32

POLITIQUE DE 2004- LEXIQUE TEMPOREL (HORS VERBES)

PASSÉ :

1983.....1
 1992.....1
 1994.....1
 1997.....1
 2003.....1
 ANNÉES.....2
 AVANT.....1
 EXPÉRIENCE.....1
 LORS.....1
 MAINTENANT (jusqu' à1
 MOIS.....1

PRÉSENT :

2004.....1
 ACTUELLEMENT.....2
 ACTUELLES.....1
 ACTUELS.....1
 AUJOURD' HUI.....1
 DÉSORMAIS.....4
 EXISTANT.....1
 EXISTANTES.....2

IMMÉDIATE.....1
 IMMÉDIATS.....1
 JOUR.....1
 PRÉSENCE.....1
 PRÉSENT.....2

FUTUR :

2005.....1
 ANNÉES.....1
 AVENIR.....5
 BUT.....4
 DEVENIR.....2
 LORS.....2
 MOIS.....3
 OBJECTIFS.....1
 PERSPECTIVE.....6
 PLANIFICATION.....4
 PRÉVU.....3
 PRÉVUE.....1
 PROJET.....8
 SUITE (par là).....1
 TEMPS.....1
 TERMES.....1
 VUE.....1